



Indicateurs complémentaires au PIB

Février 2021

Rue Belliard 14-18 1040 Bruxelles

e-mail: contact@plan.be https://www.plan.be

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

https://www.plan.be
e-mail: contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Philippe Donnay

Dépôt légal: D/2021/7433/1

Avant-propos

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie charge l'Institut des comptes nationaux d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année. Cette même loi du 14 mars 2014 confie l'élaboration de cet ensemble d'indicateurs au Bureau fédéral du Plan.

L'ICN a publié en février 2016 une première version de cet ensemble d'indicateurs. Le présent rapport est une cinquième mise à jour de cet ensemble d'indicateurs complémentaires, portant, en fonction de la disponibilité des données, sur la période 1990-2019.

Le président a.i. du Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux

Regis Massant

Bruxelles, février 2021

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Focus sur la santé mentale et les différences femmes-hommes	8
3.	Indicateurs composites de bien-être	16
4.	Évolution des indicateurs	37
5.	Synthèse et conclusions	213
6.	Annexes	221

Publication annexe	
Jn site internet reprenant tous les textes, graphiques interactifs et données téléchargeables du <u>chapitre</u>	
est publiée en annexe à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (<u>www.indicators.be</u>).	
est publiée en annexe à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (<u>www.indicators.be</u>).	
est publiée en annexe à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (<u>www.indicators.be</u>).	
est publiée en annexe à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (<u>www.indicators.be</u>).	
est publiée en annexe à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (www.indicators.be).	
est publiée en annexe a ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (<u>www.indicators.be</u>).	

1. Introduction

La loi du 14 mars 2014 (voir <u>encadré 1</u>, p.3) demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie". Il s'agit donc de pouvoir mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, ainsi que la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser ce bien être et ce développement.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais n'est en effet pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs. Ces évolutions donnent des indications précieuses sur l'évolution de la qualité de vie. Elles ont en outre des impacts directs et indirects sur l'évolution du PIB.

En conséquence, l'Institut des comptes nationaux (ICN) et le Bureau fédéral du Plan (BFP) publient chaque année depuis 2016 un rapport sur les *Indicateurs complémentaires au PIB* (ICN/BFP, 2016, 2017, 2018a, 2019 et 2020a). Ces rapports ont été présentés à la Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture de la Chambre des représentants (Chambre des représentants de Belgique, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020). Un résumé en est également publié dans le *Rapport annuel de la Banque nationale de Belgique* (BNB, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020a).

Les indicateurs complémentaires au PIB ont été définis en 2016 en suivant la méthodologie proposée par la *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* (UNECE, 2014). Cette méthodologie offre un cadre de référence pour développer des listes d'indicateurs. Elle structure les indicateurs autour de trois dimensions conceptuelles et d'une liste de thèmes. Ces trois dimensions sont basées sur la définition d'un développement durable (CMED, 1987) et distinguent le bien-être des personnes de la génération actuelle en Belgique (la dimension *Ici et maintenant*), l'impact de la Belgique sur le bien-être des générations futures (la dimension *Plus tard*) et sur le bien-être des personnes vivant dans les autres pays (la dimension *Ailleurs*). Ces trois dimensions continuent à être utilisées dans le présent rapport.

En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté 17 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (en anglais: *Sustainable development goals* ou SDG), précisés par 169 sous-objectifs (*Targets*) (ONU, 2015). Dans la foulée, un ensemble de 232 indicateurs a été proposé par l'ONU en mars 2016 (et complété en mars 2017) pour suivre le progrès vers ces objectifs (UNSC, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020). C'est pourquoi les indicateurs présentés dans ce rapport sont, depuis le rapport de 2019, répartis selon les 17 SDG (voir la liste au <u>tableau 1</u>, p.4; les ventilations des indicateurs sont présentées dans le <u>tableau 2</u>, p.6).

L'institut interfédéral de statistique (IIS) a mis en place un groupe de travail, présidé par le BFP, pour construire progressivement un ensemble d'indicateurs de suivi de ces SDG. Une liste d'environ 120 indicateurs potentiels a été définie et 87 indicateurs de suivi existants sont présentés, comme les

indicateurs complémentaires au PIB, sur <u>www.indicators.be</u>. Les 69 indicateurs complémentaires au PIB sont presque tous repris dans cet ensemble des indicateurs de suivi des SDG.

Le BFP publie des indicateurs de mesure du développement de la société depuis la fin des années '90 et établi régulièrement un bilan du progrès de ces indicateurs vers leurs objectifs. Le dernier bilan date de juin 2019 et a été publié dans la *Rapport fédéral sur le développement durable* (TFDD, 2019). Ce dernier bilan était construit à partir de 51 indicateurs choisis parmi les 87 indicateurs de suivi des SDG de l'IIS et est également présenté sur <u>www.indicators.be</u>. Ces travaux du BFP sur les indicateurs sont effectués dans le cadre de la mission d'évaluation attribuée au BFP par la *loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* (Moniteur belge, 2014b).

Ce sixième rapport sur les *Indicateurs complémentaires au PIB* présente une mise à jour des données. La liste des indicateurs présentés en 2020 n'a pas changé, à l'exception de deux indicateurs relatifs à la santé mentale qui ont été ajoutés. Ceux-ci sont décrits au <u>chapitre 2</u>.

Les données présentées dans ce rapport couvrent la période allant jusqu'en 2019, c'est-à-dire avant la crise de 2020. En effet, les procédures utilisées par les différents organismes qui produisent les données utilisées pour les indicateurs présentés dans ce rapport ne fournissent, fin 2020, au moment où la récolte de données de ce rapport se termine, au mieux des données définitives pour 2019, c'est-à-dire avant le début de la crise sanitaire.

Le <u>chapitre 3</u>, qui présente une mise à jour des indicateurs composites de bien-être, propose dès lors une estimation de l'impact de la crise de 2020 sur le bien-être. Étant donné les hypothèses qu'il a fallu faire, cette estimation est à considérer avec prudence.

Le <u>chapitre 4</u> présente les indicateurs et leurs évolutions, ainsi que des ventilations lorsque cela est pertinent et possible.

Le <u>chapitre 5</u> conclut ce rapport par une synthèse des évolutions de ces indicateurs complémentaires au PIB.

Tous les indicateurs présentés dans ce rapport ainsi que leurs ventilations sont disponibles sur le site www.indicators.be.

Encadré 1

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie (Moniteur belge, 2014a) charge le Bureau fédéral du Plan d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année.

La loi stipule également qu''il y a lieu de tenir compte des principes suivants:

- les indicateurs complémentaires sont regroupés en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux;
- la classification des indicateurs complémentaires est basée sur la classification utilisée dans le rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable du Comité du système statistique européen;
- la sélection des indicateurs se base en particulier sur les travaux "GDP and beyond" réalisés dans le cadre de l'Union européenne (Eurostat; Quality of Life). Cette sélection peut éventuellement être complétée par des indicateurs présentant une utilité spécifique pour l'État fédéral, les communautés et les régions;
- l'élaboration de ces indicateurs complémentaires se fait sur base de la participation des services publics compétents et de la société civile belge et en concertation avec les services d'Eurostat et de l'OCDE;
- pour chacun des indicateurs sélectionnés, il convient de répartir la série d'indicateurs par catégorie de revenus au sein de la population. À cet effet, la population doit être subdivisée en différentes catégories pertinentes au regard des indicateurs concernés".

La loi dispose que "les publications des résultats font chaque année l'objet d'un débat en séance publique de la Chambre des représentants". Cette dernière évaluera les résultats, ainsi que la méthodologie. Enfin, la loi prévoit que les indicateurs soient intégrés dans les "publications existantes reprenant les indicateurs économiques traditionnels". À cet égard, elle mentionne explicitement qu'une synthèse des résultats est publiée dans le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique sur les développements économiques et financiers en Belgique et à l'étranger.

Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par SDG - partie 1

SDG		Indicateur		imension	
			lci et maintenant	Plus tard	Ailleurs
	1	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Χ		
	2	Très faible intensité de travail	Χ		
	3	Privation matérielle sévère	Χ		
SDG 1 - Pas de pauvreté	4	Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	Χ		
	5	Surendettement des ménages	Χ		
	6	Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	X		
SDG 2 -	7	Obésité des adultes	Χ		
Faim "zéro"	8	Surface en agriculture biologique		CEN	
	9	Pesticides agricoles		CEN	
	10	Espérance de vie	Χ	СН	
	11	Espérance de vie en bonne santé	Χ	СН	
	12	Santé perçue	Χ		
	13	Limitation dans les activités quotidiennes	Χ		
	14	Décès prématurés dus aux maladies chroniques	Χ		
SDG 3 -	15	Maladie ou problème de santé de longue durée	Χ		
Bonne santé et	16	Détresse psychologique	Χ		
bien-être	17	Dépression	Χ		
	18	Suicide	Χ		
	19	Évaluation de sa propre existence	Χ		
	20	Temps de loisirs	Χ		
	21	Morts sur les routes	X		
	22	Fumeurs quotidiens		СН	
SDG 4 -	23	Décrochage scolaire	Χ	СН	
Éducation de qualité	24	Formation tout au long de la vie	Χ		
	25	Diplômés de l'enseignement supérieur	X	СН	
	26	Écart salarial entre les femmes et les hommes	Χ		
SDG 5 - Égalité entre les sexes	27	Inactivité professionnelle en raison de responsabili- tés familiales	X		
	28	Femmes parlementaires	Χ		
SDG 6 - Eau propre	29	Nitrates dans les eaux souterraines		CEN	
et assainissement	30	Consommation d'eau		CEN	
SDG 7 - Énergie	31	Dépendance énergétique	Х		
propre et d'un coût	32	Énergies renouvelables		CEN	
abordable	33	Consommation d'énergie primaire		CEN	Х
	34	Incapacité de travail de longue durée	Х		
CDC 9 Trevel	35	Consommation des ménages	X		
SDG 8 - Travail décent et croissance	36	Taux de chômage	X		
économique	37	Taux d'emploi	X		
	38	Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	X	СН	
	20	Jeunes non scolarises et sans emploi ni formation	^	СП	

Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par SDG - partie 2

SDG		Indicateur	Dimension				
			lci et maintenant	Plus tard	Ailleurs		
	39	Transport de personnes en voiture		CEN			
	40	Transport de marchandises par la route		CEN			
SDG 9 -	41	Congestion routière	Χ				
Industrie, innovation	42	Stock de capital physique		CEC			
et infrastructure	43	Investissements bruts dans le stock de capital physique		CEC			
	44	Recherche et développement		CEC			
	45	Stock de capital connaissance		CEC			
SDG 10 - Inégalités	46	Risque de pauvreté	Χ				
réduites	47	Inégalités de revenu: S80/S20	Χ				
SDG 11 - Villes et	48	Logement inadéquat	Χ				
communautés	49	Exposition aux particules fines	Χ	CEN			
durables	50	Émissions d'oxydes d'azote	Χ				
SDG 12 - Consomma-	51	Consommation intérieure de matières		CEN	X		
tion et production	52	Recyclage des déchets		CEN			
responsables	53	Déchets municipaux		CEN			
SDG 13 - Mesures re-	54	Émissions de gaz à effet de serre		CEN	X		
latives à la lutte	55	Émissions de gaz à effet de serre non-ETS		CEN	X		
contre les change- ments climatiques	56	Victimes de catastrophes naturelles	X				
SDG 14 -	57	Pêche durable		CEN			
Vie aquatique	58	Surface marine en zone Natura 2000		CEN			
SDG 15 -	59	Surface terrestre en zone Natura 2000		CEN			
Vie terrestre	60	Populations d'oiseaux des champs		CEN			
vic terresere	61	Surface bâtie		CEN			
	62	Support social	Χ	CS			
SDG 16 -	63	Confiance généralisée	Χ	CS			
Paix, justice et institutions	64	Victimes de cambriolage ou d'agression	Χ				
efficaces	65	Sentiment de sécurité dans l'espace public	Χ				
	66	Confiance dans les institutions	X	CS			
SDG 17 -	67	Aide publique au développement			Х		
Partenariats pour la réalisation des	68	Position extérieure globale		CEC			

Note: CH: capital humain; CS: capital social; CEN: capital environnemental; CEC: capital économique.

un indicateur sur les <u>Médicaments psychotropes remboursés</u> n'a pas pu être inclus dans ce rapport. Cet indicateur est cependant disponible sur le site <u>www.indicators.be</u>.

Tableau 2 Indicateurs complémentaires présentés de manière ventilée - partie 1

	Indicateur	région	sexe	revenu	âge	éducation	type de ménage	statut d'activité	autres	nombre
1.	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	r	r	r	r	r	W	r		7
2.	Très faible intensité de travail	r	r	r	r	r	r	w		7
3.	Privation matérielle sévère	r	r	r	r	r	r	r		7
4.	Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	r	r		r				r ¹	4
5.	Surendettement des ménages	r	r		r					3
6.	Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières			r						1
7.	Obésité des adultes	r	r	r		W				4
10.	Espérance de vie	r	r							2
11.	Espérance de vie en bonne santé		r							1
12.	Santé perçue	r	r	r	r					4
13.	Limitation dans les activités quoti- diennes	r	r	r	r					4
14.	Décès prématurés dus aux maladies chroniques	r	r							2
15.	Maladie ou problème de santé de longue durée	r	r	r	r					4
16.	Détresse psychologique	r	r	r	r					4
17.	Dépression	r	r	r		W				4
18.	Suicide	r	r							2
19.	Évaluation de sa propre existence		r	r						2
20.	Temps de loisirs	r	r		.=	r				3
21.	Morts sur les routes	r	r							2
22.	Fumeurs quotidiens	r	r	r		W				4
23.	Décrochage scolaire	r	r							2
24.	Formation tout au long de la vie	r	r			W				3
25.	Diplômés de l'enseignement supérieur	r	r							2
27.	Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales		r		r					2
28.	Femmes parlementaires	r			.=					1
34.	Incapacité de travail de longue durée	r	r		r				r ²	4
36.	Taux de chômage	r	r		r	r			r³	5
37.	Taux d'emploi	r	r		r	r			r ⁴	5
38.	Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	r	r			r				3
43.	Investissements bruts dans le stock de capital physique	r								1
44.	Recherche et développement	r								1
46.	Risque de pauvreté	r	r		r	r	r	r		6
47.	Inégalités de revenu: S80/S20	r								1

Tableau 2 Indicateurs complémentaires présentés de manière ventilée - partie 2

	Indicateur	région	sexe	revenu	âge	éducation	type de ménage	statut d'activité	autres	nombre
48.	Logement inadéquat	r	r	r	r		r			5
50.	Émissions d'oxydes d'azote	r								1
51.	Consommation intérieure de matières								r ⁵	1
52.	Recyclage des déchets	r								1
53.	Déchets municipaux	r								1
54.	Émissions de gaz à effet de serre	r								1
55.	Émissions de gaz à effet de serre non-ETS	r								1
59.	Surface terrestre en zone Natura 2000	r								1
60.	Populations d'oiseaux des champs	r								1
61.	Surface bâtie	r								1
62.	Confiance généralisée		r	r						2
64.	Victimes de cambriolage ou d'agression			r						1
65.	Sentiment de sécurité dans l'espace public		r	r						2
66.	Confiance dans les institutions		r	r						2
	Nombre de ventilations	38	32	17	15	12	5	4	5	128

Note: les ventilations indiquées avec un "w" sont présentes sur le site <u>www.indicators.be</u>, mais ne sont pas décrites dans ce rapport, celles avec un "r" sont présentes sur le site et dans ce rapport.

¹ catégorie de bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale

² cause de l'incapacité

³ durée de chômage

⁴ nationalité

⁵ catégorie de matières

2. Focus sur la santé mentale et les différences femmeshommes

Les indicateurs complémentaires au PIB de ce rapport peuvent non seulement servir à dresser un tableau global de l'état de la société et à décrire les progrès réalisés vers les *Sustainable Development Goals* (SDG). Ces indicateurs peuvent également être utilisés pour développer un thème particulier et décrire les principales tendances, mais ceci sans entrer dans les détails. Deux thèmes sont abordés ici.

La santé mentale de la population est abordée à la <u>section 2.1</u> étant donné que la Commission compétente de la Chambre a montré de l'intérêt pour ce sujet au cours des présentations annuelles du rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB. En outre, les éditions précédentes de ce rapport ont montré que la santé est le facteur qui influence le plus l'évolution de l'indicateur composite *Bien être ici et maintenant* (BE_{IM}) (voir <u>chapitre 3</u>). Concrètement, deux nouveaux indicateurs de la santé mentale ont été ajoutés à l'ensemble d'indicateurs (la <u>Détresse psychologique</u> et le <u>Suicide</u>) et les indicateurs existants sur ce thème ont été améliorés¹. Ce travail a été réalisé en collaboration avec l'Institut scientifique belge de santé publique, Sciensano, et l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, l'INAMI.

La <u>section 2.2</u> se concentre sur l'évolution à long terme des écarts entre les femmes et les hommes pour 32 des 69 indicateurs de ce rapport ainsi que pour les indicateurs relatifs au SDG 5 *Egalité entre les sexes*.

2.1. Santé mentale

L'Organisation mondiale de la santé décrit la santé comme un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. En conséquence, la santé mentale ne se résume pas à l'absence d'un trouble ou d'une déficience mentale. La santé mentale peut donc être décrite en termes positifs comme un état de bien-être qui permet aux individus de réaliser leurs capacités, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et de contribuer à la vie de leur communauté (WHO, 2018).

La santé mentale est spécifiquement abordée dans la cible 3.4 du SDG 3 *Bonne santé et bien-être*. Cette cible vise la promotion de la santé mentale et du bien-être. Elle contient également un objectif quantitatif: d'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles. La santé mentale ayant un caractère transversal, elle influence aussi la réalisation d'autres SDG, comme le SDG 8 *Travail décent et croissance économique*.

Cette cible 3.4 est le fondement de l'élaboration, dans ce rapport, de quatre indicateurs de la santé mentale en Belgique. De toute évidence, il n'est pas possible d'aborder ce sujet de manière exhaustive dans ce rapport. Les indicateurs présentés ici doivent être considérés comme un cliché panoramique de la santé mentale en Belgique. Cette photo décrit les principales caractéristiques de l'évolution dans le temps et entre certaines catégories de population. La disponibilité de données fiables et valides pour

L'analyse de la <u>section 2.1</u> a été complétée avec un indicateur sur les <u>Médicaments psychotropes remboursés</u> dans un article récent du BFP (Frère, 2021). Cet indicateur n'a pas pu être inclus dans ce rapport mais est disponible sur le site <u>www.indicators.be</u>.

composer des séries longues pour la Belgique a été le critère déterminant dans la sélection des indicateurs, outre évidemment leur pertinence pour la santé mentale.

Une distinction est faite entre les indicateurs qui reflètent des aspects importants de l'état de santé mentale, d'une part, et de la politique de santé, d'autre part. Les premiers (indicateurs d'état) décrivent, en quelque sorte la "santé mentale" de la population, par exemple la prévalence de la dépression. Les seconds (indicateurs de politique) décrivent la réponse des autorités publiques qui, par le biais de mesures et de dispositions, peuvent influencer la santé mentale de la population. Un exemple en est l'indemnité d'incapacité de travail à laquelle les personnes ont droit parce qu'elles sont incapables de travailler en raison d'une maladie (y compris une maladie liée à la santé mentale) ou d'un accident (à l'exception d'une maladie professionnelle ou d'un accident de travail, couverts par un autre système).

Qu'en est-il de la santé mentale en Belgique? L'image générale décrite ci-dessous se dégage de trois indicateurs, les situations de détresse psychologique dans la population, les dépressions et les suicides.

Le <u>graphique 1</u> montre l'évolution générale de ces trois indicateurs depuis 1997. À noter que la période et les intervalles de temps pour lesquels les données sont disponibles diffèrent. Des informations détail-lées sont reprises dans les fiches correspondantes du <u>chapitre 4</u> du présent rapport.



La part de la population belge âgée de 15 ans et plus présentant des symptômes de <u>Détresse psychologique</u> a diminué de 17,2% en 1997 à moins de 13% en 2004. À partir de 2008, cet indicateur augmente pour atteindre son niveau le plus haut en 2013 avec 17,9%. En 2018 cet indicateur se situe toujours à un niveau comparable de 17,7%. Cette part a surtout augmenté à partir de 2008, soit l'année du début de la crise économique et financière.

La part des personnes en situation de <u>Détresse psychologique</u> est systématiquement plus élevée chez les jeunes adultes, les femmes et les personnes à faibles revenus. Une situation de détresse psychologique se caractérise par différents symptômes possibles, comme un manque de détermination, de plaisir dans les activités habituelles ou de confiance en soi. Le symptôme qui est le plus souvent cité est la tension ou le stress permanent: environ 30% de la population s'en plaint en 2018.

- La part de la population de 15 ans et plus déclarant avoir souffert de <u>Dépression</u> au cours des 12 derniers mois a diminué entre 1997 (6,5% de la population) et 2004 (5,9%). Ensuite elle augmente à nouveau pour atteindre son niveau d'origine en 2013 et continue à augmenter jusqu'à 7,4% en 2018. Ici aussi les chiffres sont systématiquement plus élevés pour les femmes et les personnes à faibles revenus. Une dépression est une maladie qui entrave considérablement le fonctionnement au quotidien. Elle se caractérise par une humeur sombre associée à la perte d'intérêt ou de plaisir dans, presque toutes, les activités et qui n'est pas due à d'autres facteurs. Dans le pire des cas la dépression peut mener au suicide (WHO, 2015).
- Les décès par <u>Suicide</u> (standardisés en fonction de l'âge) ont globalement baissé en Belgique, de 21,6 pour 100.000 habitants en 2000 à 17 en 2016. Ce n'est qu'en 2008 qu'il y a une légère augmentation et que le taux de mortalité s'est stabilisé à une moyenne de 18,9 jusqu'en 2012. Après cela, il a de nouveau baissé régulièrement.

Les décès par suicide sont toujours plus de 2,5 fois plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Le chiffre des décès par suicide en Belgique est un des plus élevés de l'UE27, mais il faut prendre en compte la stigmatisation qui entoure cette question et les lacunes dans les données comparables à l'échelle internationale.

Comment réagissent les autorités publiques à cette situation? Un indicateur de politique basé sur des données administratives et lié à la couverture de Sécurité sociale en Belgique illustre un aspect, mais certainement pas tous. Il s'agit de l'évolution du nombre de personnes avec une indemnité d'incapacité de travail. Entre 2005 et 2019, la part des personnes (salariés et indépendants) en *Incapacité de travail de longue durée* (de plus d'un an) a augmenté de 6,5% à 11,1%. Ces personnes ont droit à une indemnité d'incapacité de travail étant donné qu'elles ne sont plus en mesure de travailler pour cause de maladie ou d'accident (à l'exception d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, couverts par un autre système). La santé mentale est un facteur explicatif important de cette évolution. En 2019, 36% des incapacités de travail de longue durée sont liées à un trouble psychique ou du comportement. Ce facteur a connu la plus forte augmentation. Les maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif sont la deuxième cause médicale (32% en 2019) d'incapacité de travail de longue durée.

En résumé, sur la base des données disponibles, il semble que les situations de détresse psychologique et de dépression ont crû en Belgique depuis 2004 et principalement depuis 2008, année du début de la crise économique et financière. Avant 2004 la tendance des indicateurs était à une baisse (légère). Le taux de décès par suicide diminue globalement depuis 2000. Par contre, en 2008 cet indicateur augmente légèrement et se stabilise jusqu'en 2012, après quoi la tendance à la baisse reprend. Á noter que le taux de décès par suicide est élevé en Belgique comparé à l'Europe. Les problèmes de santé mentale sont également de plus en plus à l'origine d'incapacités de travail de longue durée.

Ce sont principalement les femmes et les personnes disposant de faibles revenus qui sont concernées par les deux premiers problèmes de santé mentale. En revanche, le suicide touche surtout les hommes.

Cette évolution a un coût considérable, pas seulement sur le plan humain. L'OCDE estime que le coût des problèmes de santé mentale dans l'UE28 représentait 4,1% du PIB en 2015. Pour la Belgique, ce chiffre est de 5,1%. La baisse du taux d'emploi et de la productivité des personnes affectées par des problèmes de santé mentale contribuent indirectement à ce coût (à concurrence de 2,3% en Belgique). Les dépenses de prestations de la sécurité sociale liées aux revenus de remplacement et les dépenses pour le traitement de la maladie ou du problème de santé y contribuent directement (respectivement pour 1,3% et 1,4% dans le cas de la Belgique; OCDE, 2018).

2.2. Écarts entre les femmes et les hommes

Cette section se concentre sur l'évolution des différences entre les femmes et les hommes, telles qu'elles ressortent des indicateurs complémentaires au PIB. Pour ce faire, deux approches sont suivies.

Premièrement, ce thème est abordé par le biais de trois indicateurs relevant du SDG 5 *Egalité des sexes*. Depuis 2005 environ, l'*Ecart salarial entre les femmes et les hommes* a diminué et la part des *Femmes parlementaires* a progressé. La part des femmes en *Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales* a toutefois augmenté entre 2009 et 2013 pour se stabiliser par la suite.

Dans un deuxième temps, dépassant le cadre des SDG, il y a une description des évolutions à long terme pour les femmes et les hommes, à partir de 32 indicateurs pour lesquels de telles données sont disponibles.

- Les tendances suivantes pour les femmes montrent que leur situation sur le marché du travail s'est améliorée. Mais combiner vies professionnelle et privée semble toutefois de plus en plus difficile: les femmes obtiennent de moins bons résultats pour une série d'indicateurs de santé qui influencent leurs activités au quotidien. En outre, elles sont également davantage confrontées à des situations de pauvreté que les hommes.
- Les hommes ont davantage de maladies chroniques, sont davantage victimes d'un accident de voiture et se suicident davantage. Ils fument aussi plus. Au cours de la période considérée, ces indicateurs évoluent à la baisse pour les hommes, alors que pour les femmes ils restent plutôt stables.

2.2.1. SDG 5 Égalité des sexes - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le SDG 5 entend parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Cet objectif contient plusieurs cibles. Les indicateurs sélectionnés pour le suivi de ce SDG sont axés sur trois cibles.

 La cible 5.1: "Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles". L'écart salarial entre les femmes et les hommes, mesuré par le biais du salaire brut, évolue positivement dans le sens de la cible. Il est passé de 10,2% en 2010 à 5,8% en 2018². L'écart salarial en Belgique est inférieur à celui observé en moyenne en Europe (UE27: 14,1% en 2018).

- La cible 5.4 est la suivante: "Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national". Il arrive plus souvent aux femmes d'arrêter de travailler pour assurer des responsabilités familiales. Entre 2006 et 2019, la part des femmes (âgées entre 15 et 64 ans) n'ayant pas d'activité professionnelle en raison de responsabilités familiales est passée de 1,8% à 3,2%. Chez les hommes, cette part est très faible et stable à 0,1%.
- La cible 5.5: "Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité".
 La part des femmes parlementaires pour l'ensemble de la Belgique augmente dans le temps et passe de 29,6% en 2003 à 41,7% en 2019. Cette part est plus élevée que la moyenne pour l'UE27 où elle est de 31,7% en 2019. Dans l'UE la tendance est également à la hausse.

2.2.2. Évolution des indicateurs ventilés selon le sexe

Pour 32 indicateurs concernant les autres SDG que le SDG 5, des séries de longue durée pour les femmes et les hommes séparément ont pu être compilées, parfois à partir de 1990, grâce à des données administratives ou d'enquêtes. Les fiches de ces indicateurs, rassemblées au <u>chapitre 4</u>, présentent pour chaque indicateur un graphique reprenant les séries de longue durée pour les femmes et les hommes séparément. Les différences entre les femmes et les hommes sont présentées ici dans les grandes lignes. Une série de contraintes méthodologiques déterminent la netteté de ce cliché panoramique: dans les données sur la base d'enquêtes la significativité des différences entre les femmes et les hommes n'a pas été analysée, les séries annuelles sont parfois incomplètes et les intervalles de temps sont parfois supérieurs à un an ou varient.

Le <u>tableau 3</u> liste les 32 indicateurs pour lesquels les séries de longue durée ventilées selon le sexe sont disponibles. Les indicateurs sont organisés selon cinq tendances possibles pour l'évolution relative des données pour les femmes et les hommes.

- Type 1: les tendances sont identiques ou pratiquement identiques à l'évolution globale. Pour ce type, il n'y a pas de différence entre les femmes et les hommes. Leurs évolutions correspondent à celle de la moyenne globale. Des écarts mineurs peuvent évidemment être observés mais, pour la série temporelle considérée, l'évolution de l'indicateur pour les femmes et les hommes suit la moyenne générale sans écart systématique.
- Type 2: les tendances suivent la tendance globale mais à un autre niveau. Il y a un écart systématique entre les femmes et les hommes et cet écart est relativement constant pour la série considérée. Cet écart ne diminue ni n'augmente sur la période considérée.

L'indicateur mesure l'écart en salaires horaires bruts. En moyenne, les salaires annuels des femmes sont aussi inférieurs à ceux des hommes. L'écart entre les salaires annuels est plus important que pour les salaires horaires. Ceci est expliqué par la part plus importante des femmes travaillant à temps partiel et pour qui un salaire horaire, même équivalent, ne donne pas un revenu équivalent pour l'année.

- Type 3: l'écart se creuse. L'écart entre la valeur pour les femmes et celle pour les hommes au cours de la première année de la série temporelle est plus faible que celui observé la dernière année. En outre, l'écart se creuse systématiquement sur la période considérée.
- Type 4: l'écart diminue. L'écart entre la valeur pour les femmes et celle pour les hommes au cours de la première année de la série temporelle est plus important que celui observé la dernière année. En outre, l'écart diminue systématiquement sur la période considérée.
- Type 5: l'écart fluctue à plusieurs reprises. Ce type est une catégorie résiduelle. Dans la série, les périodes de convergence et de divergence se succèdent.

Le tableau mentionne aussi le SDG en rapport avec chaque indicateur.

Tableau 3 Catégorisation de l'évolution chez les femmes et les hommes de 32 indicateurs complémentaires au PIB pour lesquels des données par sexe sont disponibles

ndicateur : l'évolution pour les femmes et les hommes est identique ou logement inadéquat : l'évolution pour les femmes et les hommes suit l'évolution gla Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale Bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale santé perçue limitation dans les activités quotidiennes Maladie ou problème de santé de longue durée	SDG 11 Villes et communautés durables obale mais à un autre niveau SDG 1 Pas de pauvreté SDG 1 Pas de pauvreté SDG 3 Bonne santé et bien-être SDG 3 Bonne santé et bien-être
cogement inadéquat : l'évolution pour les femmes et les hommes suit l'évolution gl Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale Bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale Santé perçue Limitation dans les activités quotidiennes Maladie ou problème de santé de longue durée	SDG 11 Villes et communautés durables obale mais à un autre niveau SDG 1 Pas de pauvreté SDG 1 Pas de pauvreté SDG 3 Bonne santé et bien-être SDG 3 Bonne santé et bien-être
: l'évolution pour les femmes et les hommes suit l'évolution gl Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale Bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale Banté perçue Limitation dans les activités quotidiennes Maladie ou problème de santé de longue durée	obale mais à un autre niveau SDG 1 Pas de pauvreté SDG 1 Pas de pauvreté SDG 3 Bonne santé et bien-être SDG 3 Bonne santé et bien-être
Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale Bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale Banté perçue Limitation dans les activités quotidiennes Maladie ou problème de santé de longue durée	SDG 1 Pas de pauvreté SDG 1 Pas de pauvreté SDG 3 Bonne santé et bien-être SDG 3 Bonne santé et bien-être
Bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale Banté perçue Limitation dans les activités quotidiennes Maladie ou problème de santé de longue durée	SDG 1 Pas de pauvreté SDG 3 Bonne santé et bien-être SDG 3 Bonne santé et bien-être
ianté perçue Limitation dans les activités quotidiennes Maladie ou problème de santé de longue durée	SDG 3 Bonne santé et bien-être SDG 3 Bonne santé et bien-être
imitation dans les activités quotidiennes Maladie ou problème de santé de longue durée	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Maladie ou problème de santé de longue durée	
	CDC 3.D
Vátrassa naushalasisua	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Détresse psychologique	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Dépression	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Décrochage scolaire	SDG 4 Éducation de qualité
Risque de pauvreté	SDG 10 Inégalités réduites
Confiance généralisée	SDG 16 Paix, justice et institutions efficaces
entiment de sécurité dans l'espace public	SDG 16 Paix, justice et institutions efficaces
: la divergence ou l'écart entre l'évolution pour les femmes et	les hommes se creuse
surendettement des ménages	SDG 1 Pas de pauvreté
Dbésité des adultes	SDG 2 Faim "zéro"
Temps de loisirs	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Diplômés de l'enseignement supérieur	SDG 4 Éducation de qualité
nactivité professionnelle en raison de responsabilités amiliales	SDG 5 Égalité entre les sexes
ncapacité de travail de longue durée	SDG 8 Travail décent et croissance économique
: la convergence ou l'écart entre l'évolution pour les femmes	et les hommes s'amenuise
Spérance de vie	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Décès prématurés dus aux maladies chroniques	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Suicides	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Norts sur les routes	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Fumeurs quotidiens	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Faux de chômage	SDG 8 Travail décent et croissance économique
Faux d'emploi	SDG 8 Travail décent et croissance économique
leunes non scolarisés et sans emploi ni formation	SDG 8 Travail décent et croissance économique
: l'écart entre l'évolution pour les femmes et celle pour les ho	mmes fluctue à plusieurs reprises
rès faible intensité de travail	SDG 1 Pas de pauvreté
Privation matérielle sévère	SDG 1 Pas de pauvreté
Espérance de vie en bonne santé	SDG 3 Bonne santé et bien-être
valuation de sa propre existence	SDG 3 Bonne santé et bien-être
Formation tout au long de la vie	SDG 4 Éducation de qualité
Confiance dans les institutions	SDG 16 Paix, justice et institutions efficaces
	Risque de pauvreté Confiance généralisée Gentiment de sécurité dans l'espace public La divergence ou l'écart entre l'évolution pour les femmes et durendettement des ménages Obésité des adultes Temps de loisirs Oiplômés de l'enseignement supérieur Inactivité professionnelle en raison de responsabilités amiliales Incapacité de travail de longue durée La convergence ou l'écart entre l'évolution pour les femmes de sispérance de vie Oécès prématurés dus aux maladies chroniques Guicides Morts sur les routes Fumeurs quotidiens Faux de chômage Faux d'emploi Leunes non scolarisés et sans emploi ni formation L'écart entre l'évolution pour les femmes et celle pour les horrès faible intensité de travail Crivation matérielle sévère Espérance de vie en bonne santé Evaluation de sa propre existence Formation tout au long de la vie

Sur le fond, les tendances suivantes se dégagent.

- L'évolution des taux d'emploi et de chômage montre que l'écart entre la participation des femmes et des hommes au marché du travail se réduit.
- Les indicateurs établissant le lien entre le passage de l'éducation à l'emploi rémunéré montrent que les femmes rattrapent leur retard: elles abandonnent systématiquement moins l'école que les hommes, la part des femmes (de 30 à 34 ans) diplômées de l'enseignement supérieur progresse plus fortement que celle des hommes et l'écart entre les jeunes femmes et hommes qui ne reçoivent pas d'éducation, d'enseignement ni de formation s'est résorbé.
- En revanche, les femmes rencontrent toujours plus de difficultés à combiner leurs vies professionnelle et privée. La part des femmes n'exerçant pas d'activité professionnelle en raison de responsabilités familiales augmente sensiblement, alors que celle des hommes reste stable et faible. Les différences femmes-hommes dans les incapacités de travail de longue durée divergent fortement, au détriment des femmes. Cela se vérifie aussi pour le nombre d'heures de loisirs, mais dans une moindre mesure.
- Certaines tendances des différences entre les femmes et les hommes sont frappantes dans leurs déclarations sur leur santé. Ainsi, les femmes sont systématiquement davantage confrontées à une maladie ou à un problème de santé de longue durée, ainsi qu'à une limitation sévère ou non des activités quotidiennes en raison d'un problème de santé. De même, les indicateurs relatifs à la dépression et à la détresse psychologique sont systématiquement plus élevés chez les femmes. Ces évolutions doivent être replacées dans un contexte plus large où les indicateurs liés à la santé révèlent que la tendance à la baisse du tabagisme, des maladies chroniques, des morts sur la route et des suicides est clairement plus marquée pour les hommes que pour les femmes.
- Enfin, les femmes sont davantage confrontées à des situations de pauvreté et les données d'enquête montrent que la confiance généralisée et le sentiment de sécurité est plus faible chez les femmes que chez les hommes.

3. Indicateurs composites de bien-être

3.1. Introduction

En complément à l'ensemble d'indicateurs repris dans ce rapport, le BFP a poursuivi ses recherches afin de proposer des indicateurs composites. Ceux-ci ont l'avantage de synthétiser différentes composantes du bien-être et du développement de la société et de rendre la communication plus simple. Ces recherches visent à répondre à la loi du 14 mars 2014 qui demande de "regrouper les indicateurs en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux". Elles font également suite à une demande de la Chambre de disposer de tels indicateurs (Chambre des représentants de Belgique, 2016). Le rapport 2017 (ICN/BFP, 2017) proposait de développer un indicateur composite pour chacune des trois dimensions du développement durable: *Ici et maintenant, Plus tard* et *Ailleurs*. Les deux premières dimensions sont couvertes dans ce rapport.

En 2018, le BFP présentait un indicateur composite afin de mesurer le bien-être pour la première dimension: l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}) (ICN/BFP, 2018a et Joskin, 2018). Cet indicateur a la particularité d'avoir été construit à partir des résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être spécifiques à la Belgique (Joskin, 2017). Il mesure l'évolution du bien-être moyen en Belgique à partir de 2005. Partant du constat qu'il existe de grandes inégalités de bien-être au sein de la population belge (Joskin, 2019), le rapport 2019 (ICN/BFP, 2019) proposait onze nouveaux indicateurs composites pour mesurer l'évolution du bien-être actuel pour les femmes, les hommes, quatre catégories d'âge (16-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus) et cinq catégories de revenu (quintiles de revenu). Ces indicateurs ont été construits suivant une méthodologie identique à celle de l'indicateur BE_{IM}. Afin de refléter la diversité des déterminants du bien-être d'une catégorie de la population à une autre, les composantes ainsi que leurs pondérations respectives diffèrent d'un indicateur à un autre.

Après s'être penché sur la dimension *Ici et maintenant* du développement durable, le BFP a proposé en 2020 quatre indicateurs composites pour la dimension *Plus tard*: *Capital humain, Capital social, Capital environnemental* et *Capital économique* (ICN/BFP, 2020a et Joskin, 2020). Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution du stock des ressources nécessaires pour garantir le bien-être des générations futures³. Ensemble, ils posent donc la question de la soutenabilité du bien-être en Belgique.

Ce rapport permet donc de comparer l'évolution du bien-être des générations actuelles (*Ici et maintenant*) avec l'évolution de la capacité des générations futures de développer le leur (*Plus tard*). Le développement durable d'une société implique en effet que la satisfaction des besoins du présent (le bien-être *Ici et maintenant*) ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (le bien-être *Plus tard*).

Les sections <u>3.2</u> et <u>3.3</u> mettent à jour les indicateurs composites de bien-être respectivement pour la dimension *Ici et maintenant* et la dimension *Plus tard*. L'ensemble des composantes des indicateurs composites est disponible sur le site <u>www.indicators.be</u> développé par le BFP. Au vu de la crise sanitaire exceptionnelle que traversent la Belgique et le reste du monde, la <u>section 3.4</u> propose une première estimation de l'évolution du bien-être en Belgique en 2020.

³ Le terme *générations futures* se rapporte aux générations *qui vivront* dans le futur.

3.2. Le bien-être actuel

Avec leur mise à jour, l'ensemble des indicateurs composites de bien-être pour la dimension *Ici et maintenant* couvre la période allant de 2005 à 2019. Le premier point (3.2.1) analyse l'évolution du bien-être moyen en Belgique à l'aide de l'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}). Le second (3.2.2) fait le point sur l'évolution du bien-être pour onze catégories de la population belge.

3.2.1. Évolution du bien-être moyen en Belgique

L'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant* (BEIM) mesure l'évolution du bien-être moyen en Belgique⁴. Le choix des indicateurs qui le composent ainsi que de leur pondération reposent sur les résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être en Belgique (Joskin, 2017). L'indicateur BEIM se compose de six indicateurs (voir <u>tableau 4</u>) qui mesurent les principales composantes du bien-être en Belgique, à savoir la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation.

La composante de santé est mesurée à partir de l'indicateur État de santé, qui est calculé comme la moyenne des trois indicateurs du module minimum européen sur la santé (Eurostat, 2017). Cet indicateur mesure tant la santé physique que la santé mentale. La santé étant le principal déterminant du bienêtre en Belgique, cet indicateur reçoit une pondération de 0,4 (voir tableau 4). Les autres indicateurs reçoivent des pondérations allant de 0,04 (indicateur <u>Taux de chômage</u>) à 0,19 (indicateur <u>Privation matérielle sévère</u>). Ces pondérations sont fixes dans le temps et leur somme est égale à 1. Une hausse des indicateurs correspond à une amélioration du bien-être⁵. Du fait que les unités de mesure des indicateurs ne sont pas identiques, ceux-ci ont dû être normalisés⁶. Chaque indicateur est ensuite multiplié par sa pondération, la somme de l'ensemble formant l'indicateur BEIM.

Tableau 4 Composantes de l'indicateur Bien-être ici et maintenant (BEIM)

Composantes	Indicateurs	Descriptions		Pondérations
	Santé perçue	Part de la population dans un état de santé moyen, bon ou très bon Indica	teur État	
Santé	<u>Limitation dans les activités</u> <u>quotidiennes</u>	Part de la population avec des limitations	de anté	0,40
	Maladie ou problème de santé de longue durée	Part de la population avec une maladie ou un problème de santé de longue durée*	unic	
Niveau de vie	Privation matérielle sévère	Part de la population en situation de privation matérielle sévère*		0,19
Vie en société	Support social	Part de la population qui peut compter sur l'aide d'un proche		0,15
Travail	Incapacité de travail de longue durée	Part des travailleurs en incapacité de travail de plus d'un an*		0,13
	Taux de chômage	Part de la population active au chômage*		0,04
Éducation	<u>Décrochage scolaire</u>	Part des 18-24 ans en situation de décrochage scolaire*		0,09

Source: calculs BFP à partir des données 2013 de l'enquête EU-SILC (Statistics Belgium, 2014).

 $^{^{\}star}$ C'est la part complémentaire de l'indicateur qui est utilisée dans le calcul de BE $_{\mbox{\scriptsize IM}}$.

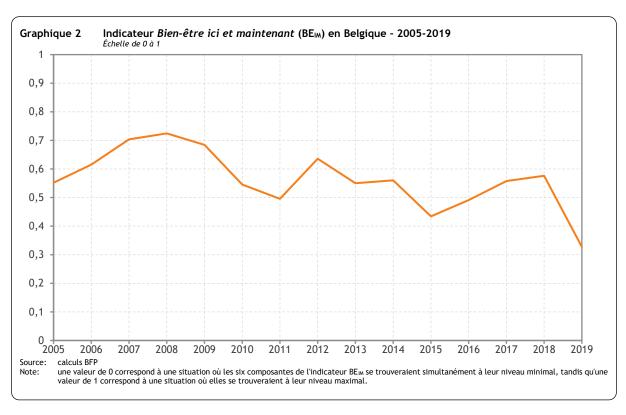
⁴ Un *Working Paper* du BFP, publié en février 2018 (Joskin, 2018), donne une description complète de l'indicateur ainsi que de la méthodologie sur la base de laquelle il a été construit.

Pour les indicateurs marqués d'un astérisque dans le <u>tableau 4</u>, c'est leur part complémentaire qui a été reprise pour le calcul de l'indicateur composite BEIM. De la sorte, une hausse des indicateurs correspond à une hausse du bien-être.

⁶ Les indicateurs ont été normalisés entre 0 et 1, où 0 et 1 représentent respectivement la valeur minimale et maximale observée pour chaque indicateur sur la période 2005-2019.

Étant donné sa méthode de construction, l'indicateur BE_{IM} fluctue entre 0 et 1. Une valeur de 0 correspond à une situation où ses six composantes se trouveraient simultanément à leur niveau minimal, tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où elles se trouveraient simultanément à leur niveau maximal. Les données disponibles permettent de mesurer l'évolution du bien-être en Belgique entre 2005 et 2019.

L'analyse de l'indicateur BE_{IM} sur la période 2005-2019 indique une tendance significative⁷ à la baisse du bien-être en Belgique (voir graphique 2). C'est la première fois que cette tendance est statistiquement significative. L'indicateur BE_{IM} est à son point le plus bas en 2019 alors qu'il était au plus haut en 2008. À partir de 2008, soit l'année du déclenchement de la crise économique et financière, il diminue sensiblement jusqu'en 2015, exception faite de l'année 2012. Entre 2015 et 2018, le bien-être des Belges augmente sans toutefois revenir à son niveau d'avant crise. En 2019, le bien-être diminue et atteint son minimum sur la période analysée.



La décomposition de l'indicateur permet d'analyser l'évolution de ses six composantes (voir graphique 3). Entre 2005 et 2019, la diminution de l'indicateur composite est principalement due à une détérioration de l'état de santé des Belges. Sur cette même période, l'indicateur État de santé indique une tendance à la baisse statistiquement significative. En augmentation à partir de 2005, il a ensuite globalement diminué à partir de 2008, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière. Cet indicateur n'a jamais pu retrouver le niveau qui prévalait avant 2008. En le décomposant (voir tableau 4), il ressort que deux de ses trois indicateurs montrent une détérioration significative: les indicateurs Santé perçue et Limitations dans les activités quotidiennes. L'indicateur Maladie ou problème de santé de longue durée est plus stable et ne montre pas de tendance statistiquement significative.

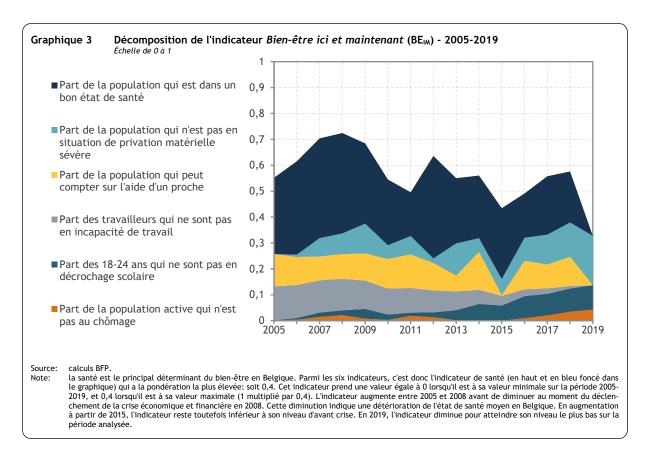
Pour mesurer la significativité statistique de l'évolution de l'indicateur, la corrélation entre l'indicateur et un trend temporel est calculée avec le coefficient de corrélation de rang de Spearman (marge d'erreur de 5%).

Le point minimum de l'indicateur *État de santé* atteint en 2019 demande à être confirmé. En effet, les indicateurs des enquêtes EU-SILC, utilisés ici, ont connu une rupture méthodologie en 2019. Il n'est dès lors pas possible de déterminer la part de leur évolution due au changement méthodologique de celle due à une évolution réelle. À ce stade peu de données sont déjà disponibles pour valider les évolutions des indicateurs de santé entre 2018 et 2019.

- Ceux de l'enquête *Gallup World Poll* montrent que la satisfaction dans la vie en Belgique, qui englobe notamment la santé, est la plus basse en 2019; la période couverte par cette enquête allant de 2005 à 2019. Il en va de même de l'indicateur qui mesure la prévalence des affects positifs (joie et rire) dans les jours qui ont précédé l'interview (Gallup World Poll, 2020).
- Les résultats de la dernière enquête de Solidaris, le Baromètre: Bien-être et confiance (réalisée en Communauté française), pointent également une qualité de vie et une santé physique qui se détériorent depuis 2015, avec un minimum enregistré en 2019 (Institut Solidaris, 2020).

Néanmoins, la détérioration de l'état de santé des Belges, tant physique que mentale, s'inscrit dans une tendance constatée dans les résultats des enquêtes de santé réalisées par Sciensano depuis 1997 (Sciensano, 2019c). Relativement stable depuis 2001, la santé perçue des Belges s'est, par exemple, détériorée en 2018 (Sciensano, 2019b). Le pourcentage de personnes qui déclarent souffrir d'une maladie ou d'une affection chronique a augmenté significativement en passant de 25,1% en 2001 à 29,3% en 2018 (Sciensano, 2019a). À noter également une hausse du nombre de personnes rapportant une certaine douleur/gène (de 50,1% à 56,2% entre 2013 et 2018) ou encore une certaine anxiété/dépression (de 26,6% à 31,5% entre 2013 et 2018) (Sciensano, 2019c). Les résultats de la dernière enquête font également état d'une "augmentation du niveau de mal-être psychologique (...) depuis ces dernières dix années en Belgique" (Sciensano, 2020a, p.22). Cette détérioration de la santé mentale des Belges se marque également dans l'évolution des indicateurs <u>Dépression</u> et <u>Détresse psychologique</u> repris dans ce rapport.

S'ajoute à cela qu'hormis une baisse en 2015, l'indicateur <u>Support social</u> (pour lequel il n'y a pas de rupture méthodologique en 2019) était jusqu'ici resté relativement stable dans le temps. Il diminue toutefois nettement en 2019 pour atteindre son minimum sur la période 2005-2019.



En matière de santé encore, la part des travailleurs en incapacité de travail de longue durée (indicateur *Incapacité de travail de longue durée*) n'a cessé d'augmenter depuis 2005. À l'inverse, l'évolution des indicateurs socio-économiques entre 2005 et 2019 est favorable: moins de personnes sont au chômage (indicateur *Taux de chômage*) ou n'ont pas accès à un niveau de vie considéré comme standard (indicateur *Privation matérielle sévère*), et moins de jeunes sont en décrochage scolaire (indicateur *Décrochage scolaire*). Ces améliorations n'ont toutefois pas été suffisantes pour contre balancer la détérioration observée pour les autres composantes du bien-être des Belges.

3.2.2. Évolution du bien-être pour onze catégories de la population belge

L'indicateur BEIM mesure l'évolution du bien-être moyen en Belgique. Partant du constat qu'il existe de grandes inégalités de bien-être au sein de la population belge (Joskin, 2019), cet indicateur a été complété par onze indicateurs composites. Ceux-ci mesurent l'évolution du bien-être pour les femmes, les hommes, quatre catégories d'âge (16-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus) et cinq catégories de revenu (quintiles de revenu). Ces indicateurs ont été construits suivant une méthodologie identique à celle de l'indicateur BEIM. Les composantes des indicateurs ainsi que leurs pondérations respectives découlent des résultats de l'analyse statistique des déterminants du bien-être spécifiques à chacune des onze catégories. Il en ressort que les principaux déterminants du bien-être des Belges diffèrent d'une catégorie à une autre. Lorsque ces déterminants sont les mêmes, ce sont leurs pondérations respectives qui changent. Pour l'ensemble des catégories analysées, la santé reste toutefois le principal déterminant du bien-être. Hormis la santé, seule la composante *Vie en société* du bien-être est un déterminant du bien-être commun à l'ensemble des catégories de la population. En conséquence, seuls les indicateurs *État de*

santé et <u>Support social</u> sont repris dans les onze indicateurs composites (voir <u>tableau 5</u>). À l'opposé, l'indicateur <u>Taux de chômage</u> n'est repris que dans deux indicateurs composites de bien-être.

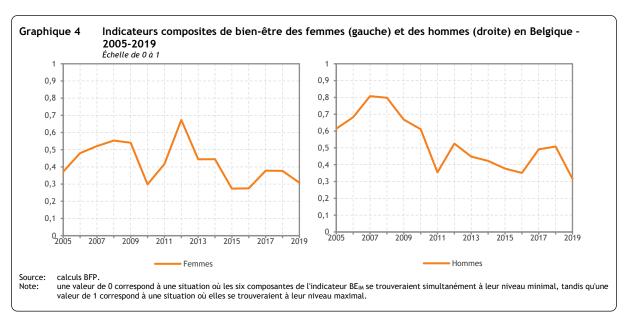
Tableau 5 Composition des indicateurs composites de bien-être pour différentes catégories de la population belge

Indicateurs	Femmes	Hommes	16-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	s > 64 ans	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
État de santé	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Х
<u>Privation matérielle</u> <u>sévère</u>	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	-	Χ	Χ	Χ	Χ	=
Incapacité de travail de longue durée	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	-	-	-	Χ	Χ	=
Taux de chômage	-	Χ	Χ	-	-	-	-	-	-	-	-
Décrochage scolaire	Χ	-	Χ	-	-	-	Χ	Χ	-	-	-
Support social	Χ	X	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	Χ	X

Note: une croix indique que l'indicateur est repris dans l'indicateur composite de bien-être pour cette catégorie. Les abréviations allant de Q1 à Q5 représentent les quintiles de revenu, allant du revenu le plus bas au revenu le plus élevé.

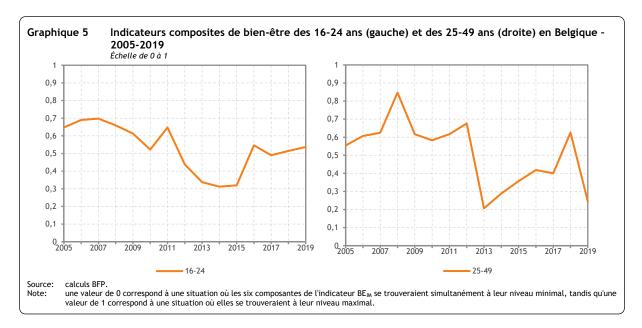
Du fait que les composantes des indicateurs composites diffèrent d'une catégorie de la population à une autre, il n'est pas possible de comparer directement leurs évolutions. Il est seulement possible de comparer la tendance de leurs évolutions (à la hausse ou à la baisse). La significativité statistique de ces tendances est mesurée avec le coefficient de corrélation (avec un trend temporel) de rang de Spearman (avec une marge d'erreur de 5%).

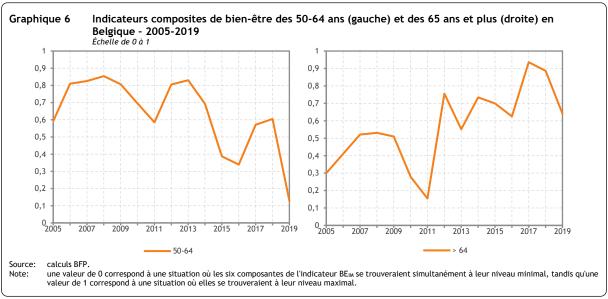
Le graphique 4 montre les indicateurs composites de bien-être des femmes et des hommes. Ces indicateurs augmentent jusqu'en 2008, soit l'année du déclenchement de la crise économique et financière, avant de diminuer significativement. L'impact de la crise sur le bien-être semble toutefois avoir été plus marqué pour les hommes. Pour les femmes, le niveau de l'indicateur en 2019 est proche de celui mesuré en 2005. À l'inverse, celui des hommes reste en dessous. C'est en 2019 que le bien-être des hommes est à son niveau le plus bas. Sur la période 2005-2019, il ne se dégage pas de tendance statistiquement significative pour l'indicateur des femmes. À l'inverse, celui des hommes indique une tendance à la baisse.



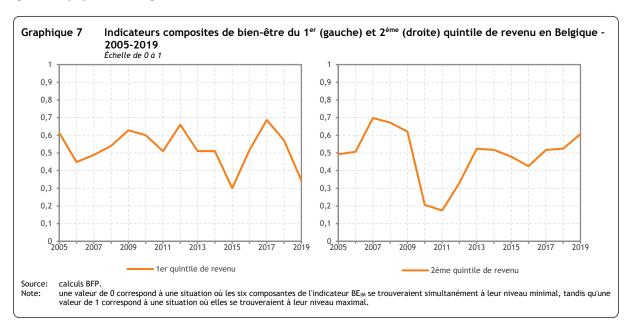
L'évolution du bien-être des quatre catégories d'âge analysées (16-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus) montre des différences importantes (voir graphique 5 et graphique 6). Si l'effet de la crise économique et financière marque l'ensemble des indicateurs, seul l'indicateur de bien-être des 65 ans et plus s'est sensiblement amélioré par la suite, pour se retrouver en 2019 à un niveau significativement supérieur à celui de 2005. Pour les trois autres catégories d'âge, la diminution observée du bien-être à la suite de la crise a été persistante.

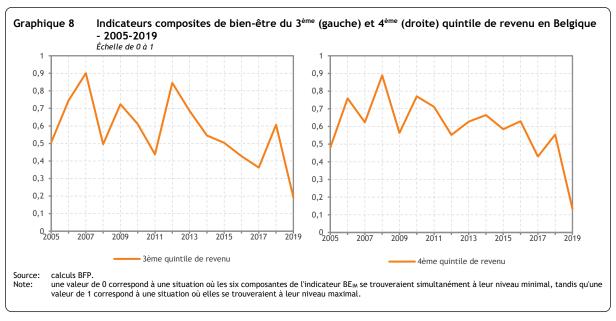
Sur l'ensemble de la période 2005-2019, la tendance est à la baisse pour les catégories 16-24 ans et 50-64 ans alors qu'elle est à la hausse pour les 65 ans et plus. Ces tendances sont statistiquement significatives. À l'inverse, il ne se dégage pas de tendance significative pour les 25-49 ans.

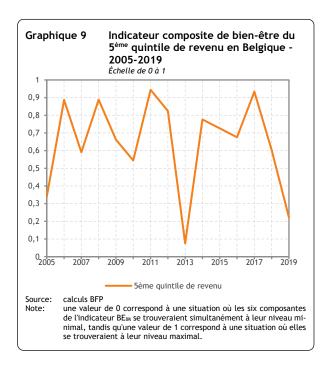




Lorsque les Belges sont répartis en cinq catégories de revenu (cinq quintiles allant des revenus les plus bas aux revenus les plus élevés), l'impact de la crise économique et financière semble être plus marqué pour les personnes des deuxième et troisième quintiles de revenu (voir graphique 7, graphique 8 et graphique 9). À l'exception de l'indicateur composite pour le deuxième quintile de revenu, le niveau de tous les indicateurs se trouve en 2019 en dessous de celui mesuré en 2005. Il ressort des calculs statistiques que seul l'indicateur pour le troisième quintile indique une tendance significative à la baisse sur la période 2005-2019. Pour les autres indicateurs, il n'y a pas de tendance statistiquement significative qui se dégage sur cette période.







3.3. Le bien-être des générations futures

Le développement durable d'une société implique que la satisfaction des besoins du présent (le bien-être *Ici et maintenant*) ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (le bien-être *Plus tard*). Une société se développe de manière durable si elle garantit aux générations futures un niveau de bien-être au moins équivalent au niveau actuel (ICN/BFP, 2020a).

Cette section se penche sur la mesure de la soutenabilité du bien-être en Belgique à partir des quatre indicateurs composites développés par le BFP (ICN/BFP, 2020a et Joskin, 2020). Ces indicateurs mesurent l'évolution du stock de ressources nécessaires au bien-être des générations futures.

Dans le cadre conceptuel utilisé ici quatre capitaux clés sont distingués: humain, social, environnemental et économique. Du fait que ces capitaux ne sont pas substituables entre eux, ils ne sont pas agrégés pour former un seul indicateur composite. Les capitaux sont eux-mêmes subdivisés en différents sous-capitaux. Chaque sous-capital est ensuite mesuré par un ou plusieurs indicateurs. Dans une approche de développement durable centrée sur l'humain, les unités de mesure des indicateurs sont à chaque fois rapportées à la population de sorte que ces grandeurs soient mesurées par personne. Les indicateurs retenus mesurent tant les aspects quantitatifs que qualitatifs des capitaux nécessaires pour le bien-être des générations futures.

Tableau 6 Cadre conceptuel de la mesure de la soutenabilité du bien-être

Capitaux	Sous-capitaux	Indicateurs
Capital social	Individus	Support Social
		Contacts avec amis et famille
	Communauté	Confiance généralisée
		Confiance dans les institutions
Capital humain	Éducation	Maîtrise suffisante de la lecture ⁸
		Diplômés de l'enseignement supérieur
	Santé	Espérance de vie en bonne santé
Capital environnemental	Air	Concentration atmosphérique de CO ₂
	Eau	Nitrates dans les eaux souterraines
	Terre	Surface non bâtie ⁹
	Biodiversité	Populations d'oiseaux des champs
Capital économique	Capital physique	Stock de capital physique
	Capital connaissance	Stock de capital connaissance
	Capital financier	<u> </u>

Afin de pouvoir être agrégés, les indicateurs propres à chaque capital ont été normalisés à 100 pour une année de référence, la première année commune pour ces indicateurs étant choisie comme référence. Les indicateurs ont éventuellement été adaptés (utilisation du complément) pour qu'une augmentation des indicateurs indique une amélioration du stock de capital pour les générations futures. Pour chaque capital, les sous-capitaux reçoivent une pondération identique. Il en va de même pour chacun des indicateurs qui mesurent ces sous-capitaux. C'est d'abord la moyenne arithmétique des indicateurs pour chaque sous-capital qui est calculée. Les indicateurs composites de capitaux sont ensuite calculés à partir de la moyenne arithmétique des sous-capitaux qui les composent.

Suivant cette méthodologie, il est possible de comparer l'évolution des quatre indicateurs composites dans le temps. La significativité statistique de l'évolution des indicateurs est déterminée à l'aide d'un test de corrélation de rang de Spearman (avec une marge d'erreur de 5%). Il n'est en revanche pas possible de comparer l'ampleur de cette évolution entre les indicateurs composites.

Les points qui suivent détaillent la mise à jour des indicateurs composites de la dimension *Plus tard* du développement durable. Sur les quatre indicateurs, trois ont pu être mis à jour dans ce rapport: les indicateurs *Capital humain, Capital social* et *Capital économique*. Du fait de l'absence de nouvelles données statistiques pour l'ensemble des composantes de l'indicateur *Capital environnemental*, ce dernier n'a pas pu être mis à jour dans ce rapport. Le point concernant cet indicateur discute néanmoins de l'évolution des composantes pour lesquelles une mise à jour a été possible.

3.3.1. Capital humain

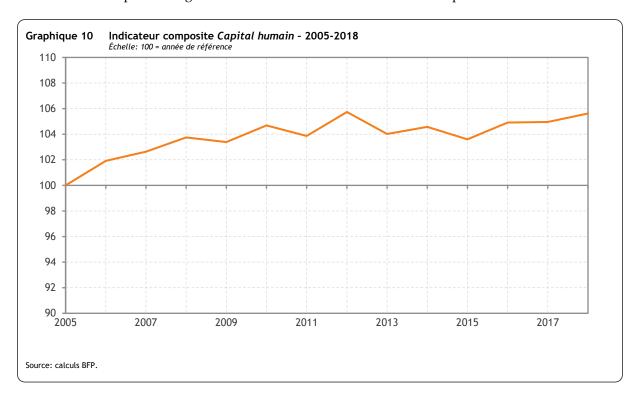
L'OCDE définit le capital humain comme "les connaissances, les qualifications, les compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création de bien-être personnel, social et économique" (OCDE, 2001, p.18). Cette définition dépasse donc la définition économique du capital humain comme contribution à la production économique et donc au PIB. L'indicateur distingue deux sous-capitaux: le sous-capital

⁸ C'est la part complémentaire de l'indicateur <u>Maitrise insuffisante de la lecture</u>, publié sur <u>www.indicators.be</u>, qui a été utilisée pour le calcul de l'indicateur composite. De la sorte, une hausse de l'indicateur correspond à une hausse de l'indicateur composite.

⁹ C'est la part complémentaire de l'indicateur <u>Surface bâtie</u>, repris au <u>chapitre 4</u>, qui a été utilisée pour le calcul de l'indicateur composite. De la sorte, une hausse de l'indicateur correspond à une hausse de l'indicateur composite.

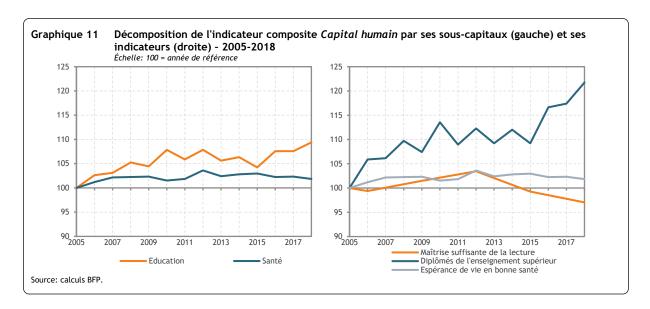
Éducation, qui reprend les qualifications et les compétences, et le sous-capital *Santé*. Le premier sous-capital est mesuré à travers deux indicateurs: <u>Diplômés de l'enseignement supérieur</u> et <u>Maîtrise suffisante de la lecture</u>. Le second l'est par un indicateur: <u>Espérance de vie en bonne santé</u>.

La mise à jour des indicateurs qui composent le capital humain permet à présent de couvrir une période allant de 2005 à 2018 (voir <u>graphique 10</u>). Sur cette période, l'évolution à la hausse de l'indicateur *Capital humain* est statistiquement significative. Cette tendance est due au sous-capital *Éducation*.



Afin de comprendre l'évolution de l'indicateur *Capital humain* dans le temps, ce dernier peut être décomposé en ses sous-capitaux et ses indicateurs (voir graphique 11).

Le sous-capital Éducation a globalement augmenté: la tendance à la hausse est statistiquement significative sur la période 2005-2018. Cette tendance s'explique par l'évolution de l'indicateur <u>Diplômés de l'enseignement supérieur</u>; aucune tendance ne se dégageant de l'indicateur <u>Maîtrise suffisante de la lecture</u>. Une analyse plus détaillée fait toutefois apparaître des variations différentes en fonction de la période retenue. Le sous-capital Éducation augmente entre 2005 et 2012. Cette augmentation découle d'un nombre croissant d'étudiants diplômés du supérieur combinée à une amélioration de la maîtrise suffisante de la lecture. Entre 2012 et 2015, le sous-capital Éducation diminue sous l'effet d'une dégradation de la maîtrise de la lecture et d'une stabilisation du nombre de diplômés du supérieur. L'augmentation du sous-capital Éducation observée à partir de 2015 est exclusivement due à une augmentation soutenue du nombre de diplômés du supérieur. La maîtrise suffisante de la lecture continue quant à elle à se dégrader.

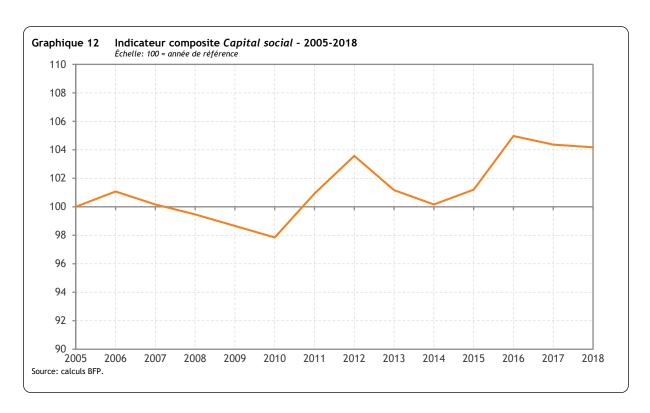


L'analyse du sous-capital *Santé* indique quant à elle qu'il n'y a pas de tendance statistiquement significative à la hausse ou à la baisse. Ce sous-capital étant composé d'un indicateur, la même conclusion peut être tirée pour ce qui est de l'*Espérance de vie en bonne santé*.

3.3.2. Capital social

Le capital social n'a pas trait aux personnes mais à la qualité de leurs relations. Comme l'indique le rapport *Du bien-être des nations: le rôle du capital humain et social*, il n'existe pas une seule et unique définition du capital social (OCDE, 2001, p.40). Ce dernier englobe un ensemble de valeurs et de normes qui contribue au bien-être (Stiglitz *et al.*, 2018, p.286). Deux sous-capitaux sont distingués ici: un premier qui se penche sur le capital social au niveau individuel (*Individus*) et un autre au niveau de la communauté (*Communauté*). Ces indicateurs proviennent principalement de données d'enquêtes réalisées tous les deux ans, la significativité statistique de leur évolution n'est dès lors pas évaluée ci-dessous.

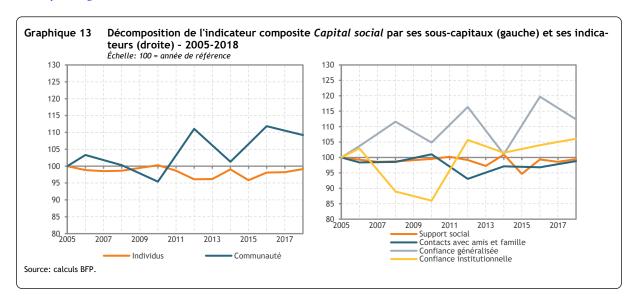
La mise à jour de ces indicateurs permet à présent de couvrir une période allant de 2005 à 2018 (voir graphique 12). En 2018, l'indicateur *Capital social* dépasse son niveau de départ. Cette tendance à la hausse est exclusivement due au sous-capital *Communauté*.



L'indicateur *Capital social* peut être décomposé en ses sous-capitaux et ses indicateurs (voir graphique 13).

Concernant le sous-capital *Individus*, les deux indicateurs <u>Contacts avec amis et famille</u> et <u>Support social</u> sont stables entre 2005 et 2010. À partir de 2010, ces indicateurs sont en légère diminution ce qui tend à indiquer une détérioration de ce sous-capital. Cette diminution est confirmée après 2018 puisque l'indicateur <u>Support social</u>, disponible en 2019, est à son niveau le plus bas cette année-là.

À l'inverse du sous-capital *Individus*, le niveau du sous-capital *Communauté* dépasse en 2018 celui observé en 2005. C'est le cas pour les deux indicateurs qui le composent, la *Confiance dans les institutions* et la *Confiance généralisée*.

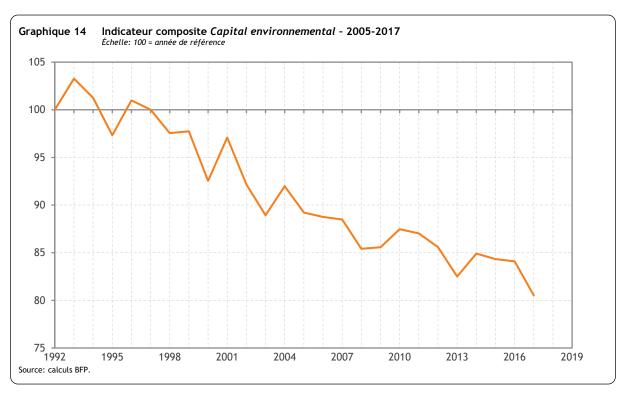


3.3.3. Capital environnemental

Le *Rapport fédéral sur le développement durable* 2000-2004 décrit le capital environnemental comme regroupant les ressources naturelles (l'eau, l'atmosphère, la terre ainsi que les minéraux et minerais) et l'ensemble des espèces vivantes (micro-organismes, champignons, végétaux et animaux; TFDD, 2005, p.5). À partir de cette définition, l'indicateur *Capital environnemental* est subdivisé en quatre sous-capitaux: l'air, l'eau, la terre et la biodiversité. Chaque sous-capital est mesuré par un indicateur.

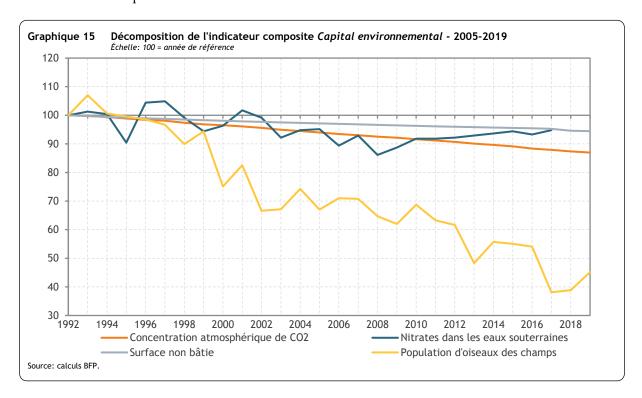
Du fait de l'absence de données statistiques pour la mise à jour de l'indicateur mesurant la qualité de l'eau (<u>Nitrates dans les eaux souterraines</u>), il n'a pas été possible de mettre à jour l'indicateur *Capital environnemental*. Les autres composantes de cet indicateur ont pu l'être jusqu'en 2019 (voir <u>graphique 15</u>). Leur analyse fait apparaître une tendance identique à celle observée dans le passé.

Entre 1992 et 2017, le capital environnemental a sensiblement diminué en Belgique. Cette tendance à la baisse est statistiquement significative. Tous les sous-capitaux contribuent à cette diminution. Cela est toutefois particulièrement le cas pour l'indicateur du sous-capital *Biodiversité*.



En décomposant l'indicateur *Capital environnemental*, il ressort que sur la période 1992-2017 les quatre sous-capitaux montrent une tendance à la baisse (voir graphique 15). Ces résultats sont en ligne avec ceux publiés par l'Agence européenne pour l'environnement dans le rapport *L'environnement en Europe:* état et perspectives 2020 (AEE, 2019). Étant donné la nature des indicateurs qui composent l'indicateur composite, les baisses sont plus ou moins fortes dans le temps. Ainsi, la baisse est particulièrement marquée en ce qui concerne l'indicateur de biodiversité qui mesure l'abondance de quinze espèces d'oiseaux des champs. L'indicateur passe de 100 en 1992 à 45,2 en 2019; soit une baisse de 55% en l'espace de 28 ans. Étant donné la méthodologie utilisée, ce dernier indicateur marque sensiblement l'indicateur

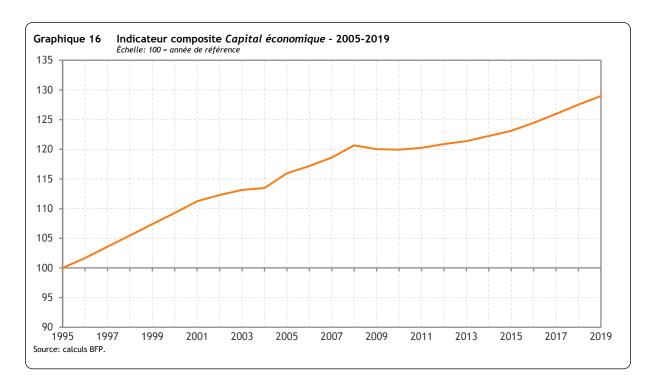
composite *Capital environnemental*. Seul l'indicateur du sous-capital concernant la qualité de l'eau montre une amélioration à partir de 2008 tout en restant sous le seuil de 100.



3.3.4. Capital économique

Le capital économique repose sur les statistiques disponibles dans le *Système des comptes nationaux*. L'indicateur *Capital économique* distingue trois sous-capitaux: les capitaux physique, connaissance et financier. Le premier est mesuré par l'indicateur *Stock de capital physique* et le deuxième par l'indicateur *Stock de capital connaissance*. Du fait de problèmes méthodologiques pour mesurer le capital financier, aucun indicateur n'est repris pour ce dernier. À l'inverse des indicateurs précédents, ces deux indicateurs sont exprimés par la même unité de mesure: euros chaînés (de 2015) par habitant.

La mise à jour des indicateurs permet à présent de couvrir une période allant de 1995 à 2019 (voir graphique 16). En 2019, l'indicateur *Capital économique* est à son niveau maximum. L'indicateur dégage une tendance statistiquement significative à la hausse sur la période analysée.



Tant l'indicateur <u>Stock de capital physique</u> que l'indicateur <u>Stock de capital connaissance</u> ont contribué à cette augmentation; le volume du stock de capital connaissance ne représentant toutefois qu'environ 5% du capital économique. Entre 1995 et 2019, l'indicateur composite est passé de 100 à environ 130: ce qui correspond à une hausse du stock de capital par habitant d'environ 85.000€ à 110.000€ (en euros chaînés de 2015). Hormis au début des années 2000 et dans les années qui ont suivi la crise économique et financière de 2008 (entre 2008 et 2013), l'indicateur *Capital économique* augmente.

3.4. Estimation du bien-être en 2020

La crise de la Covid-19 bouleverse la vie des Belges dans son ensemble. Une manière d'en prendre la mesure est de se pencher sur leur bien-être à travers l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BEIM). Ce dernier synthétise les principaux déterminants du bien-être: la santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation (ICN/BFP, 2017 et Joskin, 2017).

Les données statistiques permettant de calculer l'indicateur BEIM ne sont bien sûr pas encore disponibles pour 2020. Il est toutefois possible, à partir des informations existantes aujourd'hui, de faire certaines hypothèses quant à l'évolution probable des différentes composantes de l'indicateur BEIM en 2020 et ainsi d'estimer l'impact de la crise de la Covid-19 sur le bien-être des Belges. Le BFP avait publié une première estimation en avril 2020 (Joskin et Henry, 2020). Une mise à jour de cette estimation est proposée dans cette section, sur la base des informations disponibles en novembre 2020.

Afin d'estimer l'évolution du bien-être en Belgique en 2020, les résultats de différentes enquêtes réalisées entre mars et octobre 2020 ont été utilisés. Les principales enquêtes retenues sont celles réalisées par Sciensano entre avril et septembre (les enquêtes de santé Covid-19), par la Banque nationale de Belgique entre avril et octobre (les enquêtes auprès des consommateurs) et par *Eurofound* en avril et juillet (les enquêtes *Living*, *working and COVID-19*). L'ensemble des résultats de ces enquêtes sont représentatifs de la population belge. D'autres enquêtes ont également été consultées pour cet exercice d'estimation. Les

résultats de celles-ci vont dans le même sens que ceux des enquêtes mentionnées ci-dessus et ne seront en conséquence par détaillés par la suite. Il s'agit notamment des enquêtes réalisées par l'Universiteit Antwerpen depuis la mi-mars (les enquêtes *Coronastudie* en collaboration avec la Katholieke Universiteit Leuven, l'Universiteit Hasselt et l'Université libre de Bruxelles). Outre les enquêtes, les perspectives macro-économiques publiées par le BFP en septembre 2020 ainsi que certaines données administratives (mises à disposition par le groupe de travail *Social Impact COVID-19 Crisis*) ont également été utilisées pour cet exercice.

Le <u>point 3.4.1</u> détaille les hypothèses retenues pour chaque indicateur qui compose l'indicateur composite BE_{IM}. Le <u>point 3.4.2</u> propose l'estimation de cet indicateur pour 2020.

3.4.1. Hypothèses

À partir de ces informations, le BFP fait différentes hypothèses quant à l'évolution des composantes de l'indicateur *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}) en 2020. Ces hypothèses permettent d'estimer l'évolution du bien-être moyen des Belges en cette période de crise. Cette estimation est à considérer avec toutes les précautions d'usage.

Pour trois des huit composantes de l'indicateur BEIM, il n'est raisonnablement pas possible de faire des hypothèses quant à leur évolution en 2020. Il s'agit des indicateurs <u>Limitation dans les activités quotidiennes</u>, <u>Maladie ou problème de santé de longue durée</u> et <u>Décrochage scolaire</u>. Partant de ce constat, l'hypothèse faite ici est que la valeur de ces indicateurs en 2020 est identique à celle de 2019. Il paraît assez évident que la crise actuelle aura un impact sur ces indicateurs mais à ce jour, il n'est pas possible d'en estimer l'importance. Les points qui suivent sont organisés selon les composantes de l'indicateur composite BEIM (voir <u>tableau 4</u>): les indicateurs <u>Santé perçue</u>, <u>Privation matérielle sévère</u>, <u>Support social</u>, <u>Incapacité de travail de longue durée</u> et <u>Taux de chômage</u>.

a. Indicateur Santé perçue

Les résultats de différentes enquêtes menées entre mars et octobre montrent une détérioration de la santé des Belges, en particulier de leur santé mentale. Cette détérioration touche particulièrement les femmes, les 16-45 ans, les personnes vivant seules (avec ou sans enfants), celles non diplômées du supérieur et celles au chômage ou en incapacité de travail.

Les enquêtes de Sciensano montrent que la santé mentale des Belges s'est détériorée entre avril et septembre 2020. Ainsi, la part des personnes souffrant de troubles dépressifs était, par exemple, d'environ 20% en avril contre 9,5% dans l'enquête de santé de 2018 (Sciensano, 2020b). Ce pourcentage a baissé par la suite et s'est stabilisé autour de 15% en juin et en septembre, juste avant le second confinement (Sciensano, 2020c et 2020e). Les troubles anxieux touchaient, quant à eux, 23% de la population belge en avril contre 11% en 2018 (Sciensano, 2020b). Ce pourcentage a baissé par la suite à 16% en juin et 18% en septembre (Sciensano, 2020c et 2020e).

Outre la santé mentale, les annulations de rendez-vous (para)médicaux oscillaient entre 25% et 90% en fonction des prestataires de soins en mars-avril 2020 (Sciensano, 2020b). Une enquête réalisée par l'Université catholique de Louvain en juin montre qu'environ 50% des Belges ont renoncé à des soins prévus

avant la crise et que 40% n'ont pas soigné un problème de santé apparu durant le confinement (Université Catholique de Louvain, 2020).

Les enquêtes réalisées par *Eurofound* en avril et en juillet 2020 posaient la même question que celle utilisée dans l'enquête SILC pour construire l'indicateur <u>Santé perçue</u>. Les résultats des deux enquêtes d'*Eurofound* montrent que la part de la population de 16 ans et plus qui se déclare être dans un état de santé très bon, bon ou moyen a diminué entre avril et juillet 2020, en passant de 93,1% à 87,0% (Eurofound, 2020).

Au vu de ces résultats, il semble inévitable que la part de personnes se déclarant être dans un état de santé très bon, bon ou moyen baisse en 2020 par rapport à 2019. Avec le second confinement intervenu en octobre, une nouvelle détérioration des chiffres mentionnés devrait logiquement avoir lieu fin 2020. Afin d'estimer le niveau de l'indicateur en 2020, l'hypothèse faite est que la part de personnes se déclarant être dans un état de santé très bon, bon ou moyen durant les six premiers mois de 2020 était identique à celle de 2019; soit 90,9% selon les données SILC. Pour les six mois restants, le taux de croissance observé dans les deux enquêtes *Eurofound* est appliqué à la valeur de l'indicateur SILC. À partir de ces hypothèses, la part des personnes dont l'état de santé est très bon, bon ou moyen passerait de 90,9% de la population en 2019 à 87,9% en 2020; soit une diminution de 3,3% entre 2019 et 2020.

b. Indicateur Privation matérielle sévère

Les perspectives macro-économiques publiées en septembre 2020 par le BFP tablent sur une baisse du revenu disponible réel des ménages de 0,3% entre 2019 et 2020 alors que celui-ci avait augmenté de 2,5% entre 2018 et 2019 (BFP/ICN, 2020b). Ce scénario ne tient toutefois pas compte des nouvelles mesures de confinement prises à partir du mois d'octobre. Malgré les nouvelles mesures compensatoires, il est vraisemblable que cette baisse soit donc plus importante.

Différentes enquêtes se sont également penchées sur la perte de revenus des ménages durant cette crise. Toutes indiquent une baisse des revenus, en particulier pour les travailleurs indépendants. Les résultats des enquêtes auprès des consommateurs de la Banque nationale belge réalisées depuis avril montrent, par exemple, qu'en moyenne entre avril et octobre, environ 30% des ménages belges ont connu une perte de revenu (BNB, 2020b). Pour environ 20% des ménages belges, cette perte est supérieure à 10%. Environ 10% des ménages sont financièrement très vulnérables face à la crise en cumulant une perte de revenus d'au moins 10% et une épargne de 3 mois maximum.

Les enquêtes réalisées par *Eurofound* indiquent que plus de 21% des ménages belges expriment des difficultés à joindre les deux bouts (Eurofound, 2020). Ce taux reste stable dans le temps entre avril et juillet. En 2016, seuls 15% des ménages étaient concernés selon les chiffres de l'enquête *European Quality of Life Survey*, également réalisée par *Eurofound* (Eurofound, 2016).

Ces résultats laissent présager une hausse des ménages qui ne peuvent maintenir un niveau de vie considéré comme standard en Belgique. En 2016, les chiffres de l'enquête SILC indiquent que 5,5% des ménages belges étaient en situation de privation matérielle sévère (indicateur *Privation matérielle sévère*). En rapportant le taux de croissance mesuré par *Eurofound* entre 2016 et 2020, à l'indicateur SILC utilisé dans ce rapport, la privation matérielle sévère toucherait 7,7% des ménages Belges à partir d'avril 2020.

En faisant l'hypothèse que ce taux durant les 3 premiers mois de l'année 2020 est resté identique à celui observé en 2019, l'indicateur passerait de 4,4% en 2019 à 6,9% en 2020.

c. Indicateur Support social

Sans surprise, la crise de la Covid-19 a eu un impact négatif sur les relations sociales des Belges. Les enquêtes sont unanimes sur ce point. Celles réalisées par Sciensano montrent par exemple que l'insatisfaction à l'égard des contacts sociaux a augmenté depuis avril (Sciensano, 2020b). En avril et mai, environ 60% des Belges étaient insatisfaits de leurs contacts sociaux contre seulement 9% dans l'enquête de santé 2018 (Sciensano, 2020b et 2020c). Ce chiffre a baissé par la suite: environ 47% en juin contre 35% en septembre juste avant le début du second confinement (Sciensano, 2020d et 2020e). Il reste toutefois nettement supérieur à celui mesuré en 2018. Sciensano mesure également la qualité du soutien social, un indicateur proche de celui repris dans l'indicateur composite BEIM. Il ressort des résultats des différentes enquêtes qu'environ 70% des personnes se sentent moyennement ou fortement soutenues socialement contre plus de 84% dans l'enquête de santé de 2018; soit une baisse d'environ 20% (Sciensano, 2020b, 2020c, 2020d et 2020e). De plus, ce chiffre est resté stable à travers les enquêtes réalisées entre avril et septembre 2020.

Sur la base de ces résultats, il paraît très probable que l'indicateur <u>Support social</u> se détériore en 2020. Cet indicateur mesure la part des personnes qui peuvent compter sur les amis et la famille en cas de besoin. En 2018, cet indicateur s'élevait à 93,0% de la population belge. La même année, l'indicateur de l'enquête de santé qui mesure la part de la population qui se sent soutenue socialement s'élevait à 84,3%. En rapportant le niveau de l'indicateur <u>Support social</u> de 2018 à celui de l'enquête de santé et en appliquant le taux de croissance observé dans les enquêtes réalisées par Sciensano sur l'ensemble de l'année, cet indicateur passerait de 93,0% en 2018 à 83,5% en 2020; soit une baisse de plus de 10% entre 2018 et 2020.

d. Indicateur d'Incapacité de travail de longue durée

Au vu des impacts sanitaires sur l'ensemble de la population mentionnés précédemment, une hausse des cas d'incapacité de travail de plus d'un an est à craindre. Les données administratives mises à disposition par le Groupe de travail *Social Impact COVID-19 Crisis* (2020) font ainsi état d'une forte hausse des cas d'incapacité de travail primaire (de moins d'un an) en mars chez les salariés. Les mois qui ont suivi indiquent en revanche une baisse par rapport à 2019. Ces chiffres sont corroborés par ceux d'une enquête réalisée par Securex auprès de 25.000 employeurs qui pointe un effet de la mise en chômage temporaire d'une large part des salariés durant le premier semestre de l'année 2020 (Securex, 2020). Cette même enquête indique toutefois aussi une hausse importante des cas d'incapacité de travail de longue durée (indicateur utilisé pour le calcul du BEIM): +8% au cours du premier semestre 2020 par rapport à 2019.

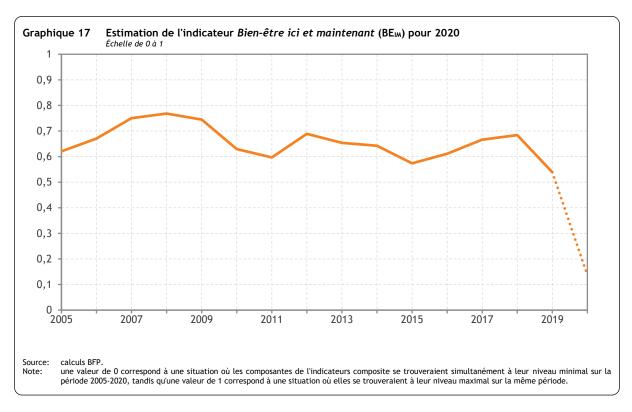
À partir de ces résultats, il ne fait pas de doute que la part des personnes en situation d'incapacité de travail de longue durée va augmenter. Avec le rebond du virus observé après les vacances d'été, il est même probable que la situation se détériore encore un peu plus durant le second semestre 2020. La hausse des incapacités de travail de longue durée observée durant le premier semestre était de l'ordre de 8% par rapport à 2019. L'hypothèse faite ici est que l'indicateur augmenterait de 10% pour passer de 11,1% en 2019 à 12,2% en 2020.

e. Indicateur Taux de chômage

Les perspectives macro-économiques publiées par le BFP en septembre 2020 estimaient que le taux de chômage serait de 5,4% en 2020, soit un niveau identique à celui de 2019 (BFP/ICN, 2020b). Ce chiffre de 5,4% est proche de celui observé dans les données mensuelles de taux de chômage allant de janvier à août 2020 provenant de l'Enquête sur les forces de travail (EFT; Statistics Belgium, 2020). Ce scénario ne prévoyait toutefois pas de nouvelles mesures de confinement en Belgique et ailleurs dans le monde. Il est donc vraisemblable que ce taux de chômage soit sous-estimé.

3.4.2. Estimation de l'indicateur Bien-être ici et maintenant (BEIM) en 2020

À partir des hypothèses décrites précédemment, l'estimation de l'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}) pour 2020 a été calculée. Au vu de la crise de la Covid-19 et de ses impacts significatifs sur l'ensemble des composantes du bien-être des Belges, l'indicateur diminuerait fortement en 2020 pour se situer à son niveau le plus bas depuis 2005. L'impact négatif de la crise de la Covid-19 sur le bien-être des Belges dépasse largement celui mesuré lors de la crise économique et financière de 2008.



En décomposant l'indicateur BEM, il ressort qu'hormis les indicateurs <u>Taux de chômage</u> et <u>Décrochage sco-</u><u>laire</u>, tous les indicateurs sont à leur point minimum en 2020. Cette crise vient renforcer la détérioration de l'État de santé déjà observée en Belgique depuis 2008, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière. Elle met également à mal les relations avec les proches jusque-là relativement stables depuis 2005. Enfin par son impact sur le travail et les revenus, elle accroît les incapacités de travail ainsi que le nombre de Belges qui ne peuvent plus accéder à un niveau de vie considéré comme standard.

Cette estimation doit être considérée avec prudence. Premièrement, les effets de la deuxième vague de l'épidémie, qui a été suivie d'un second confinement, n'ont pu être que partiellement mesurés au moment de la réalisation de l'estimation. Deuxièmement, cette estimation se base sur des données d'enquêtes réalisées à partir d'avril sans qu'il soit possible de donner des indications quant à la situation les premiers mois de l'année 2020. Enfin, trois des huit composantes de l'indicateur composite BEIM ont été maintenues à leur niveau de 2019 alors qu'elles seront également impactées par la crise de la Covid-19. Quoi qu'il en soit, si l'ampleur de la diminution de l'indicateur BEIM est incertaine, il paraît évident que la crise de la Covid-19 a eu un impact majeur sur le bien-être des Belges en 2020. Il sera indispensable de suivre l'indicateur dans le futur notamment pour voir si le bien-être des Belges est durablement impacté. Il sera également opportun de faire la comparaison avec la crise de 2008.

4. Évolution des indicateurs

Ce chapitre présente les évolutions des 69 indicateurs complémentaires au PIB proposés dans ce rapport. Les 69 indicateurs sont présentés dans autant de sections, classés selon les 17 SDG (*Sustainable Development Goals*; ONU, 2015) et dans le même ordre qu'au <u>tableau 1</u>, p.4.

Chacune de ces sections inclut une définition de l'indicateur et une description de son évolution. Un graphique montre l'évolution de l'indicateur pour la Belgique. Autant que possible, l'évolution de l'indicateur pour l'UE27 (l'UE28 utilisé dans les précédents rapports a été remplacé par l'UE27 au vu de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne le 31 janvier 2020), ou à défaut pour un ensemble de pays pertinents, est également montrée sur ce graphique. Dans la mesure où les données sont disponibles, la période couverte par les indicateurs va de 1990 jusqu'à l'année la plus récente, avec une fréquence annuelle.

Les données de chaque indicateur sont présentées dans un tableau qui reprend quelques chiffres clés. Ce tableau mentionne entre autres le taux de croissance annuel moyen sur toute la période de disponibilité des données. Le taux de croissance annuel moyen sur les 5 dernières années est également mentionné lorsque l'indicateur comporte au moins 10 données (ou un minimum de 5 données si les premières données remontent au moins à l'an 2005). Ce tableau présente également, lorsque c'est possible, une comparaison pour la dernière année disponible, entre les niveaux de cet indicateur pour la Belgique et pour l'UE27, ainsi que pour les pays ayant le niveau le plus bas et ayant le niveau le plus haut au sein de l'UE27, ou à défaut un ensemble de pays pertinents. Il faut noter que, pour certains indicateurs, la donnée de la dernière année disponible pour l'ensemble de l'UE27 est une estimation faite par Eurostat, car les données manquent pour 2 ou 3 pays. Dans ce rapport, cette année est reprise pour le graphique, mais pour le tableau de chiffres clés, ainsi que pour la subdivision en trois groupes d'Etats membres reprise dans le texte, l'année utilisée est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour tous les pays.

Les données relatives à ces indicateurs sont disponibles sur le site web <u>www.indicators.be</u>. L'<u>annexe 6.1</u> présente des informations sur la qualité des données issues de l'*Enquête sociale européenne*.

L'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB est structuré sur la base des 17 SDG et chaque indicateur est, dès lors, relié à un SDG et si possible à un sous-objectif plus spécifique de ce SDG. Le cas échéant, des objectifs plus spécifiques à la Belgique sont également repris. Ceux-ci sont extraits de la Vision fédérale à long terme de développement durable (Moniteur belge, 2013), des accords internationaux ratifiés par la Belgique, par exemple dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé, de Directives ou stratégies européennes comme la Stratégie Europe 2020 (CE, 2010), ou de textes belges comme la Déclaration gouvernementale (Gouvernement fédéral, 2020) ou le Programme national de réforme (Gouvernement fédéral, 2016).

Le lien entre les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de l'ONU, définis pour assurer le suivi des SDG, est également explicité.

Lorsque c'est pertinent, les indicateurs sont ventilés selon différentes catégories de la population, entre autres selon le sexe, le niveau de revenu ou d'éducation, l'âge... Les ventilations présentées sont celles qui sont disponibles auprès des institutions qui publient les données en question. Une ventilation selon la Région est aussi présentée, lorsque c'est pertinent et que les données sont disponibles. À noter que plusieurs indicateurs voient leur nombre de ventilations augmenter, entre autres grâce à une meilleure disponibilité des données.

Quelques changements ont été apportés dans la liste d'indicateurs, qui en contient 69 dans cette édition.

- Deux indicateurs de santé mentale ont été ajoutés à la liste d'indicateurs (voir section 2.1, p.8)¹⁰:
 - la Détresse psychologique,
 - le Suicide.
- Un indicateur a été modifié:
 - l'<u>Évaluation de sa propre existence</u> n'est plus calculé sur la base des données du Gallup World Poll, mais sur la base des données de l'Enquête sociale européenne.

Une synthèse des tendances de ces indicateurs complémentaires au PIB fait l'objet de la section 5.2.

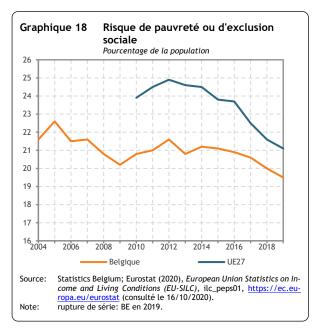
¹⁰ Un troisième indicateur, sur les <u>Médicaments psychotropes remboursés</u>, n'a pas pu être inclus dans ce rapport. Cet indicateur est cependant disponible sur le site <u>www.indicators.be</u>.

4.1. Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Indicateur 1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Pas de pauvreté		
lci et maintenant	:	
Chiffres clés		
(pourcentage de la population)		
2004	21,6	
2019	19,5	
2019	19,5	
2005	22,6	
2004-2019	-0,7%	
2014-2019	-1,7%	
Comparaison UE27, 2018		
(pourcentage de la population)		
	20,0	
UE27		
UE27 - minimum: République Tchèque		
UE27 - maximum: Bulgarie		
	Ici et maintenant Chiffres clés entage de la popul 2004 2019 2019 2005 2004-2019 2014-2019 aparaison UE27, 20 entage de la popul publique Tchèque	

Définition: la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale correspond au rapport entre les personnes faisant partie



d'au moins une de trois sous-populations et la population totale. Ces sous-populations sont les personnes présentant un <u>risque de pauvreté</u>, les <u>personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail</u> et les <u>personnes en situation de privation matérielle sévère</u>.

Les données relatives à la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

Objectif: la part des personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit diminuer de moitié, soit passer de 21,1% en 2015 à 10,6% en 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.2: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges

souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays". Traduit dans le contexte belge cela signifie que, d'ici 2030, le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit diminuer de moitié, soit passer de 21,1% en 2015 à 10,6% en 2030.

Par ailleurs, il existe également un objectif pour la Belgique dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) qui vise à réduire le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions entre 2008 et 2018 dans l'Union européenne. La Belgique s'est engagée à diminuer ce groupe cible, de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 million de personnes en 2018. Ceci correspond à une réduction de 380.000 personnes.

En ce qui concerne le suivi de la Stratégie Europe 2020 et la fixation d'éventuels objectifs de réduction au niveau de l'UE pour 2030, il convient de noter qu'au début de 2019, la CE a présenté un document de réflexion comportant trois scénarios pour une Europe durable d'ici 2030 (Commission Européenne, 2019). Dans le premier scénario, des objectifs globaux et directeurs seraient fixés au niveau de l'UE pour la mise en œuvre des SDG, qui soutiendraient des stratégies SDG au niveau national. Le deuxième scénario utilise les SDG pour guider l'élaboration de la stratégie de croissance pour la période après la Stratégie Europe 2020. L'accent est mis sur des domaines où la valeur ajoutée de l'UE est la plus élevée: les politiques d'inclusion sociale et de cohésion en font partie. Le troisième scénario se concentre uniquement sur la politique étrangère de l'UE.

Évolution: la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 21,6% en 2004 à 22,6% en 2005. Ensuite elle a diminué pour atteindre 20,2% en 2009 puis repartir à la hausse et atteindre 21,6% en 2012. Cette part a reculé à 20,8% en 2013 pour remonter par la suite à 21,2% en 2014. Ensuite cet indicateur a diminué jusqu'à 20% en 2018. Avec la nouvelle méthodologie, le taux de risque de pauvreté était de 19,5% en 2019.

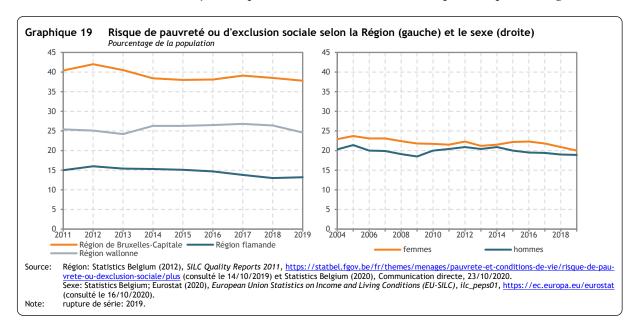
En 2008, 2,194 millions de personnes faisaient partie de ce groupe en Belgique. En 2018 ce nombre est légèrement plus élevé, c'est-à-dire 2,247 millions. Pour 2019, avec la nouvelle méthodologie, ce chiffre correspond à 2,197 millions de personnes. Même s'il faut tenir compte du fait que ces données sur la base d'enquêtes sont des estimations, il peut être constaté que depuis la crise économique et financière de 2008/2009 cet indicateur n'a pas évolué dans la direction de l'objectif de 1,81 millions de personnes pour l'année 2018, déterminé dans la Stratégie Europe 2020. Le Service public fédéral sécurité sociale pose en la matière que "Le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale (objectif Europe 2020) est resté presque stable par rapport au niveau du début de la stratégie." (Federal Public Service Social Security, 2019, p. 4).

Comparaison internationale: entre 2010 et 2018, cet indicateur a diminué en UE27 de 23,9% à 21,6%. En 2019, il atteignait 21,1%. La moyenne en Belgique au cours de la période 2010-2018 est plus basse de 2,9 points de pourcentage que dans l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2018.

Ventilation selon la Région: la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2019 est, avec la nouvelle méthodologie, de 37,8% à Bruxelles (IC95% 35,9 – 39,7), de 13,2% en Flandre (IC95% 12,0 – 14,4), de 24,6% en Wallonie (IC95% 22,2 – 26,3) et de 19,5% en Belgique (IC95%

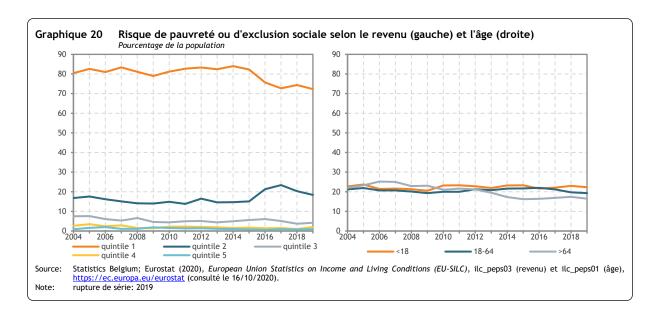
18,6 – 20,4). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: entre 2004 et 2018, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des femmes est passé de 22,9% à 20,9%. Pour les hommes, il est respectivement de 20,3% et 19%. En 2019, compte tenu de la nouvelle méthodologie, la part d'hommes et de femmes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale était respectivement de 20% et 18,9%. En moyenne, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des femmes est toujours supérieur à celui des hommes d'un point de pourcentage.

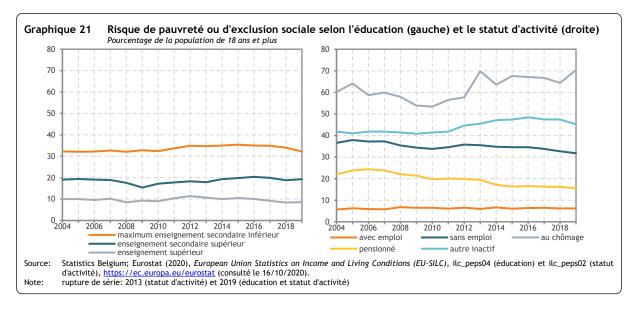


Ventilation selon le revenu: plus le revenu est élevé, plus le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est faible. Ceci ressort de toutes les données disponibles. Entre 2004 et 2015, la population dans le quintile avec le plus faible revenu présentait en moyenne un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 82%. Ce pourcentage est tombé à 74,4% en 2018 et avec la nouvelle méthodologie il était de 72,3% en 2019. Pour le deuxième quintile de revenus, ces pourcentages sont de 15,3% en 2004, de 20,3% en 2018 et de 18,4% avec la nouvelle méthodologie en 2019. La part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les autres quintiles de revenus est nettement plus faible pour toutes les années de la période allant de 2004 à 2019. La part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pour les troisième, quatrième et cinquième quintiles de revenus atteint en 2019 respectivement 4,2%, 2% et 0,9%, et ce avec la nouvelle méthodologie.

Ventilation selon l'âge: dans tous les groupes d'âge, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale était d'environ 22% en 2004. Cet indicateur a considérablement diminué, mais seulement dans le groupe des personnes de 65 ans ou plus en atteignant 16,2% en 2015 avant de remonter pour atteindre 17,4% en 2018. Avec la nouvelle méthodologie, il atteignait 16,5% en 2019. Pour les autres catégories d'âge, cet indicateur a seulement diminué jusqu'en 2009, le début de la crise économique et financière. Pour les 18 à 64 ans, l'indicateur atteint 19,7% en 2018 et 19,3% en 2019, avec la nouvelle méthodologie. Pour les moins de 18 ans, cette valeur est de 23% en 2018 et de 22,3% en 2019, avec la nouvelle méthodologie.



Ventilation selon l'éducation: au plus élevé le niveau d'éducation, au plus bas le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ceci ressort de toutes les données disponibles. Avec la nouvelle méthodologie, cet indicateur était en 2019 de 32,2% pour les personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur, de 19,3% pour les personnes ayant un diplôme de secondaire supérieur et de 8,6% pour les personnes ayant un diplôme d'éducation supérieure.



Ventilation selon le statut d'activité: dans la période allant de 2004 à 2019 la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est, par ordre décroissant, toujours la plus élevée chez les chômeurs, puis les autres inactifs, les pensionnés et enfin les travailleurs. Pour les chômeurs, l'indicateur diminue de 60,2% en 2004 à 53,4% en 2010 et remonte ensuite pour atteindre 64,4% en 2018. Pour les autres personnes inactives, une augmentation est observée passant de 41,8% en 2004 à 47,4% en 2018. Entre 2004 et 2018, cet indicateur diminue de 22% à 16,2% chez les pensionnés. Enfin, pour les travailleurs, l'indicateur fluctue autour de 6,2% sur la période de 2004 à 2018. C'est également la valeur atteinte en 2018.

La part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale qui sont au chômage en 2019 est de 70,4%, avec la nouvelle méthodologie. Pour les autres inactifs, les pensionnés et les travailleurs, ces chiffres sont respectivement de 45,2%, 15,5% et 6,2%.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 1.2.2 - *Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays.*

Sources spécifiques

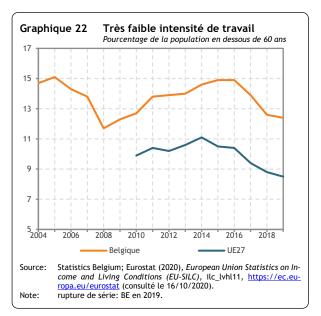
Commission européenne (2010), *Europe* 2020, *Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, http://ec.europa.eu/archives/commission 2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303
1 fr.pdf (consulté le 24/09/2020).

Commission européenne (2019), *Document de réflexion - Vers une europe durable à l'horizon* 2030, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp sustainable europe fr web.pdf (consulté le 24/09/2020).

Federal Public Service Social Security (2019), 2019 "Slowly falling behind". Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme, Brussels, Federal Public Service Social Security, november 2019, https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/en/publications/silc/silc-analysis-social-situation-and-protection-belgium-2019-en.pdf (consulté le 28/10/2020).

Indicateur 2. Très faible intensité de travail

SDG	Pas de pauvreté		
Dimensions	lci et maintenan	it	
Chiffres clés			
(pourcentage de la population en dessous de 60 ans)			
Début de période	2004	14,7	
Fin de période	2019	12,4	
Minimum	2008	11,7	
Maximum	2005	15,1	
Taux de croissance	2004-2019	-1,1%	
annuel moyen	2014-2019	-3,2%	
Com	paraison UE27, 2	2018	
(pourcentage de la population en dessous de 60 ans)			
Belgique		12,6	
UE27		8,8	
UE27 - minimum: République		4,5	
Tchèque		4 , J	
UE27 - maximum: Grèce		16,3	



Définition: l'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre le nombre de mois du-

rant lesquels les membres d'âge actif du ménage (18 à 59 ans à l'exception des étudiants de 18 à 24 ans) ont effectivement travaillé au cours d'une année et le nombre total de mois au cours desquels ils auraient pu travailler au cours de cette même année. Si ce rapport est inférieur à 20%, tous les membres du ménage font partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Les ménages qui se composent exclusivement d'enfants, d'étudiants de moins de 25 ans et/ou de personnes de 60 ans ou plus sont totalement exclus du calcul de l'indicateur. Les personnes qui vivent dans un ménage à très faible intensité de travail font partie du groupe cible des <u>personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale</u>.

Les données relatives à l'intensité de travail présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur l'emploi se rapportent toujours à l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des souspopulations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

Objectif: la part des personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail, et leur nombre, doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent les sousobjectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) et "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

Les personnes qui vivent dans un ménage à très faible intensité de travail font partie du groupe cible pour lequel la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En ce qui concerne le suivi de la Stratégie Europe 2020 et la fixation d'éventuels objectifs de réduction au niveau de l'UE pour 2030, il convient de noter qu'au début de 2019, la CE a présenté un document de réflexion comportant trois scénarios pour une Europe durable d'ici 2030 (Commission Européenne, 2019). Ce document mentionne l'indicateur dont il est question ici.

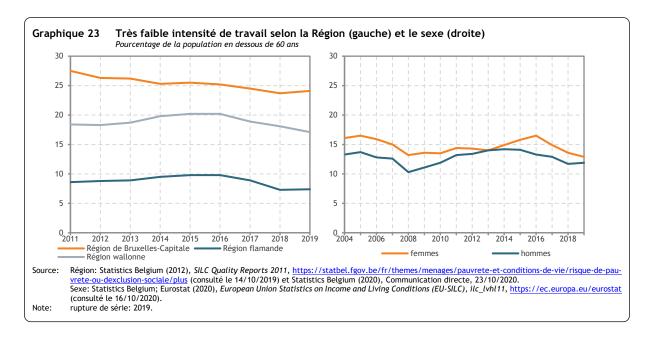
Évolution: la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a reculé en passant de 14,7% à 11,7% au cours de la période de 2004 à 2008. Cet indicateur a ensuite augmenté jusque 14,9% en 2015 et 2016. Ensuite une diminution a été amorcée pour atteindre 12,6% en 2018. Avec la nouvelle méthodologie, la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail était de 12,4% en 2019 selon l'enquête SILC.

Comparaison internationale: dans l'UE27, cet indicateur a augmenté de 9,9% en 2010 à 11,1% en 2014, pour ensuite diminuer jusque 8,5% en 2019. La moyenne pour la Belgique au cours de cette période est plus élevée de 3,9 points de pourcentage que dans l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.

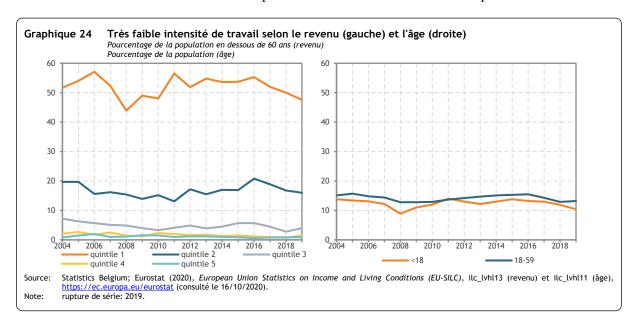
Ventilation selon la Région: la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail en 2019 est, avec la nouvelle méthodologie, de 24,1% à Bruxelles (IC95% 22,3-25,9), de 7,4% en Flandre (IC95% 6,4-8,4), de 17,1% en Wallonie (IC95% 15,3-18,9) et de 12,4% en Belgique (IC95% 11,6-13,2). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: entre 2004 et 2018, la part des femmes de moins de 60 ans vivant dans des ménages à très faible intensité de travail est passée de 16,1% à 13,6%. Pour les hommes, elle est respectivement de 13,3% et 11,7%. En 2019, compte tenu de la nouvelle méthodologie, la part d'hommes et de femmes de moins de 60 ans vivant dans des ménages à très faible intensité de travail était respectivement de 12,9% et 11,9%. En moyenne, la part des femmes est supérieure à celle des hommes de près de deux points de pourcentage.

Ventilation selon le revenu: plus le revenu est élevé, plus la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail est faible. Avec la nouvelle méthodologie, 47,6% de la population du quintile de revenu le plus bas vivait dans cette situation en 2019. Pour les quintiles de revenus plus élevés ceci diminue fortement pour atteindre 0,9% dans le quintile de revenu le plus élevé.



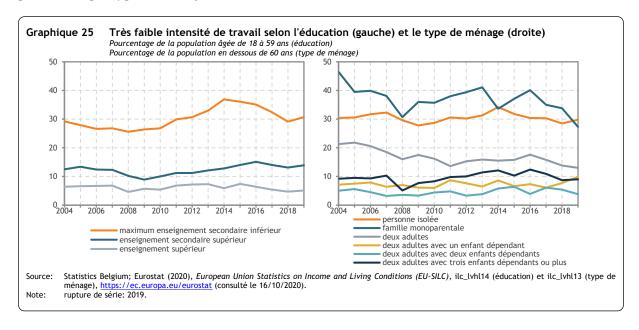
Ventilation selon l'âge: au cours de la période de 2004 à 2019, à l'exception de l'année 2011, la part des enfants (de moins de 18 ans) vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a toujours été inférieure à celle des 18 à 59 ans. Les deux groupes d'âge présentent également une évolution similaire: une baisse de 2005 à 2008, une hausse de 2009 à 2014/2015 et ensuite une baisse. En 2018, cet indicateur était de 11,9% pour les enfants et de 12,9% pour les 18 à 59 ans. Avec la nouvelle méthodologie, la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail était en 2019 de 10,4% pour les moins de 18 ans et de 13,2% pour les 18 à 59 ans.



Ventilation selon l'éducation: plus le niveau d'éducation est élevé, plus la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail est faible. Ceci ressort de toutes les données depuis 2004. Pour les personnes avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur cette part a augmenté de 29,2% en 2004 à 36,9% en 2014. Ensuite elle a diminué, pour atteindre 29,1% en 2018. Pour les personnes avec un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou de

l'enseignement supérieur, cet indicateur atteint respectivement 13,1% et 4,7% en 2018. Avec la nouvelle méthodologie, ces valeurs étaient respectivement de 30,7%, 13,9% et 5,1% en 2019.

Ventilation selon le type de ménage: entre 2004 et 2018, la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a été la plus élevée chez les familles monoparentales (en moyenne 37,6%) et les isolés (en moyenne 30,6%). Avec la nouvelle méthodologie, ces chiffres atteignaient respectivement 27,3% et 29,8% en 2019. Pour les autres types de ménages, la part des personnes présentant une très faible intensité de travail est sensiblement plus faible. A l'exception des ménages comptant deux adultes, où une tendance à la baisse est observée, les évolutions dans le temps sont moins prononcées par type de ménage.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 1.2.2 - *Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays,* étant donné que la population vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail fait partie de la population avec un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, indicateur correspondant à la définition nationale de pauvreté multidimensionnelle.

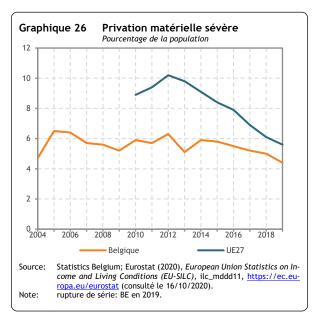
Sources spécifiques

Commission européenne (2010), Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_1_fr.pdf (consulté le 24/09/2020).

Commission européenne (2019), *Document de réflexion - Vers une europe durable à l'horizon* 2030, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp_sustainable_europe_fr_web.pdf (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 3. Privation matérielle sévère

SDG	Pas de pauvreté		
Dimensions	lci et maintenant		
	Chiffres clés		
(pourc	entage de la popula	ation)	
Début de période	2004	4,7	
Fin de période	2019	4,4	
Minimum	2004	4,7	
Maximum	2005	6,5	
Taux de croissance	2004-2019	-0,4%	
annuel moyen	2014-2019	-5,7%	
Comparaison UE27, 2018 (pourcentage de la population)			
Belgique		5,0	
UE27		6,1	
UE27 - minimum: Luxembourg		1,3	
UE27 - maximum: Bulgarie		20,9	



Définition: la privation matérielle sévère signifie

qu'une personne ne peut pas s'offrir le niveau de vie habituel compte tenu de ses ressources financières. La privation matérielle est mesurée par une liste de neuf éléments qui symbolisent le niveau de vie moyen dans notre société: ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues, ne pas pouvoir manger un repas avec des protéines tous les deux jours, ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière), ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an, ne pas avoir de voiture (alors qu'elle le souhaite), ne pas disposer de poste de télévision (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elle le souhaite), et enfin avoir des arriérés au niveau du remboursement du prêt hypothécaire, du paiement du loyer ou de factures relatives aux services d'utilité publique.

Une personne se trouve dans une situation de privation matérielle sévère si son ménage est confronté à au moins quatre des neuf éléments précédents. Les personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère font partie du groupe cible des <u>personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale</u>.

Le 15 mars 2017, l'UE a approuvé l'indicateur de privation matérielle et sociale. Ce nouvel indicateur remplacera à terme l'indicateur sur la privation matérielle et utilisera une liste actualisée d'éléments pour mesurer le niveau de vie de la société. Cette liste mise à jour comprend treize biens matériels ou actes (sociaux) qui ne peuvent pas être achetés. Une personne se trouve dans une situation de privation matérielle et sociale si elle est confrontée à au moins cinq de ces treize éléments (Service public fédéral Sécurité sociale, 2018; Statistics Belgium, 2020).

Les données relatives à la privation matérielle présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income* and *Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les personnes qui participent à cette enquête peuvent indiquer si elles sont confrontées ou non à ces problèmes au moment de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des

résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

En 2005, il y a eu un changement méthodologique dans l'enquête SILC sur le point "ne pas pouvoir chauffer sa maison correctement (pour des raisons financières)". En 2008, la place de ce même élément dans le questionnaire a également changé. Pour ces raisons, il semble approprié de considérer l'évolution de cet indicateur principalement à partir de 2008 et non avant. De plus, pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

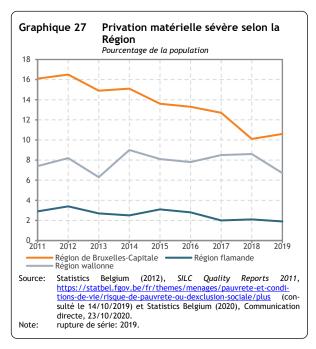
Objectif: la part des personnes en situation de privation matérielle sévère, et leur nombre, doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent les sousobjectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) et: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

Les personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère font partie du groupe cible pour lequel la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Évolution: la part des personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère oscille autour de 5,5% au cours de la période considérée. Entre 2008 et 2012, l'indicateur a augmenté de 5,6% à 6,3%. Ensuite il a diminué pour atteindre 5% en 2018. En tenant compte de la nouvelle méthodologie cet indicateur a atteint 4,4% en 2019.

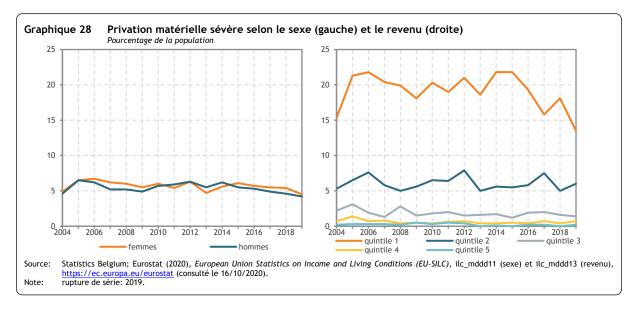
Comparaison internationale: entre 2010 et 2012, cet indicateur a augmenté dans l'UE27 de 8,9% à 10,2%. Ensuite il a diminué pour atteindre 5,6% en 2019. La moyenne pour la Belgique au cours de cette période est plus basse de 2,7 points de pourcentage que dans l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2019.



Ventilation selon la Région: la part de personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère en 2019 est, avec la nouvelle méthodologie, de 10,6% à Bruxelles (IC95% 9,2 – 12), de 1,9% en Flandre (IC95% 1,3 – 2,5), de 6,7% en Wallonie (IC95% 5,3 – 8,1) et de 4,4% en Belgique (IC95% 3,8 – 5). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

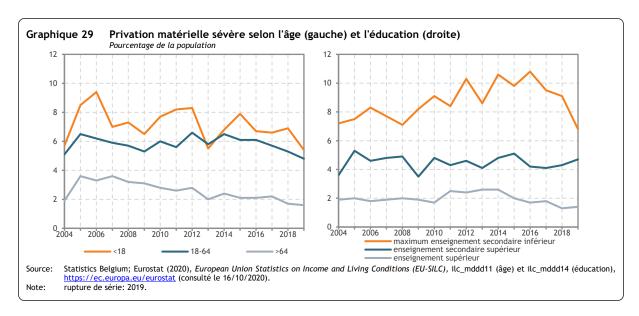
Ventilation selon le sexe: au cours de la période considérée, les différences entre les hommes et les femmes sont plutôt limitées et leurs pourcentages suivent la moyenne générale. En 2008, 6% des femmes vivaient dans un ménage souffrant de dé-

privation matérielle sévère. Pour les hommes, ce chiffre était de 5,2%. En 2018, ces chiffres étaient respectivement de 5,6% et 4,6%. En 2019, compte tenu de la nouvelle méthodologie, 4,5% des femmes et 4,2% des hommes vivaient dans un ménage souffrant de déprivation matérielle sévère.



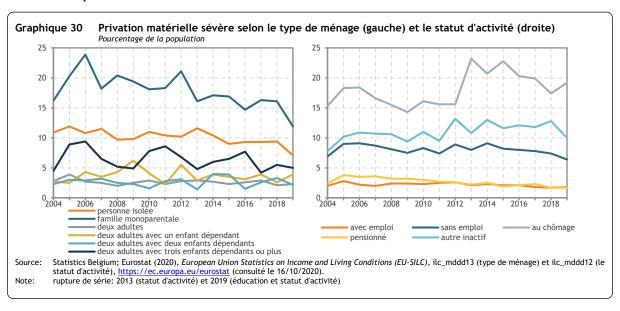
Ventilation selon le revenu: avec la nouvelle méthodologie, la part des personnes en situation de privation matérielle sévère en 2019, allant du quintile le plus bas au quintile le plus haut, était respectivement de 13,5%, 6%, 1,4%, 0,7% et 0,2%. En d'autres mots, les chiffres montrent que plus le revenu est élevé, plus la part de la population vivant dans une situation de privation matérielle sévère est faible. Ceci est également le cas pour les années antérieures.

Ventilation selon l'âge: au cours de la période considérée, à l'exception de 2013, la part de personnes en situation de privation matérielle sévère diminue à mesure que l'âge de la personne concernée augmente. En tenant compte de la nouvelle méthodologie, cette part était en 2019 de 1,6% pour les plus de 64 ans, par rapport à 4,7% pour la population de 18 à 64 ans et à 5,3% pour les jeunes de moins de 18 ans. En 2008, ces pourcentages atteignaient respectivement 3,2%, 5,7% et 7,3%.



Ventilation selon l'éducation: au cours de la période considérée, la part de personnes se trouvant dans une situation de privation matérielle sévère diminue à mesure que le niveau d'éducation de la personne concernée augmente. Entre 2008 et 2018 une tendance à la hausse est observée pour les personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur: de 7,1% à 9,1%. En 2018, la part des personnes en situation de privation matérielle sévère ayant un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou d'enseignement supérieur atteint respectivement 4,3% et 1,3%. En 2008 ces pourcentages atteignaient 4,9% et 2%.

Compte tenu de la nouvelle méthodologie, cette part de personnes en situation de privation matérielle sévère était en 2019 respectivement de 6,8%, 4,7% et 1,4%, en allant du niveau d'éducation le plus bas au niveau le plus élevé.



Ventilation selon le type de ménage: parmi toutes les personnes qui font partie d'une famille monoparentale, 17,2% en moyenne ont connu une situation de privation matérielle sévère entre 2008 et 2019, tout en tenant compte de la nouvelle méthodologie de 2019. Pour les isolés, cette part est de 9,8%. La privation matérielle pour les ménages de plus grande taille est nettement inférieure à celle des isolés.

Ventilation selon le statut d'activité: au cours de la période 2008-2019, en tenant compte de la nouvelle méthodologie de 2019, cet indicateur a toujours été le plus élevé chez les chômeurs, les autres inactifs et les non-travailleurs. En 2019, il était respectivement de 19,2%, 10,0% et 6,4%. Cette même année l'indicateur atteignait moins de 2% pour les travailleurs et les pensionnés. En 2008, ces chiffres atteignaient respectivement 15,5%, 10,6%, 8,1%, 2,4% et 3,2%.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 1.2.2 - *Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays,* étant donné que la population en situation de privation matérielle sévère fait partie de la population avec un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, indicateur correspondant à la définition nationale de pauvreté multidimensionnelle.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, p. 8*, http://ec.europa.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100-303-1-fr.pdf (consulté le 26/04/2019).

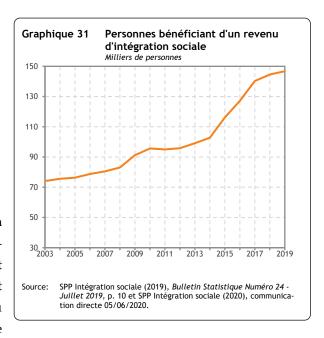
Federal Public Service Social Security (2018), *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2018 - 'Increasing pressure on social protection adequacy'- Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme*, Brussels, Federal Public Service Social Security, September 2018, https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/en/publications/silc/silc-analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en.pdf (consulté le 24/09/2020).

Statistics Belgium (2020), *Privation matérielle et sociale*, https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pau-vrete-et-conditions-de-vie/privation-materielle-et-sociale (consulté le 29/10/2020).

Indicateur 4. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés		
(1	milliers de personnes)	
Début de période	2003	74,1
Fin de période	2019	146,7
Minimum	2003	74,1
Maximum	2018	146,7
Taux de croissance	2003-2019	4,4%
annuel moyen	2014-2019	7,4%

Définition: le bénéficiaire du revenu d'intégration perçoit une allocation appelée "revenu d'intégration" qui, depuis le 1er octobre 2002, est un élément du droit à l'intégration sociale (auparavant le droit au minimum de moyens d'existence). Le revenu d'intégration est le dernier filet social qui puisse



fournir un revenu minimal permettant à des personnes ayant trop peu de moyens d'existence pour mener une vie décente. Ce revenu peut être alloué à des personnes sans revenu (de substitution) ou dont le revenu (de substitution) est inférieur au revenu d'intégration, et qui, sur la base de la législation belge ou étrangère, ne peuvent pas faire appel à d'autres revenus. Ces personnes doivent résider normalement et de manière permanente en Belgique et, à l'exception d'une impossibilité liée à la santé ou à une situation spécifique, être prêtes à travailler. À partir du 1er décembre 2016, les étrangers avec une protection subsidiaire tombent sous le champ d'application de la législation du droit à l'intégration sociale. Les personnes de moins de 25 ans doivent signer un contrat concernant un projet personnel développé à des fins d'intégration sociale. À partir du 1er décembre 2016 les personnes de 25 ans ou plus qui souhaitent faire appel au revenu d'intégration, doivent également signer un tel contrat. Une condition est d'avoir 18 ans mais des mineurs émancipés par le mariage, qui ont au moins un enfant à charge ou qui sont enceintes peuvent également en bénéficier aux mêmes conditions. Sur la base d'une analyse des moyens de subsistance du demandeur, un revenu d'intégration complet ou partiel est attribué.

Il convient de préciser qu'il n'y a pas de limite d'âge pour bénéficier du droit à l'intégration sociale. Une procédure est automatiquement lancée pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration afin d'obtenir la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) et ce dès que la personne concernée atteint l'âge légal de la retraite. La GRAPA est une allocation que les personnes ayant atteint l'âge de la retraite peuvent recevoir si leurs ressources financières mensuelles sont inférieures à un certain montant - fixé séparément pour les personnes isolées et les cohabitants - et si elles remplissent certaines conditions concernant la nationalité et la résidence principale (SPP IS, 2019c; Service de pension fédéral, 2019).

Le Centre public d'action sociale (CPAS) de chaque commune examine, dans le cadre de la législation sur le droit à l'intégration sociale, les moyens d'existence du demandeur et détermine l'aide la plus appropriée en concertation avec ce dernier. Cette aide peut consister en un emploi, un revenu d'intégration complet ou partiel, un projet individualisé d'intégration sociale ou une combinaison de ces instruments.

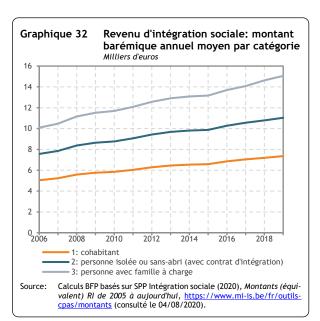
L'indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent du Service public de programmation Inclusion sociale.

Objectif: le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.3: "Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient".

L'accord du gouvernement fédéral de septembre 2020 (Gouvernement fédéral, 2020) mentionne que les prestations seront augmentées pour atteindre le seuil de pauvreté. Il est considéré que la réalisation de cet objectif aura une influence sur l'évolution du risque de pauvreté, pour lequel il est indiqué qu'il doit diminuer pour aller dans la direction des objectifs adoptés.

Depuis le 8 janvier 2005 il existe 3 catégories de bénéficiaires du revenu d'intégration, avec pour chacune un montant spécifique qui sera attribué en intégralité ou non en fonction de l'examen des moyens d'existence réalisé par le CPAS. Ces catégories sont une personne cohabitant (catégorie 1), un isolé ou un sans-



abri avec qui un contrat d'intégration a été conclu (catégorie 2) et une personne avec une famille à charge, à savoir le conjoint ou partenaire, l'enfant mineur non marié ou plusieurs enfants dont au moins un enfant mineur non marié (catégorie 3). Avant le 8 janvier 2005, il existait une catégorie pour les personnes isolées ayant des obligations alimentaires ou co-parentales intitulée "personne isolée donnant droit au taux majoré".

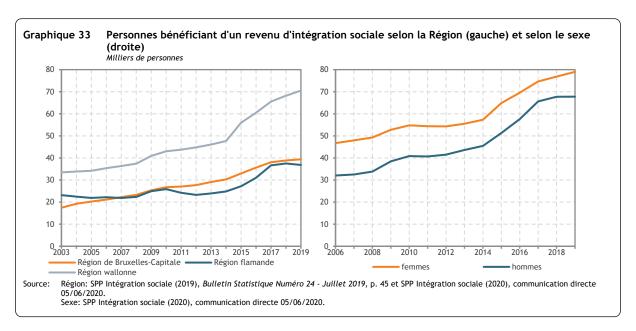
Entre 2006 et 2019, les montants du revenu d'intégration sur base annuelle ont augmenté pour la catégorie 1 en passant de 5.043 euros à 7.357 euros. Pour les catégories 2 et 3, ce montant a augmenté respectivement de 7.564 euros à 11.035 euros et de 10.085 euros à 15.058 euros.

Évolution: entre 2003 et 2008, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration a continuellement augmenté de 74.098 à 83.074 personnes. Au cours des deux années suivantes, cette croissance s'est sensiblement accélérée et le nombre de bénéficiaires a atteint 95.642 en 2010, ce qui peut probablement s'expliquer par l'aggravation du climat socio-économique suite à la crise économique et financière. Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration s'est stabilisé aux alentours de ce niveau jusqu'en 2012, puis il a de nouveau augmenté pour atteindre 102.758 en 2014. Une combinaison de facteurs structurels (entre autres la position des groupes à risques sur le marché du travail) et conjoncturels (la crise économique et financière de 2008) sont à la base de cette tendance globale à la hausse (SPP IS, 2015). Ensuite ce nombre a augmenté fortement jusqu'à 140.259 personnes en 2017. Outre les facteurs déjà mentionnés, ce sont l'incertitude croissante de certains groupes à risque

(faible niveau de scolarité, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, allochtones...) et, plus récemment, les modifications dans la législation sur l'assurance-chômage et les allocations d'insertion professionnelle ainsi que l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus qui contribuent à cette augmentation (SPP IS, 2019b et 2019c). Entre 2017 et 2019, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration a augmenté moins fortement, passant de 140.259 à 146.753. Cette augmentation moins forte correspond aux rythme d'augmentation observé avant la crise économique et financière (SPP IS, 2019b et 2019c).

Pour la période 2003-2019, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration a environ doublé. Cette évolution est la suite logique du fait que chaque année le nombre d'entrées vers le revenu d'intégration est plus élevé que le nombre de sorties. Dans ce contexte, une baisse du niveau d'entrée et de sortie est observée depuis 2015. Ceci indique probablement que la population de bénéficiaires du revenu d'intégration est composée, plus qu'avant 2015, d'un noyau dur d'ayants droits confrontés à une multitude de problèmes entravant leur insertion sociale via un emploi rémunéré (POD MI, 2019b, p.29).

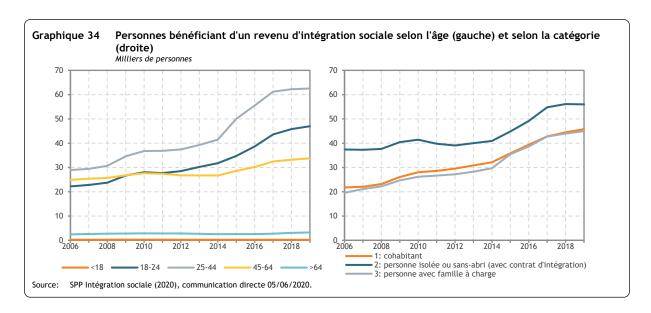
Comparaison internationale: il n'existe pas de données harmonisées au niveau de l'UE sur ce type d'allocation d'aide sociale.



Ventilation selon la Région: le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration en 2019 est de 39.390 à Bruxelles, 36.835 en Flandre et 70.528 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 146.753. La part des bénéficiaires du revenu d'intégration dans la population totale en 2018 en Belgique est de 1,3%. Pour Bruxelles ce chiffre est de 3,2%, pour la Flandre de 0,6% et pour la Wallonie de 1,9% (SPP IS, 2019a).

Ventilation selon le sexe: entre 2006 et 2019, la part de femmes bénéficiaires du revenu d'intégration est passée de 59,3% à 53,8%. Pour les hommes, ces chiffres sont de 40,7% et 46,2%.

Ventilation selon l'âge: entre 2006 et 2019, la part des bénéficiaires du revenu d'intégration de 18 à 24 ans est passée de 28,2% à 32%. Pour les personnes de 25 à 44 ans, cette part augmente également, allant de 36,8% à 42,6%. Pour les personnes de 45 à 64 ans, cette part est en baisse de 31,6% à 23%. Les parts des autres catégories d'âge n'ont que légèrement changé.



Ventilation selon la catégorie: entre 2006 et 2019, la part de personnes isolées et de sans-abri bénéficiaires du revenu d'intégration (catégorie 2) est passée de 47,5% à 38,2%. Au cours de cette période, la proportion de cohabitants (catégorie 1) et de personnes avec des membres de la famille à charge (catégorie 3) bénéficiaires du revenu d'intégration est passée d'environ 26% à 30%.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 1.3.1 - Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables).

Sources spécifiques

Gouvernement fédéral (2014), *Accord de gouvernement du 9 octobre* 2014, http://www.de-kamer.be/FLWB/PDF/54/0020/54K0020001.pdf (consulté le 24/09/2020).

Service fédéral des Pensions (2019), *La Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)*, https://www.sfpd.fgov.be/fr/droit-a-la-pension/grapa (consulté le 24/09/2020).

SPP IS (2015), Revenu d'intégration, Rapport statistique / Numéro 12 – Septembre 2015, Service public de programmation Inclusion sociale.

SPP IS (2019a), Baromètre de l'intégration sociale, Nombre de revenu d'intégration pour 1.000 habitants (‰), répartition par région en 2018/01, https://stat.mi-is.be/fr/dashboard/ris_entities?menu=drilldown (consulté le 24/09/2020).

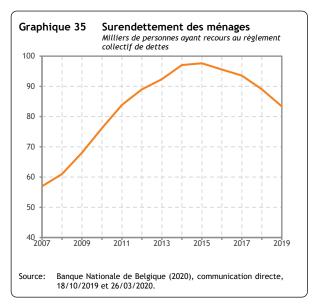
SPP IS (2019b), Focus 24 - Une comparaison de la dynamique du revenu minimum: flux entrant et sortant en Belgique, aux Pays-Bas et en France, Service public de programmation Inclusion sociale.

SPP IS (2019c), *Rapport statistique | Numéro 24 – Juillet 2019*, Service public de programmation Intégration sociale.

Indicateur 5. Surendettement des ménages

SDG	Pas de pauvreté	
Dimensions	lci et maintenant	
	Chiffres clés	
(milliers de personnes ayant recours au règlement collectif		
	de dettes)	
Début de période	2007	57,0
Fin de période	2019	83,4
Minimum	2007	57,0
Maximum	2015	97,6
Taux de croissance	2007-2019	3,2%
annuel moyen	2014-2019	-3,0%

Définition: les personnes confrontées au surendettement ou à de graves difficultés financières peuvent faire appel à la procédure judiciaire de règlement collectif de dettes. Dans le cadre de cette pro-



cédure, un médiateur de dettes établira un plan de remboursement pour l'ensemble des dettes actives et déterminera le montant nécessaire au débiteur pour ses dépenses mensuelles courantes. Ce montant doit être suffisant pour lui permettre de vivre dignement et ne peut pas être inférieur au montant du revenu d'intégration sur base mensuelle. En Belgique, la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) centralise certaines données sur le nombre de règlements collectifs de dettes en cours. Cet indicateur est exprimé en milliers de personnes et se rapporte à la situation à la fin de chaque année. Les données proviennent de la Banque nationale de Belgique.

Objectif: le surendettement des ménages doit diminuer.

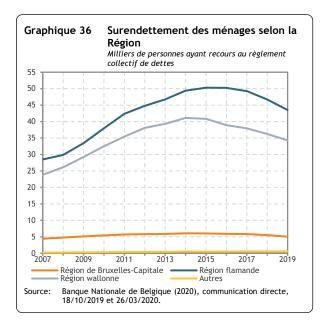
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.4: "D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance".

La procédure de règlement collectif de dettes prévoit un montant mensuel nécessaire à la personne concernée afin qu'elle puisse faire face à des dépenses régulières lui permettant de vivre une vie décente et ne pas passer sous le niveau du revenu d'intégration. Étant donné que le règlement collectif de dettes vise spécifiquement des personnes qui risquent de ne plus pouvoir vivre une vie décente suite à un surendettement, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le nombre de personnes en règlement collectif de dettes doit diminuer, ce qui rejoint l'objectif de l'indicateur Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale.

Évolution: le nombre de personnes en cours de procédure de règlement collectif de dettes a constamment augmenté entre 2007 et 2015, passant de 56.951 à 97.636. Depuis, ce nombre a diminué pour atteindre 83.374 en 2019. Les raisons de cette baisse depuis 2015 sont diverses. Dans ce contexte, l'Observatoire du crédit et de l'endettement indique que la croissance économique favorable et la baisse du chômage depuis 2015 peuvent expliquer en partie cette tendance à la baisse (Jeanmart, 2019). Il convient

de souligner que la problématique du surendettement est complexe. Il peut en effet y avoir des retards sur plusieurs crédits. De plus, les personnes avec des dettes non liées à des crédits (telles que des dettes fiscales ou des difficultés de payement des factures liées aux soins de santé, à l'énergie, au téléphone ou au loyer) peuvent également faire appel au règlement collectif de dettes. C'est le cas pour une personne sur trois en règlement collectif de dettes (BNB, 2020).

Comparaison internationale: compte tenu des différences de législations, il n'existe pas de données harmonisées au sein de l'UE sur ce type de disposition pour des personnes en surendettement.

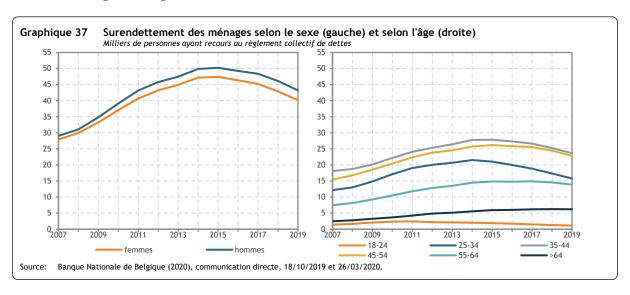


Ventilation selon la Région: le nombre de personnes en cours de procédure de règlement collectif de dettes en 2019 est de 5.030 à Bruxelles, 43.507 en Flandre et 34.296 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 83.374. Le lieu de résidence de 541 personnes soumises à une telle procédure se situe à l'étranger, n'est pas fixée ou est mal enregistrée.

Ventilation selon le sexe: l'évolution du nombre de personnes en cours de procédure de règlement collectif de dettes, ventilé par sexe, ne diffère pas de la tendance générale pour la période de 2007 à 2019. La part des hommes a très légèrement augmenté, passant de 51% en 2007 à 51,8% en 2019. Dans l'ensemble, les différences entre les sexes sont

donc minimes.

Ventilation selon l'âge: entre 2007 et 2019, le nombre de personnes bénéficiant d'un règlement collectif de dettes a augmenté dans toutes les catégories d'âge, sauf pour les personnes âgées de 18 à 24 ans. La répartition entre les catégories d'âge est assez stable au cours de cette période: la tranche d'âge des 35 à 44 ans est toujours la plus importante. La part des plus de 55 ans ayant un règlement collectif de dettes dans le total augmente légèrement de 17 à 24% entre 2007 et 2019.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 1.4 car les personnes sortant d'un recouvrement de dettes sont vulnérables et pourraient avoir plus de difficultés pour avoir accès à certains services et à certaines formes de propriété.

Sources spécifiques

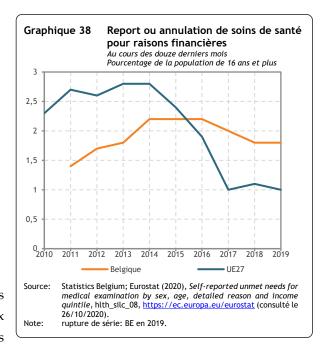
BNB (2020), *La Centrale des crédits aux particuliers*, Statistiques 2019, Bruxelles: Banque nationale de Belgique.

Jeanmart C. (2019), *Crédit et surendettement: retour sur l'année 2018*, https://observatoire-credit.be/sto-rage/123/CJ-25-01-19---OCE-Cr%C3%A9dit-et-surendettement---Retour-sur-lann%C3%A9e-2018----FR.pdf (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 6. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières

SDG	Pas de pauvreté		
Dimensions	lci et maintenan	+	
Difficusions			
	Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)			
Début de période	2011	1,4	
Fin de période	2019	1,8	
Minimum	2011	1,4	
Maximum	2014, 2015,	2,2	
	2016	<i>L,L</i>	
Taux de croissance	2011-2019	3,2%	
annuel moyen	2014-2019	-3,9%	
Comparaison UE27, 2019			
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)			
Belgique		1,8	
UE27		1,0	
UE27 - minimum: RépubliqueTchèque		0,0	
UE27 - maximum: Grèce		8,3	

Définition: part des personnes de 16 ans ou plus dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières au cours des



12 derniers mois. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

Objectif: les reports ou annulations de soins doivent diminuer.

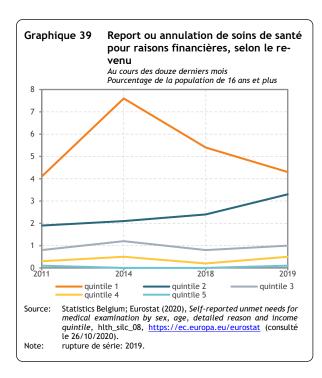
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 1.4: "D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 5: "les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.)" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: selon les enquêtes EU-SILC, la proportion de personnes dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour des raisons financières a augmenté de 1,4% de la population en 2011 à 1,8% en 2019, en tenant compte de la nouvelle méthodologie.

Comparaison internationale: dans l'UE27, cette part est passée de 2,3% à 1,0% entre 2010 et 2019. L'évolution de la Belgique est donc moins favorable que celle de l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.



Ventilation selon le revenu: les personnes disposant des revenus les plus faibles sont plus souvent dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières que celles qui disposent de revenus plus élevés. Dans le premier quintile (les revenus les plus bas), cet indicateur a augmenté entre 2011 et 2016, passant de 4,1% à 5,6%. En 2018, une légère diminution est observée (5,4%). Tenant compte de la nouvelle méthodologie, 4,3% des personnes du premier quintile ont postposé des soins médicaux pour raisons financières en 2019. Dans le cinquième quintile (les revenus les plus élevés), cet indicateur est de 0,1% ou 0,2% sur toute la période.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 1.4 puisqu'il permet de mesurer l'accès aux services de santé des personnes en situation de pauvreté.

Sources spécifiques

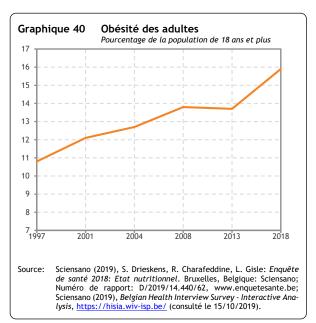
Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

4.2. Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Indicateur 7. Obésité des adultes

SDG	Faim "zéro"			
Dimensions	lci et maintenar	nt		
	Chiffres clés			
(pourcentage d	e la population de	e 18 ans et plus)		
Début de période	1997	10,8		
Fin de période	2018	15,9		
Minimum	1997	10,8		
Maximum	2018	15,9		
Taux de croissance	1997-2018	1,9%		
annuel moyen	2013-2018	3,0%		
Comparaison UE27, 2014				
(pourcentage de la population de 18 ans et plus)				
Belgique		14,0		
UE27		15,9		
UE27 - minimum: Roumanie		9,4		
UE27 - maximum: Lettonie		21,3		

Définition: l'obésité correspond à un indice de masse corporelle supérieur à 30. Cet indicateur est la part des personnes obèses dans la population



adulte (18 ans et plus). L'indice de masse corporelle (ou *body mass index*: BMI) est une mesure anthropométrique calculée comme le rapport entre le poids exprimé en kilogrammes et le carré de la hauteur exprimé en mètres. Le BMI est corrélé avec la teneur en graisse du corps d'un adulte (Eurostat, 2008). Les personnes obèses sont plus à risque pour les maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers (OMS, 2015). Les données proviennent des Enquêtes de santé nationale exécutées par l'Institut scientifique de santé publique pour la Belgique/Sciensano et sur la base d'Eurostat pour les autres pays européens. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Le site internet de Sciensano présente ces données avec leurs intervalles de confiance (IC).

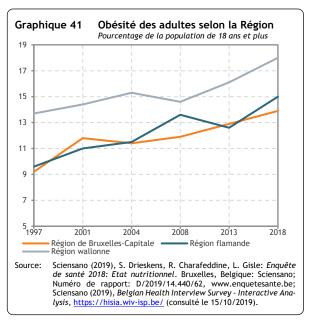
Objectif: la part d'adultes obèses doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 2.2: "D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 7: "la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite" (Moniteur belge, 08/10/2013). Comme l'obésité augmente le risque de maladies cardiovasculaires, de diabète et de plusieurs types de cancer, la part d'adultes obèses doit diminuer pour aller dans la direction de l'objectif.

Évolution: selon ces enquêtes, la part des adultes obèses a augmenté entre 1997 et 2018. L'indicateur est passé de 10,8% de la population en situation d'obésité en 1997 à 15,9% en 2018.

Comparaison internationale: pour l'UE27, Eurostat publie des données pour 2008, 2014 et 2017. Selon ces données, la Belgique est 0,2 point de pourcentage en dessous de la moyenne européenne estimée en 2017 (comme tous les pays n'ont pas publié de données pour 2017, il s'agit d'une estimation faite par Eurostat).

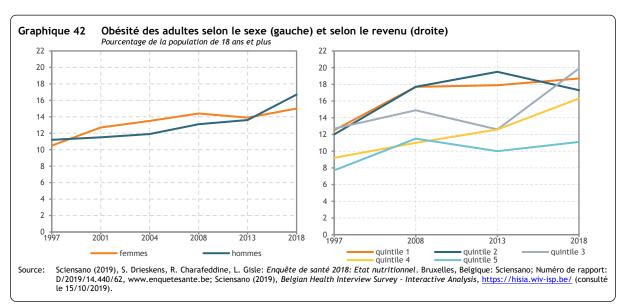


Ventilation selon la Région: la part des adultes obèses en 2018 est de 13,9% à Bruxelles (IC95% 12,4 – 15,4), de 15,0% en Flandre (IC95% 13,5 – 16,4), de 18,0% en Wallonie (IC95% 16,0 – 19,9) et de 15,9% en Belgique (IC95% 14,8 – 16,9). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: le pourcentage d'hommes obèses dans l'échantillon est passé de 11,5% à 16,7% entre 1997 et 2018 alors que le pourcentage des femmes est passé de 12,7% à 15,0% sur la même période. Entre 2013 et 2018, la pourcentage d'hommes obèses a dépassé la pourcentage de

femmes suite à une augmentation particulièrement rapide.

Ventilation selon le revenu: le pourcentage d'adultes obèses est plus faible pour les personnes ayant les plus hauts niveaux de revenu. En 2018, la part des personnes obèses est de 18,7% et 17,3% pour les deux quintiles de revenu les plus bas, de 19,9% pour le quintile du milieu et de 11,1% pour le quintile de revenu le plus élevé.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 2.2. Les indicateurs proposés pour le suivi des SDG ne sont, en effet, pas adaptés à la situation belge (2.2.1 *Prévalence du retard de croissance* (...) *chez les enfants de moins de 5 ans*) ou pas suivis par la Belgique (2.2.2 *Prévalence de la malnutrition* (...) *chez les enfants de moins de 5 ans, par forme* [surpoids et émaciation]). Par contre, l'obésité des adultes est une forme de malnutrition et est une problématique pertinente en Belgique. C'est donc cette problématique qui est choisie pour suivre la malnutrition en Belgique.

Sources spécifiques

Eurostat (2020), Obesity rate by body mass index (BMI), SDG_02_10, https://ec.europa.eu/eurostat/ (consulté le 24/09/2020).

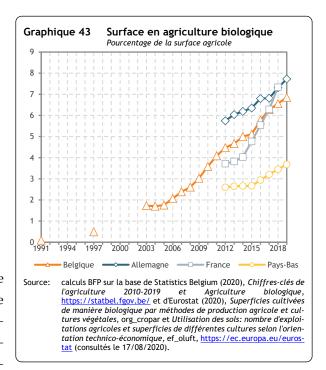
Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

OMS (2015), Obésité et surpoids, Aide-mémoire n°311, http://www.who.int.

Indicateur 8. Surface en agriculture biologique

SDG	Faim "zéro"	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
(pourcen	tage de la surface	e agricole)
Début de période	1991	0,1
Fin de période	2019	6,9
Minimum	1991	0,1
Maximum	2019	6,9
Taux de croissance	1991-2019	16,4%
annuel moyen	2014-2019	6,5%
Comparaison pays voisins, 2018		
(pourcentage de la surface agricole)		
Belgique		6,5
Allemagne		7,3
France		7,3
Pays-Bas		3,5

Définition: la part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale. "La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnemen-



tales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels." (Règlement (CE) n° 834/2007 relatif à la production biologique; Journal officiel de l'Union européenne, 20/7/2007). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium pour la Belgique et sur la base d'Eurostat pour les autres pays européens.

Objectif: la surface agricole en agriculture biologique doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 2.4: "D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 28: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: la part de la surface agricole en agriculture biologique augmente régulièrement pour atteindre 6,8% en 2019.

Comparaison internationale: en 2018 la part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale en Belgique est près de deux fois plus élevée qu'aux Pays-Bas, mais est légèrement en dessous de l'Allemagne et de la France.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 2.4.1 - Proportion des zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée.

Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

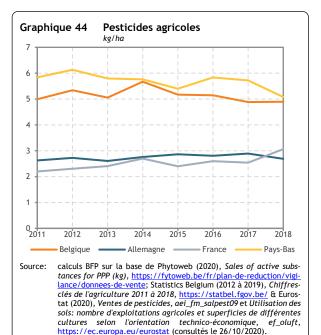
Journal officiel de l'Union européenne: https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 9. Pesticides agricoles

SDG	Faim "zéro"	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
	(kg/ha)	
Début de période	2011	5,0
Fin de période	2018	4,9
Minimum	2017 & 2018	4,9
Maximum	2014	5,7
Taux de croissance annuel moyen	2011-2018	-0,3%
Comparaison pays voisins, 2018 (kg/ha)		

Comparaison pays voisins, 2018 (kg/ha)		
Belgique		4,9
Allemagne		2,7
France		3,1
Pays-Bas		5,1

Définition: les pesticides agricoles sont des substances chimiques principalement utilisées dans l'agriculture pour détruire les organismes nuisibles pour les cultures tels que des champignons, des in-



sectes, des bactéries et des plantes. La consommation de pesticides agricoles est définie comme le rapport entre les quantités totales de pesticides vendues (ceci couvre non seulement les pesticides à destination agricole mais également les pesticides utilisés par les communes, la SNCB etc.) et la superficie agricole totale, exprimé en kg/hectare. Les quantités totales de pesticides couvrent toutes les substances de l'annexe du Règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides (Journal officiel de l'Union européenne, 10/12/2009). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Phytoweb et de Statistics Belgium pour la Belgique et sur la base d'Eurostat pour les autres pays européens.

Objectif: la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 2.4: "D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 28: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare reste relativement stable entre 2011 et 2018, pour atteindre 4,9kg/ha en 2018.

Les ventes de pesticides servent de proxy pour informer sur les quantités de pesticides utilisées mais cet indicateur ne tient pas compte du niveau de toxicité des substances actives. Un indicateur de risque

harmonisé a également été développé mais celui-ci ne donne aucune information sur l'utilisation des pesticides. Il multiplie, en effet, la quantité de substances actives contenues dans les produits mis sur le marché et des facteurs de pondération des risques qui y sont attribués sans donner d'indications sur les quantités utilisées. Il est à noter que cet indicateur de risque diminue au fil du temps, allant de 102 en 2011 à 72 en 2018 (Eurostat, 2020).

Comparaison internationale: par rapport aux trois pays voisins, la Belgique se situe en dessous des Pays-Bas, mais consomme nettement plus de pesticides que l'Allemagne et la France.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 2.4, étant donné que la diminution de l'utilisation de pesticides contribue à la préservation des écosystèmes.

Sources spécifiques

Eurostat (2020), *Indicateur de risques harmonisé des pesticides (HRI1), sdg_*02_51, https://ec.europa.eu/eu-rostat (consulté le 11/9/2020).

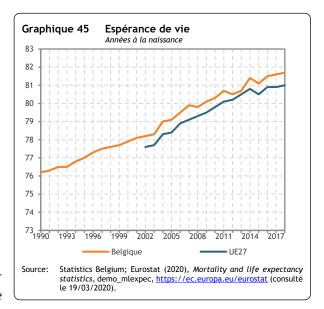
Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Journal officiel de l'Union européenne: https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr (consulté le 24/09/2020).

4.3. Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Indicateur 10. Espérance de vie

SDG	Bonne santé et b	oien-être
Dimensions	lci et maintenant, Plus tard	
	Chiffres clés	
(ar	nnées à la naissanc	ce)
Début de période	1990	76,2
Fin de période	2018	81,7
Minimum	1990	76,2
Maximum	2018	81,7
Taux de croissance	1990-2018	0,3%
annuel moyen	2013-2018	0,2%
Comparaison UE27, 2018		
(années à la naissance)		
Belgique		81,7
UE27		81,0
UE27 - minimum: Bulgarie		75,0
UE27 - maximum: Estonie 83,5		83,5



Définition: l'espérance de vie calculée à la naissance exprime le nombre d'années que vivrait une

personne si elle connaissait à chaque âge les conditions de mortalité observées au moment de sa naissance. En Belgique, les probabilités de décès, qui permettent de mesurer l'espérance de vie à la naissance, sont calculées sur la base du Registre national des personnes physiques (Statistics Belgium, 2019). Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

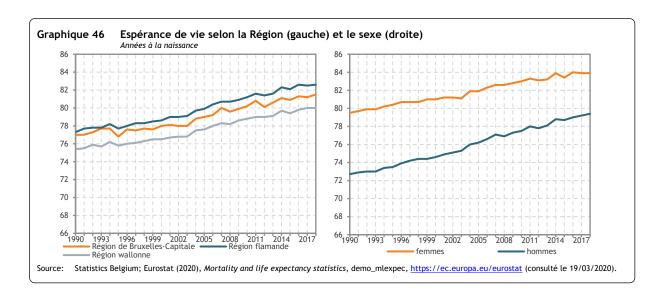
Objectif: l'espérance de vie ne doit pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "*Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*". Comme le résultat d'une bonne santé est notamment une meilleure espérance de vie, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel l'espérance de vie ne doit pas diminuer.

Évolution: l'espérance de vie est en constante augmentation, de 5,5 ans entre 1990 et 2018 où elle atteint 81,7 ans.

Comparaison internationale: l'évolution de l'espérance de vie en Belgique et celle de l'Union européenne sont parallèles, celle de la Belgique étant un peu plus élevée que celle de l'UE27, qui atteint 81,0 ans en 2018. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2018.

Ventilation selon la Région: l'espérance de vie en 2018 est de 81,5 ans à Bruxelles, 82,6 ans en Flandre et 80,0 ans en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 81,7 ans.



Ventilations selon le sexe: l'espérance de vie à la naissance des hommes est inférieure à celle des femmes, mais la différence tend à se réduire avec le temps: elle est passée en Belgique de 6,8 ans en 1990 à 4,5 ans en 2018.

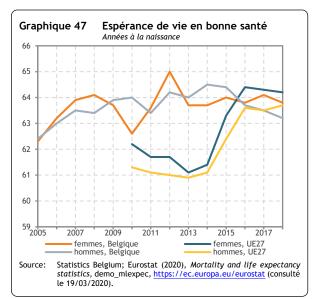
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque l'espérance de vie est une mesure de la santé globale de la population.

Sources spécifiques

Statistics Belgium (2019), *Tables de mortalité et espérance de vie*, http://statbel.fgov.be (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 11. Espérance de vie en bonne santé

SDG	Bonne santé et l	oien-être
Dimensions	lci et maintenan	t, Plus tard
Ch	iffres clés, femm	es
(ar	nnées à la naissand	ce)
Début de période	2005	62,3
Fin de période	2018	63,8
Minimum	2005	62,3
Maximum	2012	65,0
Taux de croissance	2005-2018	0,2%
annuel moyen	2013-2018	0,0%
Comparaison UE27, femmes, 2018		
(années à la naissance)		
Belgique		63,8
UE27		64,2
UE27 - minimum: Lettonie		52,3
UE27 - maximum: Suède 72,8		72,8



Définition: l'espérance de vie en bonne santé mesure le nombre d'années qu'une personne d'âge

donné peut espérer vivre sans problèmes de santé graves ou modérés. Elle est calculée sur la base de l'espérance de vie et à partir d'enquêtes évaluant la part des personnes s'estimant en bonne ou en mauvaise santé, exprimée en années. Les données présentées ici proviennent des statistiques sur la mortalité et des données sur les incapacités ressenties issues du module santé de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, pour les hommes et les femmes séparément, mais pas pour la population dans son ensemble. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: l'espérance de vie en bonne santé doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "*Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 4: "L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50%" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: selon l'enquête EU-SILC, l'espérance de vie en bonne santé des femmes montre une légère tendance à la hausse depuis 2005, et atteint 63,8 ans en 2018. Ceci veut dire qu'en 2018, les femmes de l'échantillon considéraient ne pas être en très bonne ou en bonne santé pendant les 20,1 dernières années de leur vie (voir les données sur l'*Espérance de vie à la naissance*). L'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé est plus faible que celle de l'espérance de vie totale, ce qui a pour conséquence que la période vécue en mauvaise santé a augmenté elle aussi.

Comparaison internationale: l'espérance de vie en bonne santé des femmes dans l'Union européenne (UE27) est assez stable entre 2010 et 2014, puis augmente entre 2015 et 2017. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2018.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Ventilation selon le sexe: l'espérance de vie en bonne santé des hommes est quasi identique à celle des femmes et est encore plus stable. Elle est de 63,2 ans en 2018. Mais, la différence entre espérance de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance est plus faible pour les hommes: 16,2 ans en 2018. Les hommes belges ont une espérance de vie en bonne santé très légèrement inférieure à ceux de l'UE27 dans son ensemble.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisqu'il mesure l'état de santé de la population.

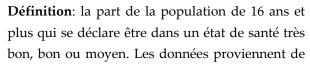
Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital humain*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

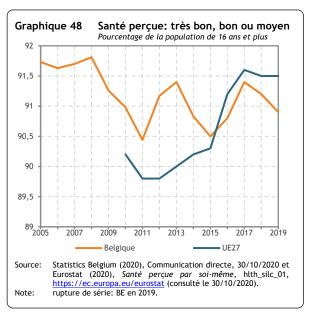
Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 12. Santé perçue

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	lci et maintenan	t
	Chiffres clés	
(pourcentage d	e la population de	16 ans et plus)
Début de période	2005	91,7
Fin de période	2019	90,9
Minimum	2011	90,4
Maximum	2008	91,8
Taux de croissance	2005-2019	-0,1
annuel moyen	2014-2019	0,0
Comparaison UE27, 2018		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Belgique		91,2
UE27		91,5
UE27 - minimum: Hongrie		82,9
UE27 - maximum: Irlande		96,7





l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. La question relative à l'état de santé (perçu), demande aux participants à l'enquête de choisir un état parmi cinq: très bon, bon, moyen, mauvais et très mauvais état de santé. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici pour la Belgique proviennent directement de Statistics Belgium et les données utilisées pour la comparaison avec le reste de l'UE proviennent quant à elles d'Eurostat. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

Objectif: la part de la population de 16 ans et plus qui se déclare être dans un état de santé très bon, bon ou moyen doit augmenter.

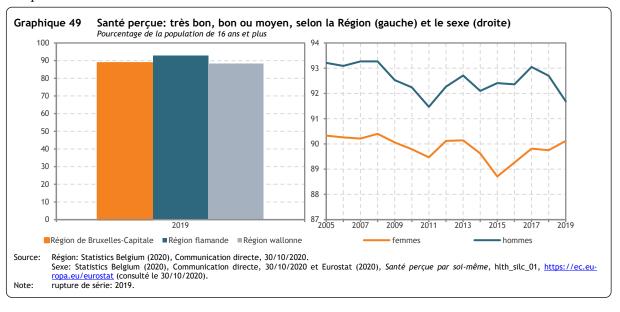
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "*Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*". L'évolution de la part de la population se déclarant en bonne santé mesure les progrès en direction de l'objectif 3.

Évolution: sur tout la période analysée, la part de la population se déclarant en état de santé très bon, bon ou moyen est élevée. Elle a été à son maximum en 2008, avec 91,8% de la population, et est descendue jusqu'à 90,4% en 2011. En 2019, compte tenu de la nouvelle méthodologie, l'indicateur est remonté à 90,9% mais il reste néanmoins en dessous du niveau observé en 2005.

Comparaison internationale: entre 2010 et 2019 l'évolution de l'indicateur en Belgique et celle de l'Union européenne sont proches. Jusqu'en 2015 l'indicateur était plus élevé en Belgique que dans l'UE27. En 2019, ce n'est plus le cas: 91,5% de la population européenne se dit dans un état de santé très bon, bon ou moyen contre 90,9% en Belgique. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2019.

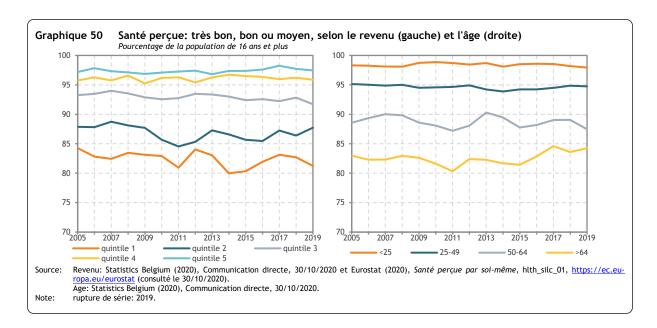
Ventilation selon la Région: la proportion de personnes qui se dit dans un état de santé très bon, bon ou moyen en 2019 est, avec la nouvelle méthodologie, de 88,6% à Bruxelles (IC95% 87,5 – 89,7), de 92,7% en Flandre (IC95% 92,0 – 93,4), de 88,3% en Wallonie (IC95% 87,0 – 86,6) et de 90,9% en Belgique (IC95% 90,3 – 91,5). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: le pourcentage d'hommes qui se déclarent dans un état de santé très bon, bon ou moyen est toujours plus élevé que celui des femmes, mais la différence se réduit: de 2,9 points de pourcentage en 2005 à 2,9 points en 2018. En 2019, avec la nouvelle méthodologie cette différence est de 1,6 points.



Ventilation selon le revenu: plus leur revenu est élevé, plus les personnes se déclarent dans un état de santé très bon, bon ou moyen. La différence entre les catégories de revenus (entre les quintiles 1 et 5) a atteint son maximum en 2014 (17,4 points de pourcentage) et son minimum en 2005 (12,9 points). Cette différence présente une tendance à la hausse. En 2019, avec la nouvelle méthodologie, elle atteint 16,2 points de pourcentage.

Ventilation selon l'âge: plus les personnes avancent en âge, moins elles se déclarent dans un état de santé très bon, bon ou moyen. L'évolution de l'indicateur pour les quatre catégories d'âge analysées est parallèle et la différence entre les moins de 25 ans et les plus de 64 ans est de 13,7 points de pourcentage en 2019, en tenant compte de la nouvelle méthodologie.



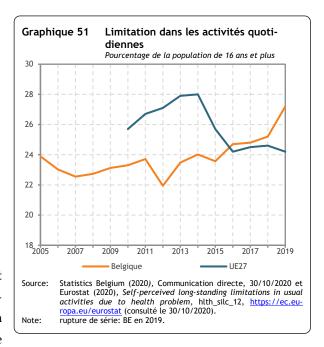
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque la santé perçue est une mesure de la santé globale de la population et de son niveau de bien-être.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Indicateur 13. Limitation dans les activités quotidiennes

SDG	Bonne santé et h	vion ôtro
55.0		
Dimensions	lci et maintenan	t
	Chiffres clés	
(pourcentage d	e la population de	16 ans et plus)
Début de période	2005	23,9
Fin de période	2019	27,2
Minimum	2012	21,9
Maximum	2019	27,2
Taux de croissance	2005-2019	0,9
annuel moyen	2014-2019	2,5
Comparaison UE27, 2018		
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Belgique		25,2
UE27		24,6
UE27 - minimum: Malte		11,9
UE27 - maximum: Lettonie 40,0		40,0

Définition: la part de la population de 16 ans et plus qui déclare être plus ou moins sévèrement limitée dans ses activités quotidiennes du fait d'un problème de santé. Les données proviennent de



l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. La limitation en question doit avoir été ressentie au moins durant les six mois qui précèdent l'enquête. A la question sur cette limitation, les participants ont le choix entre trois réponses: pas du tout limité, limité, mais pas sévèrement ou sévèrement limité. Ce sont les deux dernières réponses qui sont additionnées pour cet indicateur. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici pour la Belgique proviennent directement de Statistics Belgium et les données utilisées pour la comparaison avec le reste de l'UE proviennent quant à elles d'Eurostat. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

Objectif: la part de la population de 16 ans et plus qui déclare être limitée dans ses activités quotidiennes du fait d'un problème de santé doit diminuer.

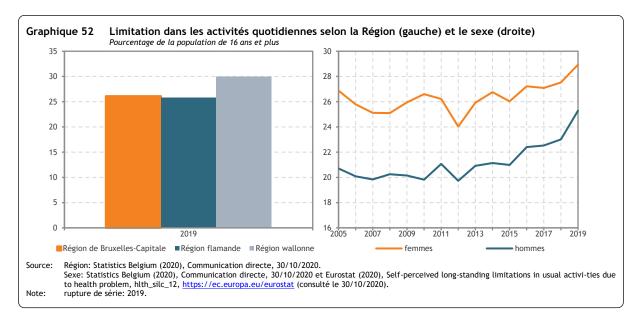
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 3: "*Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*". Le fait de ne pas avoir de limitations dans les activités quotidiennes participe à la santé et au bien-être.

Évolution: la part de la population qui déclare être limité dans ses activités quotidiennes est en légère hausse entre 2005 et 2018: 23,9% en 2005 contre 25,3% en 2018. La tendance à la hausse est en particulier sensible à partir de 2012. En 2019, avec la nouvelle méthodologie, l'indicateur s'élève à 27,2%.

Comparaison internationale: la part de la population qui déclare être limitée dans ses activités quotidiennes en 2019 en Belgique est supérieure à celle de l'UE27 (24,2%). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2018.

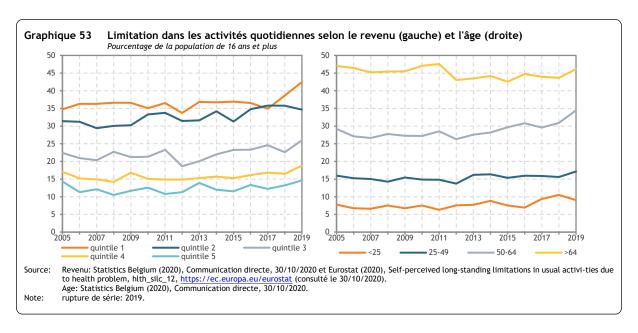
Ventilation selon la Région: la part de la population qui déclare être limitée dans ses activités quotidiennes en 2019 est, avec la nouvelle méthodologie, de 26,1% à Bruxelles (IC95% 24,5-27,7), de 25,8% en Flandre (IC95% 23,9-27,7), de 30,0% en Wallonie (IC95% 27,8-32,2) et de 27,2% en Belgique (IC95% 25,9-28,5). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: l'évolution de l'indicateur est similaire pour les hommes et les femmes. Toutefois la part des femmes qui déclare être limité dans ses activités quotidiennes reste plus élevée que celle des hommes, et ce sur toute la période analysée. L'écart entre les femmes et les hommes a toutefois tendance à se réduire pour passer de 6,2 points de pourcentage en 2005 à 4,5 points en 2018. En 2019, avec la nouvelle méthodologie, cette différence est de 3,6 points de pourcentage.



Ventilation selon le revenu: les personnes ayant un revenu plus élevé déclarent moins être limitées dans leurs activités quotidiennes. En 2019, avec la nouvelle méthodologie, 15% des personnes ayant les revenus les plus élevés (dernier quintile) déclarent une limitation contre 41% pour les personnes du premier et 35% de celles du second quintile.

Ventilation selon l'âge: plus les personnes sont âgées, plus elles déclarent être limitées dans leurs activités quotidiennes. En 2019, avec la nouvelle méthodologie, 9% des personnes de 16 à 24 ans se déclarent comme limitées contre 46% pour celles de 65 ans ou plus.

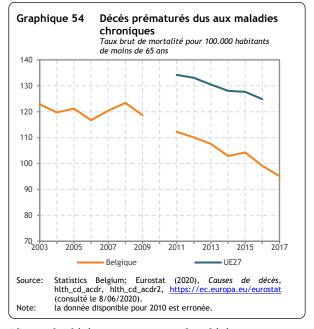


Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque l'absence de limitation dans les activités quotidiennes est une mesure de la santé globale de la population.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Indicateur 14. Décès prématurés dus aux maladies chroniques

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	lci et maintenant	
	Chiffres clés	
(taux brut de mortalité pour 100 000 habitants		
C	le moins de 65 ans	5)
Début de période	2003	122,9
Fin de période	2017	95,1
Minimum	2017	95,1
Maximum	2008	123,4
Taux de croissance	2003-2017	-1,8%
annuel moyen	2012-2017	-2,9%
Com	paraison UE27, 2	016
(taux brut de i	nortalité pour 100	.000 habitants
C	le moins de 65 ans	5)
Belgique		99,1
UE27		124,8
UE27 - minimum: Chypre		72,8
UE27 - maximum: Hongrie		259,1



Définition: le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) dus aux maladies chroniques pour 100.000

habitants est calculé sur la base des données des certificats de décès, en reprenant les décès correspondant aux tumeurs malignes (C00-C97), diabète sucré (E10-E14), cardiopathies ischémiques (I20-I25), maladies cérébro-vasculaires (I60-I69), maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (J40-J47) et maladies hépatiques chroniques (K70, K73-K74). Les codes entre parenthèses sont issus de la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes* (CIM-10). Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, sauf pour les ventilations selon le sexe, pour lesquelles les données publiées par Statistics Belgium sont utilisées. Le seuil de 65 ans a été choisi car cet indicateur est publié tel quel par Eurostat. Dans la littérature, le seuil pour les décès prématurés n'est pas défini précisément. Il varie d'ailleurs de pays à pays. En Europe, des valeurs allant de 65 à 80 ans sont souvent utilisées.

Objectif: en 2030, le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques devrait ne pas dépasser 68,6 décès par 100.000 personnes de moins de 65 ans.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être".

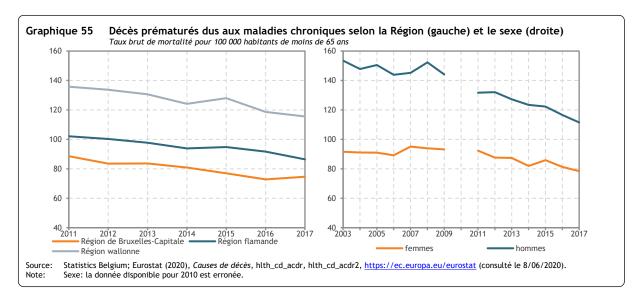
Ce sous-objectif de l'ONU demande de réduire d'un tiers la mortalité prématurée, dans ce cas des personnes de moins de 65 ans, en 2030 par rapport à 2015. En 2015, ce taux de décès était de 104,3 décès par 100.000 personnes de moins de 65 ans. En 2030, cet indicateur devrait donc ne pas dépasser 68,6.

Évolution: le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques a constamment diminué entre 2003 et 2014, passant de 122,9 décès pour 100.000 personnes de moins de 65 ans en 2003 à 102,9 décès en 2014. Il est ensuite remonté à 104,3 décès en 2015, suite à une augmentation du taux de décès des

femmes, alors que celui des hommes a continué à diminuer. En 2016, la tendance à la baisse a repris, pour les hommes comme pour les femmes, et le total est de 95,1 décès pour 100.000 habitants en 2017.

Comparaison internationale: dans l'UE27, le nombre de décès par 100.000 habitants est plus élevé qu'en Belgique et la différence est assez stable, passant de 23 en 2011 à 26 en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

Ventilation selon la Région: le nombre de décès prématurés pour 100.000 habitants en 2017 est de 74,6 à Bruxelles, de 86,4 en Flandre et de 115,6 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 95,1.

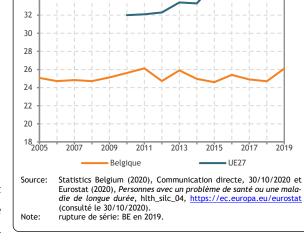


Ventilation selon le sexe: les hommes meurent proportionnellement plus de maladies chroniques que les femmes avant 65 ans, mais la différence se réduit: par 100.000 habitants elle est passé de 61,9 décès en plus en 2003 à 33,1 en 2017.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 3.4.1 - *Mortalité due à des maladies cardio- vasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques*.

Indicateur 15. Maladie ou problème de santé de longue durée

SDG	Bonne santé et bien-être	
Dimensions	lci et maintenant	
	Chiffres clés	
(pourcentage d	e la population de	16 ans et plus)
Début de période	2005	25,1
Fin de période	2019	26,1
Minimum	2015	24,6
Maximum	2011 &	26,1
	2019	20,1
Taux de croissance	2005-2019	0,3
annuel moyen	2014-2019	0,9
Com	nparaison UE27, 20	018
(pourcentage de la population de 16 ans et plus)		
Belgique		24,7
UE27		36,1
UE27 - minimum: Italie		15,4
UE27 - maximum: Finlande		48,5



longue durée

Maladie ou problème de santé de

Pourcentage de la population de 16 ans et plus

Définition: la part de la population de 16 ans et plus qui déclare avoir une maladie ou un problème de santé de longue durée. Les données provien-

nent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Dans cette enquête, les participants doivent indiquer s'ils souffrent ou non d'un problème de santé ou d'une maladie de longue durée. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici pour la Belgique proviennent directement de Statistics Belgium et les données utilisées pour la comparaison avec le reste de l'UE proviennent quant à elles d'Eurostat. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Graphique 56

38 36 34

Pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

Objectif: la part de la population souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée doit diminuer.

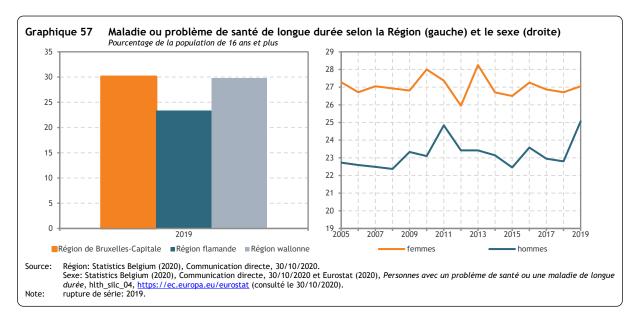
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". L'évolution de la part des personnes qui souffrent de maladies de longue durée informe notamment sur les maladies non transmissibles ainsi que sur le bien-être.

Évolution: entre 2005 et 2019, la part de la population souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée est stable, y compris pour la donnée de 2019 récoltée selon la nouvelle méthodologie.

Comparaison internationale: entre 2010 et 2019, la part de personnes souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée dans l'Union européenne (UE27) est supérieure à celle de la Belgique. En 2019, la différence s'établi à 9,6 points de pourcentage, ce qui est plus élevé qu'en 2010. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2018.

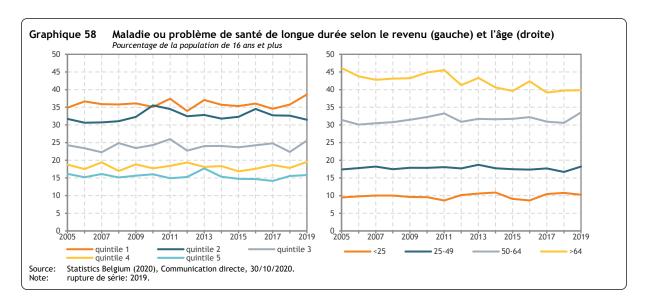
Ventilation selon la Région: la proportion de personnes souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée en 2019 est, avec la nouvelle méthodologie, de 30,1% à Bruxelles (IC95% 28,3 – 31,9), de 23,3% en Flandre (IC95% 21,5 – 25,1), de 29,8% en Wallonie (IC95% 27,1 – 32,5) et de 26,1% en Belgique (IC95% 24,7 – 27,5). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: l'évolution de l'indicateur pour les hommes et les femmes est similaire. Sur l'ensemble de la période, les femmes souffrent plus que les hommes d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée: respectivement 27% et 25% en 2019, avec la nouvelle méthodologie.



Ventilation selon le revenu: les personnes avec les revenus les plus élevés souffrent moins d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée que celles avec de faibles revenus. En 2019, 38,6% des personnes du premier quintile de revenu souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée. Ce chiffre passe à 15,8% pour les personnes qui disposent des revenus les plus élevés (dernier quintile). Entre 2005 et 2019 (en tenant compte de la nouvelle méthodologie pour 2019), la part de personnes souffrant d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée est restée relativement stable pour chacun des quintiles.

Ventilation selon l'âge: plus les personnes sont âgées, plus elles souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée. En 2019, avec la nouvelle méthodologie, cet indicateur est de 39,8% pour les 65 ans ou plus, mais n'est que de 10,2% chez les 16 à 24 ans.



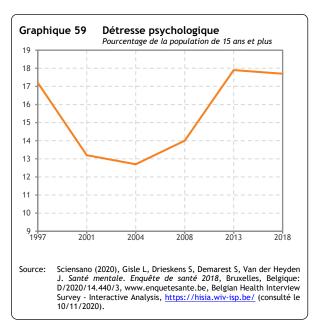
Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 3.4.1 - *Mortalité due à des maladies cardiovascu- laires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques*. En effet, avant de mourir d'une maladie chronique, les personnes sont affectées durant un certain temps d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée. Le fait de suivre cette évolution aide à comprendre celle de la mortalité.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Indicateur 16. Détresse psychologique

SDG	Bonne santé et bien-être		
Dimensions	lci et maintenant		
	Chiffres clés		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	1997	17,2	
Fin de période	2018	17,7	
Minimum	2004	12,7	
Maximum	2013	17,9	
Taux de croissance	1997-2018	0,1	
annuel moyen	2013-2018	-0,2	

Définition: part de la population de 15 ans et plus qui est dans une situation de détresse psychologique. Une personne est considérée comme étant dans une telle situation lorsqu'au moins quatre symptômes sont mis en évidence sur la base des douze questions suivantes: *Avez-vous été capable de vous concentrer sur tout ce que vous faisiez?*; *Avez-vous*



manqué de sommeil à cause de vos soucis?; Avez-vous eu le sentiment de jouer un rôle utile dans la vie?; Vous êtes-vous senti(e) capable de prendre des décisions?; Vous êtes-vous senti(e) constamment tendu(e) ou stressé(e)?; Avez-vous eu le sentiment que vous ne pourriez pas surmonter vos difficultés?; Avez-vous été capable d'apprécier (de tirer satisfaction de) vos activités quotidiennes normales?; Avez-vous été capable de faire face à vos problèmes?; Avez-vous été malheureux(se) et déprimé(e)?; Avez-vous perdu confiance en vous-même?; Vous êtes-vous considéré(e) comme quelqu'un qui ne valait rien?; Vous êtes-vous senti(e) raisonnablement heureux(se), tout bien considéré?.

Ces douze questions sont issues du *General Health Questionnaire* ou GHQ-12. Elles évaluent l'état psychologique perçu des répondants au cours des semaines précédant l'interview en le comparant avec l'état qu'ils considèrent comme habituel (Sciensano, 2020).

Les données (brutes) proviennent des Enquêtes de santé nationales réalisées par l'Institut scientifique de santé publique/Sciensano.

Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Sciensano.

Objectif: la part de la population de 15 ans et plus qui est dans une situation de détresse psychologique doit diminuer.

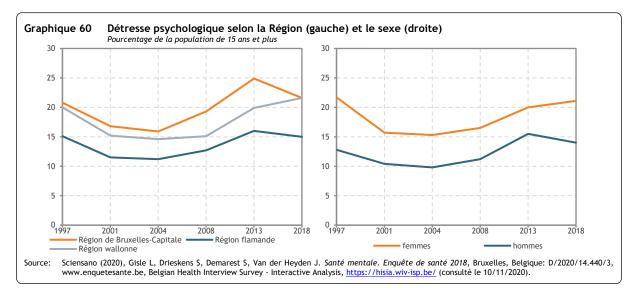
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être".

Évolution: entre 1997 et 2018, en moyenne 15% de la population est dans une situation de détresse psychologique. À partir de 1997, l'indicateur diminue pour passer sous la barre des 13% en 2004. À partir de 2008, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière, il augmente pour atteindre en 2013 son niveau le plus haut: environ 18%. En 2018, l'indicateur est toujours autour de 18%. Parmi les états psychologiques sondés, c'est la sensation d'être *constamment tendu(e) ou stressé(e)* qui est le principal symptôme: environ 30% de la population en 2018.

Comparaison internationale: il n'y a pas de comparaison car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

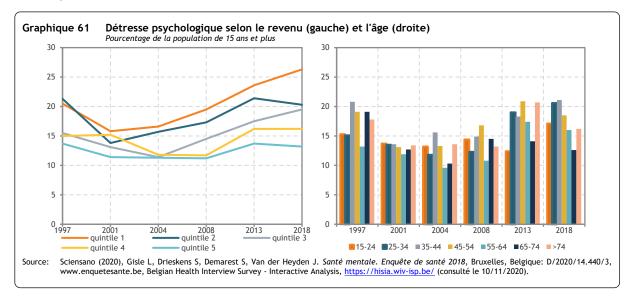
Ventilation selon la Région: la part de personnes dans une situation de détresse psychologique en 2018 est de 21,6% à Bruxelles (IC95% 19,5-23,8), de 15,0% en Flandre (IC95% 13,5-16,4), de 21,6% en Wallonie (IC95% 19,3-20,4) et de 17,7% en Belgique (IC95% 16,5-18,9). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: sur toute la période analysée, la part des femmes dans une situation de détresse psychologique est sensiblement supérieure à celle des hommes. L'écart diminue entre 1997 et 2001 de 8,9 points de pourcentage à 5,3 points de pourcentage, puis est resté relativement stable jusqu'en 2013. En 2018, cet écart augmente à nouveau pour atteindre 7,1 points de pourcentage. En 2018, 21,1% des femmes et 14,0% des hommes sont dans une situation de détresse psychologique.



Ventilation selon le revenu: sur toute la période analysée, la part de personnes dans une situation de détresse psychologique diminue lorsque le revenu augmente. L'Enquête de santé calcule le niveau de revenu au niveau individuel en répartissant le revenu d'un ménage entre ses membres en fonction de leur âge (revenu équivalent du ménage). Entre 1997 et 2018, l'indicateur a particulièrement augmenté pour le premier et le troisième quintiles. En 2018, le niveau de l'indicateur est de 26,3% pour les personnes avec les revenus les plus faibles (premier quintile) contre environ la moitié (soit 13,2%) pour les personnes avec les revenus les plus élevés (cinquième quintile).

Ventilation selon l'âge: en moyenne, sur la période allant de 1997 à 2018, la part de personnes dans une situation de détresse psychologique augmente avec l'âge et est la plus élevée chez les personnes de 35 à 44 ans. Ensuite elle diminue et elle est la plus basse chez les personnes de 55 à 64 ans. Au-delà de 65 ans, l'indicateur augmente à nouveau. En 2018, la part de personnes dans une situation de détresse psychologique est la plus élevée chez les 35-44 ans: 21,1%. Elle est la plus basse dans la tranche d'âge des 65-74 ans: 12,6%.



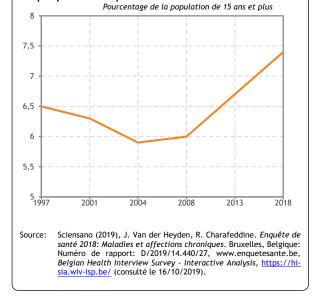
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 3 puisque la détresse psychologique est une mesure de la santé globale de la population et de son niveau de bien-être.

Sources spécifiques

Sciensano (2020), Gisle L, Drieskens S, Demarest S, Van der Heyden J., Santé mentale. Enquête de santé 2018, Bruxelles, Belgique: Sciensano; Numéro de rapport: D/2020/14.440/3, www.enquetesante.be (consulté le 29/10/2020).

Indicateur 17. Dépression

SDG	Bonne santé et b	ien-être
Dimensions	lci et maintenan	t
	Chiffres clés	
(pourcentage d	e la population de	15 ans et plus)
Début de période	1997	6,5
Fin de période	2018	7,4
Minimum	2004	5,9
Maximum	2018	7,4
Taux de croissance	1997-2018	0,6%
annuel moyen	2013-2018	2,0%
Comparaison UE27, 2014		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		6,7
UE27		7,1
UE27 - minimum: Roumanie		1,5
UE27 - maximum: Irlande		12,1



Dépression

Définition: part de la population de 15 ans et plus qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois. Les données provien-

nent des Enquêtes de santé nationale exécutées par l'Institut scientifique de santé publique/Sciensano pour la Belgique et d'Eurostat pour les autres pays européens. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Le site internet de Sciensano présente ces données avec leurs intervalles de confiance (IC).

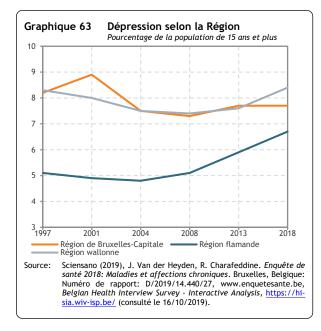
Graphique 62

Objectif: la part des personnes souffrant de dépression doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". Pour promouvoir la santé mentale la part des personnes souffrant de dépression doit diminuer.

Évolution: selon ces enquêtes, si le pourcentage de personnes ayant rapporté avoir souffert d'une dépression a diminué de 1997 (6,5% de la population) à 2004 (5,9%), il est revenu à son point de départ en 2013, puis a augmenté à 7,4% de la population en 2018.

Comparaison internationale: en Europe, les données ne sont disponibles que pour 2014. La part de la population de plus de 15 ans qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois est plus basse en Belgique (6,7%) que dans l'UE27 (6,9%). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014 (Eurostat, 2020).

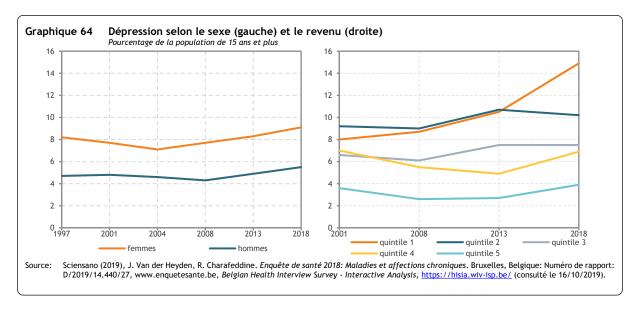


Ventilation selon la Région: la proportion de personnes déclarant souffrir de dépression en 2018 est de 7,7% à Bruxelles (IC95% 6,6-8,9), de 6,7% en Flandre (IC95% 5,7-7,7), de 8,4% en Wallonie (IC95% 7,0-9,7) et de 7,4% en Belgique (IC95% 6,6-8,1). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: la part de femmes déclarant ayant souffert de dépression au cours des 12 derniers mois est presque deux fois plus élevée que celle des hommes à chaque enquête.

Ventilation selon le revenu: les personnes du pre-

mier quintile (revenus les plus bas) souffrent plus de dépression que celles du cinquième quintile (revenus les plus hauts). La différence était de 4,4 points de pourcentage en 2001 et a augmenté pour atteindre 11 points de pourcentage en 2018.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 3.4.2 - *Taux de mortalité par suicide*. En effet, les personnes dépressives sont plus susceptibles que les autres de se suicider.

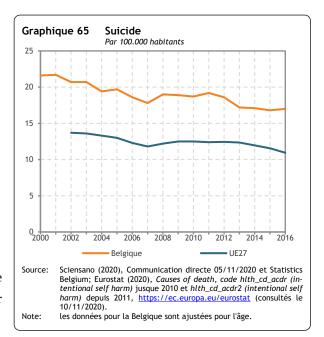
Sources spécifiques

Eurostat (2020), Persons reporting a chronic disease, by disease, sex, age and educational attainment level, hlth_ehis_cd1e, https://ec.europa.eu/eurostat (consulté le 16/11/2020).

Indicateur 18. Suicide

SDG	Bonne santé et l	bien-être	
Dimensions	lci et maintenant		
	Chiffres clés		
(pa	ar 100.000 habitar	nts)	
Début de période	2000	21,6	
Fin de période	2016	17	
Minimum	2015	16,8	
Maximum	2001	21,7	
Taux de croissance	2000-2016	-1,5	
annuel moyen	2011-2016	-2,4	
Comparaison UE27, 2016			
	ar 100.000 habitar		
Belgique		17,0	
UE27		10,9	
UE27 - minimum: Chypre		3,9	
UE27 - maximum: Lituanie 28,6		28,6	

Définition: le taux brut de mortalité par suicide équivaut au nombre de décès par suicide pour 100.000 habitants.



Les administrations wallonne (pour la Wallonie) et

flamande (pour la Flandre et Bruxelles) utilisent la 10e *Classification internationale des maladies* de l'OMS (CIM-10) pour attribuer une cause aux décès sur la base des informations indiquées sur le certificat de décès, complété par un médecin et l'administration communale. Le suicide est classé comme un décès dû à des lésions intentionnelles auto-infligées (codes X60 à X84), par exemple l'auto-intoxication par le monoxyde de carbone ou d'autres gaz et émanations et exposition à ces produits (X67) ou la lésion auto-infligée intentionnellement par décharge d'une arme de poing (X72). Statistics Belgium relie, depuis 2010, cette cause de décès aux registres de population de la Belgique pour exclure les décès de non-résidents qui surviennent en Belgique et inclure les décès de résidents à l'étranger.

La population indiquée au dénominateur de l'indicateur couvre les résidents, c'est-à-dire les personnes inscrites au registre national de la population, au registre des étrangers et au registre des fonctionnaires de l'Union européenne.

Les données de taux de mortalité par suicide en Belgique proviennent de Sciensano et sont ajustées en fonction de l'âge. Il s'agit d'une moyenne pondérée des taux de mortalité par âge qui permet de comparer des taux de mortalité dans le temps et entre sous-populations. Cette correction est réalisée par Sciensano en se référant à la *population-type européenne*.

Les données pour l'UE27 proviennent d'Eurostat et sont des taux bruts de suicide. Le taux de suicide ajusté selon l'âge de Sciensano et le taux brut de suicide de la Belgique publié par Eurostat diffèrent très légèrement, mais la tendance générale reste la même. Les données de Sciensano permettent de construire des séries temporelles plus longues et ont donc été utilisées pour la Belgique.

Les comparaisons de données sur le suicide peuvent être sérieusement entravées par une stigmatisation, des considérations sociétales et juridiques dans le signalement et des délais dans la détermination de la

cause du décès. Pour les résidents belges qui décèdent à l'étranger, la cause de décès reste inconnue car pour ces personnes aucun certificat de décès n'est disponible. De plus, à Bruxelles l'application de la procédure de certification des suicides permet de penser que les données sont sous-estimées pour cette Région.

Objectif: le taux de mortalité par suicide ajusté pour l'âge doit diminuer.

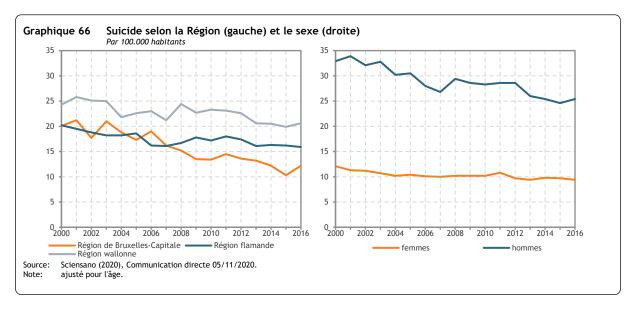
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". Conformément à la deuxième partie de cet objectif, le taux de mortalité par suicide en Belgique doit diminuer entre 2015 et 2030, c'est-à-dire être inférieur à 16,8 pour 100.000 habitants en 2030.

Évolution: le taux de mortalité par suicide en Belgique était de 21,6 pour 100.000 habitants en 2000. Il a baissé à 17,8 en 2007 pour ensuite remonter à 18,6 en 2012 et finalement retomber à 16,8 en 2015. Le taux est de 17 en 2016.

Comparaison internationale: compte tenu des considérations méthodologiques mentionnées ci-dessus, le taux brut de mortalité par suicide de l'UE27 a diminué de 13,7 en 2002 à 10,9 en 2016. Le taux brut de mortalité pour la Belgique est de 16,9 en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.

Ventilation selon la Région: le taux de mortalité par suicide en 2016 est de 12,2 à Bruxelles, 15,9 en Flandre et 20,6 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 17. Les données concernant Bruxelles doivent être interprétées avec une extrême prudence en raison des considérations méthodologiques mentionnées précédemment.

Ventilation selon le sexe: le taux de mortalité par suicide est environ 2,8 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes entre 2000 et 2016. Chez les hommes, le taux a baissé de 32,9 en 2000 à 25,4 en 2016. Chez les femmes, ces taux étaient respectivement de 12,1 et 9,4.



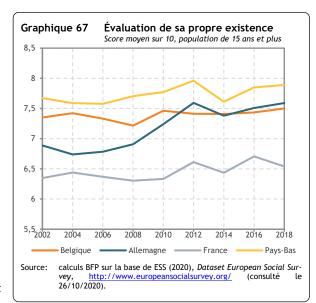
Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 3.4.2 – *Taux de mortalité par suicide*. Le taux de mortalité par suicide établi en Belgique est normalisé selon l'âge, tandis que l'indicateur proposé par l'ONU se réfère à des taux bruts. En Belgique, l'écart entre les deux taux est très faible.

Sources spécifiques

Sciensano (2020), *Suicide*, https://www.healthybelgium.be/en/health-status/non-communicable-diseases/suicide (consulté le 10/11/2020).

Indicateur 19. Évaluation de sa propre existence

SDC	D		
SDG	Bonne santé et bien-être		
Dimensions	lci et maintenant		
	Chiffres clés		
(score moyen su	r 10, population d	e 15 ans et plus)	
Début de période	2002	7,4	
Fin de période	2018	7,5	
Minimum	2008	7,2	
Maximum	2010 &	7,5	
	2018	7,5	
Taux de croissance	2002-2018	0,1%	
annuel moyen	2012-2018	0,2%	
Compar	aison pays voisin	s, 2018	
(score moyen su	r 10, population d	e 15 ans et plus)	
Belgique		7,5	
Allemagne		7,6	
France		6,5	
Pays-Bas		7,9	



Définition: l'évaluation de sa propre existence est établie à partir des réponses des personnes interro-

gées (de 15 ans ou plus) à la question de l'*Enquête sociale européenne*: "*Imaginez une échelle dont les échelons sont numérotés de 0 en bas à 10 en haut. Le haut de l'échelle représente la meilleure vie possible et le bas de l'échelle représente la pire vie possible pour vous. Sur quel échelon de l'échelle diriez-vous que vous vous tenez personnel-lement en ce moment?*". Cet indicateur est exprimé en score moyen sur 10. Cette question a été systématiquement posée dans les neuf enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 6.1 du rapport Indicateurs complémentaires au PIB.

Objectif: la satisfaction de sa propre existence ne peut pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose qu'une société inclusive favorise le bien-être de chaque individu (introduction du défi "*Une société qui promeut la cohésion sociale*"; Moniteur belge, 08/10/2013).

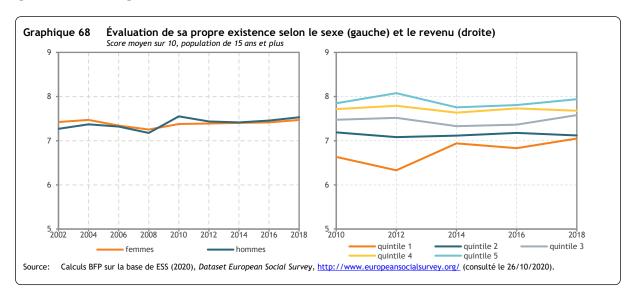
Évolution: selon l'*Enquête sociale européenne*, l'indicateur de satisfaction par rapport à sa propre existence s'élevait en Belgique à 7,5 (score sur 10) en 2018 et il n'a augmenté que légèrement au cours de la période 2002-2018, de 7,35 à 7,50.

Comparaison internationale: la nature subjective du type de questions posées pour cet indicateur fait que les comparaisons entre les pays ont peu de signification. Il est préférable de comparer les évolutions. La satisfaction par rapport à sa propre existence a augmenté dans tous les pays voisins. C'est en Allemagne qu'elle a le plus augmenté, alors qu'elle a seulement légèrement augmenté en France, aux Pays-Bas et en Belgique.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Ventilation selon le sexe: les données montrent que la satisfaction par rapport à sa propre existence évolue de manière semblable chez les hommes et les femmes, même s'il y a de petites différences et que la légère augmentation est un rien plus rapide chez les hommes. Jusqu'en 2008 la satisfaction était légèrement plus élevée chez les femmes et depuis lors c'est celle des hommes qui est plus élevée.

Ventilation selon le revenu: les données depuis 2010 montrent qu'il y a un lien entre le revenu et la satisfaction par rapport à sa propre existence, la satisfaction est plus élevée chez des personnes dans un quintile de revenu plus élevé.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 3.4: il y a un lien fort entre la santé mentale et le bien-être, d'une part, et la satisfaction de la vie, d'autre part.

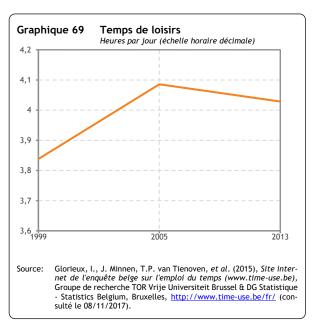
Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 20. Temps de loisirs

SDG	Bonne santé et bien-être			
Dimensions	lci et maintenant			
Chiffres clés (heures par jour, échelle horaire décimale)				
Début de période	1999	3,8		
Fin de période	2013	4,0		
Minimum	1999	3,8		
Maximum	2005	4,1		
Taux de croissance annuel moyen	1999-2013	0,3%		
Comparaison pays voisins, 1998-2005				
(heures par jour, échelle horaire décimale)				
Belgique		5,5		
Allemagne		5,5		
France		4,4		

Définition: temps moyen consacré aux loisirs (dans cette enquête, les loisirs correspondent aux activités comme faire une promenade, lire, écouter de la musique, regarder la télévision, promener



son chien, pratiquer un hobby, un sport en amateur, assister à un spectacle) au cours d'une journée, calculé à partir de l'enquête belge sur l'emploi du temps (Belges âgés de 12 ans ou plus), exprimé en heures. "En 1999, 8.382 répondants, âgés de 12 ans ou plus, issus de 4.275 ménages ont consigné leur emploi du temps pendant deux jours. En 2005, l'enquête a interrogé 6.400 répondants âgés de 12 ans et plus et issus de 3.474 ménages. Enfin, en 2013, 5.559 répondants âgés de 10 ans et plus, provenant de 2.744 ménages, ont participé à l'enquête" (Glorieux et al., 2015). Les données proviennent de Statistics Belgium. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Des informations méthodologiques détaillées permettant de calculer les intervalles de confiance sont fournies dans Glorieux et al. (2015b).

Au niveau européen, pour la comparaison internationale, les enquêtes sur l'emploi du temps sont regroupées par le programme HETUS: *Harmonised European Time Use Survey* (HETUS, 2015), qui a une liste différente d'activités considérées comme loisirs et fourni des tableaux permettant de comparer les 15 pays européens participants (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Slovénie, Suède, Royaume uni) pour une journée moyenne des personnes de 20 à 74 ans lors d'une année située entre 1998 et 2005 selon les pays.

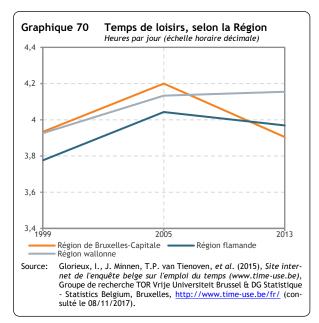
Objectif: il n'y a pas d'objectif relatif au temps consacré aux loisirs.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être". La possibilité d'avoir suffisamment de loisirs est nécessaire au bien-être et est favorable à la santé mentale.

Évolution: selon cette enquête, entre 1999 et 2005, le temps de loisirs a augmenté de 18 minutes par jour (de 3h48 à 4h05), mais il a ensuite diminué de 3 minutes entre 2005 et 2013. Comme les temps accordés

aux différentes activités sont dépendants les uns des autres au cours d'une journée de 24h, il serait difficile d'expliquer ces variations sans analyser les évolutions relatives de l'ensemble des activités.

Comparaison internationale: la Belgique et les pays voisins partagent une même durée de temps de loisirs, à une demi-heure près. Au vu de la variabilité des dates des enquêtes, ces données sont à prendre à titre exemplatif. Les différences entre les enquêtes Time use et HETUS sont dues à des différences dans la définition des loisirs.

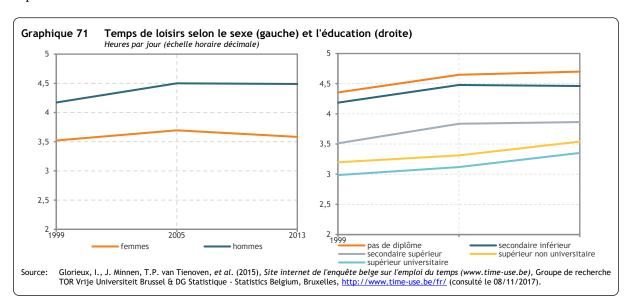


Ventilation selon la Région: le temps de loisir en 2013 est de 3h54 à Bruxelles, 3h58 en Flandre et 4h09 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 4h02.

Ventilation selon le sexe: la différence entre hommes et femmes en matière de temps libre augmente. Elle est passée de 42 minutes de temps de loisirs de plus par jour pour les hommes en 1999 à 54 minutes en 2013.

Ventilation selon l'éducation: plus le niveau de diplôme est élevé, moins le temps de loisir est long. Par contre les différences entre temps de loisir varient peu; la différence passe de 1h24 par jour en

1999 à 1h18 en 2013 entre ceux qui ont un diplôme supérieur universitaire et ceux qui n'ont pas de diplôme.



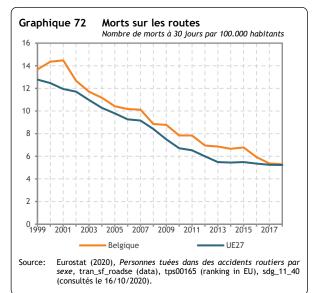
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 3.4 du fait que les loisirs sont nécessaires au bien-être et sont favorables à la santé mentale.

Sources spécifiques

- Glorieux, I., Minnen, J., van Tienoven, T.P. *et al.* (2015a), *Site internet de l'enquête belge sur l'emploi du temps* (<u>www.time-use.be</u>), Groupe de recherche TOR Vrije Universiteit Brussel & DG Statistique Statistics Belgium Bruxelles <u>http://www.time-use.be/fr/</u> (consulté le 8/11/2017).
- Glorieux et al. (2015b), Comment les belges emploient-ils leur temps? Résultats de l'enquête 2013 sur l'emploi du temps en Belgique, https://torvub.be/wp-content/uploads/2015/10/FR Belgie%E2%95% A0%C3%AA-geklokt ld.pdf (consulté le 24/09/2020).
- HETUS (2015), Harmonised European Time Use Survey, https://www.h6.scb.se/tus/tus/ (consulté le 23/10/2017).

Indicateur 21. Morts sur les routes

SDG	Bonne santé et bien-être				
Dimensions	lci et maintenant				
Chiffres clés					
(nombre de morts à 30 jours par 100.000 habitants)					
Début de période	1999	13,7			
Fin de période	2018	5,3			
Minimum	2018	5,3			
Maximum	2001	14,5			
Taux de croissance	1999-2018	-4,9			
annuel moyen	2013-2018	-5,0			
Comparaison UE27, 2018					
(nombre de morts à 30 jours par 100.000 habitants)					
Belgique		5,4			
UE27		4,9			
UE27 - minimum: Irlande		2,9			
UE27 - maximum: Roumanie		9,6			



Définition: l'indicateur nombre de morts à 30 jours sur les routes correspond au nombre de personnes

décédant des suites d'un accident, immédiatement ou au cours du mois qui suit celui-ci. Afin de permettre les comparaisons internationales, le nombre de morts est exprimé par 100.000 habitants. Les données proviennent des rapports de police, complétées par des informations provenant des parquets et compilées par Statistics Belgium qui les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Objectif: d'ici 2030 le nombre de morts sur les routes doit diminuer de moitié.

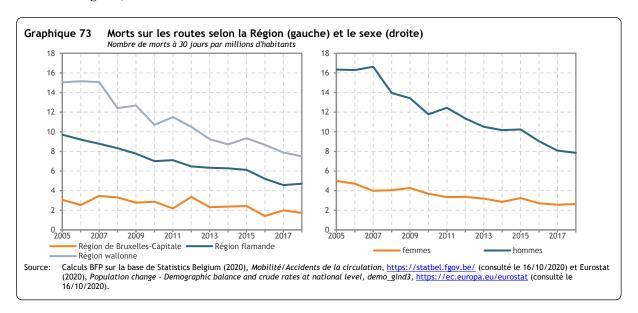
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.6: "D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route". De même, en Belgique, les Etats généraux de la sécurité routière ont donné un objectif de diminution de moitié des morts entre 2010 et 2020 (VIAS, 2019), ce qui donne un objectif de 3,9 morts à 30 jours pour 100.000 habitants en 2020.

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 24: "La mobilité et les transports seront réalisés dans des conditions maximales de sécurité visant le "zéro tué"".

Évolution: le nombre de tués sur les routes est en diminution entre 1999 et 2018 en Belgique. En 2018, ce nombre atteint 5,3 morts à 30 jours par 100.000 habitants, le minimum observé depuis 1999.

Comparaison internationale: le nombre de tués sur les routes est en diminution de 66,8% entre 1999 et 2018 dans l'UE27. La Belgique avec 5,3 morts par 100.000 habitants est au-dessus de la moyenne européenne (5,2 morts par 100.000 habitants). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2018.

Ventilation selon la Région: le nombre de morts à 30 jours sur les routes pour 100.000 habitants en 2018 est de 1,7 à Bruxelles, 4,7 en Flandre et 7,5 en Wallonie. Pour la Belgique ce chiffre est de 5,3 (données Statistics Belgium).



Ventilation selon le sexe: la proportion de femmes tuées dans des accidents de la route est constamment et nettement inférieure à celle des hommes; les femmes représentaient 24,9% des tués à 30 jours en 2009 et 25,7% en 2018.

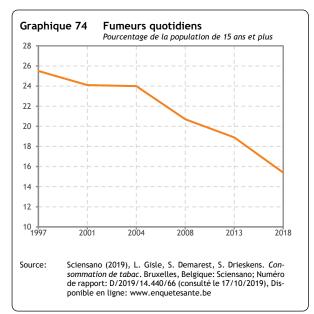
Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à 3.6.1 - *Taux de mortalité lié aux accidents de la route*.

Sources spécifiques

VIAS (2019), Lequeux Q. & Leblud J., *Rapport statistique 2018- Accidents de la route 2017*, Bruxelles, Belgique: Institut Vias-Centre Connaissance de Sécurité Routière, <u>www.vias.be</u> (consulté le 12/11/2020).

Indicateur 22. Fumeurs quotidiens

SDG	Ronno cantó et b	ion ôtro				
55.0	Bonne santé et bien-être					
Dimensions	Plus tard					
Chiffres clés						
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)						
Début de période	1997	25,5				
Fin de période	2018	15,4				
Minimum	2018	15,4				
Maximum	1997	25,5				
Taux de croissance	1997-2018	-2,4%				
annuel moyen	2013-2018	-4,0%				
Comparaison pays voisins, 2015						
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)						
Belgique		18,1				
Allemagne		20,7				
France		20,5				
Pays-Bas		18,0				



Définition: part de la population âgée de 15 ans et plus déclarant fumer quotidiennement. Les don-

nées proviennent des Enquêtes de santé nationale exécutées par l'Institut scientifique de santé publique/Sciensano qui les met à disposition, notamment de l'OMS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Le site internet de Sciensano présente ces données avec leurs intervalles de confiance (IC). Les données utilisées pour la comparaison internationale proviennent du Rapport de l'OMS qui publie des résultats calculés sur la base des enquêtes des différents pays.

Objectif: la proportion de fumeurs quotidiens devrait atteindre 13,1% en 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 3.a: "Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac".

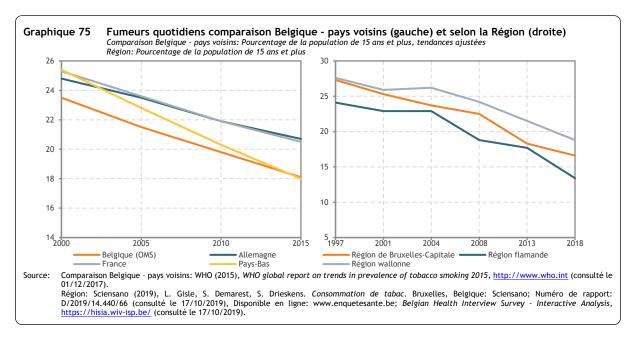
L'Assemblée mondiale de la santé de 2013 (OMS, 2013) a adopté un "plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020" qui inclut notamment comme objectif mondial une "réduction relative de 30% de la prévalence du tabagisme actuel chez les personnes âgées de 15 ans ou plus", à l'horizon 2025. En considérant que l'objectif mondial de l'OMS est applicable à chaque pays, la proportion de fumeurs quotidiens, qui était de 18,8% en Belgique en 2013, devrait atteindre 13,1% en 2025, ce qui demande une accélération considérable (de -1,7% par an à -3% par an) du rythme de diminution de cet indicateur. Aucun objectif n'étant disponible pour 2030, il est considéré que cet objectif ambitieux de réduction de la proportion de fumeurs quotidiens reste celui à atteindre en 2030.

Évolution: entre 1997 et 2018, le pourcentage de fumeurs quotidiens a diminué de 10 points de pourcentage. Il est à remarquer que la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé est entrée en vigueur en 2005. Elle est juridiquement contraignante et a pour objectif de "réduire régulièrement et notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée de tabac" (OMS, 2004,

Art. 3). Elle a été ratifiée par la Belgique en 2004, qui a, la même année, adopté son Plan fédéral de lutte contre le tabagisme. Suite à celui-ci, des mesures ont progressivement été mises en place comme l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans, l'interdiction de fumer sur les lieux de travail, la promotion de programmes de prévention et de méthodes de sevrage.

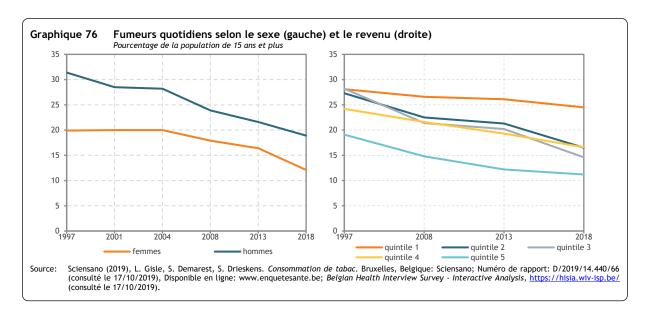
Comparaison internationale: les pays proches de la Belgique ont une proportion de fumeurs équivalente et montrent une évolution semblable, c'est-à-dire une lente diminution. Il est à remarquer qu'en Belgique, la proportion de fumeurs dans la population des 15 ans et plus est supérieure à celle des pays voisins tout au long de la période considérée.

Ventilation selon la Région: la proportion de fumeurs quotidiens en 2018 est de 16,6% à Bruxelles (IC95% 14,6-18,6), de 13,4% en Flandre (IC95% 11,8-14,9), de 18,8% en Wallonie (IC95% 16,6-21,0) et de 15,4% en Belgique (IC95%: 14,2-16,6). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.



Ventilation selon le sexe: la part des femmes qui fument quotidiennement est inférieure à celle des hommes, mais elle diminue plus lentement, ce qui mène à un rapprochement entre ces groupes. En effet, en 1997, 31,4% des hommes étaient des fumeurs quotidiens, pour 19,9% des femmes, une différence de 11,5 points de pourcentage. En 2018, 18,9% des hommes et 12,1% des femmes étaient des fumeurs quotidiens, une différence plus faible de 6,8 points de pourcentage.

Ventilation selon le revenu: les personnes du premier quintile de revenu (revenus les plus bas) fument plus que les autres, et celles du cinquième quintile (revenus les plus hauts) sont celles qui fument le moins. La différence s'établit à 13,3 points de pourcentage en 2018.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 3.a.1 - *Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)*.

Sources spécifiques

OMS (2004), *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*, Résolution WHA56.1, Organisation mondiale de la santé. http://www.who.int/.

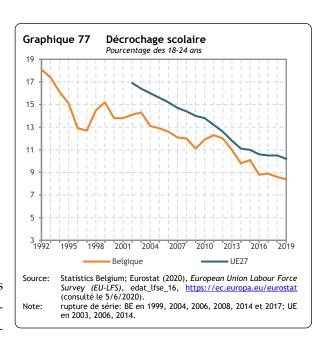
OMS (2013), *Soixante-sixième assemblée mondiale de la santé, résolutions et décisions*, document WHA66/2013 /REC/1.

4.4. Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Indicateur 23. Décrochage scolaire

SDG	Éducation de qualité					
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard					
Chiffres clés						
(pourcentage des 18-24 ans)						
Début de période	1992	18,1				
Fin de période	2019	8,4				
Minimum	2019	8,4				
Maximum	1992	18,1				
Taux de croissance	1992-2019	-2,8%				
annuel moyen	2014-2019	-3,0%				
Comparaison UE27, 2019						
(pourcentage des 18-24 ans)						
Belgique		8,4				
UE27		10,2				
UE27 - minimum: Hongrie		3,0				
UE27 - maximum: Espagne		17,3				

Définition: part des jeunes de 18 à 24 ans titulaires tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur n'ayant reçu aucun enseigne-



ment ou aucune formation au cours des 4 semaines qui ont précédé l'interview. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-2 de la CITE (*Classification internationale type de l'éducation*) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 0-3C de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces du travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: 0% de décrochage scolaire en 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 4.1: "D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles". Cet objectif vise que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité est interprété comme le fait de viser 0% de décrochage scolaire en 2030.

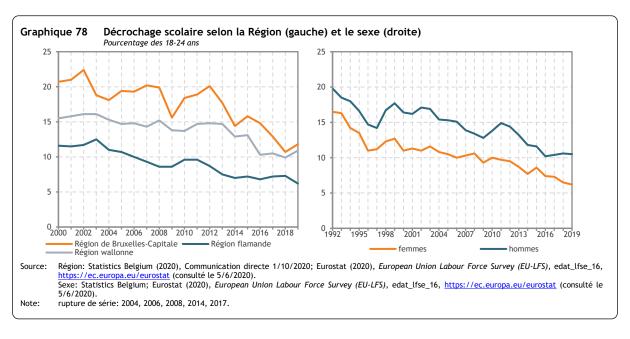
Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) inclut l'objectif suivant en matière d'éducation et de formation: réduire la part des jeunes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suivent ni études ni formation à 9,5% en 2020.

Évolution: selon l'EFT, la part des jeunes en décrochage scolaire baisse, passant de 18,1% en 1992 à 8,4% en 2019.

Comparaison internationale: tout comme en Belgique le décrochage scolaire a diminué dans l'UE27. Le décrochage scolaire en Belgique est en dessous de celui de l'UE27 tout au long de la période étudiée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2019.

Ventilation selon la Région: la part des jeunes en décrochage scolaire en 2019 est de 11,8% à Bruxelles (IC95% 9,7 - 14,0), de 6,2% en Flandre (IC95% 5,2 - 7,2), de 10,9% en Wallonie (IC95% 9,4 - 12,3) et de 8,4% en Belgique (IC95% 7,6 - 9,1). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: les hommes (10,5%) plus que les femmes (6,2%) quittent l'école sans diplôme et, ces dernières années, l'évolution chez les hommes montre des variations plus fortes au cours du temps que chez les femmes. La différence entre les hommes et les femmes oscille entre 2,2 points de pourcentage en 1993 et 6,1 points de pourcentage en 2002 pour atteindre 4,3 points de pourcentage en 2019. Tout au long de la période le décrochage scolaire est plus haut chez les hommes que chez les femmes et dans les deux cas une tendance à la baisse est observée sur toute cette période.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 4.1.1 - *Proportion d'enfants et de jeunes*: *a) en cours élémentaire*; *b) en fin de cycle primaire*; *c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe*. Il a été choisi car il fournit de l'information

sur le nombre d'élèves qui quitte l'enseignement secondaire en ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

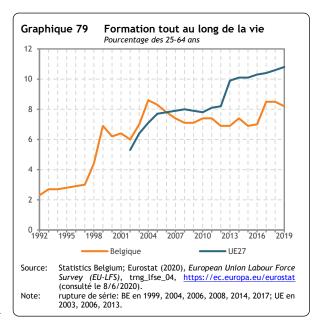
Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 24/09/2020).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme* 2011, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 24. Formation tout au long de la vie

,	
Éducation de qualité	
lci et maintenar	nt
Chiffres clés	
centage des 25-6	4 ans)
1992	2,3
2019	8,2
1992	2,3
2004	8,6
1992-2019	4,8%
2014-2019	2,1%
paraison UE27, 2	2019
centage des 25-6	4 ans)
	8,2
	10,8
ımanie	1,3
ède	34,3
	lci et maintenan Chiffres clés centage des 25-6 1992 2019 1992 2004 1992-2019 2014-2019



Définition: part de la population de 25 à 64 ans, qui a participé à une formation (formelle ou non

formelle), au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part de la population participant à la formation continuée doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 4.3: "D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable".

Un des 7 axes politiques prioritaires du Programme national de réforme 2011, adopté par la Belgique en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), est l'"*Augmentation de la formation tout au long de la vie des travailleurs et de la qualification des demandeurs d'emploi*", ceci afin de pouvoir atteindre l'objectif relatif à l'emploi (taux d'emploi de 73,2% en 2020).

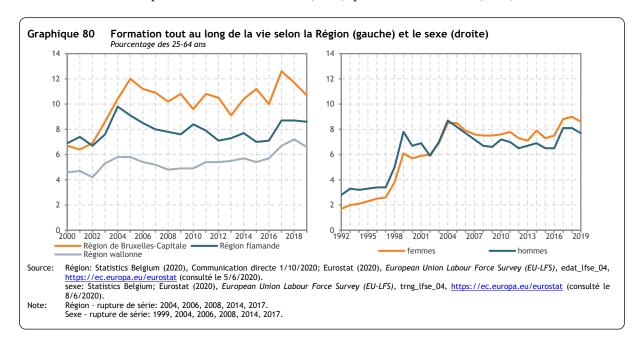
Évolution: selon l'EFT, la part de la population de 25 à 64 ans ayant participé à une forme d'éducation ou de formation a nettement augmenté de 1992 à 2004, partant de 2,3% pour atteindre 8,6%. Depuis lors elle ne montre pas de tendance claire.

Comparaison internationale: la Belgique prend de plus en plus de retard par rapport à la moyenne européenne. L'avance de la Belgique de 0,7 point de pourcentage en 2002 (même de 1,5 en 2004) s'est

progressivement transformée en un retard de 2,6 points de pourcentage en 2019 (même de 3,3 en 2016). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2019.

Ventilation selon la Région: la part de la population de 25 à 64 ans qui a participé à une formation (formelle ou non formelle) en 2019 est de 10,7% à Bruxelles (IC95% 9,8-11,5), de 8,6% en Flandre (IC95% 8,2-8,9), de 6,6% en Wallonie (IC95% 6,2-6,9) et de 8,2% en Belgique (IC95% 7,9-8,4). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: tant les hommes que les femmes suivent peu de formations. La plus grande différence était de 1,7 points de pourcentage en 1999. Avant 2002 les hommes suivaient plus de formations tout au long de la vie, mais depuis 2005 c'est l'inverse. Sur toute la période le taux de croissance est dès lors nettement plus haut chez les femmes (6,2%) que chez les hommes (3,8%).



Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 4.3.1 - *Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 derniers mois précédents, par sexe.*

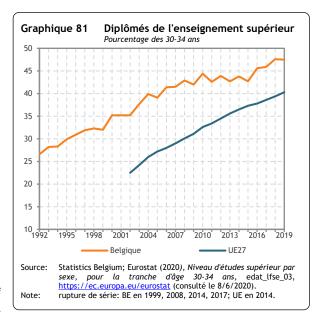
Sources spécifiques

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 24/09/2020).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme* 2011, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 25. Diplômés de l'enseignement supérieur

	4	
SDG	Éducation de qualité	
Dimensions	lci et maintenan	t, Plus tard
	Chiffres clés	
(pour	centage des 30-34	lans)
Début de période	1992	26,6
Fin de période	2019	47,5
Minimum	1992	26,6
Maximum	2018	47,6
Taux de croissance	1992-2019	2,2%
annuel moyen	2014-2019	1,6%
Comparaison UE27, 2019		
(pourcentage des 30-34 ans)		
Belgique		47,5
UE27		40,3
UE27 - minimum: Roumanie		25,8
UE27 - maximum: Chypre		58,8



Définition: part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ce niveau d'éducation correspond aux niveaux 5-8 de la CITE (Classification internationale type de l'éducation) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 5-6 de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'Enquête sur les forces du travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 4.3: "D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable".

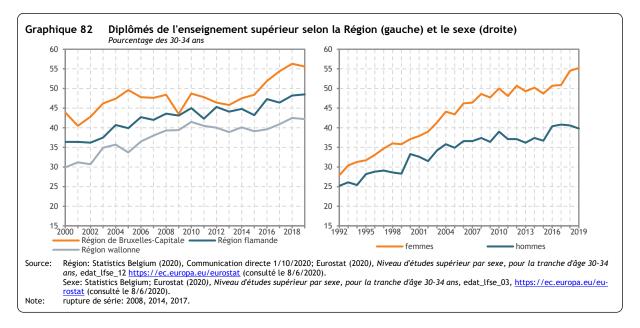
Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) contient un objectif en matière d'éducation et de formation: un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 47% de la population âgée de 30 à 34 ans.

Évolution: la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente fortement entre 1992 et 2019: une augmentation de plus de 20 points de pourcentage, allant de 26,6% à 47,5%.

Comparaison internationale: la Belgique a plus de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (47,5%) que la moyenne des États membres de l'UE27 (40,3%) dans la tranche d'âge considérée, mais cette différence diminue de 12,7 points de pourcentage en 2002 à 7,2 points de pourcentage en 2019. Le nombre de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente donc plus vite dans l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2019.

Ventilation selon la Région: la part des 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2019 est de 55,6% à Bruxelles (IC95% 51,4 – 59,8), de 48,5% en Flandre (IC95% 46,2 – 50,9), de 42,2% en Wallonie (IC95% 39,5 – 44,9) et de 47,5% en Belgique (IC95% 45,9 – 49,2). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: les femmes (55,2%) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (39,8%) à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur, et, de plus, l'écart entre eux augmente, passant de 2,7 points de pourcentage en 1992 à 15,4 points de pourcentage en 2019.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 4.3, car la part des diplômés de l'enseignement supérieur illustre l'accès à une éducation abordable et de qualité.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital humain*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

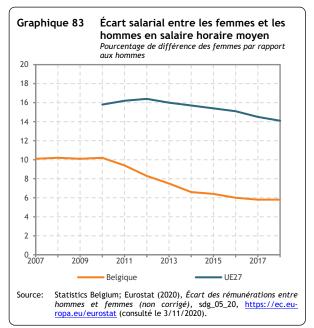
Commission européenne (2010), Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100_303_1_fr.pdf (consulté le 24/09/2020).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme* 2011, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 24/09/2020).

4.5. Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Indicateur 26. Écart salarial entre les femmes et les hommes

SDG	Égalité entre les	sexes	
Dimensions	lci et maintenant	<u>: </u>	
	Chiffres clés		
(pourcentage de di		es par rapport aux	
-	hommes)		
Début de période	2007	10,1	
Fin de période	2018	5,8	
Minimum	2017 et 2018	5,8	
Maximum	2008 et 2010	10,2	
Taux de croissance	2007-2018	-4,9%	
annuel moyen	2013-2018	-5,0%	
Con	Comparaison UE27, 2018		
(pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes)			
Belgique		5,8	
UE27		14,5	
UE27 - minimum: Luxembourg		1,4	
UE27 - maximum: Estonie 21,8		21,8	



Définition: l'écart entre les salaires horaires

moyens des femmes et des hommes est exprimé en pourcentage du salaire horaire moyen des hommes. Les données sont basées sur l'enquête européenne sur la structure des salaires. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

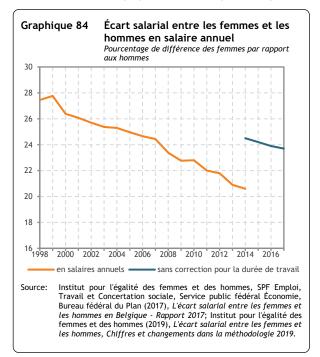
Objectif: l'écart entre les salaires horaires moyens des femmes et des hommes doit être ramené à zéro pourcent.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 5.1: "Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles".

Évolution: l'écart entre les salaires horaires des femmes et des hommes a nettement diminué depuis 2010, passant de 10,2 à 5,8% entre 2010 et 2018.

L'indicateur mesurant la différence entre les salaires horaires bruts est à mettre en parallèle avec celui mesurant la différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes. Les salaires annuels des femmes sont aussi inférieurs à ceux des hommes, en moyenne. Cette différence est moindre pour le salaire horaire que pour le salaire annuel, ce qui est expliqué par la part plus importante des femmes travaillant à temps partiel et pour qui un salaire horaire même équivalent ne donne pas un revenu équivalent pour l'année. "Il est important de donner les deux chiffres, parce que la répartition inégale de la durée

de travail n'est pas un élément sexuellement neutre. Le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes constitue justement une grande partie de l'inégalité constatée sur le marché du travail. Ce phénomène est associé à une répartition inégale des tâches de soins, mais également aux attentes stéréotypées du marché du travail et à la ségrégation: de très nombreux métiers exercés par beaucoup de femmes sont organisés dans le sens du travail à temps partiel, comme par exemple la distribution ou le nettoyage" (IEFH, 2014).



Cette différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes a été réduite de 6,8 points de pourcentage entre 1998 et 2014, passant de 27,4% à 20,6%. Pour la période 2014 – 2017, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, qui calcule cet indicateur, utilise une nouvelle méthode de calcul, plus précise (IEFH, 2019). Sur cette période, les nouvelles données montrent une diminution de la différence salariale allant de 24,5% en 2014 à 23,7% en 2017.

Comparaison internationale: l'écart salarial horaire en Belgique est inférieur à celui observé en moyenne en Europe (UE27: 14,1% en 2018). Cet écart augmente, puisqu'il était de 5,6 points de pourcentage en 2010 et est de 8,3 points en 2018.

Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2018.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 5.1. En effet, mesurer les évolutions des indicateurs en matière d'égalité des salaires permet de suivre la réduction des discriminations envers les femmes.

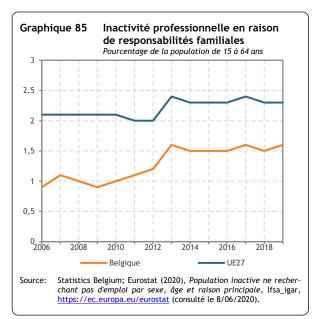
Sources spécifiques

IEFH (2014), L'écart salarial entre femmes et hommes en Belgique - Rapport 2015, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, http://igvm-iefh.belgium.be (consulté le 24/09/2020).

IEFH (2019), L'écart salarial entre les femmes et les hommes, Chiffres et changements dans la méthodologie 2019, http://igvm-iefh.belgium.be (consulté le 9/06/2020).

Indicateur 27. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales

	,	
SDG	Égalité entre les sexes	
Dimensions	lci et maintenant	•
	Chiffres clés	
(pourcentage	de la population de	e 15 à 64 ans)
Début de période	2006	0,9
Fin de période	2019	1,6
Minimum	2006 et 2009	0,6
Maximum	2013, 2017 et 2019	1,6
Taux de croissance	2006-2019	4,5
annuel moyen	2014-2019	1,3
Comparaison UE27, 2019		
(pourcentage de la population de 15 à 64 ans)		
Belgique		1,6
UE27		2,3
UE27 - minimum: Autriche		1,4
UE27 - maximum: Slovaquie		5,0



Définition: la part de la population ne travaillant pas à cause de responsabilités familiales est la pro-

portion de la population entre 15 et 64 ans qui ne cherche pas d'emploi ou ne souhaite pas d'emploi parce qu'elle garde ses enfants ou s'occupe de personnes dépendantes. Les données sont issues de l'Enquête sur les forces du travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part de la population ne travaillant pas à cause de responsabilités familiales doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 5.4.: "Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national".

Évolution: selon l'EFT, la part de la population entre 15 et 64 ans qui ne travaille pas à cause de responsabilités familiales est passée de 0,9% à 1,6% entre 2006 et 2013 et est restée globalement stable depuis, étant toujours à 1,6% en 2019.

Comparaison internationale: la part de la population qui ne travaille pas à cause de responsabilités familiales est plus élevée dans l'ensemble de l'UE27 qu'en Belgique tout au long de la période considérée. Cette part est restée assez stable entre 2006 (2,1%) et 2019 (2,3%) dans l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2019.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Ventilation selon le sexe: arrêter de travailler pour cause de responsabilités familiales est principalement le fait des femmes. De 2006 à 2019, la part des hommes est stable à 0,1% et celle des femmes passe de 1,8% à 3,2%.

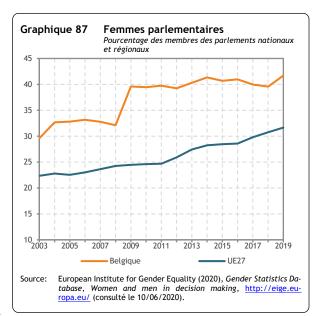
Ventilation selon l'âge: la part des personnes de 15 à 39 ans qui arrêtent de travailler à cause de responsabilités familiales passe de 1,1% en 2006 à 1,8% en 2013, pour atteindre 2,0% en 2019. Pour les personnes de 50 à 64 ans, ces proportions passent de 0,6% en 2006 à 1,2% en 2019.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 5.4.1 - *Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence*. Il mesure, en effet, l'investissement dans les tâches non rémunérées de soins aux personnes, montrant les disparités hommes femmes en la matière.

Indicateur 28. Femmes parlementaires

SDG	Égalité entre les	sexes
Dimensions	lci et maintenant	
	Chiffres clés	
(pourcentage des membres des parlements nationaux		
	et régionaux)	
Début de période	2003	29,6
Fin de période	2019	41,7
Minimum	2003	29,6
Maximum	2019	41,7
Taux de croissance	2003-2019	2,2%
annuel moyen	2014-2019	0,2%
Con	nparaison UE27, 2	.018
(pourcentage des membres des parlements nationaux		
et régionaux)		
Belgique		39,6
UE27		30,8
UE27 - minimum: Hongrie		12,0
UE27 - maximum: Suède		47,2



Définition: part de femmes élues à la Chambre (fé-

dérale) et dans les parlements régionaux et communautaires. Les données proviennent de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

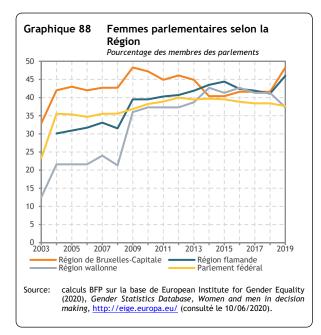
Objectif: la part de femmes parlementaires doit être d'environ la moitié.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 5.5: "Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité".

La Vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 1: "les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: une augmentation de la proportion de femmes parlementaires de l'ensemble de la Belgique au cours du temps est observée, passant de 29,6% en 2003 à 41,7% des parlementaires en 2019.

Comparaison internationale au niveau européen (UE27), la tendance est aussi à l'augmentation de la proportion de femmes dans les parlements nationaux, passant de 22,4% en 2003 à 31,7% en 2019. La Belgique, avec 41,7% de femmes parmi les parlementaires (2019), est au-dessus de la moyenne, et proche de la Suède qui est le pays le plus égalitaire avec 47,5% de femmes parlementaires. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2018.



Ventilation selon la Région: la part de femmes parlementaires en 2019 est de 48,3% au parlement bruxellois, de 46,0% au parlement flamand et de 37,3% au parlement wallon. Pour le parlement fédéral, ce chiffre est de 37,7%.

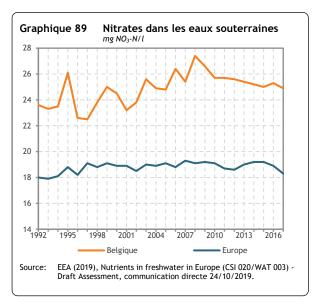
Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 5.5.1 - *Proportion de sièges occupés par des femmes dans a*) *les parlements nationaux et b*) *les administrations locales*.

Sources spécifiques

4.6. Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Indicateur 29. Nitrates dans les eaux souterraines

SDG	Eau propre et as	sainissement
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
	(mg NO₃-N/l)	
Début de période	1992	23,6
Fin de période	2017	24,9
Minimum	1997	22,5
Maximum	2008	27,4
Taux de croissance	1992-2017	0,21%
annuel moyen	2012-2017	-0,5%
Comparaison Europe, 2017		
. (mg NO₃-N/l) É		
Belgique		24,9
Europe		18,3
Europe - minimum: Finlande		0,7
Europe - maximum: /	Allemagne	25,1



Définition: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau souterraine est calculée sur la base des

données provenant de 24 points de mesures dispersés dans toute la Belgique. Elle est exprimée en poids d'azote dans ces nitrates par litre d'eau (mg NO₃-N/l). Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement. Les données européennes concernent 13 pays: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Irlande, Lituanie, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Objectif: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau souterraine doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 6.3: "D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 35: "Les émissions de polluants (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau souterraine de Belgique a légèrement augmenté entre 1992 et 2008, allant de 23,6 à 27,4mg NO₃-N/l. Ensuite elle diminue jusqu'en 2017 tout en restant au-dessus du niveau de 1992 avec 24,9mg NO₃-N/l.

Comparaison internationale: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau souterraine en Belgique est largement au-dessus de la moyenne européenne qui, elle reste relativement stable. Seule l'Allemagne a des concentrations moyennes plus élevées en 2017.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 6.3. La concentration de nitrates dans l'eau souterraine est un indicateur illustrant la pollution de l'eau.

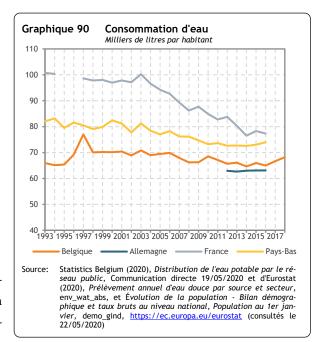
Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital environnemental*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

Indicateur 30. Consommation d'eau

SDG	Eau propre et as	sainissement
Dimensions	Plus tard	Jann Janner III
Dimensions	Chiffres clés	
(millie	ers de litres par hal	nitant)
Début de période	1993	65,9
Fin de période	2018	68,2
Minimum	2014	64,6
Maximum	1997	77,0
Taux de croissance	1993-2018	0,1%
annuel moyen	2013-2018	0,6%
Comparaison pays voisins, 2016		
(milliers de litres par habitant)		
Belgique		59,4
Allemagne		63,1
France		77,3
Pays-Bas		74,0

Définition: la consommation d'eau potable de distribution par le réseau public, dite consommation d'eau, correspond à la quantité d'eau potable fournie par les distributeurs d'eau aux habitations do-



mestiques, aux commerces, aux bâtiments publics, à l'industrie et à l'agriculture. Elle est exprimée en milliers de litres par habitant. Pour cet indicateur l'extraction d'eau est utilisée comme approximation de la consommation d'eau. De ce fait, la consommation d'eau par des ménages qui ont des citernes d'eau de pluie et de certains services publics locaux ou industries qui ont leurs propres captages d'eaux n'est pas comptabilisée. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de Statistics Belgium pour la Belgique et d'Eurostat pour les autres pays européens. Les données de populations proviennent d'Eurostat et correspondent à la moyenne annuelle.

Objectif: la consommation d'eau potable doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 6.4: "D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 34: "Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: en dehors d'un pic de consommation en 1997, la consommation d'eau potable est restée relativement stable entre 1996 et 2017, même si une tendance à la baisse est observée depuis 2003. Par contre, en 2017 et 2018 la consommation a augmenté. La consommation d'eau potable s'élevait à 66,1 milliers de litres par habitant en 1993 et à 68,2 milliers de litres en 2018.

Comparaison internationale: en 2016, la consommation d'eau potable de distribution par habitant en Belgique est en-dessous de celle de l'Allemagne et largement en-dessous de celle des Pays-Bas et de la France.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

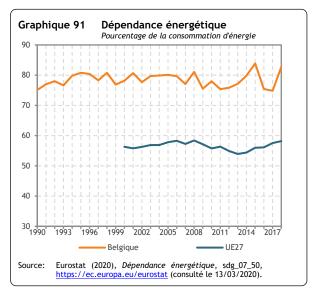
Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 6.4.1 - *Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau*. L'évolution de la consommation d'eau représente le résultat d'une meilleure ou d'une moins bonne efficacité de l'utilisation de l'eau.

Sources spécifiques

4.7. Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 31. <u>Dépendance énergétique</u>

SDG	Énergie propre abordable	et d'un coût
Dimensions	lci et maintena	nt
	Chiffres clés	
(pourcentage	de la consommat	tion d'énergie)
Début de période	1990	75,1
Fin de période	2018	82,7
Minimum	1990	75,1
Maximum	2015	83,9
Taux de croissance	1990-2018	0,3%
annuel moyen	2013-2018	1,4%
Com	nparaison UE27, 1	2018
(pourcentage de la consommation d'énergie)		
Belgique		82,7
UE27		58,2
UE27 - minimum: Estonie		0,7
UE27 - maximum: Ma	lte	96,7



Définition: la dépendance énergétique est calculée

comme le rapport entre les importations nettes d'énergie (les importations moins les exportations) et la consommation d'énergie en Belgique. Cette consommation est la somme de la consommation intérieure brute d'énergie (CIBE, principalement composée de la production d'énergie en Belgique et des importations, moins les exportations) et des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux). Les données proviennent d'Eurostat.

Objectif: la dépendance énergétique de la Belgique doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 7: "Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 20: "La sécurité d'approvisionnement énergétique sera garantie" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: la dépendance énergétique de la Belgique est historiquement élevée: environ 78% en moyenne sur la période 1990-2018. L'indicateur est resté relativement stable sur cette période. En 2015, il atteint un maximum historique (83,9%) avant de baisser pour se retrouver en 2018 à 82,7%. Ce niveau élevé de dépendance énergétique est principalement lié au fait que la Belgique n'extrait pas de combustibles fossiles de son sol. Ces derniers doivent donc être importés tandis que le solde non-importé de la consommation énergétique (soit 17,3% en 2018) est constitué des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire. Dans le cas de l'énergie nucléaire, les matières fissiles importées ne sont pas comptabilisées dans les importations d'énergie mais dans celles des minéraux. La chaleur produite à partir des réactions nucléaires, et qui est utilisée pour produire de l'électricité, est quant à elle comptabilisée comme une production d'énergie en Belgique.

Comparaison internationale: la comparaison de la dépendance énergétique de la Belgique et de celle de l'Union européenne (UE27), montre que cette dernière est nettement moins dépendante des importations d'énergie: 58,2% en 2018. Depuis 2006, et à l'inverse de la Belgique, l'indicateur est resté relativement stable au niveau de l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.

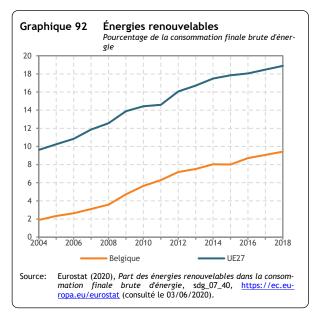
Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 7. En effet, la dépendance énergétique est un enjeu important pour les pays qui disposent de peu de ressources énergétiques, comme la Belgique. La réduction de la dépendance énergétique permet entre autres de garantir un approvisionnement énergétique fiable.

Sources spécifiques

Indicateur 32. Énergies renouvelables

SDG	Énergie propre	et d'un coût
300	abordable	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
(pourcentage de la	consommation fir	nale brute d'énergie)
Début de période	2004	1,9
Fin de période	2018	9,4
Minimum	2004	1,9
Maximum	2018	9,4
Taux de croissance	2004-2018	12,2%
annuel moyen	2013-2018	4,6%
Comparaison UE27, 2018		
(pourcentage de la	consommation fir	nale brute d'énergie)
Belgique		9,4
UE27		18,9
UE27 - minimum: Pay	/s-Bas	7,4
UE27 - maximum: Su	ède	54,6



Définition: la part des énergies renouvelables donnent la part de la consommation d'énergie produite

à partir des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, comme défini dans la Directive européenne 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (Journal officiel de l'Union européenne, 5/6/2009). La consommation finale brute d'énergie est l'énergie consommée par l'ensemble des utilisateurs finaux d'énergie, en y incluant les pertes sur les réseaux de transport et la consommation du secteur de production d'énergie lui-même. Les données proviennent d'Eurostat.

Objectif: la part des énergies renouvelables en 2030 doit atteindre 17,5%.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 7.2: "D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 16: "Les formes d'énergies bas carbone seront prédominantes dans le mix énergétique, et les énergies renouvelables constitueront une partie significative" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Dans un Cadre d'action en matière de climat et d'énergie adopté en janvier 2014 (COM(2014)15; Journal officiel de l'Union européenne), l'Union européenne (UE) s'est fixée un objectif de 27% de part d'énergies renouvelables à l'horizon 2030. En juin 2018, un accord politique entre le Conseil, le Parlement et la Commission a été pris pour relever cet objectif à 32%. En marge de cet accord, le règlement européen 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat (Journal officiel de l'Union européenne) demande à tous les États membres de l'UE d'élaborer un plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour la période allant de 2021 à 2030. En réponse à cette obligation européenne, le PNEC 2021-2030 de la Belgique (Concere/CNC, 2019) a été soumis à la Commission européenne. Ce plan fixe un objectif à 17,5% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Évolution: en Belgique, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, s'élevait à 9,4% en 2018. Hormis une baisse légère en 2015, l'indicateur est en augmentation constante. Cette augmentation est principalement due à la croissance de la production d'électricité à partir de biomasse, d'éoliennes et de panneaux solaires photovoltaïques.

Comparaison internationale: la comparaison entre la Belgique et l'Union européenne, montre qu'en 2018, la part de la consommation d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie de l'UE27 est environ le double de celle relevée en Belgique; soit 18,9% contre 9,4%. L'indicateur européen a constamment augmenté sur la période analysée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 7.2.1 - *Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie*.

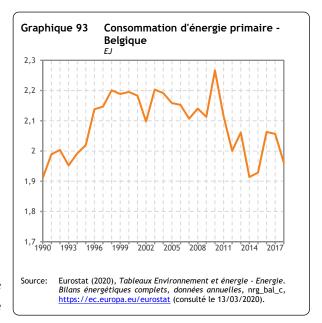
Sources spécifiques

Concere, CNC (2018), *Projet de plan national intégré Energie Climat Belge* 2021-2030, https://economie.fgov.be/fr/publications/projet-de-plan-national (consulté le 24/09/2020).

Journal officiel de l'Union européenne: https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 33. Consommation d'énergie primaire

SDG	Énergie propre abordable	et d'un coût
Dimensions	Plus tard, Aille	urs
	Chiffres clés	
	(EJ)	
Début de période	1990	1,9
Fin de période	2018	2,0
Minimum	1990	1,9
Maximum	2010	2,3
Taux de croissance	1990-2018	0,1%
annuel moyen	2013-2018	-1,0%
Com	nparaison UE27,	2018
(GJ/habitant)		
Belgique		171,6
UE27		129,0
UE27 - minimum: Roumanie		69,8
UE27 - maximum: Luxembourg		307,4



Définition: la consommation d'énergie primaire est l'énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raf-

finage du pétrole et la production d'électricité) à l'exclusion des exportations, des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux) et des usages non-énergétiques (par exemple le pétrole utilisé comme matière première dans la chimie). L'indicateur est exprimé en exajoules (EJ= 10^{18} joules). La comparaison entre pays de l'UE est faite à partir de la consommation d'énergie primaire exprimée par habitant. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'Eurostat.

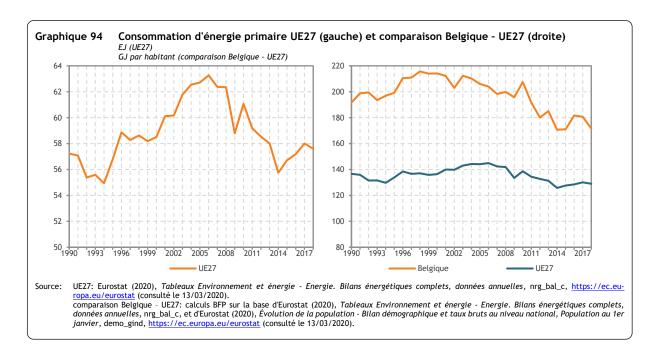
Objectif: la consommation d'énergie primaire doit atteindre 1,39 EJ en 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 7.3: "D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 18: "L'augmentation de l'efficacité énergétique des produits continuera à être poursuivie dans le but de la réduction de la consommation finale de l'énergie" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Le Cadre européen pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 fixe, entre autres, comme objectif d'améliorer de 27% l'efficacité énergétique. Le projet de Plan national énergie climat (CONCERE et Commission nationale climat, 2018) soumis en décembre à la Commission propose pour la Belgique un objectif de 1,39 EJ en 2030.

Évolution: en Belgique, la consommation d'énergie primaire a globalement augmenté entre 1990 et 1998. Entre 1998 et 2009, l'indicateur est resté stable avant d'atteindre son point le plus haut en 2010. Par la suite, il a tendanciellement diminué pour atteindre en 2014 un niveau équivalent à celui de 1990. À partir de 2015, l'indicateur est reparti légèrement à la hausse.



Comparaison internationale: dans l'UE27, la consommation d'énergie primaire a augmenté depuis les années '90 jusque 2006, où elle atteint un maximum de 63,3 EJ. Elle diminue ensuite pour atteindre 57,6 EJ en 2018. La consommation d'énergie primaire par habitant est plus élevée en Belgique que dans l'UE27. L'écart est stable dans le temps. Il s'explique par la présence de nombreuses industries de biens intermédiaires (sidérurgie, chimie) grosses consommatrices d'énergie et par la mauvaise isolation du parc de bâtiments en Belgique. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.

En Belgique, tout comme au niveau européen (Eurostat, 2015), l'évolution de l'indicateur depuis le milieu des années 2000 s'explique principalement par la mise en place de politiques en matière d'efficacité énergétique, le ralentissement économique qui a fait suite à la crise économique, les variations climatiques ainsi que l'évolution de la structure économique (notamment l'évolution du poids de l'industrie au cours du temps).

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 7.3. En effet, la conséquence d'un accroissement de l'efficacité énergétique est la diminution de la consommation d'énergie primaire. Les deux concepts sont donc directement liés.

Sources spécifiques

CONCERE et Commission nationale climat (2018), *Projet de Plan national intégré énergie climat belge*, https://economie.fgov.be/fr/publications/projet-de-plan-national (consulté le 24/09/2020).

Eurostat (2015), Sustainable development in the European Union, 2015 monitoring report of the EU sustainable development strategy, Luxemburg: Eurostat. http://ec.europa.eu/eurostat (consulté le 24/09/2020).

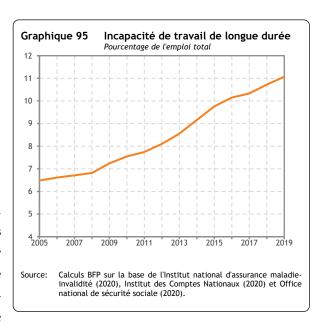
Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejust.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejust.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejust.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur <a href="http://www.ejust.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur <a href="http://www.ejust.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur <a href="http://www.ejust.fgov.be/cgi/

4.8. Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Indicateur 34. Incapacité de travail de longue durée

SDG	Travail décent et croissance économique	
Dimensions	lci et maintena	nt
Chiffres clés		
(pourcentage de l'emploi total)		
Début de période	2005	6,5
Fin de période	2019	11,1
Minimum	2005	6,5
Maximum	2019	11,1
Taux de croissance	2005-2019	3,9%
annuel moyen	2014-2019	3,9%

Définition: la part des personnes (de 16 ans ou plus) en incapacité de travail de plus d'un an dans l'emploi total (salariés et indépendants) du secteur privé en Belgique. L'indicateur est calculé par le BFP à partir de données reçues de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), de



l'Institut des comptes nationaux (ICN) et de l'Office national de sécurité sociale (ONSS).

Objectif: la part des personnes en incapacité de travail de longue durée doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 8: "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous".

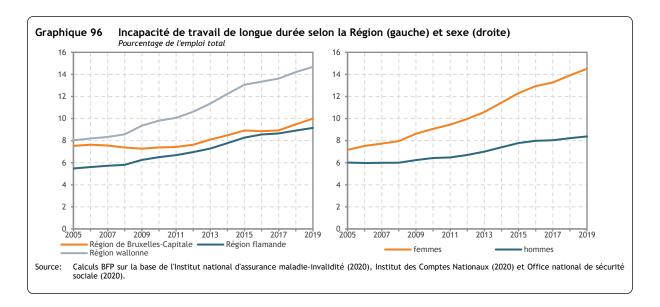
La vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif 11: "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (Moniteur belge, 08/10/2013). Il faut donc connaître l'évolution de la part de la population qui doit potentiellement bénéficier de conditions de travail adaptées.

Évolution: une augmentation de la part des personnes en incapacité de travail de longue durée est observée sur la période de 2005 à 2019, passant de 6,5% à 11,1%.

Comparaison internationale: il n'y a pas de données comparables au niveau européen.

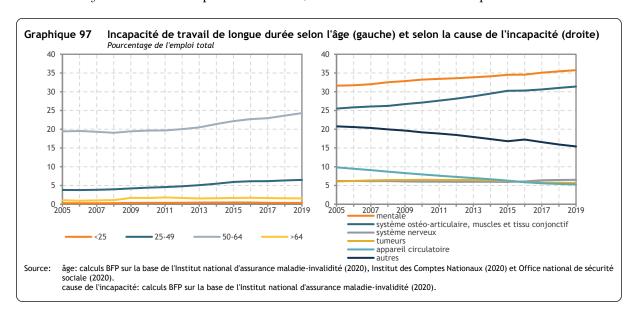
Ventilation selon la Région: le taux d'incapacité de longue durée en 2019 est de 10,0% à Bruxelles, de 9,2% en Flandre et de 14,7% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 11,1%.

Ventilation selon le sexe: la part des femmes en incapacité de travail est plus élevée que celle des hommes: en 2019 environ 14% contre 8%. Cette différence augmente: de 1,2 point de pourcentage en 2005, elle est passée à 6,1 points de pourcentage en 2019.



Ventilation selon l'âge: la part des personnes en incapacité de travail s'élève à environ 6% pour la catégorie des 25 à 49 ans contre environ 24% pour les 50 à 64 ans. Pour les quatre catégories d'âge, cette part augmente entre 2005 et 2019. L'augmentation est plus forte pour les catégories des 25 à 49 ans et des 50 à 64 ans, soit celles qui forment le gros de la force de travail disponible en Belgique.

Ventilation selon la cause de l'incapacité: la part des personnes en incapacité de travail de longue durée pour des raisons de *Troubles mentaux et du comportement* est la plus élevée et celle qui augmente le plus: de 31,6% des causes d'incapacité en 2005 à 35,8% en 2019. L'évolution de la deuxième cause d'incapacité, les *Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif*, passe quant à elle de 25,5% en 2005 à 31,4% en 2019. Les *Maladies de l'appareil circulatoire* quant à elles diminuent au cours de la période considérée, passant de 9,8% à 5,3%. La part des incapacités causées par les *Tumeurs* et par les *Maladies du système nerveux* est quant à elle stable, aux environs de 6% du total pour chacune.



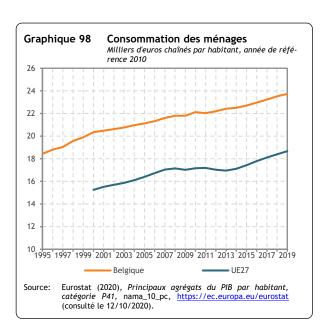
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 8 puisqu'il donne une information sur la capacité de la population à participer activement au marché du travail.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

Indicateur 35. Consommation des ménages

SDG	Travail décent e	et croissance
300	économique	
Dimensions	lci et maintenar	nt
	Chiffres clés	
	'euros chaînés pa	
ann	ée de référence 2	2010)
Début de période	1995	18,4
Fin de période	2019	23,7
Minimum	1995	18,4
Maximum	2019	23,7
Taux de croissance	1995-2019	1,1%
annuel moyen	2014-2019	1,1%
Com	paraison UE27, 1	2019
(milliers d'euros chaînés par habitant,		
année de référence 2010)		
Belgique		23,7
UE27		18,7
UE27 - minimum: Bulgarie		5,0
UE27 - maximum: Lux	kembourg	34,9



Définition: la consommation des ménages est mesurée à travers le concept de consommation individuelle effective, qui se réfère à tous les biens et services réellement consommés, ce qui correspond à la catégorie P.41 de la nomenclature SEC2010 (Union européenne, 2013). Elle englobe tant les biens de consommation et les services achetés directement par des ménages, que les services fournis par des institutions à but non lucratif et le gouvernement pour la consommation individuelle (comme la santé ou l'éducation). Cette consommation est exprimée par habitant et en milliers d'euros chaînés (ce qui permet de mesurer la consommation en supprimant l'effet de l'évolution des prix). Afin de permettre une comparaison entre la Belgique et l'Union européenne sur la base d'une année de référence identique (à savoir 2010), les données utilisées ici proviennent d'Eurostat.

Objectif: il n'y a pas d'objectif relatif au niveau de la consommation des ménages en Belgique. Mais cette consommation doit globalement devenir plus durable.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.4: "Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière".

Évolution: en Belgique, la consommation effective par habitant entre 1995 et 2019 a augmenté de 18.440 euros à 23.730 euros. Entre 1995 et 2000, la croissance de l'indicateur a été au plus haut; environ 2% par an. Par la suite, cette croissance s'est stabilisée à un niveau plus modéré de 1%.

Comparaison internationale: entre 2000 et 2019, la moyenne de l'UE27 a augmenté de 15.250€ à 18.670€ par habitant. A cours de cette période, la valeur pour la Belgique a toujours été supérieure à celle de l'UE27. Entre 2001 et 2007 et à partir de 2014, la croissance de cet indicateur a été plus prononcée dans l'UE27 qu'en Belgique. Il apparaît également que, sur la base de cet indicateur, la Belgique a été plus résistante à la crise économique et financière (2008) que l'UE27.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

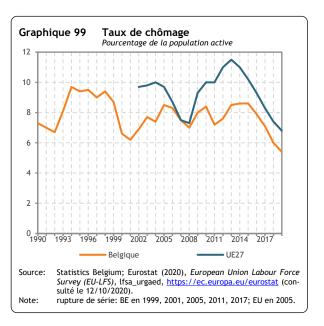
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 8.4. Ce sous-objectif aborde, en effet, le découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement dans les modes de consommation et de production.

Sources spécifiques

Union européenne (2013), Systèmes européen des comptes SEC2010, https://ec.europa.eu (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 36. Taux de chômage

SDG	Travail décent et cr	oissance
טענ	économique	
Dimensions	lci et maintenant	
	Chiffres clés	
(pourcent	age de la population a	active)
Début de période	1990	7,3
Fin de période	2019	5,4
Minimum	2019	5,4
Maximum	1994	9,7
Taux de croissance	1990-2019	-1,0%
annuel moyen	2014-2019	-8,9%
Com	paraison UE27, 2019)
(pourcent	age de la population a	active)
Belgique		5,4
UE27		6,8
UE27 - minimum: République Tchèque		2,1
UE27 - maximum: Grèce		17,5



Définition: le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, ex-

primé en pourcent. Les données sur le chômage utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Les données de l'enquête ont été obtenues à partir d'entretiens directs visant à déterminer si une personne est au chômage. Tel est le cas si la personne ne travaille pas, si elle a cherché activement un travail au cours des quatre semaines écoulées et si elle est disponible dans les deux semaines pour éventuellement commencer à travailler. La population active comprend toutes les personnes dans la catégorie d'âge à partir de 15 ans qui sont disponibles sur le marché du travail, c'est-àdire celles qui ont un travail rémunéré et celles qui n'en ont pas mais en recherchent un. Les données sur le chômage présentées ici concernent la population âgée de 15 à 64 ans. Ceci est différent pour les données sur le chômage de longue durée où c'est la tranche d'âge des 20-64 ans qui s'applique. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au sein de l'UE qui est notamment publiée par Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui met à disposition des données détaillées et comparables pour les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: le taux de chômage doit diminuer.

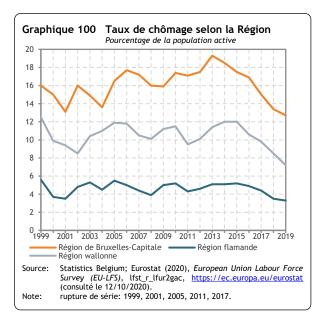
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.5: "D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler"

(objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9), "Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel" (objectif 10) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11; Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: selon l'EFT, le taux de chômage suit une évolution cyclique entre 1990 et 2019, avec quatre périodes de hausse du chômage: 1992-1995, 2001-2005, 2008-2010 et enfin de 2011 jusqu'à 2015 inclus. Le taux de chômage a culminé en 1994 (9,7%) et a atteint son niveau plancher en 2019 (5,4%). La hausse la plus récente du chômage s'étend de 2011 (7,2%) à 2015 (8,6%). Ensuite le taux de chômage a diminué jusqu'à 5,4% en 2019. Cette évolution est aussi influencée par les changements réglementaires, entre autres en termes d'exclusion du chômage.

Comparaison internationale: depuis 2002, le taux de chômage en Belgique est toujours plus bas que dans l'UE27, sauf en 2007 où ce taux était identique. Le taux de chômage dans l'UE27 suit un autre modèle que celui de la Belgique. Entre 2002 et 2008, le taux de chômage dans l'UE27 diminue de 9,7% à 7,3%, tandis que celui de la Belgique fluctue autour de 7,5% sur la même période. À partir de 2009 le taux de chômage augmente fort dans l'UE27 jusqu'à 11,5% en 2013. Cette augmentation est nettement moins prononcée en Belgique. Depuis 2013, le taux de chômage diminue dans l'UE27 pour atteindre 6,8% en 2019 alors que le taux de chômage en Belgique ne diminue qu'à partir de 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2019.

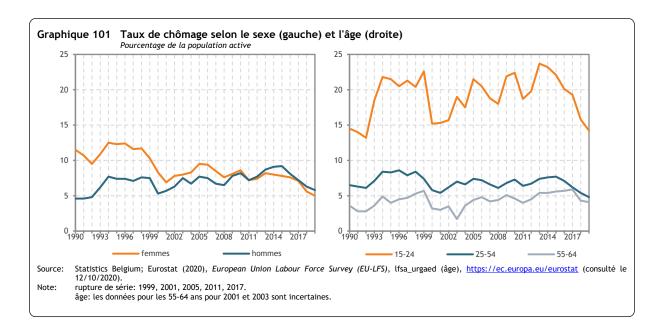


Ventilation selon la Région: le taux de chômage en 2019 est de 12,7% à Bruxelles (IC95% 11,6-13,8), de 3,3% en Flandre (IC95% 3,0-3,5), de 7,2% en Wallonie (IC95% 6,7-7,7) et de 5,4% en Belgique (IC95% 5,2-5,6). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

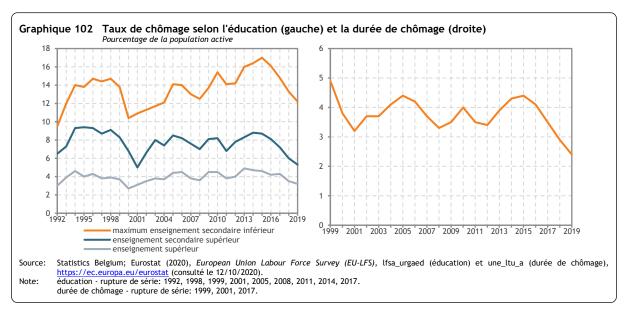
Ventilation selon le sexe: entre 1990 et 2011, le taux de chômage des hommes et des femmes a convergé vers 7,2%, alors qu'en 1990, il était respectivement de 4,6% et 11,5%. Depuis lors, la différence entre les hommes et les femmes est réduite mais le taux de chômage des hommes est toujours plus

élevé que celui des femmes. Avant 2011, c'était l'inverse. En 2019, le taux de chômage des hommes était de 5,8%, celui des femmes de 5%.

Ventilation selon l'âge: au cours de la période de 1990 à 2019, le taux de chômage des jeunes a constamment été le plus élevé, avec 19% en moyenne. Le taux de chômage des personnes de 25 à 54 ans et celui des personnes âgées entre 55 et 64 ans se sont respectivement élevés à 6,9% et 4,3% en moyenne durant cette période.



Ventilation selon l'éducation: au plus élevé le niveau d'éducation, au plus bas le taux de chômage. Au cours de la période de 1992 à 2019, le taux de chômage des personnes diplômées de l'enseignement supérieur a oscillé autour de 3,9% en moyenne. Le taux de chômage des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et celui des personnes possédant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur se sont respectivement élevés à 7,7% et 13,6% en moyenne durant cette période.



Ventilation selon la durée de chômage: le taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire la proportion des chômeurs qui sont au chômage depuis au moins un an dans la catégorie des 20 à 64 ans, suit, entre 1999 et 2019, une évolution cyclique plus ou moins stable. Le taux de chômage de longue durée a augmenté au cours de trois périodes: 2001-2005, 2008-2010 et 2012-2015. Au cours de cette dernière période, le taux de chômage de longue durée a augmenté, en passant de 3,4% à 4,4%. En 2019, le taux de chômage de longue durée a diminué pour atteindre 2,4%.

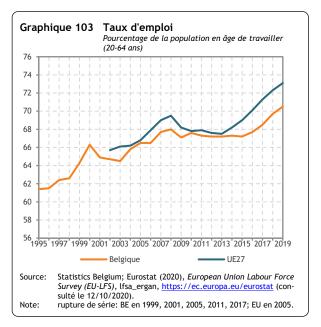
Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 8.5.2 - *Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap*.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

Indicateur 37. Taux d'emploi

SDG	Travail décent e économique	t croissance
Dimensions	lci et maintenan	t
	Chiffres clés	
(pourcentage de	e la population en á 20-64 ans)	ige de travailler,
Début de période	1995	61,4
Fin de période	2019	70,5
Minimum	1995	61,4
Maximum	2019	70,5
Taux de croissance	1995-2019	0,6%
annuel moyen	2014-2019	0,9%
Cor	nparaison UE27, 2	019
(pourcentage de	e la population en á	ige de travailler,
	20-64 ans)	
Belgique		70,5
UE27		73,1
UE27 - minimum: Grèce		61,1
UE27 - maximum: Suède		82,1



Définition: le taux d'emploi est la part de la popu-

lation active occupée dans la population en âge de travailler. La population active occupée est définie comme le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans qui ont travaillé au moins une heure au cours de la période de référence, soit comme salarié avec un contrat de travail dans le secteur privé ou dans le secteur public, soit comme non-salarié (indépendant ou aidant). Il est à noter que la population active occupée est aussi égale à la somme de l'emploi intérieur et du solde des travailleurs frontaliers (c'est-àdire la différence entre le nombre d'habitants belges qui travaillent à l'étranger et le nombre de non belges n'habitant pas en Belgique et travaillant en Belgique). La population en âge de travailler se compose des personnes âgées de 20 à 64 ans. Les données sur l'emploi utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: le taux d'emploi doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.5: "D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler"

(objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11) (Moniteur belge, 08/10/2013).

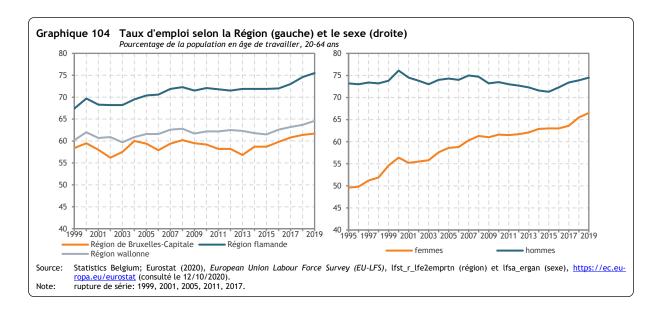
Dans le prolongement de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) qui vise une croissance du taux d'emploi dans l'UE à 75% en 2020, la Belgique vise un taux d'emploi à 73,2% en 2020. L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014 (Gouvernement fédéral, 2014) confirme cet objectif. En outre, la Belgique a adopté dans les Programmes nationaux de réforme (qui s'inscrivent dans le cadre du suivi de la Stratégie Europe 2020) des objectifs supplémentaires dans le domaine de l'emploi pour 2020, et ce aussi bien pour les femmes (69,1%) que pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (50%). En outre, la différence entre le taux d'emploi des non-citoyens de l'UE et celui des Belges doit être inférieure à 16,5 points de pourcentage selon ces programmes de réforme.

L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2020 (Gouvernement fédéral, 2020) vise un taux d'emploi d'au moins 80% d'ici 2030.

Évolution: selon l'enquête EFT, le taux d'emploi des 20 à 64 ans a augmenté en passant de 59,7% en 1990 à 66,3% en 2000. Ensuite l'indicateur a légèrement diminué pour atteindre 64,5% en 2003 et puis rebondir à 68% en 2008. À partir de cette année-là jusqu'en 2015, cette augmentation stagne et le taux d'emploi fluctue autour de 67% peut-être suite à la crise économique et financière. Ensuite cet indicateur augmente à nouveau de 67,7% en 2016 à 70,5% en 2019. La participation accrue des femmes et des personnes âgées au marché du travail est la principale cause de la croissance du taux d'emploi entre 1995 et 2019.

Comparaison internationale: le taux d'emploi des 20 à 64 ans dans l'UE27 a été au-dessus de la valeur belge tout au long de la période 2002-2019 et les tendances sont parallèles. La tendance croissante observée en Belgique entre 2003 et 2008 est également observée dans l'UE27. Dans l'UE27, ce taux a augmenté de 65,7% à 69,5% sur cette période. Ensuite il y a une baisse jusqu'à 67,5% en 2013 et une hausse pour atteindre 73,1% en 2019. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2019.

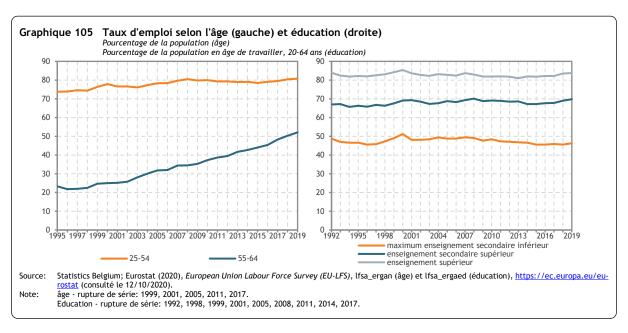
Comparaison selon la Région: le taux d'emploi en 2019 est de 61,7% à Bruxelles (IC95% 60,3-63,0), de 75,5% en Flandre (IC95% 74,9-76,0), de 64,6% en Wallonie (IC95% 63,9-65,4) et de 70,5% en Belgique (IC95% 70,1-70,9). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.



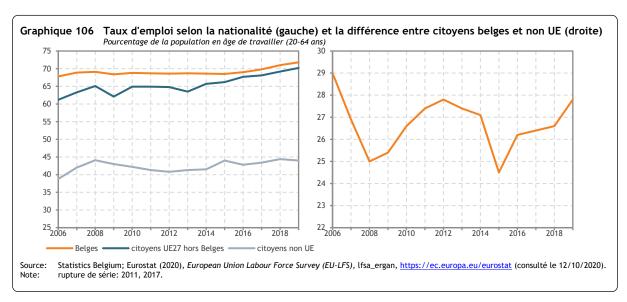
Ventilation selon le sexe: la participation accrue des femmes au marché de l'emploi est une des principales raisons de l'augmentation globale du taux d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi des femmes a augmenté, passant de 49,6% en 1995 à 66,5% en 2019.

Ventilation selon l'âge: la participation accrue des personnes âgées au marché de l'emploi est une des principales raisons de l'augmentation globale du taux d'emploi. Le taux d'emploi des personnes âgées est passé d'un niveau de 23,3% à 52,1% entre 1995 et 2019. Le graphique ne mentionne pas le taux d'emploi des 20 à 24 ans parce qu'il y a beaucoup d'étudiants dans cette catégorie d'âge. La pertinence politique de cette information est donc limitée.

Ventilation selon l'éducation: au plus élevé le niveau d'éducation, au plus élevé le taux d'emploi. Pour chaque niveau d'éducation le niveau du taux d'emploi reste stable au cours de la période considérée. En 2019, le taux d'emploi des personnes ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, des personnes avec un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou des personnes avec un diplôme d'enseignement supérieur atteint respectivement 46,3%, 69,8% et 83,8%.



Ventilation selon la nationalité: entre 2006 et 2019, le taux d'emploi des citoyens hors UE27 a progressé en passant de 38,8% à 44%. Celui des Belges a augmenté durant cette période, allant de 67,8% à 71,8%. Celui des citoyens de l'UE27 hors Belges a augmenté de 61,2% à 70,2%. La différence de taux d'emploi entre les Belges et les citoyens hors UE27 a donc diminué de 29 points de pourcentage en 2006 à 27,8 points de pourcentage en 2019.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 8.5, qui est d'atteindre le plein emploi productif.

Sources spécifiques

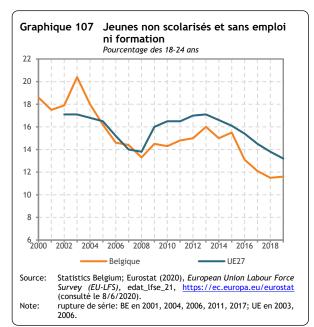
Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive,* http://ec.europa.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303 http://ec.europa.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303 http://ec.europa.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303 http://ec.europa.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303 https://ec.europa.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303 https://ec.europa.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303 https://ec.europa.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303 https://ec.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303 https://ec.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/documents/news/docu

Gouvernement fédéral (2014), *Accord de gouvernement du 9 octobre* 2014, https://www.de-kamer.be/FLWB/PDF/54/0020/54K0020001.pdf (consulté le 24/09/2020).

Gouvernement fédéral (2020), *Accord de gouvernement - 30 septembre* 2020, https://www.bel-gium.be/sites/default/files/Accord de gouvernement 2020.pdf (consulté le 30/10/2020).

Indicateur 38. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

décent et croissance nique naintenant & Plus tard es clés des 18-24 ans) 0 18,6 9 11,6		
naintenant & Plus tard es clés des 18-24 ans) 0 18,6		
es clés des 18-24 ans) 0 18,6		
des 18-24 ans) 0 18,6		
0 18,6		
,.		
9 11,6		
8 11,5		
3 20,4		
2019 -2,5%		
2019 -5,0%		
UE27, 2019		
(pourcentage des 18-24 ans)		
11,6		
13,2		
5,5		
23,2		



Définition: la part des jeunes (de 18 ans à 24 ans) qui répondent aux deux conditions suivantes: (a)

ils n'ont pas d'emploi et (b) n'ont pas suivi de formation ou d'enseignement au cours des quatre semaines précédant l'interview. Le seuil de 18 ans est choisi en Belgique car c'est l'âge où se termine l'obligation scolaire. Les données utilisées se basent sur l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. La méthodologie de cette enquête a été revue en 2017. La comparaison entre les données de 2017 et celles des années précédentes doit être faite avec prudence. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des souspopulations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Objectif: la part des jeunes qui sont non scolarisés et sans emploi ni formation doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 8.6: "D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation".

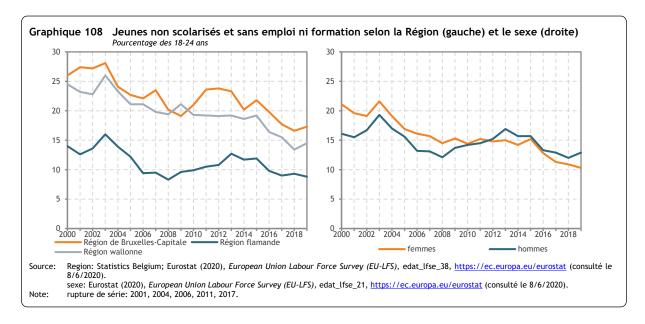
Le Programme national de réforme (PNR) de 2011 que la Belgique a approuvé en avril 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), ainsi que tous les PNR suivants, contient également l'objectif de diminuer ce pourcentage d'ici 2020, pour atteindre 8,2%.

Évolution: selon cette enquête, la part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation a chuté en passant de 18,6% en 2000 à 13,3% en 2008 (année de la crise économique et financière) pour ensuite grimper à 16% en 2013 et diminuer à nouveau pour atteindre 11,6% en 2019 (avec une légère

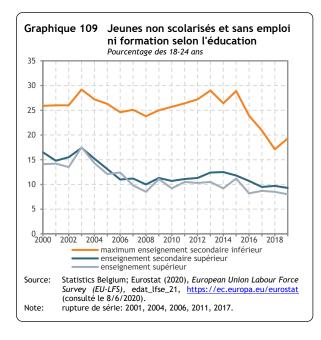
augmentation la dernière année). La tendance reste globalement à la baisse (taux de croissance annuel de -2,5%) entre 2000 et 2019.

Comparaison internationale: dans l'Union européenne, la part de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, qui diminuait depuis 2002, a augmenté à parti de 2008 avec la crise économique et financière, jusqu'en 2013. À partir de cette date, elle diminue à nouveau. Depuis 2008 la Belgique se situe en dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2019.

Ventilation selon la Région: la part des jeunes qui sont non scolarisés et sans emploi ni formation en 2019 est de 17,3% à Bruxelles (IC95% 14,8 - 19,7), de 8,8% en Flandre (IC95% 7,8 - 9,8), de 14,5% en Wallonie (IC95% 13,0 - 16,0) et de 11,6% en Belgique (IC95% 10,8 - 12,4). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.



Ventilation selon le sexe: selon l'EFT, la différence entre les hommes et les femmes a fortement évolué. En 2000, cette part était plus grande, de 5 points de pourcentage, chez les femmes que chez les hommes. De 2000 à 2011, la part des femmes chez les jeunes de l'EFT qui ne sont pas scolarisés et sans emploi ni formation est plus élevée que celle des hommes. En revanche, depuis 2012, la part des hommes est plus élevée que celle des femmes. En 2019, elle était plus grande chez les hommes que chez les femmes, de 1,6 point de pourcentage. La tendance chez les femmes présente dès lors une plus forte baisse (avec un taux de croissance annuel moyen de -3,7%), que la part des hommes (avec un taux de croissance annuel moyen de seulement -1,2%) entre 2000 et 2019.



Ventilation selon l'éducation: plus le niveau d'éducation est élevé, plus la part des jeunes qui sont non scolarisés et sans emploi ni formation est faible. En 2019, l'indicateur est de 19,3% pour les personnes ayant au plus un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire, de 9,3% pour les personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et de 8% pour les personnes ayant un diplôme d'enseignement supérieur. La différence entre les peu et moyennement scolarisés est plus grande qu'entre les moyennement et hautement scolarisés.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 8.6.1 - *Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation*.

Sources spécifiques

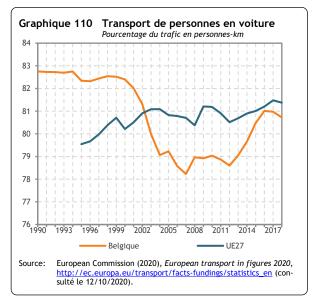
Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, p. 8*, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf (consulté le 24/09/2020).

Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme* 2011, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 24/09/2020).

4.9. Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Indicateur 39. Transport de personnes en voiture

SDG	Industrie innova	tion et infrastructure
Dimensions	Plus tard	telon et illitustructure
Difficusions	. 145 ta. 4	
Chiffres clés		
(pourcenta	ige du trafic en pe	ersonnes-km)
Début de période	1990	82,8
Fin de période	2018	80,7
Minimum	2007	78,2
Maximum	1990	82,8
Taux de croissance	1990-2018	-0,1%
annuel moyen	2013-2018	0,4%
Cor	nparaison UE27,	2018
(pourcenta	ige du trafic en pe	ersonnes-km)
Belgique		80,7
UE27		81,4
UE27 - minimum: République		67,0
Tchèque		07,0
UE27 - maximum: Le	ettonie	90,4



Définition: la part modale des voitures dans le transport de passagers est la part du trafic total ré-

alisée en voiture. Les autres modes de transport considérés sont les transports collectifs: train, bus, autocars, trams et métros. Pour des raisons de collecte de données, les déplacements en motos sont inclus dans la catégorie des voitures. Le trafic est mesuré en passagers-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de voyageurs par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport, afin de permettre une comparaison avec l'UE27. L'indicateur est également calculé par le BFP pour la Belgique à partir de données collectées auprès de différente sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB, De Lijn, TEC et STIB). La différence entre les deux estimations de cet indicateur est de moins de 1%.

Objectif: la part modale de la voiture doit être de 67,4% pour 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable, inclut l'objectif 23: "Les modes de transport collectifs primeront sur les modes de transport individuels" (Moniteur belge, 08/10/2013), ce qui peut être interprété comme une diminution de la part modale des transports individuels en-dessous de 50%. La part modale des transports individuels étant en 2015 de 80,5%, une interpolation linéaire entre 2015 et 2050 donne un objectif de 67,4% pour 2030. Étant donné que les statistiques disponibles n'incluent que la voiture (et la moto) dans les modes individuels, cet objectif ne porte que sur ce mode de déplacement.

Évolution: cette part modale est restée stable entre 82% et 83% dans les années '90, et a diminué entre 2000 et 2007, pour se stabiliser vers 79% à partir de 2008. La part modale des voitures a à nouveau augmenté à partir de 2012 pour atteindre 80,7% en 2018. En 2018, les parts modales des transports collectifs étaient de 11,3% pour les bus, autocars, trams et métro (entre 11% et 12% entre 1990 et 2000) et de 8,1% pour le rail (environ 6% entre 1990 et 2000).

Comparaison internationale: entre 1995 et 2018, la part modale des voitures a légèrement diminué en Belgique alors que dans l'UE27, elle a légèrement augmenté depuis 1995. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

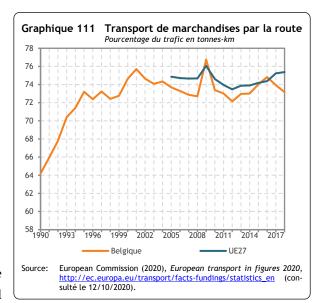
Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 9.1.2 - *Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport*.

Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 40. Transport de marchandises par la route

SDG	Industrie, innovation et infrastructure		
Dimensions	Plus tard		
	Chiffres clés		
(pourcen	tage du trafic en t	onnes-km)	
Début de période	1990	64,2	
Fin de période	2018	73,2	
Minimum	1990	64,2	
Maximum	2009	76,8	
Taux de croissance	1990-2018	0,5%	
annuel moyen	2013-2018	0,1%	
Comparaison UE27, 2018			
(pourcen	(pourcentage du trafic en tonnes-km)		
Belgique		73,2	
UE27		75,4	
UE27 - minimum: Lettonie		24,2	
UE27 - maximum: Chypre		100	



Définition: la part modale de la route dans le transport de marchandises est la part du trafic total

réalisé en camion et en camionnette. Les autres modes de transport considérés sont le chemin de fer et la voie d'eau. Le trafic est mesuré en tonnes-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de tonnes embarquées par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport. Dans les cas du trafic routier en Belgique, pour lequel la DG Transport ne fournit des données qu'à partir de 2005, l'indicateur a été rétropolé jusqu'en 1990, à partir des données du BFP. Celles-ci sont calculées à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB).

Objectif: la part modale de la route dans le transport de marchandises doit être de 62,9% pour 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 23: "Pour le transport de marchandises, les transports ferroviaires et fluviaux seront les plus utilisés" (Moniteur belge, 08/10/2013), ce qui peut être interprété comme une diminution de la part modale des transports routier en-dessous de 50%. La part modale des transports routier étant en 2015 de 72,6%, une interpolation linéaire entre 2015 et 2050 donne un objectif de 62,9% pour 2030.

Évolution: entre 1990 et 1995, la part modale de la route dans le transport de marchandises (camions et camionnettes) a augmenté de 64% à 73%. Depuis 1995, la part de la route est restée relativement stable, aux environs de 73%. La valeur élevée de 2009 est due au fait que la crise économique et financière a eu un impact beaucoup plus marqué sur les transports ferroviaires et fluviaux que sur le transport par route.

Comparaison internationale: dans l'UE27, cet indicateur est relativement stable autour de 75% depuis 2005. Les données pour cet indicateur ne sont pas disponibles avant 2005 au niveau de l'UE27. Toutefois, un indicateur comparable (données non-ajustées pour la territorialité) montre une augmentation régulière de la part de la route, de 71% en 1995 à 76% en 2005. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2018.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

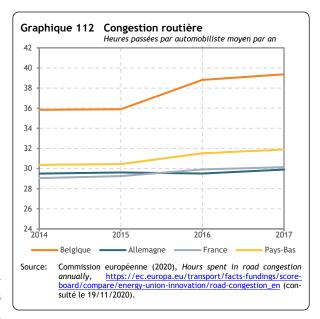
Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 9.1.2 *Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport*.

Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 41. Congestion routière

SDG	Industria innovat	ion at infrastructura	
	Industrie, innovation et infrastructure		
Dimensions	lci et maintenant		
Chiffres clés			
(heures passée	(heures passées par automobiliste moyen par an)		
Début de période	2014	35,8	
Fin de période	2017	39,4	
Minimum	2014	35,8	
Maximum	2017	39,4	
Taux de croissance annuel moyen	2014-2017	3,2%	
Comparaison pays voisins, 2017			
(heures passées par automobiliste moyen par an)			
Belgique		39,4	
Allemagne		29,9	
France		30,1	
Pays-Bas		31,9	



Définition: le nombre d'heures passées par un automobiliste moyen dans les embouteillages chaque année. Son calcul suppose 2 trajets quoti-

diens de 30km (lors des heures de pointe du matin et du soir) et 220 jours de travail par an. Cet indicateur est calculé à partir des données de vitesse reçues des systèmes de navigation des voitures (Christidis et Ibañez Rivas, 2012). Les données proviennent de la Commission européenne.

Objectif: la congestion sur les routes doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable". L'inadéquation entre les infrastructures et la demande des utilisateurs entraine la congestion d'un réseau de transport. Celle-ci a des impacts économiques (durée et coût du transport plus élevés). En outre, elle limite l'accès effectif aux infrastructures.

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 22: "Toute personne aura accès à un mode de transport dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, les impacts sur la biodiversité et sur la qualité de vie sont aussi faibles que possible" (Moniteur belge, 08/10/2013). La congestion d'un réseau de transport a des impacts sociaux (impacts variables sur différentes catégories de population, transports urgents bloqués) et environnementaux (consommation d'énergie et pollution plus élevées).

Évolution: l'indicateur de congestion sur les routes a augmenté en Belgique, allant de 35h50 passées dans les embouteillages en 2014 à 39h22 en 2017 (+10%). Cette tendance est confirmée par des indicateurs régionaux calculés sur la base d'autres données.

Comparaison internationale: la Belgique (39 heures par an en 2017) est le pays où cet indicateur est le plus élevé, parmi 25 pays de l'UE27 (il n'y a pas de données pour Chypre et Malte). Pour les 3 pays voisins, cet indicateur est aux alentours de 30 heures par an en 2017.

Ventilation selon la Région: des données comparables ne sont actuellement pas disponibles mais en Région flamande, l'indicateur *Filezwaarte op het snelwegennet*, publié depuis 2012 (Statistiek Vlaanderen, 2019), montre également une tendance à l'augmentation, avec une stabilisation à partir de 2018. En Région wallonne, le taux d'utilisation des capacités des autoroutes est publié depuis 1990 (IWEPS, 2019, à partir de données du SPW - DG01 – Routes et bâtiments). Il est en augmentation continue.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié 9.1, car la congestion routière a des impacts sur "le développement économique et le bien-être de l'être humain", et limite l'accès effectif aux infrastructures.

Sources spécifiques

Christidis et Ibañez Rivas (2012), *Measuring road congestion*, European Commission, Joint research center, https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical-research-reports/measuring-road-congestion (consulté le 24/09/2020).

IWEPS (2019), *Taux d'utilisation des capacités des autoroutes*, https://www.iweps.be/indicateur-statis-tique/transport-routier/ (consulté le 24/09/2020).

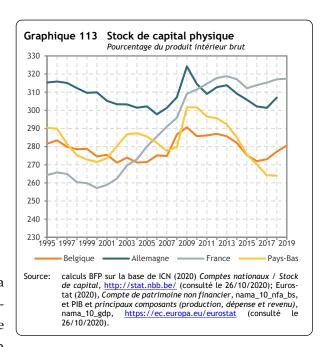
Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Statistiek Vlaanderen (2019), *Filezwaarte*, https://www.statistiekvlaanderen.be/filezwaarte (consulté le 24/09/2020)

Indicateur 42. Stock de capital physique

SDG	Industrie, innova	tion et infrastructure	
Dimensions	Plus tard		
Dimensions	Chiffres clés		
(pourcentage du produit intérieur brut)			
Début de période	1995	281,7	
Fin de période	2019	280,6	
Minimum	2002	271,1	
		,	
Maximum	2009	290,7	
Taux de croissance	1995-2019	0,0%	
annuel moyen	2014-2019	-0,1%	
Compa	raison pays voisii	ns, 2018	
(pourcentage du produit intérieur brut)			
Belgique		277,3	
Allemagne		307,0	
France		317,1	
Pays-Bas		264,0	

Définition: le stock de capital physique est la somme de tous les actifs économiques qui sont utilisés de manière récurrente ou continue dans le processus de production pendant plus d'un an



(section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux; Eurostat, 2013). L'indicateur mesure le stock net de capital physique (machines, bâtiments, infrastructures de transport et de communication etc.). Il est calculé en retranchant du stock brut de capital physique, où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant, la valeur cumulée des amortissements et en ajoutant les investissements bruts. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. L'indicateur pour la Belgique est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux. Pour la comparaison avec les pays voisins les données proviennent d'Eurostat.

Objectif: le stock de capital physique ne doit pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

Le stock de capital physique "permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre" (Eurostat, 2013, p.184). Le stock de capital physique peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital physique doit être maintenu (UNECE, 2014, p.29). Il est dès lors considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le stock net de capital physique ne doit pas diminuer.

Évolution: le stock net de capital physique (en volume) dans l'économie belge est en augmentation constante depuis 1995. Ramené en pourcentage du PIB, ce stock a globalement baissé entre 1995 et 2004 avant de croître jusqu'en 2009. Entre 2009 et 2016, l'indicateur a sensiblement diminué. À partir de 2017, l'indicateur repart à la hausse. Il reste toutefois en 2019 sous son niveau observé en 1995.

Comparaison internationale: les données disponibles (1995-2018) montrent que le stock net de capital physique en Belgique (en volume et rapporté au PIB) est inférieur au stock moyen de ses trois voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). L'écart observé reste stable dans le temps. En 2018, le stock belge (277,2% du PIB) se situe en dessous de celui mesuré en Allemagne (307,0%) et en France (317,1%), mais au-dessus du stock des Pays-Bas (264,0%).

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 9.1. En effet, accroître le stock de capital physique permet d'avoir les infrastructures nécessaires au développement économique.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital économique*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

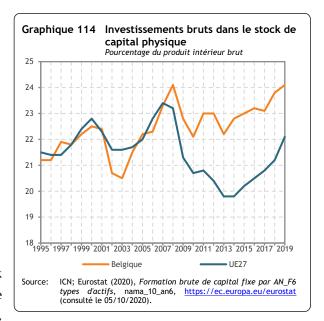
Eurostat (2013), *Système européen des comptes, SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, http://www.unece.org/publications/ces-sust-development.html (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 43. Investissements bruts dans le stock de capital physique

SDG	Industrie, innovation et infrastructure		
Dimensions	Plus tard		
	Chiffres clés		
(pourcent	age du produit inte	érieur brut)	
Début de période	1995	21,2	
Fin de période	2019	24,1	
Minimum	2003	20,5	
Maximum	2008 & 2019	24,1	
Taux de croissance	1995-2019	0,5	
annuel moyen	2014-2019	1,1	
Comparaison UE27, 2019			
(pourcent	(pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique		24,1	
UE27		22,1	
UE27 - minimum: Grèce		11,4	
UE27 - maximum: Irl	lande	45,6	

Définition: les investissements bruts dans le stock de capital physique (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux; Eurostat,



2013) sont exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données au niveau de la Belgique sont collectées par l'Institut des comptes nationaux. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, les données utilisées proviennent d'Eurostat.

Objectif: il n'y a pas d'objectif de développement durable pour les investissements bruts dans le stock de capital physique.

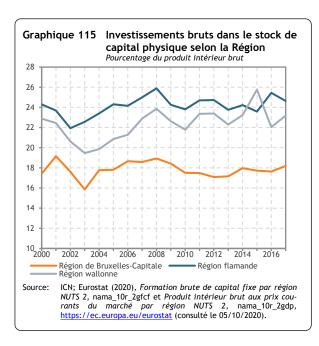
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.1: "Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Le développement économique et la dégradation de l'environnement seront intégralement découplés. Dans ce développement, la création d'emplois décents prend une position centrale, tout en garantissant une offre suffisante de biens et de services répondant aux besoins fondamentaux" (introduction du défi "une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux"; Moniteur belge, 08/10/2013).

Pour une économie performante ayant un impact négatif sur l'environnement aussi limité que possible, il est indispensable de disposer de suffisamment de biens d'équipement respectueux de l'environnement. En outre, les biens d'équipement peuvent également être utilisés par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Il est donc nécessaire de procéder à des investissements suffisants en biens d'équipement, non seulement pour remplacer les biens d'équipement obsolètes, mais aussi pour rendre les biens d'équipement plus performants et plus respectueux de l'environnement, étant donné que de nouveaux investissements permettent de prendre en compte les derniers développements technologiques. Toutefois, il n'est pas possible de fixer un niveau optimal pour cet indicateur.

Évolution: les investissements bruts dans le stock de capital physique s'élèvent en moyenne à 22,4% du PIB sur la période allant de 1995 à 2018. En dessous de cette moyenne jusqu'en 2006, l'indicateur atteint son point le plus bas en 2003: 20,5% du PIB. Après avoir atteint son maximum en 2008, l'indicateur diminue à la suite de la crise économique et financière. Jusqu'en 2014, il se stabilise autour de 22,5% du PIB. À partir de 2014, il repart à la hausse et atteint en 2019 un niveau identique au maximum observé en 2008: 24,1% du PIB.

Comparaison internationale: entre 1995 et 2008, le niveau moyen de l'indicateur en Belgique et dans l'UE27 est similaire et se situe autour de 22%. À partir de 2009, soit après le déclenchement de la crise économique et financière, les investissements dans l'UE27 ont diminué pour passer sous la barre des 20%. En Belgique, l'indicateur a relativement moins diminué et est toujours resté au-dessus des 22% du PIB. En 2019, l'écart observé entre l'UE27 et la Belgique est de 2 points de pourcentage alors qu'il n'était que de 0,3 point de pourcentage en 1995.



Ventilation selon la Région: les investissements bruts dans le stock de capital physique en 2017 sont de 18,2% du PIB à Bruxelles, de 24,6% en Flandre et de 23,2% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 23,1% du PIB.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 9.1. En effet, investir dans le stock de capital physique permet d'avoir les infrastructures nécessaires pour le développement économique.

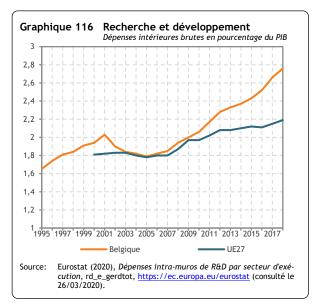
Sources spécifiques

Eurostat (2013), *Système européen des comptes, SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 44. Recherche et développement

SDG	Industrie, innova	ation et infrastructure
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés		
(dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB)		
Début de période	1995	1,7
Fin de période	2018	2,8
Minimum	1995	1,7
Maximum	2018	2,8
Taux de croissance	1995-2018	2,3%
annuel moyen	2013-2018	3,4%
Comparaison UE27, 2018		
(dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB)		
Belgique		2,8
UE27		2,2
UE27 - minimum: Roumanie		0,5
UE27 - maximum: Suède		3,3



Définition: l'indicateur mesure les dépenses domestiques brutes en recherche et développement

(R&D), publiques et privées, en pourcentage du PIB. Ces dépenses concernent les travaux entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Les données proviennent d'Eurostat et du Bureau fédéral du Plan.

Objectif: la part des dépenses R&D doit atteindre 3% du PIB à partir de 2020.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.5: "Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030".

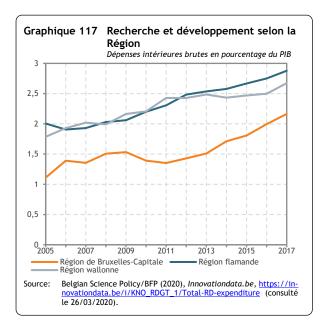
Dans le Programme national de réforme adopté par la Belgique en 2011 (Gouvernement fédéral, 2011) dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010), la Belgique s'est engagée à atteindre des dépenses de R&D égales à 3% de son PIB en 2020. Cet objectif a été fixé pour la première fois par le Conseil européen de Barcelone en 2002, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, visant ces 3% en 2010 (Conseil européen, 2002).

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable fixe également cet objectif: "Les budgets de recherche & développement atteindront au moins les 3% du PIB et augmenteront d'année en année" (objectif 49; Moniteur belge, 08/10/2013).

Étant donné que les engagements fixent un objectif de 3% pour 2020 et pour 2050, cet objectif est également celui considéré pour 2030.

Évolution: en Belgique, les dépenses intérieures brutes de R&D, en euros, ont augmenté entre 1995 et 2018, excepté entre 2001 et 2003 où elles ont diminué. Rapportés au PIB, ces dépenses ont augmenté entre 1995 et 2001 avant de se replier jusqu'en 2005. Depuis 2005, elles augmentent constamment. En 2018, ces dépenses s'élèvent à 2,8% du PIB.

Comparaison internationale: en comparaison avec la moyenne européenne, l'indicateur belge rapporté au PIB s'est toujours trouvé à un niveau supérieur. À partir de 2009, le taux de croissance de l'indicateur (tant en euros qu'en pourcentage du PIB) pour la Belgique a été plus élevé. En conséquence, en 2018, l'écart entre les dépenses au niveau de la Belgique et de l'UE27 est proche de 0,6 point de pourcentage. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2018.



Ventilation selon la Région: les dépenses intérieures brutes de R&D en 2017 sont de 2,2% à Bruxelles, 2,9% en Flandre et 2,7% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 2,7%.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 9.5.1 - Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB.

Sources spécifiques

Conseil européen (2002), *Conclusions de la présidence, Conseil européen de Barcelone*, 15 et 16 mars 2002, p. 20, https://www.consilium.europa.eu/media/20935/71026.pdf (consulté le 24/09/2020).

Commission européenne (2010), Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, p. 8, http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100_303_1_fr.pdf (consulté le 24/09/2020).

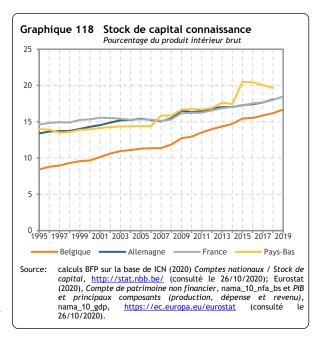
Gouvernement fédéral (2011), *Programme national de réforme* 2011, p. 25, http://www.be2020.eu/publications/publication-det.php?lang=fr&KeyPub=461 (consulté le 24/09/2020).

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 45. Stock de capital connaissance

SDG	Industrie, innova	tion et infrastructure
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
(pourcent	age du produit inte	érieur brut)
Début de période	1995	8,4
Fin de période	2019	16,7
Minimum	1995	8,4
Maximum	2019	16,7
Taux de croissance	1995-2019	2,9%
annuel moyen	2014-2019	2,5%
Comparaison pays voisins, 2018		
(pourcent	age du produit inte	érieur brut)
Belgique		16,2
Allemagne		18,1
France		18,0
Pays-Bas		19,6

Définition: le stock de capital connaissance est la somme de tous les actifs fixes classés dans la section *Droits de propriété intellectuelle* (section AN.117 dans les comptes nationaux; Eurostat, 2013). L'indi-



cateur mesure le stock net de capital connaissance. Il est calculé en retranchant du stock brut de capital connaissance - où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant - la valeur cumulée des amortissements. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. Les données au niveau de la Belgique sont collectées par l'Institut des comptes nationaux. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur est calculé à partir des données d'Eurostat.

Objectif: le stock de capital connaissance ne doit pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 9.5: "Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030".

Le stock de capital connaissance "permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre" (Eurostat, 2013, p.184). Ce stock de capital peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital connaissance doit être maintenu (UNECE, 2014, p.29). Il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le stock net de capital connaissance ne doit pas diminuer.

Évolution: en Belgique, le stock net de capital connaissance (en volume) a constamment augmenté depuis 1995. Une fois ce stock ramené en pourcentage du PIB, il ressort des données que l'indicateur n'a fait également que croître durant la période 1995-2019. En 2019, le stock de capital connaissance belge s'élevait à 16,7% du PIB alors qu'il s'élevait à 8,4% en 1995.

Comparaison internationale: en comparaison avec ses trois pays voisins, la Belgique a le niveau de stock de capital connaissance (rapporté au PIB) le plus bas en 2018. Ce constat s'observe sur l'ensemble de la période analysée. En 2018, la Belgique était de l'ordre de 2,4 point de pourcentage en dessous de la moyenne de ses trois pays voisins alors que la différence était d'environ 5,6 points de pourcentage en 1995.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 9.5. En effet, développer des connaissances au sein d'une économie passe par un accroissement de son stock de capital connaissance.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital économique*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

Eurostat (2013), *Système européen des comptes. SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

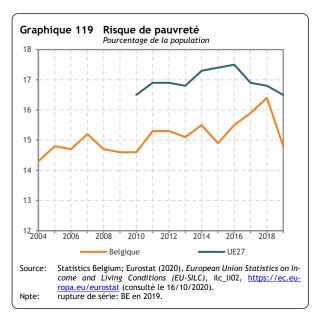
UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, http://www.unece.org/publications/ces sust development.html (consulté le 24/09/2020).

4.10. Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Indicateur 46. Risque de pauvreté

SDG Inégalités réduites		
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés		
(pourc	entage de la popula	tion)
Début de période	2004	14,3
Fin de période	2019	14,8
Minimum	2004	14,3
Maximum	2018	16,4
Taux de croissance	2004-2019	0,2
annuel moyen	2014-2019	-0,9
Comparaison UE27, 2018		
(pourcentage de la population)		
Belgique		16,4
UE27		16,8
UE27 - minimum: République Tchèque		9,6
UE27 - maximum: Roumanie		23,3

Définition: la part de la population présentant un risque de pauvreté est le rapport entre le nombre de personnes dont le revenu net disponible équi-



valent est inférieur à 60% du médian national et la population totale. Le revenu net disponible est égal à la somme des revenus bruts de tous les membres du ménage dont sont soustraits les impôts, les cotisations sociales et les transferts entre ménages (CE, 2016). Afin d'obtenir le revenu net disponible équivalent, le revenu net disponible est divisé par le facteur d'équivalence (dite l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE). Un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3. Le revenu disponible net équivalent permet de comparer le niveau de vie des personnes en tenant compte des économies d'échelle résultant d'un ménage commun et de la composition de la famille. Il est supposé que le niveau de vie des personnes avec un revenu net disponible équivalent en-dessous de 60% du médian national dans la population totale n'est pas suffisant pour participer aux modes de vie minimum acceptables en Belgique. Les personnes présentant un risque de pauvreté font partie du groupe cible des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Les données relatives au taux de risque de pauvreté présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur les revenus se rapportent toujours à ceux de l'année qui précède l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi

été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

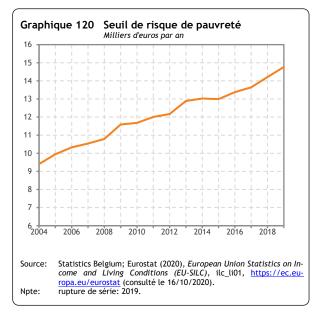
Objectif: la part des personnes présentant un risque de pauvreté, et leur nombre, doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 10.2: "D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre".

Outre le sous-objectif 10.2, les SDG comprennent également les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3); "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2) et "D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable" (sous-objectif 10.1).

Les personnes présentant un risque de pauvreté font partie du groupe cible pour lequel la Stratégie Europe 2020 (Commission Européenne, 2010) a fixé un objectif de réduction: les <u>personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale</u>. En ce qui concerne le suivi de la Stratégie Europe 2020 et la fixation d'éventuels objectifs de réduction au niveau de l'UE pour 2030, il convient de noter qu'au début de 2019, la CE a présenté un document de réflexion comportant trois scénarios pour une Europe durable d'ici 2030 (Commission Européenne, 2019). Ce document mentionne l'indicateur dont il est question ici.

Ici, le point de départ est que le niveau de vie des personnes avec un risque de pauvreté n'est pas suffisant pour participer aux modes de vie minimum acceptables en Belgique. La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable à, pour 2050, l'ambition suivante en la matière, qui va plus loin que les SDG ou que la Stratégie Europe 2020: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2; Moniteur belge 08/10/2013).



Évolution: en 2004, le taux de risque de pauvreté en Belgique est de 14,3%. Jusqu'en 2015, ce risque a oscillé autour des 15% pour augmenter ensuite jusqu'à 16,4% en 2018, la valeur la plus élevée depuis 2004. Avec la nouvelle méthodologie le taux de risque de pauvreté était de 14,8% en 2019.

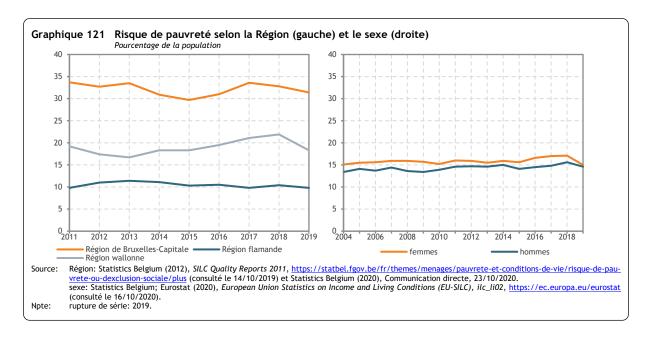
Sur la base des enquêtes EU-SILC, l'évolution du seuil de risque de pauvreté pour une personne isolée est passé de 9.405 euros par an en 2004 à 13.023 euros par an en 2014. En 2015, ce seuil diminue légèrement jusqu'à 12.993 euros pour ensuite augmenter et atteindre 14.212 euros en 2018. En 2019 ce seuil était de 14.765 euros.

Comparaison internationale: entre 2010 et 2016,

cet indicateur est passé de 16,5% à 17,5% dans l'UE27. Ensuite, l'indicateur est descendu à 16,8% en 2018 et ensuite à 16,5% en 2019. La moyenne pour la Belgique sur cette période étant inférieure de 1,6 points de pourcentage à celle de l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2018.

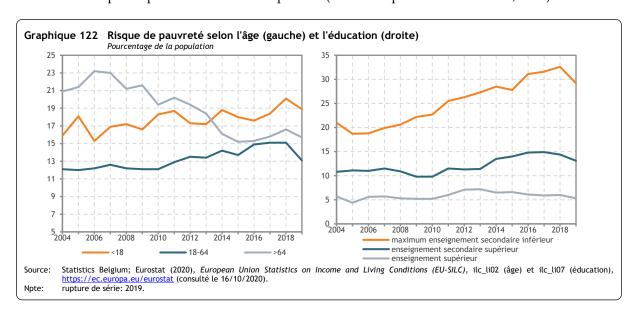
Ventilation selon la Région: le risque de pauvreté en 2018 est de 31,4% à Bruxelles (IC95% 29,5 – 33,3), de 9,8% en Flandre (IC95% 8,6 – 11), de 18,3% en Wallonie (IC95% 14,4 – 22,2) et de 14,8% en Belgique (IC95% 13,3 – 16,3). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Ventilation selon le sexe: entre 2004 et 2018, le taux de risque de pauvreté des femmes est passé de 15,1% à 17,1%. Pour les hommes, il est respectivement de 13,4% et 15,6%. En 2019, compte tenu de la nouvelle méthodologie, la proportion d'hommes et de femmes exposés au risque de pauvreté était respectivement de 15% et 14,6%.



Ventilation selon l'âge: en 2019, le risque de pauvreté des personnes de moins de 18 ans, de 18 à 64 ans et de 65 ans ou plus était respectivement de 18,9%, 13,1% et 15,7% avec la nouvelle méthodologie.

En 2018, ce sont les jeunes qui ont le taux de risque de pauvreté le plus élevé, alors qu'en 2004 c'étaient les personnes âgées. En 2004, le risque de pauvreté des personnes de moins de 18 ans, de 18 à 64 ans et de 65 ans ou plus atteint respectivement 15,9, 12,1 et 20,9%. Cette part a augmenté jusqu'à 20,1% en 2018 chez les moins de 18 ans et jusqu'à 15,1% chez les 18 à 64 ans. Le risque de pauvreté a diminué, par contre, jusqu'à 16,6% en 2018 chez les personnes de 65 ans ou plus. Cette diminution est due à l'augmentation du taux d'activité des femmes, qui se traduit par des carrières plus longues et des pensions plus élevées. L'augmentation significative des pensions minimales et de la garantie de revenu pour les personnes âgées par rapport au seuil de risque de pauvreté entre 2005 et 2011 peut également expliquer la baisse du risque de pauvreté durant cette période (Conseil supérieur des Finances, 2019).

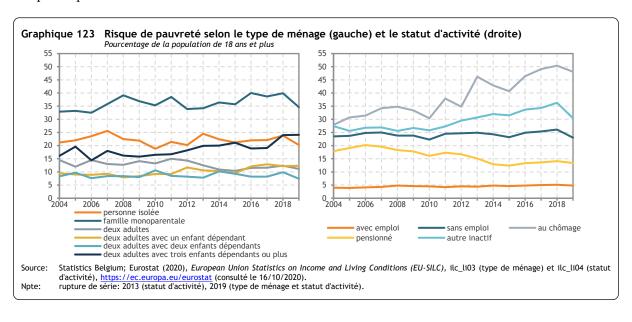


Ventilation selon l'éducation: en 2019, le risque de pauvreté des personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et un diplôme de l'enseignement supérieur était, avec la nouvelle méthodologie, respectivement de 29,2%, 13,1% et 5,3%. Ces chiffres et ceux des années précédentes montrent que plus le niveau d'éducation est élevé, plus la part de personnes exposées au risque de pauvreté est faible.

Ventilation selon le type de ménage: en tenant compte de la nouvelle méthodologie, les familles monoparentales ont le plus grand risque de pauvreté en 2019, soit 34,6%. Pour les personnes seules, ce chiffre est de 20,2% et pour les ménages de deux adultes avec trois enfants à charge ou plus il est de 24,1%. Le risque de pauvreté des autres catégories de ménages fluctue autour de 10,3%. Cette tendance des taux de risque de pauvreté par type de ménage est également observée au cours des années précédentes.

Ventilation selon le statut d'activité: en 2019, la part des personnes présentant un risque de pauvreté dans la population d'au moins 18 ans est la plus élevée parmi les chômeurs (48,1%) et la plus faible parmi les personnes ayant un emploi (4,8%), ceci en tenant compte de la nouvelle méthodologie. Pour les retraités et les autres inactifs, cet indicateur est respectivement de 13,4% et 30,4%.

Sur la base de ces données pour la période de 2004 à 2018, il apparait que la part des personnes dans la population de 18 ans et plus présentant un risque de pauvreté est toujours la plus élevée chez les chômeurs et la plus basse chez les travailleurs. Pour les chômeurs la part a même augmenté de 27,9% en 2004 à 50,4% en 2018, pour les travailleurs de 4% à 5,1%. Pour la catégorie autres personnes inactives, il y a également une augmentation de 27,4% en 2004 à 36,3% en 2018. Le risque de pauvreté des pensionnés passe quant à lui de 17,9% en 2004 à 14,1% en 2018.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 10.2.1 - *Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur à 50% du revenu médian, par âge, sexe et handicap*. L'ONU utilise un seuil de pauvreté de 50% alors que pour cet indicateur le seuil de 60% a été choisi car il correspond à la définition de l'UE.

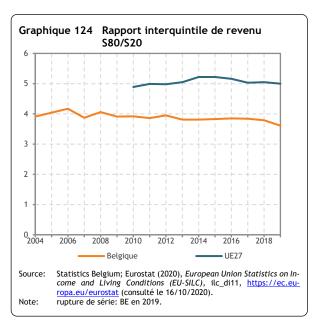
Sources spécifiques

- CE (2016), Methodological guidelines and description of EU-SILC Target Variables -015 operation (Version August 2016), DocSILC065 (2015 operation).
- Commission européenne (2010), Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, http://ec.europa.eu/archives/commission-2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303-1-fr.pdf (consulté le 24/09/2020).
- Commission européenne (2019), Document de réflexion Vers une europe durable à l'horizon 2030, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp_sustainable_europe_fr_web.pdf (consulté le 24/09/2020).
- Conseil supérieur des finances (2019), *Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel*, juillet 2019, https://www.plan.be/databases/data-33-fr-rapport+annuel+de+juillet+2019+du+co-mite+d+etude+sur+le+vieillissement (consulté le 24/09/2020)
- Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 47. Inégalités de revenu: \$80/\$20

SDG	Inégalités réduites	
Dimensions	lci et maintenant	
	Chiffres clés	
Début de période	2004	3,9
Fin de période	2019	3,6
Minimum	2013 tot 2018	3,8
Maximum	2006	4,2
Taux de croissance	2004-2019	-0,5%
annuel moyen	2014-2019	-1,1%
Comparaison UE27, 2018		
Belgique		3,8
UE27		5,1
UE27 - minimum: Slovaquie		3,0
UE27 - maximum: Bulgarie		7,7

Définition: le rapport interquintile du revenu de la population est un indicateur d'inégalités de revenu. C'est le rapport entre le revenu total net équivalent disponible des 20% de personnes ayant les



revenus les plus élevés (S80) et le revenu total net disponible équivalent des 20% de personnes ayant les plus bas revenus (S20). Le revenu équivalent tient compte de l'ampleur et de la composition du ménage selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE où un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3. Les données relatives aux inégalités de revenu présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les données de revenu sont relatives aux revenus de l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Cette marge d'incertitude augmente à mesure que l'indicateur est calculé pour des sous-populations plus petites. Les intervalles de confiance (IC) correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

Objectif: le rapport interquintile de revenu ne peut pas augmenter.

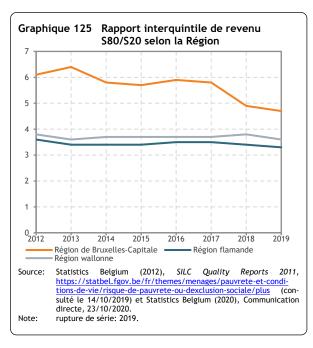
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 10.4: "Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose que "Favorisant le bien-être de chaque individu, il sera essentiel qu'une société inclusive lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales" (introduction du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale"; Moniteur belge 08/10/2013).

Étant donné qu'en comparaison des autres états membres de l'UE, le rapport interquintile de revenu est bas et qu'il est, de plus, resté stable en Belgique, il peut être considéré que pour contribuer au défi de la Vision stratégique fédérale et au sous-objectif des SDG, le rapport interquintile de revenu, en tant que mesure de l'inégalité de revenu, ne peut pas augmenter.

Évolution: le rapport interquintile fluctue de manière relativement stable aux alentours de 3,9 de 2004 à 2018. En 2004 il était de 3,9 et depuis 2013 il est presque toujours de 3,8, qui est également la valeur atteinte en 2018. Avec la nouvelle méthodologie cet indicateur atteignait 3,6 en 2019.

Comparaison internationale: le rapport interquintile de revenu dans l'UE27 se situe à un niveau plus haut qu'en Belgique. Entre 2004 et 2019, il a fluctué autour de 5; en 2019 il était de 5,1. Il y a de grandes différences d'inégalité de revenu entre les États membres de l'UE27: les pays les plus touchés par la crise économique continuent à souffrir de fortes inégalités de revenus, alors qu'elle restait relativement stable et basse en Belgique (EU, 2019; Federal Public Service Social Security, 2018). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2018.



sociale.

Ventilation selon la Région: le rapport interquintile de revenu en 2019 est avec la nouvelle méthodologie de 4,7 à Bruxelles (IC95% 3,8 – 5,6), de 3,3 en Flandre (IC95% 2,9 – 3,7), de 3,6 en Wallonie (IC95% 3,1 – 4,1) et de 3,6 en Belgique (IC95% 3,1 – 4,1). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 10.4. Le rapport interquintile du revenu de la population est un indicateur d'inégalité des revenus, qui est, entre autres, déterminé par les politiques fiscale, salariale et de protection

Sources spécifiques

EU (2019), Social Protection Committee Annual Report 2017, https://ec.europa.eu/social/main.jsp?ca-tld=738&langId=en&pubId=8151&furtherPubs=yes (consulté le 24/09/2020).

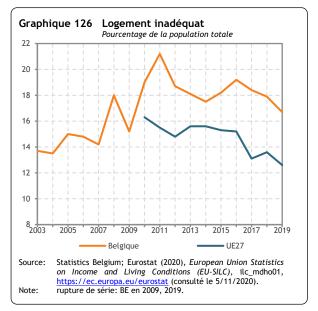
Federal Public Service Social Security (2018), *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2018 - 'Increasing pressure on social protection adequacy'- Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme,* Brussels, Federal Public Service Social Security, september 2018, https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/en/publications/silc/silc-analysis-social-situation-and-protection-belgium-2018-en.pdf (consulté le 24/09/2020).

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

4.11. Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Indicateur 48. Logement inadéquat

SDG	Villes et communautés durables		
Dimensions	Ici et maintenant		
	Chiffres clés		
(pourcentage de la population totale)			
Début de période	2003	13,7	
Fin de période	2019	16,7	
Minimum	2004	13,5	
Maximum	2011	21,2	
Taux de croissance	2003-2019	1,2	
annuel moyen	2014-2019	-0,9	
Com	paraison UE27, 1	2018	
(pourcent	age de la populat	ion totale)	
Belgique		17,9	
UE27		13,6	
UE27 - minimum: Fin	lande	4,6	
UE27 - maximum: Chypre		30,2	



Définition: la part de la population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit

des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans les châssis de fenêtre ou le sol. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance correspondant à ces données sont disponibles sur demande auprès de Statistics Belgium.

Pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

Objectif: la part de la population vivant dans un logement inadéquat doit diminuer.

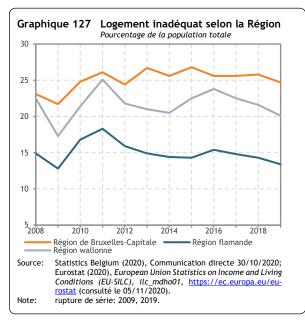
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 11.1: "D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose que: "Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: (...) le logement décent" (introduction du défi Une société qui promeut la cohésion sociale; Moniteur Belge, 08/10/2013).

Évolution: la proportion de la population vivant dans des logements inadéquats est passée de 13,7% en 2003 à 16,7% en 2018 avec un taux de croissance annuel moyen de 1,8%. Avec la nouvelle méthodologie

cette part atteint 16,7% en 2019. Cette part a atteint un maximum de 21,2% en 2011. Depuis il y a plutôt une tendance à la baisse.

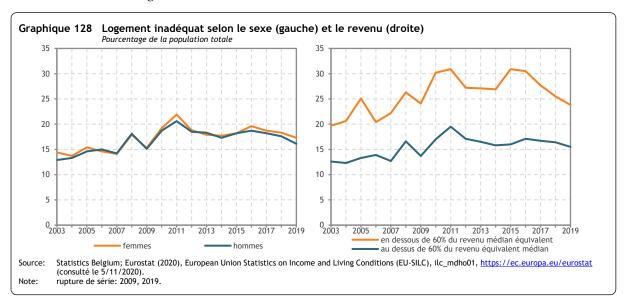
Comparaison internationale: la proportion de la population vivant dans un logement inadéquat est plus élevée en Belgique en 2018 (17,9%) que dans l'UE27 (13,6%). De plus, l'écart entre l'UE27 et la Belgique augmente, allant de 2,7 à 4,3 points de pourcentage entre 2010 et 2018. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.



Ventilation selon la Région: la proportion de la population vivant dans un logement inadéquat en 2019 est, avec la nouvelle méthodologie, de 24,7% à Bruxelles (IC95% 22,3 – 27,1), de 13,4% en Flandre (IC95% 11,7 – 15,1), de 20,1% en Wallonie (IC95% 17,5 – 22,7) et de 16,7% en Belgique (IC95% 15,4 – 18). La comparaison entre Régions et l'analyse de l'évolution dans le temps de ces indicateurs doit prendre en compte l'amplitude des intervalles de confiance.

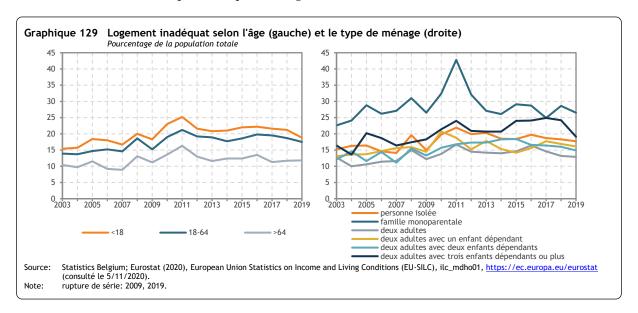
Ventilation selon le sexe: la part d'hommes et de femmes vivant dans des logements inadéquats évolue de manière très similaire. La part de femmes vivant dans des logements inadéquats est

néanmoins très légèrement plus élevée (17,3%) que celle des hommes (16,1%) en 2019, tenant compte de la nouvelle méthodologie.



Ventilation selon le revenu: il existe une différence claire dans la part de personnes ayant un revenu plus élevé (supérieur à 60% du revenu équivalent médian) et plus faible (inférieur à 60% du revenu équivalent médian) vivant dans un logement inadéquat. En 2019, tenant compte de la nouvelle

méthodologie, la part des personnes à faible revenu vivant dans des logements inadéquats (23,8%) est plus élevée que celle des personnes à revenu élevé (15,5%). Cet écart est observé tout au long de la période et augmente de 7,1 points de pourcentage en 2003 à 14,9 points de pourcentage en 2015, pour rediminuer et atteindre 9,1 points de pourcentage en 2018.



Ventilation selon l'âge: l'évolution de la proportion des différents groupes d'âge vivant dans des logements inadéquats est très similaire: en légère augmentation de 2003 à 2018 avec un maximum en 2011. Cependant, ces proportions sont différentes: en 2019 et en tenant compte de la nouvelle méthodologie cet indicateur est le plus élevé pour les moins de 18 ans (18,8%), légèrement inférieure pour les 18 à 64 ans (17,5%) et nettement inférieure pour les 65 ans et plus (11,8%).

Ventilation selon le type de ménage: il y a une légère augmentation pour tous les types de ménages au cours de la période allant de 2003 à 2018. La proportion de familles monoparentales vivant dans des logements inadéquats est sensiblement plus élevée sur presque toute la période (sauf en 2017). Dans une moindre mesure, les parts des familles de deux adultes avec trois enfants ou plus et des célibataires sont également plus élevées que celles des autres.

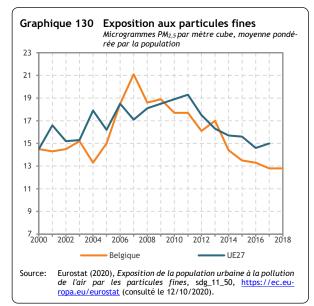
Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 11.1.1 - *Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.*

Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 49. Exposition aux particules fines

SDG	Villes et communautés durables		
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard		
	Chiffres clés		
$(\mu g PM_{2,5}/m^3, mo)$	(μg PM _{2,5} /m³, moyenne pondérée par la population)		
Début de période	2000	14,5	
Fin de période	2018	12,8	
Minimum	2017 & 2018	12,8	
Maximum	2007	21,1	
Taux de croissance	2000-2018	-0,7%	
annuel moyen	2013-2018	-5,5%	
Com	paraison UE27, 2	2017	
(μg PM _{2,5} /m ³ , mo	yenne pondérée p	oar la population)	
Belgique		12,8	
UE27 (sans Malte)		15,0	
UE27 - minimum: Finlande		4,9	
UE27 - maximum: Po	logne	24,1	



Définition: l'exposition aux particules fines (PM_{2,5}) mesure les concentrations de particules de dia-

mètre inférieur à $2,5\mu m$ relevées dans les villes belges, exprimées en microgrammes par mètre cube d'air ($\mu g/m^3$). Ces particules sont principalement émises lors de processus de combustion (moteurs, chaudières...) et dans certaines activités industrielles et agricoles. En raison de la plus forte concentration d'activités de ce type dans les zones urbaines, les concentrations y sont mesurées en priorité. Pour calculer cet indicateur, les concentrations mesurées sont pondérées en fonction de la population. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site d'Eurostat.

Objectif: l'exposition aux particules fines ne peut dépasser un niveau maximum de $10 \mu g/m^3$ (concentration moyenne annuelle).

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 11.6: "D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 35: "Les émissions de polluants, tels que (...) particules fines, (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (Moniteur belge, 08/10/2013). Finalement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans ses *Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air – mise à jour mondiale* 2005 propose un niveau maximum de 10µg/m³ pour les moyennes annuelles de concentration de PM2,5.

Évolution: les concentrations moyennes de particules fines étaient stables autour de $15\mu g/m^3$ entre 2000 et 2005, puis ont rapidement augmenté jusque $21\mu g/m^3$ en 2007. Depuis lors, ces concentrations moyennes ont régulièrement diminué pour atteindre $12.8\mu g/m^3$ en 2018.

Comparaison internationale: entre 2000 et 2017, les concentrations moyennes observées en Belgique sont à des niveaux comparables à ceux de l'UE27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2017.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à 11.6.2 - *Niveau moyen annuel de particules fines* ($PM_{2,5}$ et PM_{10} , par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants.

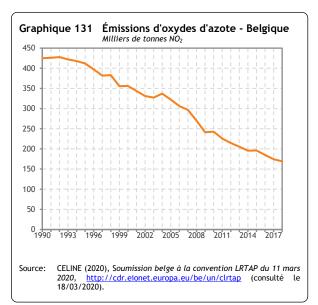
Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejust.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejust.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Organisation mondiale de la Santé (2006), *Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air: particules, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre (mise à jour mondiale 2005)*, http://www.euro.who.int/fr/health-topics/environment-and-health/air-quality/publications/pre2009/air-quality-guidelines.-global-up-date-2005.-particulate-matter,-ozone,-nitrogen-dioxide-and-sulfur-dioxide (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 50. Émissions d'oxydes d'azote

SDG	Villes et communautés durables		
Dimensions	lci et maintenant		
	Chiffres clés		
(m	illiers de tonnes N	O ₂)	
Début de période	1990	424,9	
Fin de période	2018	169,1	
Minimum	2018	169,1	
Maximum	1992	427,8	
Taux de croissance	1990-2018	-3,2%	
annuel moyen	2013-2018	-3,8%	
Con	nparaison UE27, 2	2018	
	(kg NO ₂ /habitant)	1	
Belgique		14,8	
UE27		14,4	
UE27 - minimum: Italie		11,1	
UE27 - maximum: Luxembourg		20,3	



Définition: les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) mesurent le total des émissions de NO_x sur le terri-

toire belge, exprimé en kilotonnes de dioxyde d'azote (kt NO_2). Les NO_x sont principalement émis lors de l'utilisation de combustibles fossiles dans les moteurs, les chaudières et les processus industriels. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site de l'Agence européenne de l'environnement.

Pour la comparaison entre la Belgique et l'UE27, les émissions sont calculées en kilogrammes d'émissions par habitant.

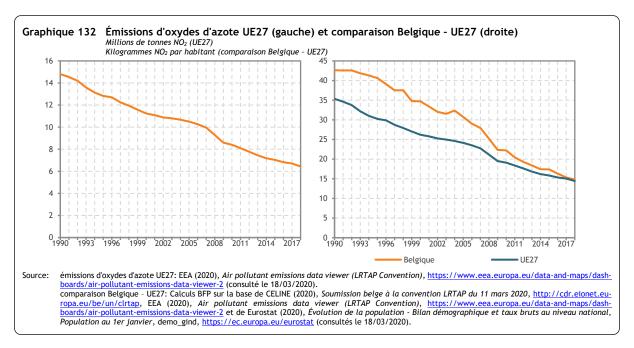
Objectif: les émissions d'oxydes d'azote doivent diminuer de 59% entre 2005 et 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 11.6: "D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets".

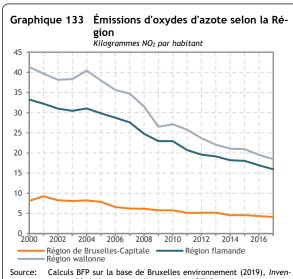
Suite à la révision du Protocole de Göteborg en 2012 (UNECE, 2012), la Directive EU 2016/2284 fixe des objectifs de réduction d'émissions de certains polluants (Journal officiel de l'Union européenne, 17/12/2016). À partir de 2020, les émissions de NO_x de la Belgique doivent être inférieures de 41% à celles de 2005. À partir de 2030, elles doivent être de 59% inférieures. Dans la cadre de cette directive, les émissions liées à l'agriculture (effluents d'élevage et gestion des sols agricoles, soit 8% du total en 2018) sont exclues.

Évolution: entre 1990 et 2018, les émissions d'oxydes d'azote ont diminué de 60%. L'une des sources principales de cette pollution est le transport routier. La baisse des émissions est le résultat de l'amélioration rapide des normes d'émissions par kilomètre pour les véhicules, avec l'introduction successive des normes de pollution Euro 1 (1993) à Euro 6 (2014). Cette amélioration est toutefois tempérée par plusieurs facteurs. Le premier est le rythme de remplacement des anciens véhicules: comme ces normes de pollution ne s'appliquent qu'aux véhicules neufs, les progrès sont lents car les véhicules anciens ne sont remplacés que graduellement. Le deuxième facteur est l'augmentation du trafic routier qui

compense en partie la réduction des émissions par kilomètre due aux normes de pollution plus strictes appliquées aux véhicules. Le troisième facteur est la diéselisation du parc automobile, car les véhicules diesel émettent plus de NOx que les véhicules à essence. Un quatrième facteur est également lié aux voitures diesel, dont les émissions réelles sont bien plus élevées que les normes existantes. La diminution de leurs émissions est dès lors nettement moins forte que ce qui serait attendu par l'évolution des normes (les émissions réelles des voitures à essence et des camions respectent les normes).



Comparaison internationale: entre 1990 et 2018, la diminution des émissions d'oxydes d'azote en Belgique (-60%) a été quasi équivalente à celle observée dans l'UE27 (-56%). En ce qui concerne les émis-



taire d'émissions de polluants air LRTAP, <a href="https://environnement.brussels/thematiques/air-climat/qualite-de-lair/comment-evolue-la-qualite-de-lair (consulté le 19/11/2019); Vlaamse Milieumaatschapij (2019), URTAP, https://www.ymm.be/data/internationale-rapporteringen (consulté le 19/11/2019); Service public de Wallonie (2019), Emissions de polluants acidifiants, http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/AIR%202.html (consulté le 19/11/2019) et de Eurostat (2019), Évolution de la population - Bilan démographique et taux bruts au niveau national, Population au 1er janvier, demo_gind, https://ec.europa.eu/eurostat (consulté le 23/04/2019).

sions moyennes par habitant de 2018, les émissions de NOx étaient de 14,8 kg/habitant en Belgique, soit un peu au-dessus de la moyenne européenne de 14,4 kg/habitant. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2018.

Ventilation selon la Région: les émissions d'oxydes d'azote en 2017 sont de 4,1kg NO₂ par habitant à Bruxelles, 15,9 en Flandre et 18,5 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 15,3kg NO₂ par habitant.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 11.6 qui demande d'accorder "*une attention particulière à la qualité de l'air*".

Sources spécifiques

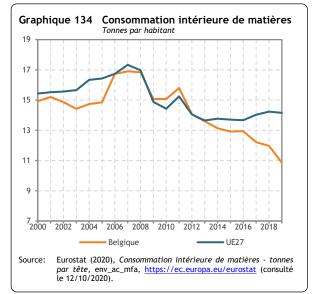
Journal officiel de l'Union européenne: https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr (consulté le 24/09/2020).

UNECE (2012), Protocole de 1999 à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié le 4 mai 2012, http://www.unece.org/env/lrtap/multi_h1.html (consulté le 24/09/2020).

4.12. Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Indicateur 51. Consommation intérieure de matières

SDG	Consommation et production			
350	responsables			
Dimensions	Plus tard & Aille	eurs		
	Chiffres clés			
(tonnes par habitant)				
Début de période	2000	14,9		
Fin de période	2019	10,9		
Minimum	2019	10,9		
Maximum	2007	16,9		
Taux de croissance	2000-2019	-1,7%		
annuel moyen	2014-2019	-3,7%		
Comparaison UE27, 2018				
(tonnes par habitant)				
Belgique		12,0		
UE27		14,2		
UE27 - minimum: Italie		8,1		
UE27 - maximum: Finlande		32,5		
		- /-		



Définition: la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domes-

tiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les matières considérées sont la biomasse, les minerais métalliques, les minéraux non-métalliques et les combustibles fossiles, ainsi que deux catégories résiduelles (concernant les déchets et les autres produits et constituant 1 à 2% du total). La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur utilisé ici est la CIM par habitant et est exprimé en tonnes par habitant. Les données proviennent d'Eurostat.

Objectif: la consommation intérieure de matières totale doit diminuer.

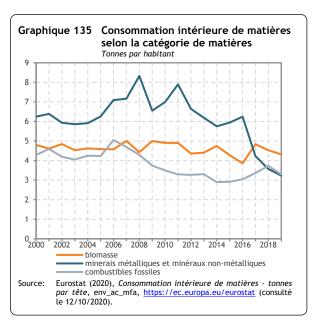
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent les sousobjectifs suivants: 12.2 "D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles" et 8.4 "Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières primaires ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33) et "les matières premières renouvelables (...) seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34; Moniteur belge 08/10/2013).

Évolution: la CIM par habitant a augmenté à partir de 2000 pour atteindre un maximum de 16,9t/habitant en 2007. Entre 2007 et 2019, cette consommation a diminué jusque 10,9t/habitant. En 2019, les importations nettes représentaient en Belgique 24% de la CIM totale.

Comparaison internationale: l'évolution de cet indicateur en Belgique est relativement proche de son évolution dans l'UE27. En 2019, la CIM par habitant en Belgique (10,9t/habitant) est inférieure à la moyenne européenne (14,2t/habitant). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2019.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.



Ventilation selon la catégorie de matières: la CIM peut être répartie en trois grandes catégories selon les matières considérées, la biomasse, les minerais métalliques et les minéraux non-métalliques, ainsi que les combustibles fossiles. En 2018, la biomasse comptait pour environ 40% de la CIM, les minerais métalliques et les minéraux non-métalliques pour environ 30% et les combustibles fossiles pour environ 30%.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 12.2.2 - Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB. Cet indicateur est également utilisé pour suivre

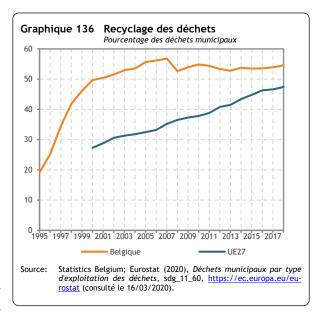
des sous-objectifs dans le SDG Travail décent et croissance économique (indicateur 8.4.2).

Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 52. Recyclage des déchets

SDG	Consommation e	et production
	responsables	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
(pourcent	age de déchets m	unicipaux)
Début de période	1995	19,1
Fin de période	2018	54,6
Minimum	1995	19,1
Maximum	2007	56,8
Taux de croissance	1995-2018	4,7%
annuel moyen	2013-2018	0,7%
Comparaison UE27, 2017		
(pourcent	age de déchets m	unicipaux)
Belgique		53,9
UE27		46,6
UE27 - minimum: Malte		7,1
UE27 - maximum: Allemagne		67,2



Définition: les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de col-

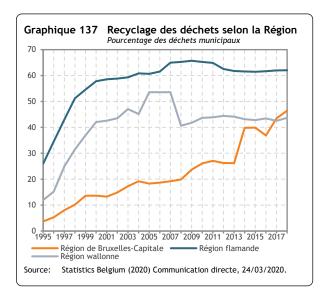
lecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets peuvent être traités de quatre manières: mise en décharge, incinération (avec ou sans récupération d'énergie), recyclage, ainsi que compostage/fermentation. L'indicateur sur le recyclage des déchets est calculé comme la part des <u>déchets municipaux</u> de ces deux dernières catégories, recyclage et compostage/fermentation. Cet indicateur doit être mis en parallèle de l'indicateur sur la collecte de déchets municipaux. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici dans le calcul par le BFP proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Objectif: le recyclage des déchets doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 12.5: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation".

Évolution: le taux de recyclage des déchets a rapidement augmenté, passant de 19% en 1995 à environ 50% en 2000. Depuis 2000, il a augmenté jusqu'à atteindre 57% en 2007, pour redescendre à 55% en 2018.

Comparaison internationale: le taux de recyclage des déchets en Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne, mais là où ce taux augmente toujours dans l'UE27 il se stabilise en Belgique. En 2017, seuls quatre pays font mieux que la Belgique (l'Allemagne, la Slovénie, l'Autriche et les Pays-Bas), mais la Belgique a perdu deux places depuis 2014.

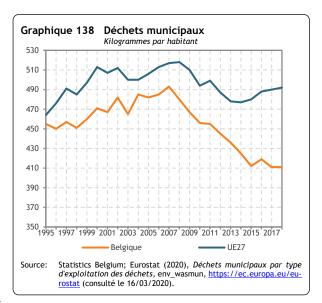


Ventilation selon la Région: le recyclage des déchets en 2018 est de 46,5% à Bruxelles, 62,0% en Flandre et 43,7% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 54,6%.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 12.5.1 - *Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés*.

Indicateur 53. Déchets municipaux

SDG	Consommation e	et production respon-
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés (kg/habitant)	
Début de période	1995	455
Fin de période	2018	411
Minimum	2017 & 2018	411
Maximum	2007	493
Taux de croissance	1995-2018	-0,4%
annuel moyen	2013-2018	-1,2%
Comparaison UE27, 2017 (kg/habitant)		
Belgique		411
UE27		490
UE27 - minimum: Roumanie		272
UE27 - maximum: Danemark		782



Définition: les déchets municipaux sont les dé-

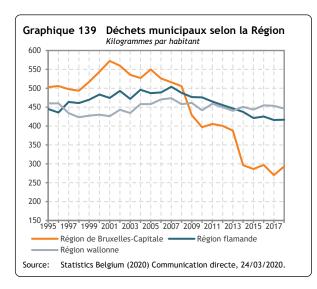
chets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets municipaux représentent de l'ordre de 10% de la production totale de déchets. L'indicateur est exprimé en kilogrammes par habitant. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Objectif: les déchets municipaux doivent diminuer.

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif 12.5: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation".

Évolution: la quantité de déchets municipaux collectés a régulièrement augmenté de 1995 jusqu'en 2007, lorsqu'elle a atteint un maximum de 493 kg par habitant. La tendance s'est inversée à partir de 2007. Les quantités de déchets municipaux collectées ont depuis lors régulièrement diminué, pour atteindre 411 kg par habitant en 2018. Une partie de ces déchets (54,6% en 2018) est recyclée ou compostée (voir recyclage des déchets). Une autre partie est incinérée avec une récupération d'énergie pour la quasi-totalité des déchets incinérés (43% en 2018) ou mise en décharge (1% en 2018). Le volume total de déchets qui ne sont ni recyclés ni compostés est resté relativement stable, variant entre 2 et 2,5 millions de tonnes depuis 2000.

Comparaison internationale: la quantité de déchets municipaux produits par habitant suit une évolution semblable en Belgique et dans l'UE27, mais la quantité produite en Belgique se situe en-dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2017.



Ventilation selon la Région: la quantité de déchets municipaux en kg par habitant en 2018 est de 293 à Bruxelles, 417 en Flandre et 446 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 411 kg/habitant.

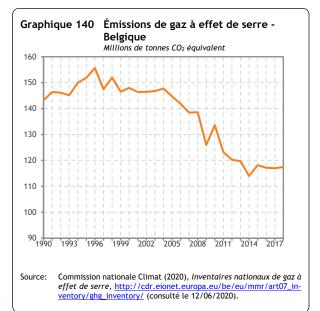
Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 12.5.1 - *Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés*. L'indicateur de déchets totaux par habitant est un complément à l'indicateur de recyclage (voir <u>recyclage des déchets</u>).

4.13. Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Indicateur 54. Émissions de gaz à effets de serre

Mesures relative	es à la lutte contre	
les changements climatiques		
Plus tard & Aille	•	
Chiffres clés		
de tonnes CO ₂ éq	juivalent)	
1990	143,2	
2018	117,4	
2014	114,0	
1996	155,6	
1990-2018	-0,7%	
2013-2018	-0,4%	
paraison UE27, 2	2018	
(tonnes CO ₂ /habitant)		
	10,3	
	7,8	
de	5,4	
kembourg	20,3	
	Plus tard & Aille Chiffres clés de tonnes CO ₂ éd 1990 2018 2014 1996 1990-2018 2013-2018 paraison UE27, 2	

Définition: les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) mesurent les émissions totales nettes réalisées sur le territoire belge. Les GES considérés



sont ceux couverts par le Protocole de Kyoto (UNFCCC, 1997): le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄) et des gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆, NF₃) non couverts par le Protocole de Montréal (PNUE, 1987). Les émissions sont nettes, c'est-à-dire qu'elles incluent les émissions et absorptions liées au secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), comme l'absorption de CO₂ par les forêts. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO₂ équivalent (Mt CO₂ éq.). Ces données proviennent des inventaires nationaux d'émissions de GES et de l'Agence européenne de l'environnement.

Pour la comparaison entre les pays de l'UE27 ce sont les émissions brutes totales par habitant, publiées par Eurostat pour les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, qui sont utilisées.

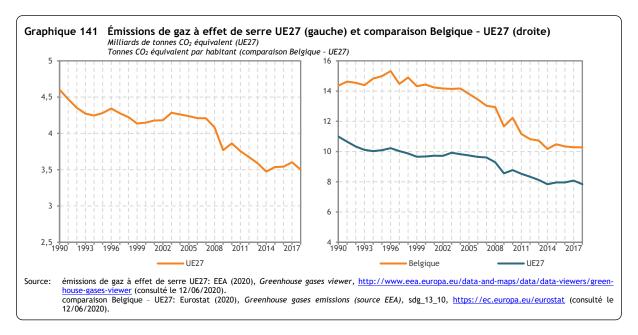
Objectif: les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de 55% entre 1990 et 2030.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 13: "*Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*".

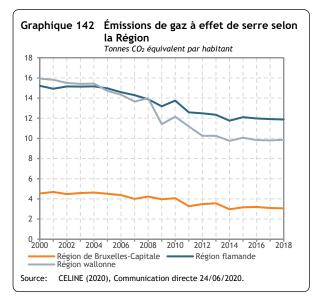
Selon l'accord du gouvernement fédéral de septembre 2020 (Gouvernement belge, 2020) "l'ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2030 et de parvenir dans notre pays à la neutralité climatique pour 2050".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 31: "*Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80% à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990*" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: au début des années '90, les émissions belges de GES étaient en augmentation. Le maximum fut atteint en 1996 (155,6Mt CO₂ éq.), année au cours de laquelle l'hiver rigoureux a particulièrement stimulé l'utilisation du chauffage des bâtiments, ce qui s'est traduit par des émissions accrues de GES. Les émissions se sont ensuite maintenues à un niveau comparable à celui de 1990, puis ont diminué régulièrement à partir de 2004. En 2018, la Belgique a émis 117,4Mt. Cela représente une diminution de 18% depuis 1990.



Comparaison internationale: en 2018, la Belgique a émis 10,8t CO₂ éq./habitant. Ces émissions sont supérieures à la moyenne de l'UE27 (8,7t/habitant). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018.



Ventilation selon la Région: les émissions nettes de gaz à effet de serre en 2018 sont de 3,1 tonnes de CO₂ éq. par habitant à Bruxelles, 11,9 en Flandre et 9,9 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 10,3 tonnes de CO₂ éq. par habitant. Une légère incohérence existe entre les données régionales et nationales, car une partie des émissions et absorptions liées au secteur UTCATF (la catégorie *Harvested wood products*) n'est actuellement pas répartie entre les Régions.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 13.2.2 - *Total des émissions annuelles de gaz* à *effet de serre*.

Sources spécifiques

Gouvernement fédéral (2020), *Accord de gouvernement - 30 septembre 2020*, https://www.bel-gium.be/sites/default/files/Accord de gouvernement 2020.pdf (consulté le 30/10/2020).

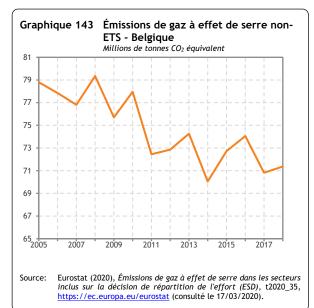
Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

PNUE (1987), Protocole de Montréal, PNUE, http://ozone.unep.org (consulté le 24/09/2020).

UNFCCC (1997), *Protocole de Kyoto*, United Nations Framework Convention on Climate Change, www.unfccc.int (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 55. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS

SDG	Mesures relatives à la lutte contre	
300	les changements climatiques	
Dimensions	Plus tard & Aille	urs
	Chiffres clés	
(millions	de tonnes CO2 éq	uivalent)
Début de période	2005	78,8
Fin de période	2018	71,4
Minimum	2014	70,1
Maximum	2008	79,4
Taux de croissance	2005-2018	-0,8%
annuel moyen	2013-2018	-0,8%
Com	paraison UE27, 2	2018
(tonnes CO ₂ /habitant)		
Belgique		6,2
UE27		5,0
UE27 - minimum: Malte		3,0
UE27 - maximum: Luxembourg		15,0



Définition: cet indicateur donne les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs non couverts

par le système communautaire d'échange de quota d'émission (en anglais ETS, Emission Trading System). Depuis 2005, l'ETS a été instauré dans l'Union européenne pour les entreprises émettant beaucoup de CO₂ (par exemple la production d'électricité, la métallurgie, les minéraux non-métalliques ou les engrais). Les émissions de GES sont dès lors réparties en émissions du secteur ETS et en émissions des secteurs non-ETS, qui comprennent principalement le transport (hors aviation), les services, les logements, l'agriculture, les déchets et les industries non-incluses dans l'ETS. L'indicateur est exprimé en millions de tonnes de CO₂ équivalent (Mt CO₂ éq.). Pour la comparaison entre les pays de l'UE27, ce sont les émissions par habitant qui sont utilisées. Les données proviennent d'Eurostat.

Objectif: les émissions de GES des secteurs non-ETS doivent diminuer de 35% entre 2005 et 2030.

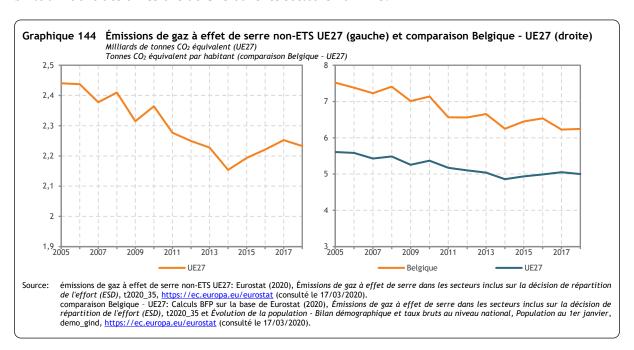
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 13: "Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 31: "*Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80% à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990*" (Moniteur belge, 08/10/2013).

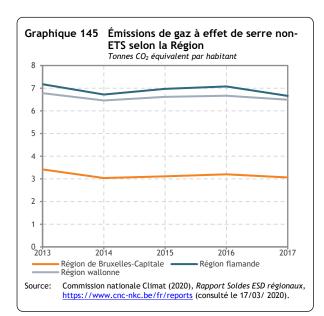
Au niveau européen, l'objectif du Cadre d'action climat et énergie 2030 est une réduction de 30% des émissions non-ETS. Le Règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre répartit cet objectif entre les Etats membres (Journal officiel de l'Union européenne, 19/06/2018). Elle fixe pour la Belgique un objectif de 35% de réduction entre 2005 et 2030. Cette valeur est utilisée comme objectif, même si la directive inclut des mécanismes de flexibilité qui permettraient de la modifier marginalement.

Évolution: entre 2005 et 2018, les émissions de GES des secteurs non-ETS ont diminué en moyenne de 0,8% par an en Belgique, passant de 78,8 à 71,4Mt CO₂ équivalent. Cette tendance à la baisse peut notamment être attribuée aux résultats des politiques menées (par exemple sur la consommation des

voitures et la performance énergétique des bâtiments), à la crise économique et financière et aux variations du prix de l'énergie. En outre, les variations de la demande de chauffage des bâtiments, dues aux changements des conditions climatiques d'une année sur l'autre, expliquent en grande partie la variabilité annuelle des émissions de GES dans les secteurs non-ETS.



Comparaison internationale: au cours de la période de 2005 à 2018, la diminution des émissions de GES (non-ETS) en Belgique (-9,4%) a été plus forte que celle observée dans l'UE27 (-8,5%). En termes d'émissions par habitant, les émissions non-ETS de la Belgique sont de 6,2 tonnes par habitant, contre 5,0 en moyenne dans l'UE27 en 2018. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2018. Seuls le Luxembourg et l'Irlande ont des émissions plus élevées par habitant.



Ventilation selon la Région: les émissions de gaz à effet de serre non-ETS en 2017 sont de 3,1 tonnes de CO₂ éq. par habitant à Bruxelles, 6,7 en Flandre et 6,5 en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 6,2 tonnes de CO₂ éq. par habitant.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 13 car la lutte contre les changements climatiques requiert une diminution importante des émissions de GES.

Sources spécifiques

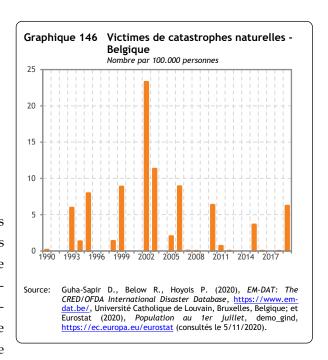
Journal officiel de l'Union européenne: https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr (consulté le 24/09/2020).

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 56. Victimes de catastrophes naturelles

SDG	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
Dimensions	lci et maintenant	
	Chiffres clés	
(nomb	re par 100.000 personnes)	
Début de période	1990	0,16
Fin de période	2019	6,22
Minimum	1991-1992,1996-1997, 2000-2001, 2004, 2008, 2013-2014, 2017	0
Maximum	2002	23,29

Définition: les victimes de catastrophes naturelles comportent les morts, les disparus et les personnes affectées par les désastres naturels. Le nombre de disparus inclut le nombre de personnes manquantes depuis que le désastre a eu lieu et présumées mortes sur la base de données officielles. Le nombre de personnes affectées inclut le nombre de



personnes blessées (souffrant d'une blessure physique, d'un trauma ou d'une maladie et qui requièrent une assistance médicale immédiate comme résultat direct du désastre), les sans-abris (les personnes dont l'habitation est détruite ou sévèrement endommagée et qui ont besoin d'un abri suite au désastre) et les personnes ayant besoin d'une aide durant une situation d'urgence. L'indicateur est exprimé en nombre de victimes par 100.000 habitants et est calculé par le BFP sur la base de données provenant de la base de données EM-DAT de l'Université catholique de Louvain. Sur la base de cette source, les catastrophes naturelles suivantes ont fait des victimes dans l'UE27: épidémie (maladie bactérienne, parasitaire ou virale), sécheresse, feux naturels (feux de forêt et feux dans des zones arbustives ou de prairie), mouvements de terrain (glissements de terrain), activité volcanique (retombées de cendres), inondations (crues soudaines, inondations), glissements de terres (avalanches, coulées de boue), températures extrêmes (vague de froid, canicule, conditions hivernales rigoureuses) et tempêtes (convectives, tempêtes extratropicales, cyclones tropicaux). La base de données EM-DAT est améliorée et complétée en continu, entre autres avec pour objectif d'ajouter aux données présentées ici, le nombre de personnes déshydratées suite à une vague de chaleur. Les données EM-DAT pour l'UE27 ne couvrent pas les zones qui font partie d'un État membre de l'UE mais n'appartiennent pas au continent européen. Les données de populations proviennent d'Eurostat et correspondent aux données au 1er juillet de chaque année.

Objectif: le taux annuel moyen de victimes de catastrophes doit être inférieure à 1,97 victime par 100.000 habitants pendant la décennie 2020-2030.

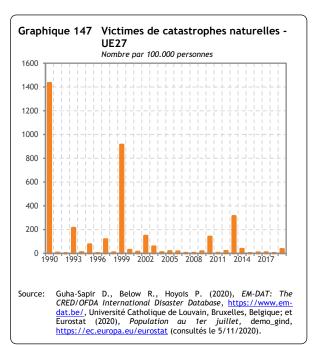
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 13.1: "Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat".

Outre le sous-objectif 13.1, les SDG comprennent également les sous-objectifs suivants: "D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur

vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental" (sous-objectif 1.5) et "D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable" (sous-objectif 11.5).

Il a été conclu dans le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (UN, 2015) de réduire le nombre de victimes de catastrophes d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen de victimes pour 100.000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré au cours de la période de 2005 à 2015. Sur la base des données présentées ici le taux moyen de cet indicateur au cours de la période de référence de 2005 à 2015 correspond à 1,98 victime par 100.000 habitants. Sous la direction de la *United Nations Office for Disaster Risk Reduction*, créé en 1999, le Cadre d'action de Sendai a également démarré un processus afin de mettre à disposition des données qualitatives sur les victimes de catastrophes.

Évolution: cet indicateur montre d'importantes variations, principalement dues au caractère erratique des catastrophes naturelles. En 2019, il y a eu 6,2 victimes de catastrophes naturelles en Belgique pour 100.000 habitants. Cela correspond à 716 personnes. La base de données EM-DAT mentionne qu'il s'agit de décès répartis sur toute la Belgique et liés aux 3 vagues de chaleurs différentes des mois d'été de 2019. L'année précédente il y a eu une victime de catastrophe naturelle (à Grez-Doiceau suite à une tempête extratropicale) et en 2017 il n'y en n'a pas eu. Au vu de ces grandes variations le taux de croissance moyen pour la Belgique n'est pas calculé. Entre 1990 et 2019 la base de données EM-DAT a enregistré 47 catastrophes naturelles en Belgique, dont 31 avec des victimes: trois orages avec nuages convectifs, cinq tempêtes extratropicales, deux marées fulgurantes, cinq débordements de rivières, trois vagues de froid et six vagues de chaleur. La nature exacte de trois inondations et quatre tempêtes n'est pas précisée dans la base de données EM-DAT. Au cours de la période de 1990 à 2019, la Belgique a eu le plus de victimes de catastrophes naturelles en 2002, avec 23,3 victimes à déplorer pour 100.000 habi-



tants. Ces victimes sont tombées au cours d'une tempête extratropicale et de quatre inondations.

Comparaison internationale: en comparaison avec l'UE27 la Belgique a nettement moins de victimes de catastrophes naturelles par 100.000 habitants. Dans l'UE27 également, des pics et des périodes avec moins voire aucune victime de catastrophes naturelles sont observés. L'année 1990 a été particulièrement désastreuse avec 1.434 victimes par 100.000 habitants dans l'UE27, dû à une sècheresse en Espagne touchant 6 millions de personnes. L'année 1999 a également été désastreuse avec 914 victimes par 100.000 habitants dans l'UE27. Ce sont principalement les deux fortes

tempêtes extratropicales en France qui expliquent ce chiffre élevé.

Ventilation selon la Région: l'EM-DAT ne précise pas toujours la localisation exacte des catastrophes naturelles enregistrées en Belgique. De plus, le lieu de la catastrophe naturelle traverse parfois les frontières régionales. Par conséquent, il n'y a pas de données comparables disponibles selon la Région.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 13.1.1 - *Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*. Cet indicateur est également utilisé pour suivre des sous-objectifs dans les SDG *Pas de pauvreté* (indicateur 1.5.1) et *Villes et communautés durables* (indicateur 11.5.1).

Sources spécifiques

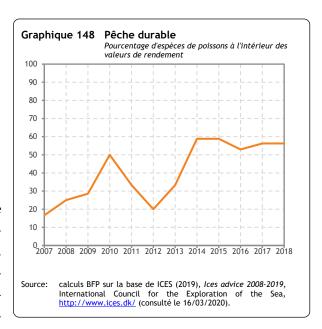
UN (2015), Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015 – 2030, http://www.unisdr.org/files/43291 sendaiframeworkfordrren.pdf (consulté le 24/09/2020).

4.14. Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Indicateur 57. <u>Pêche durable</u>

SDG	Vie aquatique	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
(pourcer	ntage d'espèces de	poissons
à l'intérieur des valeurs de rendement)		
Début de période	2007	16,7
Fin de période	2018	56,3
Minimum	2007	16,7
Maximum	2014 - 2015	58,8
Taux de croissance	2007-2018	11,7%
annuel moyen	2013-2018	68,8%

Définition: cet indicateur est basé sur le concept de "valeurs de rendement maximum durable" (*maximum sustainable yield*), définies de telle sorte que, lorsqu'elles sont respectées, une exploitation durable des stocks de poissons est garantie. Cet indicateur donne la part des espèces de poissons com-



merciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes dont le stock est à l'intérieur de ces valeurs, parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant des avis du *International Council for the Exploration of the Sea*.

Objectif: avoir 100% de stocks de poissons exploités durablement.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 14.4: "D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques".

L'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques, il est possible de dire que l'objectif est d'avoir 100% de stocks de poissons exploités durablement.

Évolution: la part de poissons commerciaux dont les stocks se trouvent à l'intérieur des valeurs de rendement maximum durable parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées augmente de 16,7% en 2007 (1 espèce sur 6) à 56,2% en 2018 (9 espèces sur 16). Lors de l'interprétation de cet indicateur, il faut tenir compte du faible nombre d'espèces de poissons qu'il comprend.

Comparaison internationale: il n'y a pas de comparaison car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

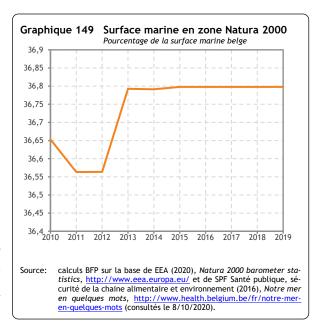
Ventilation selon la Région: il n'y a pas de ventilation, car celle-ci n'est pas pertinente pour cet indicateur.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 14.4.1 - *Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable*.

Indicateur 58. Surface marine en zone Natura 2000

SDG	Vie aquatique	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
(pourcentag	ge de la surface m	arine belge)
Début de période	2010	36,65
Fin de période	2019	36,80
Minimum	2011 & 2012	36,56
Maximum	2015 à 2019	36,80
Taux de croissance annuel moyen	2010-2019	0,04%

Définition: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 en mer (sous la directive Habitats 92/43/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 22/7/1992 - et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 25/4/1979) par rapport à la surface to-



tale du territoire belge en mer (cette surface comprend la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de l'Agence européenne de l'environnement et du SPF Santé publique, sécurité de la chaine alimentaire et environnement.

Objectif: une part de zones marines et côtières protégée de 10%.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 14.5: "D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles". Ce sous-objectif est déjà largement atteint en Belgique.

Évolution: la part de la surface des sites Natura 2000 marins évolue peu entre 2010 et 2019 et représente 36,8% du territoire maritime belge en 2019.

Comparaison internationale: il n'y a pas de comparaison, car les superficies marines totales des pays européens ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

Ventilation selon la Région: il n'y a pas de ventilation, car celle-ci n'est pas pertinente pour cet indicateur.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 14.5.1 - *Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées*.

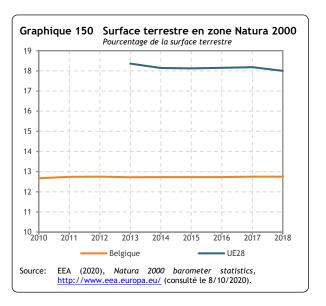
Sources spécifiques

Journal officiel de l'Union européenne: https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr (consulté le 24/09/2020).

4.15. Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Indicateur 59. Surface terrestre en zone Natura 2000

SDG	Vie terrestre	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
(pourcen	tage de la surface t	errestre)
Début de période	2011	11,4
Fin de période	2019	12,7
Minimum	2011	11,4
Maximum	2012 à 2019	12,7
Taux de croissance annuel moyen	2011-2019	1,4
Comparaison UE27, 2019		
(pourcentage de la surface terrestre)		
Belgique		12,7
UE27		18,5
UE27 - minimum: Danemark		8,3
UE27 - maximum: Slovénie		37,9



Définition: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres (sous la di-

rective Habitats 92/43/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 22/7/1992 - et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 25/4/1979) par rapport à la surface totale du territoire terrestre belge. Les données belges et européennes proviennent de l'Agence européenne de l'environnement. Les données régionales proviennent de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, du *Instituut natuur-en bosonderzoek* et du Service public de Wallonie.

À noter, qu'en Belgique, les zones Natura 2000 ne sont qu'une partie des zones protégées. Un indicateur sur la part de la zone protégée "au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone" (CDB, 2010) a été calculé une première fois, mais le suivi de cet indicateur n'est pas encore organisé (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2017).

Objectif: la surface des sites Natura 2000 terrestres doit augmenter.

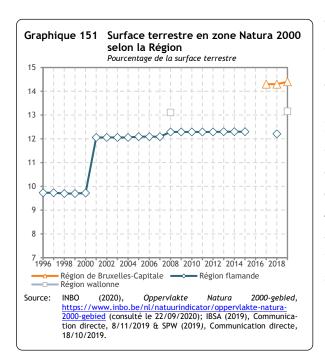
Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 15.1: "D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 37: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU, fixe que "D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures (...) sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement" (CDB, 2010).

Évolution: la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres augmente légèrement entre 2011 et 2012, mais depuis elle évolue peu. En 2019, elle représente 12,7% du territoire belge.

Comparaison internationale: la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres en Belgique est en dessous de la moyenne de l'UE27. En 2019, seuls 5 pays font moins bien que la Belgique (le Danemark, la Finlande, la Lituanie, la Lettonie et la Suède).



Ventilation selon la Région: la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres en 2019 est de 14,4% à Bruxelles, 12,2% en Flandre et 13,2% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 12,7%.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème). L'indicateur représente une partie des zones protégées de Belgique, à défaut d'un indicateur portant spécifiquement sur la protection des sites importants pour la biodiversité.

Sources spécifiques

CDB (2010), Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, incluant les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, https://www.cbd.int/sp/ (consulté le 24/09/2020).

Journal officiel de l'Union européenne: https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr (consulté le 24/09/2020).

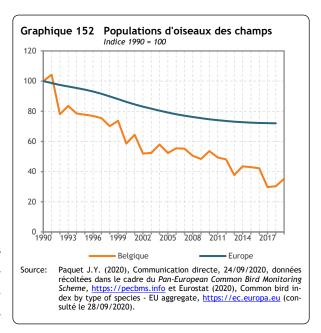
Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (2017), Communication directe, 3/10/2017.

Indicateur 60. Populations d'oiseaux des champs

SDG	Vie terrestre	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
	(indice 1990=100))
Début de période	1990	100
Fin de période	2019	35,3
Minimum	2019	35,3
Maximum	1990	100
Taux de croissance	1990-2019	-3,5%
annuel moyen	2014-2019	-4,1%
Comparaison Europe, 2018 (indice 1990=100)		
Belgique		30,3
Europe		72,0

Définition: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est un indice agrégé d'estimations démographiques pour 15 espèces d'oiseaux des champs avec 1990 comme année de référence (1990 = 100). Les données proviennent d'en-



quêtes annuelles sur les oiseaux nicheurs et transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs. Actuellement seules les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale font partie de ce réseau et fournissent les données afin qu'Eurostat puisse publier cet indicateur pour la Belgique. La Région flamande a sa propre méthode de suivi au sein d'un réseau d'observation spécifique et son propre indicateur avec 2007 comme année de référence (2007 = 100) (INBO, 2015 et 2020), qui montre la même évolution. Les données proviennent du *Pan-European Common Bird Monitoring Scheme*. Les données pour la Région flamande proviennent du *Instituut natuur- en bosonderzoek*.

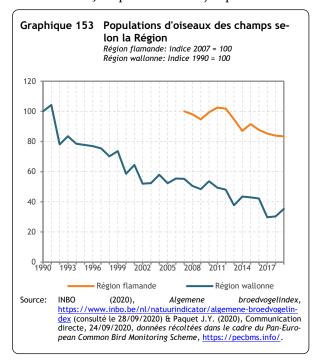
Les oiseaux ont été choisis, car ils "sont considérés comme une bonne espèce indicatrice de l'intégrité des écosystèmes et de la diversité biologique. Étant donné qu'ils se trouvent au sommet, ou non loin du sommet, de la chaîne trophique, ils informent généralement de la modification des écosystèmes plus rapidement que les autres espèces" (OCDE, 2012, p.94). L'évolution pour d'autres groupes d'espèces peut dès lors être différente. Le lecteur peut aussi consulter l'indicateur composite portant sur de nombreuses espèces, l'*Index planète* vivante, qui a été calculé pour la Belgique en 2020 (WWF, 2020). Il n'est pas repris ici car il n'est pas encore certain qu'il sera recalculé dans le futur.

Objectif: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 15.5: "Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 37: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs en Belgique fixé à 100 en 1990, a baissé de façon quasi continue jusqu'en 2019 où il s'est élevé à 35,3.



Comparaison internationale: les populations d'oiseaux des champs diminuent aussi en Europe (données pour un nombre de pays de l'UE croissant entre 1990 et 2018, allant de 10 à 25 pays depuis 2011), mais à un rythme plus lent. En Europe le taux de croissance annuel moyen entre 1990 et 2018 est de -1,2%, alors qu'il est de -4,2% en Belgique.

Ventilation selon la Région: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs en 2019 est de 83,4 en Flandre avec 2007 comme année de référence (2007 = 100). En Wallonie cet indice est de 35,3 avec 1990 comme année de référence (1990 = 100).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indi-

cateur 15.5.1 - *Indice de la Liste rouge*. La liste rouge attribue à chaque espèce un statut de menace. Ce statut correspond à la probabilité de son extinction à court ou moyen terme. Cet indicateur évolue très lentement et n'est pas mis à jour de manière régulière. L'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est dès lors utilisé comme approximation pour représenter l'ensemble de la diversité biologique.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital environnemental*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

INBO (2015), Communication directe 26/03/2015.

INBO (2018), Europese algemene broedvogelindex, https://www.inbo.be/nl/natuurindicator/europese-algemene-broedvogelindex (consulté le 24/09/2020).

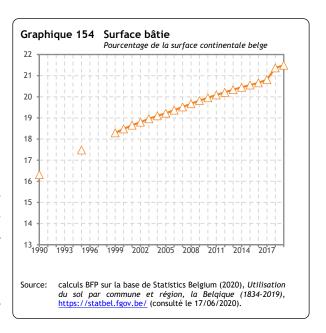
OCDE (2012), Études de l'OCDE sur la croissance verte. Vers une croissance verte: Suivre les progrès. Les indicateurs de l'OCDE, Études de l'OCDE sur la croissance verte, p. 94, Organisation de coopération et de développement économiques, http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/49526383.pdf (consulté le 24/09/2020).

WWF (2020), Rapport Planète Vivante - La Nature en Belgique, https://lpr.wwf.be/fr (consulté le 26/10/2020).

Indicateur 61. Surface bâtie

SDG	Vie terrestre	
Dimensions	Plus tard	
	Chiffres clés	
(pourcentage	de la surface cont	inentale belge)
Début de période	1990	16,3
Fin de période	2019	21,5
Minimum	1990	16,3
Maximum	2019	21,5
Taux de croissance	1990-2019	1,0%
annuel moyen	2014-2019	1,0%

Définition: cet indicateur exprime la part de la surface bâtie par rapport à la surface continentale belge (superficie du territoire belge sans sa zone marine). La surface bâtie comprend les bâtiments, les infrastructures de transport et les jardins. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium.

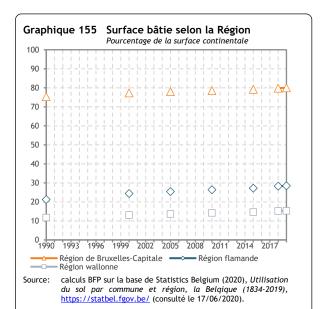


Objectif: il n'y a pas d'objectif spécifique relatif à la part de la surface bâtie.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 15.9: "D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité".

Évolution: la part de la surface bâtie augmente de manière constante depuis 1990 pour atteindre 21,5% de la surface continentale belge en 2019. D'une part, l'augmentation de la surface bâtie, au travers des infrastructures et bâtiments, contribue au bien-être. D'autre part, cette augmentation va de pair avec une fragmentation des habitats naturels, néfaste à la survie des espèces. Elle entraîne aussi une imperméabilisation des sols et de ce fait une augmentation des risques d'inondations et une diminution des eaux de pluies rejoignant les eaux souterraines. De plus ces terres ne sont plus disponibles pour d'autres affectations, telles que l'agriculture.

Comparaison internationale: il n'y a pas de comparaison car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.



Ventilation selon la Région: la part de la surface bâtie en 2019 est de 80,0% à Bruxelles, 28,5% en Flandre et 15,3% en Wallonie. Pour la Belgique, ce chiffre est de 21,5%.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 15.9, car la gestion de la surface bâtie fait partie de la planification locale qui devrait intégrer la protection des écosystèmes et de la diversité biologique.

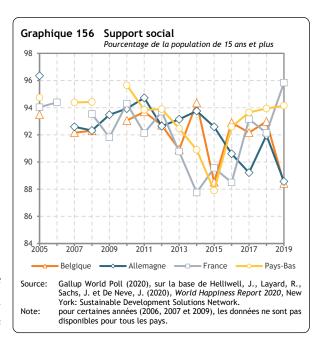
Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital environnemental*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

4.16. Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Indicateur 62. Support social

SDG	Paix, justice et institutions efficaces	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
	Chiffres clés	
(pourcentage d	e la population d	e 15 ans et plus)
Début de période	2005	93,5
Fin de période	2019	88,4
Minimum	2019	88,4
Maximum	2014	94,4
Taux de croissance	2005-2019	-0,4%
annuel moyen	2014-2019	-1,3%
Comparaison pays voisins, 2019		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		88,4
Allemagne		88,6
France		95,8
Pays-Bas		94,1

Définition: proportion de la population belge (de 15 ans et plus) qui répond par l'affirmative à la question du *Gallup World Poll*: "Si vous avez eu des problèmes, avez-vous de la famille ou des amis sur les-



quels vous pouvez compter pour vous aider quand vous en avez besoin, ou pas?". L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant du *Gallup World Poll*. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les données sur les intervalles de confiance ne sont pas disponible publiquement.

Objectif: le support social ne peut pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 16: "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous". Le support social, ou avoir de la famille et des amis, est une contribution importante aux sociétés pacifiques et ouvertes.

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable comprend dans le premier défi: "*Une société qui promeut la cohésion sociale*". Pour contribuer à cette cohésion sociale il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel la part des personnes interrogées déclarant avoir des contacts sociaux au moins une fois par semaine, en tant que mesure du capital social, ne peut pas diminuer.

Évolution: le support social est relativement stable entre 2005 et 2019: en moyenne 92% de la population de 15 ans et plus peut faire appel à de la famille ou à des amis en cas de besoin. La diminution observée en 2019 demande à être confirmée par d'autres observations.

Comparaison internationale: en comparaison avec les pays voisins, il y a en 2019 en Belgique moins de personnes qui peuvent compter sur de la famille et des amis en cas de besoin (88,4%) qu'en Allemagne (88,6%), qu'aux Pays-Bas (94,1%) et qu'en France (95,8%). Ces données présentent une forte volatilité, avec des positions changeantes et des différences relativement petites. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Ventilation selon le sexe: des données provenant d'autres sources montrent que pour cet indicateur, il n'y a pas de différences significatives entre les hommes et les femmes (ESS, 2020).

Ventilation selon le revenu: des données provenant d'autres sources ne montrent pas d'impact significatif du revenu sur les contacts sociaux (ESS, 2020).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 16. Le support social, ou avoir de la famille et des amis, est une contribution importante aux sociétés pacifiques et ouvertes.

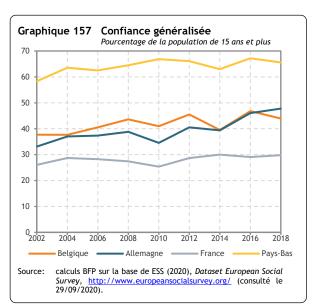
Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de bien-être ici et maintenant et de l'indicateur composite de *Capital social*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

ESS (2020), *Dataset European Social Survey*, https://www.europeansocialsurvey.org/ (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 63. Confiance généralisée

SDG	Paix, justice et i	institutions efficaces		
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard			
2	Chiffres clés	(t) 1 tab tal a		
(pourcentage d	(pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	2002 37,7			
Fin de période	2018	43,9		
Minimum	2003 & 2004	37,7		
Maximum	2016	46,8		
Taux de croissance	2002-2018	1,0%		
annuel moyen	2012-2018	-0,6%		
Compa	raison pays voisin	s, 2018		
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)				
Belgique		43,9		
Allemagne		47,8		
France		29,8		
Pays-Bas		65,6		



Définition: la confiance généralisée est mesurée

par la part des participants à l'*Enquête sociale européenne* (ESS) qui répondent un minimum de 6 sur 10 à la question "*Diriez-vous que l'on peut généralement faire confiance à la plupart des personnes, ou que l'on n'est jamais trop prudent dans ses contacts avec les gens?*" Les personnes interrogées peuvent indiquer une réponse sur une échelle de 0 ("*on n'est jamais trop prudent*") à 10 ("*la plupart des personnes sont dignes de confiance*"). Cette question a systématiquement été posée dans les neuf enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 6.1.

Objectif: la confiance généralisée ne peut pas diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent l'objectif 16: "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous".

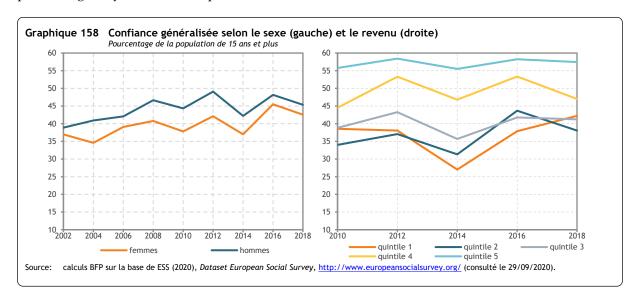
Évolution: selon l'ESS, le sentiment de confiance généralisée a progressé entre 2002 et 2018, en passant de 37,7% à 43,9%, à un rythme annuel moyen de 1,0%.

Comparaison internationale: en Belgique le sentiment de confiance généralisée (43,9%) est nettement inférieur à celui aux Pays-Bas (65,6%), supérieur à celui de la France (27,8%) et environ au même niveau que l'Allemagne (49,8%). Les niveaux de l'indicateur dans les différents pays restent également relativement stables sur l'ensemble de la période. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Ventilation selon le sexe: dans les neuf éditions de l'enquête, la confiance généralisée était plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Cet écart a atteint son niveau minimum en 2002 (1,9 point de pourcentage) et son niveau maximum en 2012 (7,0 points de pourcentage). En 2018, la confiance généralisée atteint 42,5% chez les femmes et 45,4% chez les hommes.

Ventilation selon le revenu: il y a un lien entre le revenu et le sentiment de confiance généralisée. Cet indicateur augmente avec le quintile de revenu: 42,2% des personnes du quintile de revenu le plus bas et 57,5% des personnes du quintile de revenu le plus haut ont un sentiment de confiance, alors que le pourcentage moyen de tous les quintiles de revenu était de 43,9% en 2018.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié à l'objectif 16. La confiance est un élément fondamental du capital social, important pour des sociétés pacifiques (Ortiz-Ospina et Roser, 2018).

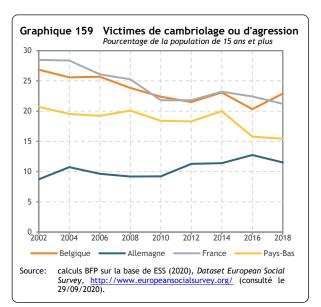
Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital social*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

Sources spécifiques

Ortiz-Ospina E. et Roser M. (2018), Trust, https://ourworldindata.org/trust (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 64. Victimes de cambriolage ou d'agression

SDG	Paix, justice et institutions efficaces				
Dimensions	lci et maintenant				
Chiffres clés					
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)					
Début de période	2002	26,9			
Fin de période	2018	22,9			
Minimum	2016	20,3			
Maximum	2002	26,9			
Taux de croissance	2002-2018	-1,0%			
annuel moyen	2012-2018	1,1%			
Comparaison pays voisins, 2018					
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)					
Belgique		22,9			
Allemagne		11,5			
France		21,2			
Pays-Bas		15,4			



Définition: les victimes de cambriolage ou d'agression correspondent à la part des participants à l'*En*-

quête sociale européenne (ESS) qui a répondu "oui" à la question suivante: "Vous-même ou un membre de votre ménage, a-t-il été victime d'un cambriolage ou d'une agression ces 5 dernières années?" Cette question a été systématiquement posée dans les neuf enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 6.1.

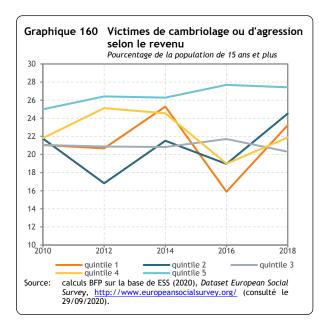
Objectif: la part des personnes interrogées ayant été elles-mêmes, ou un membre du ménage, victime d'un cambriolage ou d'une agression doit diminuer.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 16.1: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés".

Évolution: selon l'enquête ESS, la part de victimes d'un cambriolage ou d'une agression a diminué de 26,9% en 2002 à 21,5% en 2012. Depuis cette part oscille autour de ce niveau et elle atteint 22,9% en 2018. Ceci est une baisse annuelle moyenne de 1,0% sur l'ensemble de la période.

Comparaison internationale: cet indicateur atteint 22,9% en Belgique en 2018; il se situe légèrement endessous du niveau de la France (21,2%), mais est plus élevé qu'aux Pays-Bas (15,4%) et qu'en Allemagne (11,5%).

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

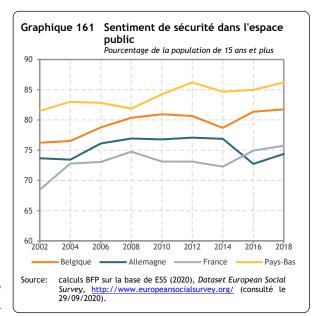


Ventilation selon le revenu: même s'il semble y avoir un lien entre le revenu et la part de victimes, sur la base de toutes les données depuis 2010 il n'existe pas de lien clair.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 16.1.1 - *Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge*.

Indicateur 65. Sentiment de sécurité dans l'espace public

Paix, justice et institutions efficaces					
lci et maintenant					
Chiffres clés					
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)					
2002	76,2				
2018	81,8				
2002	76,2				
2018	81,8				
2002-2018	0,4%				
2012-2018	0,2%				
Comparaison pays voisins, 2018					
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)					
	81,8				
	74,4				
	75,7				
	86,2				
	Ici et maintenan Chiffres clés e la population de 2002 2018 2002 2018 2002-2018 2002-2018 2012-2018				



Définition: le sentiment de sécurité dans l'espace public correspond à la part des participants à l'*En*-

quête sociale européenne (ESS) qui répond "tout à fait en sécurité" ou "en sécurité" à la question suivante: "Dans quelle mesure vous sentez-vous (ou sentiriez-vous) en sécurité seul le soir dans votre quartier?" Cette question a été systématiquement posée dans les neuf enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 6.1.

Objectif: le sentiment de sécurité dans l'espace public de la population doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 16.1: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés".

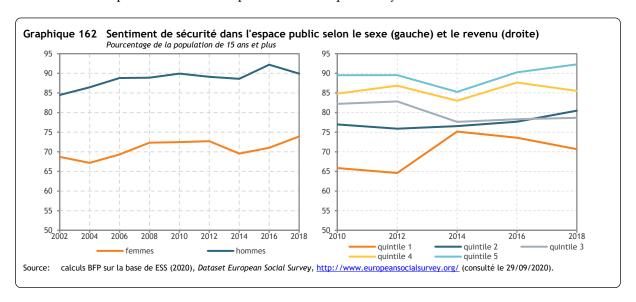
Évolution: selon l'enquête ESS, le sentiment de sécurité dans l'espace public a augmenté en passant de 76,2% en 2002 à 81,8% en 2018. De 2002 à 2018, une augmentation ininterrompue est observée, à l'exception de deux diminutions à la suite en 2014 et 2016.

Comparaison internationale: en Belgique, il y a, en 2018 plus de personnes qui se sentent en sécurité ou tout à fait en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier (81,8%) qu'en Allemagne (74,4%) et qu'en France (75,7%). Aux Pays-Bas par contre, plus de personnes indiquent se sentir (tout à fait) en sécurité (86,2%) qu'en Belgique.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Ventilation selon le sexe: les hommes se sentent nettement plus en sécurité que les femmes. Cet écart entre les hommes et les femmes a été enregistré dans toutes les éditions de l'enquête ESS et il est important: il n'a jamais été inférieur à 15,0 points de pourcentage et atteint 16 points de pourcentage en 2018.

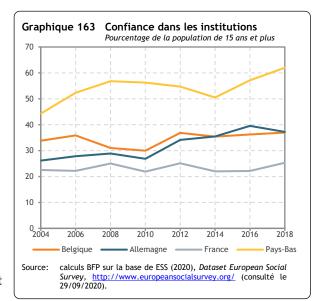
Ventilation selon le revenu: il y a un lien clair entre le revenu et le sentiment de sécurité. La part de personnes qui se sentent (tout à fait) en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier augmente avec l'augmentation du quintile de revenu: 70,7% des personnes dans le quintile de revenu le plus bas et 92,3% dans le quintile de revenu le plus haut, alors que la moyenne se situe à 81,8%.



Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 16.1.4 - *Proportion de la population considé*rant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques.

Indicateur 66. Confiance dans les institutions

SDG	Paix, justice et institutions efficaces				
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard				
Chiffres clés					
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)					
Début de période	2004	33,8			
Fin de période	2018	37,0			
Minimum	2010	30,0			
Maximum	2018	37,0			
Taux de croissance	2004-2018	0,6%			
annuel moyen	2012-2018	0,1%			
Comparaison pays voisins, 2018					
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)					
Belgique		37,0			
Allemagne		37,2			
France		25,3			
Pays-Bas		62,0			



Définition: la confiance dans les institutions est mesurée par la moyenne des participants à l'*En*-

quête sociale européenne (ESS) donnant au minimum un score de 6 sur 10 pour chacune des 4 questions suivantes: "Dites-moi quelle confiance vous faites personnellement à chacune de ces institutions: le Parlement fédéral belge, la justice, les hommes politiques et les partis politiques". Les personnes interrogées peuvent donner pour chaque institution une réponse sur une échelle de 0 ("pas du tout confiance") à 10 ("complètement confiance"). Cette question a été posée dans huit enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS. Comme ces données sont basées sur des enquêtes, il faut tenir compte d'une marge d'incertitude. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 6.1.

Objectif: la confiance dans les institutions doit augmenter.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 16.6: "Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux".

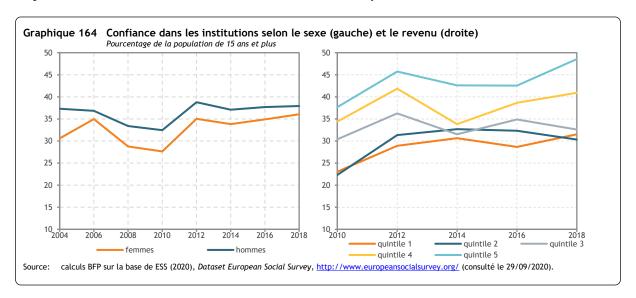
Évolution: selon l'ESS cet indicateur a augmenté au cours de la période 2004 à 2018 en passant de 33,8% à 37,0%. La baisse de confiance enregistrée dans les années 2008 et 2010 est due à une diminution de la confiance dans le Parlement fédéral belge, les hommes politiques et les partis politiques car la confiance dans la justice n'a connu qu'une faible diminution au cours de ces années.

Comparaison internationale: cet indicateur se situe à 37,0% en Belgique en 2018, un niveau semblable à celui de l'Allemagne (37,2%). La confiance est, par contre, nettement plus haute qu'en France (25,3%), mais nettement plus basse qu'aux Pays-Bas (62,0%). Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

Ventilation selon le sexe: les hommes ont plus que les femmes confiance dans les quatre institutions. La situation est similaire en ce qui concerne la confiance généralisée. L'écart entre les hommes et les femmes en matière de confiance dans les institutions oscille de 1,9 à 6,7 points de pourcentage et atteint 1,9 points de pourcentage en 2018. L'écart de confiance diminue au fil du temps.

Ventilation selon le revenu: les personnes des quintiles plus élevés montrent plus de confiance dans les institutions. En 2018, la confiance du premier quintile (30,3%) et du cinquième quintile (48,6%) sont, respectivement, nettement en-dessous et au-dessus de la moyenne (37,0%).



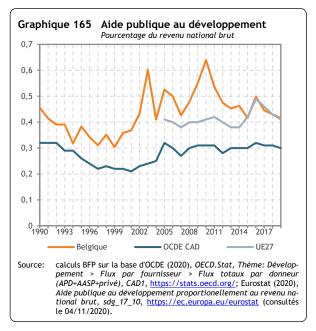
Indicateur ONU: l'indicateur choisi est lié à l'indicateur 16.6.2 - *Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante*. La satisfaction à l'égard de la prestation des services est différente de la confiance dans les institutions, mais les deux sont pertinentes par rapport au sous-objectif dont ils rendent compte.

Cet indicateur est utilisé pour le calcul de l'indicateur composite de *Capital social*, publié dans le <u>chapitre 3</u> de ce rapport.

4.17. Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Indicateur 67. Aide publique au développement

SDG Partenariats pour la ré des objectifs Dimensions Ailleurs Chiffres clés (pourcentage du revenu national b				
des objectifs Dimensions Ailleurs Chiffres clés (pourcentage du revenu national b	rut)			
Chiffres clés (pourcentage du revenu national b	rut)			
(pourcentage du revenu national b	rut)			
	rut)			
	iucj			
Début de période 1990 (0,46			
Fin de période 2019	0,42			
Minimum 1999	0,30			
Maximum 2010	0,64			
Taux de croissance 1990-2019 -	0,3%			
annuel moyen 2014-2019 -:	2,1%			
Comparaison internationale, 2019				
(pourcentage du revenu national brut)				
Belgique	0,42			
UE27	0,41			
OCDE CAD	0,30			
OCDE CAD - minimum: Pologne	0,12			
OCDE CAD - maximum: Luxem- bourg	1,05			



Définition: l'aide publique au développement (APD) est constituée des donations et des prêts (à

des conditions financières concessionnelles) que transfère un État aux pays en développement et ayant pour principal objectif le développement économique et social de ces pays. L'APD comprend aussi bien les flux financiers que ce qui est appelé l'aide technique. Certaines contributions à des institutions internationales peuvent également être de l'APD. Cet indicateur est exprimé en pourcent du revenu national brut. Les statistiques en matière d'aide au développement sont élaborées conformément aux règles du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les données sur la Belgique et le CAD proviennent de l'OCDE, celles sur l'UE27 d'Eurostat.

Objectif: consacrer 0,7% du revenu national brut à l'aide aux pays en développement.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 17.2: "Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés".

En Belgique, l'objectif quantitatif de 0,7% est inscrit dans la *Loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement* (Moniteur belge 12/04/2013, article 9). L'accord de gouvernement de 2020 annonce une trajectoire de croissance contraignante afin d'atteindre 0,7% d'ici 2030 (Gouvernement fédéral, 2020, p. 96).

Évolution: en 2019 (données provisoires), l'aide publique au développement belge représentait 2,177 milliard de dollars US, soit 0,42% du revenu national brut (RNB). Ceci est moins que le niveau de 1990 (0,46%). Au cours des années 1990, l'APD a diminué pour atteindre un niveau plancher de 0,30% du RNB en 1999. Elle est ensuite repartie à la hausse, avec toutefois des variations de grande ampleur au fil des ans. L'APD a culminé à 0,64% en 2010. Depuis, elle a de nouveau reculé. Jusqu'à présent, la norme de 0,7% n'a pas été atteinte.

Comparaison internationale: lorsque les pays du CAD sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances: elle se classe dixième sur 29 pays et fait mieux que la moyenne de ces pays en 2019. Cinq pays ont atteint l'objectif de 0,7%: le Luxembourg, la Norvège, la Suède, le Danemark et le Royaume-Uni. L'APD totale des pays du CAD a atteint cette année-là 153 milliard de dollars US ou 0,30% du RNB commun. Plus de la moitié de l'aide du CAD vient de pays de l'Union européenne: en 2019, cela représentait 55% du total. En montants absolus, les États-Unis sont le plus grand donneur, suivi de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Japon et de la France; la Belgique étant à la 16ième place. Depuis 1990, l'APD belge en pourcentage du RNB est toujours plus haute que la moyenne du CAD. Jusqu'en 2014, la Belgique a également fait mieux que la moyenne de l'UE27; à partir de 2015, les deux sont quasiment au même niveau.

Ventilation selon la Région: environ 95% de l'aide publique au développement belge provient du gouvernement fédéral. Les contributions des Régions, des Communautés, des provinces et des communes représentent ensemble les 5% restants (SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, 2020).

Indicateur ONU: l'indicateur choisi correspond à l'indicateur 17.2.1 - Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Sources spécifiques

Gouvernement fédéral (2020), *Accord de gouvernement – 30 septembre 2020*, https://www.bel-gium.be/sites/default/files/Accord de gouvernement_2020.pdf (consulté le 04/11/2020).

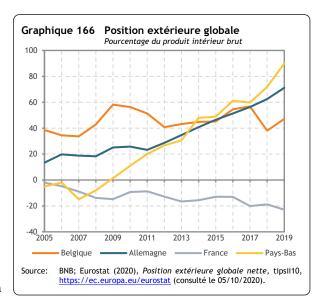
Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

OCDE, Direction de la coopération pour le développement: http://www.oecd.org/fr/cad/ (consulté le 4/11/2020).

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement (2020), *APD belge par canal*, https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/oda_2016-2019.pdf (consulté le 04/11/2020).

Indicateur 68. Position extérieure globale

SDG	Partenariats pour la réalisation			
300	des objectifs			
Dimensions	Plus tard			
Chiffres clés				
(pourcentage du produit intérieur brut)				
Début de période	2005	38,6		
Fin de période	2019	47,2		
Minimum	2007	33,7		
Maximum	2009	58,2		
Taux de croissance	2005-2019	1,4		
annuel moyen	2014-2019	1,1		
Comparaison pays voisins, 2019				
(pourcentage du produit intérieur brut)				
Belgique		47,2		
Allemagne		71,2		
France		-22,9		
Pays-Bas		90,0		



Définition: la position extérieure globale donne un

aperçu agrégé de la situation financière nette (actif moins passif) de la Belgique par rapport au reste du monde à un moment donné dans le temps. L'indicateur est exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données au niveau de la Belgique sont collectées par la Banque Nationale de Belgique. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur est calculé à partir des données d'Eurostat.

Objectif: il est impossible de déterminer un niveau optimal pour cet indicateur.

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 17.13: "Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 45: "La Belgique atteindra une situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays" (Moniteur belge, 08/10/2013).

Évolution: en Belgique, la position extérieure globale a été positive durant toute la période analysée (2005-2019). Les avoirs disponibles belges vis-à-vis de l'étranger sont donc supérieurs aux dettes belges à l'égard de l'étranger. Entre 2005 et 2009, la position d'investissement extérieure rapportée au PIB a augmenté, passant d'un peu moins de 40% à près de 60%, soit le niveau maximal observé. En diminution entre 2009 et 2012, l'indicateur augmente ensuite graduellement pour revenir en 2017 à un niveau proche du maximum observé. Entre 2017 et 2019, la position d'investissement extérieure baisse sensiblement pour atteindre 47,2% du PIB en 2019.

Comparaison internationale: en 2019, la position extérieure globale (en pourcentage du PIB) de la Belgique (47,2%) est inférieure à celle relevée en Allemagne (71,2%) et aux Pays-Bas (90,0%). Si la Belgique se trouve à un niveau proche de ses deux voisins, l'indicateur est resté relativement stable entre 2005 et 2019 alors qu'il a augmenté de manière régulière en Allemagne et aux Pays-Bas. En France, l'indicateur

est négatif depuis 2005, ce qui indique que les dettes de la France vis-à-vis de l'étranger sont supérieures à ses avoirs.

Ventilation selon la Région: ne peut pas être présentée car des données comparables ne sont actuellement pas disponibles.

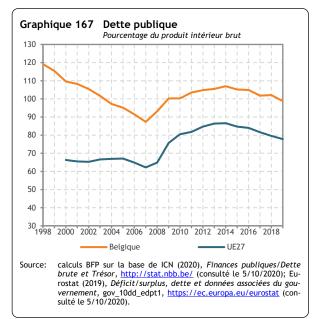
Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 17.13. En effet, avoir des relations commerciales et financières équilibrées contribue à garantir une certaine stabilité macroéconomique à l'échelle mondiale.

Sources spécifiques

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

Indicateur 69. Dette publique

SDG	Partenariats pour la réalisation					
300	des objectifs					
Dimensions	Plus tard					
	Chiffres clés					
(pourcentage du produit intérieur brut)						
Début de période	1998	119,2				
Fin de période	2019	98,7				
Minimum	2007	87,3				
Maximum	1998	119,2				
Taux de croissance	1998-2019	-0,9				
annuel moyen	2014-2019	-1,6				
Comparaison UE27, 2019						
(pourcentage du produit intérieur brut)						
Belgique		98,7				
UE27		77,8				
UE27 - minimum: Est	onie	8,4				
UE27 - maximum: Gr	èce	176,6				



Définition: la dette publique est la dette brute consolidée totale de l'ensemble des pouvoirs publics mesurée en pourcentage du produit intérieur brut

(PIB). Les données au niveau de la Belgique sont collectées par l'Institut des comptes nationaux. Afin de permettre la comparaison avec les autres pays européens, l'indicateur est calculé à partir des données d'Eurostat.

Objectif: il n'y a pas d'objectif pour cet indicateur à l'horizon 2030. Il doit toutefois diminuer afin d'atteindre un niveau durable et converger vers le niveau fixé par l'Union européenne (60%).

Les objectifs de développement durable ou SDG adoptés par l'ONU en 2015 comprennent le sous-objectif 17.13: "Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques".

La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif 44: "L'endettement, résultant à la fois d'évolutions sociales et d'évolutions environnementales et économiques, restera à des niveaux soutenables, c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures" (Moniteur belge, 08/10/2013).

La théorie économique ne suggère pas de niveau idéal pour la dette publique. Elle utilise par contre le concept de soutenabilité des finances publiques qui est définie comme "la stabilité financière à terme des finances publiques (en termes de déficits et de taux d'endettement) (qui n'impose pas) de ruptures ou discontinuité significative dans la conduite de la politique budgétaire (neutralité dans le temps) (et qui vise) l'équité intergénérationnelle" (Conseil supérieur des finances, 2007). Un niveau soutenable de la dette publique est donc un niveau permettant la soutenabilité des finances publiques. Ce niveau ne peut toutefois pas être défini quantitativement. L'Union européenne a toutefois fixé, à travers le Traité de Maastricht sur l'Union européenne (Journal officiel de l'Union européenne, 29/07/1992), un objectif de 60% pour la dette publique exprimée en pourcentage du PIB d'un pays membre. Plus qu'une cible à atteindre à un horizon donné, cet objectif est un niveau de référence qui vise avant tout à faire converger les niveaux de dettes publiques des pays membres de l'UE. Cet indicateur doit donc diminuer.

Évolution: en Belgique, la dette publique est passée de 119,2% du PIB en 1998 à 87,3% du PIB en 2007 grâce à sa quasi-stabilisation en prix courants et à la croissance du PIB. Depuis 2008, et la crise économique et financière, la dette publique a augmenté pour repasser au-delà du seuil symbolique de 100% du PIB. À partir de 2015, l'indicateur a baissé pour atteindre 98,7% du PIB en 2019.

Comparaison internationale: la dette publique moyenne de l'UE27 (en pourcentage du PIB) est nettement en dessous de celle observé en Belgique, respectivement 77,8% et 98,7% en 2019. Cette différence de niveau s'observe sur l'ensemble de la période analysée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2019.

Ventilation selon la Région: la dette publique est la consolidation des dettes de tous les pouvoirs publics belges (Etat fédéral, sécurité sociale, Régions et Communautés, pouvoirs locaux) et n'est pas ventilée selon les Régions. La part de l'Etat fédéral et de la sécurité sociale est d'environ 90% du total.

Indicateur ONU: l'indicateur choisi ne correspond à aucun indicateur de suivi des SDG, mais est relié au sous-objectif 17.13. En effet, réduire la dette publique (et privée) permet d'accroître la stabilité macroéconomique à l'échelle mondiale et de développer une économie plus durable pour les générations futures.

Sources spécifiques

Conseil supérieur des finances (2007), *Rapport* 2007, Section "*Besoins de financement des Pouvoirs publics*"; https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf fin 2007 03.pdf (consulté le 24/09/2020).

Journal officiel de l'Union européenne: https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html?locale=fr (consulté le 24/09/2020).

Moniteur belge: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl; recherche sur http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 24/09/2020).

5. Synthèse et conclusions

La loi du 14 mars 2014 demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie"; ceci afin de mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser, leur bien-être et leur développement, ainsi que l'impact de la Belgique sur le reste du monde.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs.

Pour répondre à la demande de la loi, un premier ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB a été publié en février 2016. Chaque année, une mise à jour de cet ensemble d'indicateurs est présentée en février. Ce rapport définit un ensemble de 69 indicateurs (voir tableau 1, p.4) qui informe sur les trois dimensions du développement durable, issues de sa définition donnée dans le rapport Brundtland (CMED, 1987): *Ici et maintenant, Plus tard* et *Ailleurs*. Les indicateurs informent en effet sur le bien-être des personnes et le développement de la société aujourd'hui en Belgique (*Ici et maintenant*), mais également sur la capacité des générations futures à maintenir et développer ce bien-être (*Plus tard*) et sur l'impact de la Belgique sur le reste du monde (*Ailleurs*). Pour définir cet ensemble, la méthodologie utilisée (UNECE, 2014) est celle développée par la *Conference of European statisticians*, qui regroupe la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat. Toutefois, au lieu d'être regroupés en thèmes, comme proposé dans cette méthodologie, les indicateurs sont regroupés selon les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU (*Sustainable Development Goals* ou SDG; ONU, 2015).

Ce rapport concerne les évolutions jusqu'en 2019, et n'inclut pas les impacts de la crise de la Covid-19 de 2020. La collecte des données pour construire ces indicateurs a été clôturée en novembre 2020. Les statistiques officielles utilisées ne pouvaient donc pas prendre en compte les évolutions pour l'ensemble de l'année 2020.

Une estimation pour 2020 a néanmoins été calculée pour l'indicateur composite *Bien-être ici et mainte-nant*. Il semble évident que l'impact de la crise sur le bien-être sera négatif. Un premier rapport publié à ce sujet en avril (Joskin et Henry, 2020) allait déjà dans ce sens. Il montrait en outre que les catégories les plus vulnérables étaient les femmes, les 16-49 ans, les personnes vivant seules (avec ou sans enfants), celles avec de faibles revenus, non diplômées du supérieur, en incapacité de travail ou au chômage. Les hypothèses faites et les résultats de cette estimation mis à jour en novembre 2020 (voir <u>chapitre 3</u>) sont à considérer avec beaucoup de prudence.

La première section de ce chapitre (<u>5.1</u>) fait le point sur cette démarche et rappelle les changements apportés dans cette édition par rapport à celle de 2020. La deuxième section (<u>5.2</u>) examine brièvement les évolutions de l'ensemble des 69 indicateurs depuis l'an 2000. Les ventilations de ces indicateurs selon des catégories pertinentes de la population sont abordées dans la troisième section (<u>5.3</u>). La quatrième

section met l'accent sur la santé mentale ($\underline{5.4}$). Ce chapitre fait ensuite le point sur les travaux visant à établir des indicateurs composites ($\underline{5.5}$). La dernière section propose plusieurs pistes de travail pour l'avenir ($\underline{5.6}$).

5.1. Changements apportés dans cette édition

Dans les rapports précédents, un indicateur pour mesurer le bien-être actuel des Belges a été proposé. Cet indicateur BEIM explore la dimension *Ici et maintenant* du développement durable. Cet indicateur est calculé pour l'ensemble de la Belgique et pour 11 catégories de population. Le rapport de 2020 proposait également quatre indicateurs composites pour explorer la dimension *Plus tard*. Le présent rapport propose une mise à jour de ces indicateurs, qui s'étend au mieux, en fonction de la disponibilité des données, jusqu'en 2019. Une estimation de l'impact de la crise de 2020 sur l'indicateur de bien-être *Ici et maintenant* est également proposée (voir <u>chapitre 3</u>).

Les 67 indicateurs du précédent rapport sont présents dans ce rapport. Seule la source utilisée pour l'indicateur <u>Evaluation de sa propre existence</u> a changé (de *Gallup World Poll*, institution privée, à *l'Enquête sociale européenne*, un consortium académique).

Deux nouveaux indicateurs concernant la santé mentale sont ajoutés: <u>Détresse psychologique</u> et <u>Suicide</u>. Ces indicateurs sont présentés au <u>chapitre 2</u> et dans la <u>section 5.4</u> ci-dessous.

Suite au départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, tous les agrégats européens sont désormais calculés pour l'UE27.

Cet ensemble d'indicateurs informe également sur plusieurs questions transversales, comme le genre et les inégalités. En effet, lorsque c'est pertinent, ces indicateurs ont été ventilés (voir <u>tableau 2</u>, p.6) pour montrer les évolutions différentes dans des catégories particulières de la population (selon le sexe, l'âge, le niveau de revenu ou d'éducation...). Ce rapport donne un coup de projecteur sur les ventilations selon le sexe, présenté également au <u>chapitre 2</u> et en <u>section 5.3</u> ci-dessous.

5.2. Tendances des indicateurs

Le but de ce rapport est de présenter un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et leur évolution dans le temps, plutôt que d'en faire une analyse approfondie. Une telle analyse est le sujet d'autres travaux, tels que les bilans d'indicateurs qui, avec des méthodologies spécifiques, mesurent le progrès vers les objectifs de développement durable de l'ONU (TFDD, 2019). Il est néanmoins possible, sur la base des indicateurs rassemblés, de faire quelques premières observations sur l'évolution et la soutenabilité du bien-être et sur le développement de la société.

Tous les indicateurs de ce rapport peuvent être reliés à un SDG ou à d'autres objectifs définis politiquement, soit au niveau belge, soit au niveau européen ou mondial. Ces objectifs sont mentionnés dans la présentation de chaque indicateur au <u>chapitre 4</u>. Sur cette base, il est possible de définir la direction dans laquelle 64 de ces indicateurs devraient évoluer.

L'évaluation faite dans cette section est basée sur la direction dans laquelle les indicateurs évoluent depuis l'an 2000. L'indicateur peut évoluer de façon significative vers l'objectif (évolution favorable) ou en direction opposée (évolution défavorable), ou ne pas avoir d'évolution significative, ni dans un sens ni dans l'autre (évolution indéterminée). La significativité est déterminée à l'aide d'un test de corrélation de rang de Spearman (entre l'indicateur et un *trend* temporel).

Cette évaluation doit être interprétée avec prudence, pour plusieurs raisons.

- Elle ne dit rien sur le rythme d'évolution de ces indicateurs, c'est-à-dire s'ils évoluent lentement ou rapidement vers leur objectif.
- Elle ne dit rien sur le niveau actuel de l'indicateur, s'il est proche ou éloigné de son objectif.
- Les objectifs étant définis politiquement, cette analyse ne porte pas non plus sur la pertinence des objectifs par rapport aux connaissances scientifiques.

Dans cette section, les évolutions des indicateurs sont analysées selon les dimensions transversales: *Ici et maintenant, Plus tard* et *Ailleurs* (points <u>5.2.1</u>, <u>5.2.2</u> et <u>5.2.3</u>).

5.2.1. Ici et maintenant

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue le bien-être des Belges depuis 2000? Dans quelle direction se développe la société belge depuis 2000? Cette dimension inclut 43 indicateurs, provenant principalement des SDG sur la pauvreté (SDG 1), la santé (SDG 3), l'éducation (SDG 4), le travail décent (SDG 8), les inégalités (SDG 10), les villes (SDG 11) ainsi que la paix et la justice (SDG 16).

Aucune tendance systématique ne se dégage pour cette dimension: seize indicateurs ont une évolution favorable (statistiquement significative en direction de leur objectif) et huit ont une évolution défavorable. Sur les dix-neuf autres indicateurs, dix-sept n'ont pas d'évolution significative à la hausse ou à la baisse et pour deux d'entre eux, il n'est pas possible de fixer une direction d'évolution souhaitée.

- Les évolutions sont principalement favorables pour la santé (SDG 3), l'éducation (SDG 4), l'égalité entre les sexes (SDG 5), l'emploi décent et la croissance soutenable (SDG 8) et la paix et la justice (SDG 16).
- Parmi les treize indicateurs concernant la santé (SDG 3), quatre indicateurs ont une évolution favorable et deux une évolution défavorable. Six autres ne montrent pas de tendance significative. Pour le dernier, il n'est pas possible de définir un objectif. Les quatre indicateurs évoluant favorablement sont l'<u>Espérance de vie</u>, les <u>Décès prématurés dus aux maladies chroniques</u>, le <u>Suicide</u> et les <u>Morts sur les routes</u>. Ces évolutions sont cohérentes avec un allongement de la durée de vie. Les deux indicateurs évoluant défavorablement sont des indicateurs subjectifs, résultats d'enquêtes auprès du public: <u>Santé perçue</u> et <u>Limitation dans les activités quotidiennes</u>. Ceci pointe vers une dégradation de l'état de santé général, même si la durée de vie s'allonge. Cette évolution est cohérente avec celles de l'<u>Espérance de vie en bonne santé</u>, stable depuis une dizaine d'années, et celle de l'<u>Espérance de vie</u>, qui continue à augmenter.

- Les évolutions sont principalement défavorables pour la pauvreté (SDG 1). Les indicateurs évoluant défavorablement ciblent des situations spécifiques de pauvreté et sont basés sur des données administratives, entachées de peu d'incertitude. C'est le cas de <u>Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale</u> et <u>Surendettement des ménages</u>. Par contre, les indicateurs plus généraux, comme <u>Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale</u> ou <u>Privation matérielle sévère</u>, sont des indicateurs issus d'enquêtes, avec une marge d'incertitude non négligeable.
- Les évolutions sont également partagées entre évolutions favorables et défavorables pour les indicateurs sur les inégalités (SDG 10) et les villes (SDG 11). Pour trois autres SDG (2 faim "zéro", 7 énergie et 13 climat), le seul indicateur de la dimension *Ici et maintenant* ne montre pas d'évolution significative.

Lorsque les indicateurs appartenant à cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE27 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons sont majoritairement favorables à la Belgique. En effet, sur les 31 indicateurs pouvant être comparés, dix-huit montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe.

5.2.2. Plus tard

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre à la question: comment évolue la capacité des Belges et de la société à maintenir, voire à augmenter, le bien-être à l'avenir? Cette dimension inclut 34 indicateurs, provenant surtout des SDG environnementaux. Ce sont les SDG sur l'alimentation (SDG 2), la santé (SDG 3), l'éducation (SDG 4), l'eau (SDG 6), l'énergie (SDG 7), les infrastructures (SDG 9), les modes de consommation et de production (SDG 12), le climat (SDG 13), la vie marine et terrestre (SDG 14 et 15) et les moyens de mise en œuvre (SDG 17).

Dans cette dimension, dix-sept indicateurs ont une évolution favorable (statistiquement significative en direction de leur objectif) et un seul montre une évolution défavorable. Sur les seize autres indicateurs, treize n'ont pas d'évolution significative, ni à la hausse ni à la baisse; pour les trois autres indicateurs, il n'est pas possible de fixer une direction d'évolution souhaitée. Parmi les indicateurs qui n'évoluent pas favorablement, il faut remarquer les deux évolutions suivantes.

- L'<u>Espérance de vie en bonne santé</u> (SDG 3) est relativement stable depuis dix ans et n'évolue pas significativement dans une direction ou dans l'autre.
- Les <u>Populations d'oiseaux des champs</u>, un des rares indicateurs de diversité biologique disponibles sur une longue période, s'éloigne de son objectif. Pour les deux autres indicateurs du SDG 15, la <u>Surface terrestre en zone Natura 2000</u> évolue de manière indéterminée tandis que la <u>Surface bâtie</u> n'a pas d'objectif.

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE27 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons faites dans ce rapport sont favorables à la Belgique dans environ la moitié des cas: sur les 23 indicateurs pouvant être comparés, douze montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe.

5.2.3. Ailleurs

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre à la question: comment le développement de la société en Belgique influence-t-il la capacité des autres pays à se développer et le bienêtre de leur population? Cette dimension inclut cinq indicateurs, deux portant sur la consommation de ressources naturelles (énergie dans le SDG 7 et matières premières dans le SDG 12), deux sur les émissions de gaz à effet de serre (SDG 13) et un sur l'aide publique au développement (SDG 17). Ces cinq indicateurs évoluent en direction de leur objectif.

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE27 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, deux comparaisons sont favorables à la Belgique (Consommation intérieure de matières et Aide publique au développement) et trois sont défavorables (Consommation d'énergie primaire et les deux indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre).

5.3. Ventilation des indicateurs

Les valeurs et les évolutions d'un même indicateur sont souvent différentes pour des catégories différentes de la population. De nombreux indicateurs (49 sur 69) sont donc ventilés suivant des catégories pertinentes de la population, comme décrit au <u>tableau 2</u>, p.6. Ces ventilations ont principalement été faites selon le sexe, le niveau de revenu, le niveau d'éducation et l'âge. Les conclusions tirées à partir de ces ventilations restent essentiellement les mêmes que dans les précédents rapports. Ce rapport présente aussi, mais sans les analyser, des ventilations selon les 3 Régions du pays.

Les ventilations selon le sexe (32 indicateurs) montrent que beaucoup de différences diminuent (Espérance de vie, Taux de chômage, Taux d'emploi). Toutefois, quelques indicateurs comme Inactivités professionnelles en raison de responsabilités familiales, Incapacité de travail de longue durée ou Diplômés de l'enseignement supérieur montrent une augmentation des écarts. Les travaux réalisés permettent de conclure que la situation des femmes sur le marché du travail s'est améliorée, bien que leur incapacité de longue durée ait augmenté plus rapidement que celle des hommes. De même, la conciliation du travail et de la vie privée est de plus en plus difficile pour les femmes et elles affirment avoir davantage de problèmes de santé affectant leurs activités quotidiennes. Les femmes sont également plus confrontées à des situations de pauvreté que les hommes. Cependant, les femmes sont confrontées à moins de maladies chroniques que les hommes et elles sont moins victimes d'accidents de la route et fument moins. Au cours de la période considérée, ces derniers indicateurs sont restés assez stables pour les femmes, tandis que ceux des hommes ont diminué.

Pour les ventilations selon le niveau de revenu (dix-sept indicateurs), l'analyse montre, sans surprise, une situation plus favorable pour les catégories ayant les revenus les plus élevés.

Les ventilations selon le niveau d'éducation (douze indicateurs) montrent, également sans surprise, que les personnes avec un meilleur niveau d'éducation vivent dans des conditions plus favorables. Pour ces ventilations, deux faits sont à remarquer.

- Les personnes ayant au mieux un diplôme secondaire inférieur sont particulièrement défavorisées.
 L'écart entre cette catégorie et les autres (au moins un diplôme du secondaire supérieur) est en général très élevé.
- Les différences persistent et ont en général tendance à augmenter. C'est le cas en particulier pour le <u>Risque de pauvreté</u> et la <u>Privation matérielle sévère</u>.

Les ventilations par catégorie d'âge (quinze indicateurs) montrent qu'il existe des différences de niveau liées à l'âge: santé, incapacité de travail, taux d'emploi, chômage etc. Il n'y a pas de tendance générale qui se dégage des évolutions de ces ventilations. Dans le cas du *Risque de pauvreté*, la situation s'est nettement améliorée pour les 65 ans et plus jusqu'en 2015, alors que la situation des autres catégories se détériorait lentement. Après 2015, la situation a continué à se détériorer lentement pour toutes les catégories d'âge. Étant donné le changement méthodologique de 2019 pour cet indicateur, il est aujourd'hui difficile de dire si 2019 est dans la prolongation de ces dernières années. Le *Taux d'emploi*, lui, continue à s'améliorer régulièrement, en particulier pour la population active au-delà de 55 ans. L'*Incapacité de travail de longue durée* est par contre en augmentation, tant chez les personnes de 25 à 49 ans que chez celles de 50 à 64 ans.

5.4. Santé mentale

Deux nouveaux indicateurs <u>Détresse psychologique</u> et <u>Suicide</u> sont présentés dans ce rapport, ainsi qu'une nouvelle ventilation montrant la place des maladies mentales dans l'<u>Incapacité de travail de longue durée</u>. Si leurs sont ajoutés les indicateurs <u>Dépression</u> et <u>Santé perçue</u> qui existaient déjà, une image de l'état de la santé mentale de la population peut commencer à être cernée. Il semble qu'au cours des deux dernières décennies, les situations de détresse psychologique et de dépression ont augmenté en Belgique, tandis que les taux de suicide diminuaient mais restent très élevés. Ce n'est donc pas une coïncidence si les problèmes de santé mentale sont de plus en plus à l'origine de l'incapacité de longue durée. Les femmes et les personnes à faibles revenus sont principalement confrontées aux situations de détresse psychologique et de dépression. Le suicide, en revanche, semble être un phénomène essentiellement masculin.

5.5. Indicateurs composites de bien-être

Pour synthétiser les informations contenues dans l'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB, le développement de trois indicateurs composites a été proposé, un pour chaque dimension du développement durable: *Ici et maintenant, Plus tard* et *Ailleurs*.

Ceux-ci permettent de comparer l'évolution du bien-être des générations actuelles (*Ici et maintenant*) avec celui des générations futures (*Plus tard*). Le développement durable d'une société implique que la satisfaction des besoins du présent (le bien-être *Ici et maintenant*) ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (le bien-être *Plus tard*). Un indicateur composite pour la dimension *Ailleurs*, mesurant l'impact de la Belgique sur le reste du monde, doit encore être construit.

L'indicateur composite *Bien-être ici et maintenant* (BE_{IM}) qui mesure l'évolution du bien-être actuel en Belgique indique une tendance à la baisse sur la période 2005-2019. En augmentation à partir de 2005, le bien-être moyen en Belgique diminue à partir de 2008, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière. Hormis une augmentation en 2012, l'indicateur diminue jusqu'en 2015. Entre 2015 et 2018, le bien-être des Belges s'améliore sans toutefois revenir à son niveau d'avant crise. La crise de 2008 semble donc avoir eu un effet plus durable sur le bien-être que ne le laissent suggérer certains indicateurs économiques tels que le produit intérieur brut ou le taux de chômage. En 2019, l'indicateur BE_{IM} diminue sensiblement pour se retrouver à son niveau minimum sur l'ensemble de la période.

La baisse observée du bien-être est principalement due à une détérioration de l'état de santé des Belges depuis 2008 (indicateurs État de santé et <u>Incapacité de travail de longue durée</u>). Cette détérioration a été accompagnée en 2019 par celle du soutien social des personnes (indicateur <u>Support social</u>). Sur la période 2005-2019, certaines améliorations ont eu lieu au niveau socio-économique (indicateurs <u>Taux de chômage</u>, <u>Privation matérielle sévère</u> et <u>Décrochage scolaire</u>) sans toutefois permettre de compenser la baisse des autres composantes du bien-être.

L'analyse des différentes catégories de la population montre que la baisse de bien-être est statistiquement significative chez les hommes, les 16-24 ans, les 50-64 ans et la classe moyenne belge (3ème quintile de revenu). Le bien-être a par contre augmenté chez les 65 ans et plus. Pour les autres catégories, il ne se dégage pas de tendance statistiquement significative entre 2005 et 2019.

Qu'en est-il à présent de la soutenabilité du bien-être? La Belgique est-elle sur un chemin soutenable? Selon les indicateurs composites *Plus tard*, la Belgique n'est pas sur un tel chemin, même s'il faut nuancer cette réponse.

L'indicateur *Capital humain* a significativement augmenté sur la période 2005-2018. L'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur a tiré l'indicateur à la hausse. Les autres composantes de cet indicateur (la qualité de l'éducation et l'espérance de vie en bonne santé) sont restées relativement stables. Une baisse de la première s'observe néanmoins depuis 2012. Sur la même période, l'indicateur *Capital social* est resté relativement stable. L'indicateur *Capital environnemental* a quant à lui significativement diminué entre 1992 et 2017. Cette diminution est due à l'ensemble de ses composantes: l'air, l'eau, la terre et la biodiversité. À l'inverse, l'indicateur *Capital économique* a significativement augmenté depuis 1995. Dans le cadre conceptuel utilisé dans ce rapport, un développement est soutenable si les stocks de capitaux sont au minimum préservés simultanément. À partir des indicateurs composites proposés dans ce rapport, il ressort donc que le développement actuel de la Belgique n'est pas soutenable.

Bien-être actuel et futur sont aussi interconnectés. La détérioration de l'état de santé actuel des Belges pourrait à terme avoir un impact négatif sur l'espérance de vie en bonne santé et donc sur le *Capital humain*. Ces conséquences seront d'autant plus importantes qu'il semble que cette détérioration de la santé s'est particulièrement accentuée chez les 16-64 ans, soit la population en âge de travailler.

En rassemblant les messages des indicateurs composites pour les dimensions *Ici et maintenant* et *Plus tard*, le constat qui se dresse doit réveiller les consciences quant aux composantes du bien-être sur lesquelles il est important d'agir aujourd'hui. La santé et les relations sociales sont deux piliers du bien-

être qui ont été mis à mal ces dernières années. C'est particulièrement le cas du premier qui se détériore depuis 2008, soit au moment du déclenchement de la crise économique et financière. Agir dans ces domaines doit donc permettre d'améliorer le bien-être actuel des Belges. En termes de soutenabilité, c'est le capital environnemental qui souffre particulièrement et ce, depuis plusieurs décennies. Les relations avec les proches (capital social propres aux individus) se sont aussi détériorées. Si cette détérioration est plus récente (après 2010) elle doit néanmoins être suivie avec attention. Un autre point d'inquiétude concerne le capital humain et en particulier la baisse récente de la qualité de l'éducation chez les jeunes scolarisés.

Ces conclusions pointent donc une certaine détérioration du bien-être en Belgique et ce même avant les événements difficiles depuis le mois de mars 2020. La particularité de la crise de la Covid-19 est que celle-ci touche directement aux principaux déterminants du bien-être des Belges et en particulier, la santé et les relations sociales. Or ces derniers étaient déjà au plus bas en 2019. À partir des informations disponibles entre mars et novembre 2020, des hypothèses ont été faites quant à l'évolution probable des différentes composantes de l'indicateur BEM pour l'année 2020. Sans surprise, l'estimation réalisée dans ce rapport montre une nette détérioration du bien-être moyen des Belges en 2020. Celle-ci dépasse de loin celle mesurée à la suite de la crise économique et financière de 2008. Même si cette estimation doit être prise avec prudence, la baisse du bien-être en Belgique en 2020 est inévitable.

5.6. Pistes pour les travaux futurs

Cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB continuera à être mis à jour chaque année et évoluera en fonction de l'état des connaissances et des débats sociétaux. Il fournit des données qui peuvent servir de base à un travail d'analyse plus approfondi que celui esquissé dans ce chapitre. C'est en particulier le cas pour la mesure du progrès vers les objectifs (voir chapitre 1 du *Rapport fédéral sur le développement durable 2019 - TFDD, 2019*) ou l'analyse des ventilations. D'autres travaux pourront à l'avenir exploiter cette banque de données, disponible sur www.indicators.be.

Dans les années qui viennent, le BFP poursuivra ses travaux sur les indicateurs complémentaires au PIB, entre autres dans les domaines suivants:

- approfondir les recherches sur les indicateurs composites (voir <u>chapitre 3</u>), et en particulier développer un indicateur pour la dimension *Ailleurs*;
- développer de nouveaux indicateurs pour compléter cet ensemble, en particulier continuer les recherches sur l'indicateur d'empreinte carbone présenté dans le rapport 2018 et proposer de nouveaux indicateurs pour suivre l'évolution de la diversité biologique;
- poursuivre la recherche de convergences entre cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable, en particulier dans le contexte du suivi des Objectifs de développement durable de l'ONU;
- suivre les indicateurs concernant la santé mentale et la pauvreté pour observer les effets de la crise sanitaire due à la Covid-19.

6. Annexes

6.1. Qualité des données issues des enquêtes

Un certain nombre d'indicateurs sont issus d'enquêtes: *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC), l'Enquête sur les forces de travail, l'Enquête sur l'emploi du temps, ESS, *Gallup World Poll*, les Enquêtes de santé de Sciensano (l'Institut scientifique de santé publique). Les indicateurs portent alors non sur la population totale, mais sur un échantillon représentatif de cette population, ce qui induit une incertitude statistique. Cette dernière peut être estimée via un intervalle de confiance qui mesure l'incertitude qui existe entre le résultat tel qu'il serait si l'enquête portait sur l'ensemble de la population et le résultat effectif de l'enquête portant sur un sous-ensemble de la population. Cet intervalle de confiance est l'intervalle dans lequel la valeur réelle de l'indicateur a une probabilité de 95% de se trouver (ce niveau peut varier, mais 95% est en général choisi dans les sciences sociales et économiques).

La plupart des indicateurs issus d'enquêtes sont repris ici tels qu'ils sont publiés par les institutions qui les calculent. Le lecteur est renvoyé à ces institutions pour plus d'informations sur ces intervalles de confiance. Dans le cas du *European Social Survey* (ESS), les calculs et les ventilations ont été effectuées au BFP. Les trois tableaux suivants montrent ces intervalles de confiance en 2018 pour les indicateurs calculés à partir du ESS, d'abord au niveau des pays (<u>tableau 7</u>), puis au niveau des ventilations selon le sexe (<u>tableau 8</u>) et le revenu (<u>tableau 9</u>). Ces tableaux montrent, pour chaque catégorie, l'intervalle de confiance à 95%, d'abord en pourcentage de la variable, ensuite sous la forme de l'intervalle exprimé dans l'unité de mesure de l'indicateur. Le lecteur est renvoyé au <u>chapitre 4</u> pour la définition précise de chaque indicateur.

Les intervalles de confiance pour les années précédentes à 2018 sont comparables, sauf pour la ventilation selon le revenu. En effet, la taille des échantillons du premier quintile était très faible jusqu'en 2008 (de 25 à 50 personnes, sur un total d'environ 1.500 personnes ayant déclaré leur catégorie de revenu). Ceci conduit à des intervalles de confiance beaucoup trop grands. Les ventilations selon le revenu ne sont dès lors considérées qu'à partir de 2010.

Tableau 7 Intervalles de confiance - indicateurs par pays (ESS, 2018)

	Belgique		Allemagne		France		Pays-Bas	
	en %	Intervalles	en %	Intervalles	en %	Intervalles	en %	Intervalles
Évaluation de sa propre existence	+/- 7,9%	6,90 - 8,09	+/- 8,0%	6,97 - 8,21	+/- 10,0%	5,89 - 7,18	+/- 7,0%	7,37 - 8,40
Confiance généralisée	+/- 2,3%	42,9% - 44,9%	+/- 2,0%	46,8% - 48,7%	+/- 2,0%	29,2% - 30,4%	+/- 2,2%	64,1% - 67,0%
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 2,0%	22,4% - 23,3%	+/- 1,3%	11,4% - 11,7%	+/- 1,8%	20,8% - 21,6%	+/- 1,7%	15,2% - 15,7%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 1,8%	80,3% - 83,2%	+/- 1,8%	73,1% - 75,7%	+/- 1,9%	74,3% - 77,1%	+/- 1,7%	84,8% - 87,7%
Confiance dans les institutions	+/- 2,3%	36,1% - 37,8%	+/- 2,0%	36,5% - 38,0%	+/- 1,9%	24,8% - 25,8%	+/- 2,3%	60,6% - 63,4%

Source: calculs BFP.

Tableau 8 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon le sexe (ESS, 2018)

	Intervalles de co	onfiance - femmes	Intervalles de confiance - hommes		
	en %	Intervalles	en %	Intervalles	
Évaluation de sa propre existence	+/- 1,5%	7,36 - 7,58	+/- 1,5%	7,41 - 7,64	
Confiance généralisée	+/- 7,6%	39,3% - 45,8%	+/- 7,3%	42,0% - 48,7%	
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 2,9%	71,8% - 76,0%	+/- 2,0%	88,1% - 91,7%	
Confiance dans les institutions	+/- 3,1%	34,9% - 37,2%	+/- 3,2%	36,7% - 39,2%	

Source: calculs BFP.

Tableau 9 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon les catégories de revenu (ESS, 2018)

	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3		
	en %	Intervalles	en %	Intervalles	en %	Intervalles	
Évaluation de sa propre existence	+/- 4.0%	6,77 - 7,33	+/- 2.8%	6,92 - 7,32	+/- 2.0%	7,43 - 7,93	
Confiance généralisée	+/- 6,1%	39,6% - 44,8%	+/- 4,8%	36,3% - 39,9%	+/- 4,8%	39,2% - 43,2%	
<u>Victimes de cambriolage</u> <u>ou d'agression</u>	+/- 5,8%	21,9% - 24,6%	+/- 4,4%	23,4% - 25,6%	+/- 4,1%	19,5% - 21,1%	
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 6,2%	66,3% - 75,1%	+/- 4,1%	77,2% - 83,8%	+/- 4,1%	75,4% - 81,9%	
Confiance dans les institu- tions	+/- 6,4%	29,5% - 33,5%	+/- 4,7%	28,9% - 31,8%	+/- 4,7%	31,1% - 34,1%	

	Qu	intile 4	Quintile 5		
	en %	n % Intervalles		Intervalles	
Évaluation de sa propre existence Confiance généralisée	+/- 1.7% +/- 4,6%	7,56 - 7,81 44,9% - 49,2%	+/- 2.6% +/- 6,4%	7,73 - 8,14 53,8% - 61,2%	
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 3,8%	21,0% - 22,7%	+/- 5,8%	25,8% - 29,0%	
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 3,2%	82,8% - 88,3%	+/- 3,4%	89,1% - 95,5%	
Confiance dans les institutions	+/- 4,5%	39,1% - 42,8%	+/- 6,5%	45,4% - 51,7%	

Source: calculs BFP.

6.2. Bibliographie

- AEE (2019), L'environnement en Europe: état et perspectives 2020 Synthèse, Copenhague: Agence européenne pour l'environnement, https://www.eea.europa.eu/fr/publications/environnement-en-europe-etat-et-perspectives-2020 (consulté le 10/10/2019).
- BNB (2016), Rapport 2015 Évolution économique et financière, nbb.be (consulté le 07/12/2019).
- BNB (2017), Rapport 2016 Évolution économique et financière, nbb.be (consulté le 07/12/2019).
- BNB (2018), Rapport 2017 Évolution économique et financière, nbb.be (consulté le 07/12/2019).
- BNB (2019), Rapport 2018 Évolution économique et financière, nbb.be (consulté le 07/12/2019).
- BNB (2020a), Rapport 2019 Évolution économique et financière, nbb.be (consulté le 23/11/2020).
- BNB (2020b), Enquête mensuelle auprès des consommateurs avril 2020, nbb.be (consulté le 27/04/2020).
- CBS (2019), Monitor Brede Welvaart & Sustainable Development Goals, 2019, Centraal Bureau voor de statistiek, www.cbs.nl.
- CE (2010), Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Communication de la Commission. COM(2010) 2020 final.
- Chambre des représentants de Belgique (2016), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 1695/001, www.lachambre.be (consulté le 07/12/2019).
- Chambre des représentants de Belgique (2017), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 2351/001, www.lachambre.be (consulté le 07/12/2019).
- Chambre des représentants de Belgique (2018), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 2996/001, www.lachambre.be (consulté le 07/12/2019).
- Chambre des représentants de Belgique (2019), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 3667/001, www.lachambre.be (consulté le 07/12/2019).
- Chambre des représentants de Belgique (2020), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 55 1048/001, www.lachambre.be (consulté le 24/11/2020).
- CMED (1987), Notre avenir à tous dit le Rapport Brundtland, Montréal, Éditions du Fleuve.
- Eurofound (2016), European Quality of Life Survey, Eurofound. <a href="https://www.eurofound.europa.eu/data/european-quality-of-life-survey?lo-cale=EN&dataSource=EQLS2017NC&media=png&width=740&question=Y16_Q88&plot=inCountry-&countryGroup=linear&subset=Y16_HH2a&country=BE (consulté le 4/12/2020).
- Eurofound (2020). *Living, working and COVID-19: COVID-19 series*. Publications Office of the European Union, Luxembourg, https://www.eurofound.europa.eu.
- Eurostat (2017), Statistics explained, Glossary: Minimum European Health Module (MEHM), http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Minimum European Health Module (MEHM) (consulté le 28/11/2017).

- Frère J.M. (2021), *Santé mentale en Belgique: les coûts cachés de la Covid-19*, Bureau fédéral du Plan, Article n°7, janvier 2021, <u>www.plan.be</u>.
- Gallup World Poll (2020), sur la base de Helliwell, J., Layard, R. & Sachs, J. (2020), *World Happiness Report* 2020, New York: Sustainable Development Solutions Network.
- Gouvernement fédéral (2016), Programme national de réforme 2016, http://www.be2020.eu/publications/publication.php?lang=fr (consulté le 7/12/2016).
- Gouvernement fédéral (2020), Accord de gouvernement 30 septembre 2020, https://www.bel-gium.be/sites/default/files/Accord de gouvernement 2020.pdf (consulté le 30/10/2020).
- Groupe de travail Social Impact COVID-19 Crisis (2020), Suivi de l'impact social de la crise COVID-19 en Belgique, https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/impact-social-co-vid-19 (consulté le 23/11/2020).
- ICN/BFP (2016), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- ICN/BFP (2017), Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- ICN/BFP (2018a), Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- ICN/BFP (2018b), Comptes des flux de matière à l'échelle de l'économie 2008-2016, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- ICN/BFP (2019), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, <u>www.plan.be</u>.
- ICN/BFP (2020a), *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- ICN/BFP (2020b), Budget économique Prévisions économiques 2020-2021 (Septembre 2020), www.plan.be.
- Institut Solidaris (2020). *Baromètre 2019: Bien-être et confiance*. Bruxelles: Institut Solidaris. https://www.institut-solidaris.be/ (consulté le 4/12/2015).
- Joskin A. (2017), *Qu'est-ce qui compte pour les Belges? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique*, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 4-17, juin 2017, <u>www.plan.be</u>.
- Joskin A. (2018), Mesurer le bien-être en Belgique: construction d'un indicateur composite pour mesurer le bienêtre actuel des Belges, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-18, février 2018, <u>www.plan.be</u>.
- Joskin A. (2019), Inégalités de bien-être en Belgique: construction de onze indicateurs composites pour mesurer le bien-être de différentes catégories de la population, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-19, février 2019, www.plan.be.
- Joskin A. (2020), Mesurer la soutenabilité du bien-être: construction de quatre indicateurs composites pour mesurer le bien-être des générations futures en Belgique, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-20, février 2020, www.plan.be.

- Joskin A. & Henry A. (2020), *Crise du COVID-19: quel impact sur le bien-être des Belges?* Rapport, avril 2020, www.plan.be.
- Moniteur belge (2013), Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable, Moniteur belge du 08/10/2013, pp. 70864-70873, http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm, Numac: 2013011468.
- Moniteur belge (2014a), Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie, Moniteur belge du 04/04/2014, pp. 29 255-29256, http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm, Numac: 2014011195.
- Moniteur belge (2014b), *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*, Version consolidée, Moniteur belge, 04/02/2014, http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm, Numac: 1997021155.
- OCDE (2001). Du bien-être des nations: Le rôle du capital humain et social. Paris: OECD Publishing.
- OECD (2018), *Health at a Glance: Europe 2018, State of health in the EU cycle*, p. 27-28, https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/2018 healthatglance rep en.pdf (consulté le 20/11/2020).
- ONU (2015), *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, https://sustai-nabledevelopment.un.org/post2015 (consulté le 25/11/2015).
- Sciensano (2019a), Van der Heyden J., Charafeddine R., Enquête de santé 2018: Maladies et affections chroniques, Bruxelles, Belgique, Numéro de rapport: D/2019/14.440/27, www.enquetesante.be (consulté le 4/12/2020).
- Sciensano (2019b), Tafforeau J., Drieskens S., Charafeddine R., Van der Heyden J., *Enquête de santé 2018:* Santé subjective, Bruxelles, Belgique, Numéro de rapport: D/2019/14.440/26, www.enquetesante.be (consulté le 4/12/2020).
- Sciensano (2019c), Charafeddine R., Van der Heyden J., Demarest S., Drieskens S., Nguyen D., Tafforeau J., Gisle L., Braekman E., Berete F., *Enquête de santé 2018: Santé et qualité de vie. Résumé des résultats*, Bruxelles, Belgique, Numéro de rapport: D/2019/14.440/24, www.enquetesante.be (consulté le 4/12/2019).
- Sciensano (2020a), Gisle L, Drieskens S, Demarest S, Van der Heyden J. (2020), *Santé mentale. Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique; Numéro de rapport: D/2020/14.440/3, www.enquetesante.be (consulté le 29/10/2020).
- Sciensano (2020b), *Première enquête de santé COVID-19: résultats préliminaires*, Bruxelles: Sciensano, https://www.sciensano.be.
- Sciensano (2020c), *Deuxième enquête de santé COVID-19: résultats préliminaires*, Bruxelles: Sciensano, https://www.sciensano.be.
- Sciensano (2020d), *Troisième enquête de santé COVID-19: résultats préliminaires*, Bruxelles: Sciensano, https://www.sciensano.be.
- Sciensano (2020e), *Quatrième enquête de santé COVID-19: résultats préliminaires*, Bruxelles: Sciensano, https://www.sciensano.be.

- Sciensano (2020f), Communication directe, 05/11/2020.
- Securex (2020), La crise du COVID-19 provoque un taux record d'absentéisme de longue durée en Belgique, https://press.securex.be/la-covid-19-provoque-un-taux-record-dabsenteisme-de-longue-duree-en-belgique# (consulté le 23/11/2020)
- Statistics Belgium (2014), Communication directe.
- Statistics Belgium (2020), *Chiffres mensuels sur le marché du travail*, https://statbel.fgov.be/fr/themes/data-lab/chiffres-mensuels-sur-le-marche-du-travail#news (consulté le 9/11/2020).
- Statistics Belgium; Eurostat (2020), Causes of death, code hlth_cd_acdr (intentional self-harm) jusque 2010 et hlth_cd_acdr2 (intentional self-harm) depuis 2011, https://ec.europa.eu/eurostat (consulté le 10/11/2020).
- Stiglitz J., Fitoussi J. and Durand M. (eds.) (2018), For Good Measure: Advancing Research on Well-being Metrics Beyond GDP, Paris: OECD Publishing.
- TFDD (2005), Comprendre et gouverner le développement: Rapport fédéral sur le développement durable 2000-2004, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, https://www.plan.be.
- TFDD (2019), Quelle priorité pour un développement durable? Rapport fédéral sur le développement durable 2019, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, http://www.unece.org/publications/ces-sust-development.html (consulté le 7/12/2016).
- Université Catholique de Louvain (2020), *Coronavirus: 1 personne sur 2 renonce durablement aux soins de santé*, https://uclouvain.be/fr/decouvrir/presse/actualites/coronavirus-1-personne-sur-2-renonce-durablement-aux-soins-de-sante.html (consulté le 23/11/2020).
- UNSC (2016), Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, Document E/CN.3/2016/2/Rev.1 du 19 février 2016, https://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents (consulté le 7/09/2017).
- UNSC (2017), Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, Doc E/CN 3/2017/2 (consulté le 17/7/2017).
- UNSC (2018), Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators, Doc E/CN.3/2018/2 (consulté le 27/11/2019).
- UNSC (2019), Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators, Doc E/CN.3/2019/2 (consulté le 27/11/2019).
- UNSC (2020), Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators, Doc E/CN.3/2020/2* (consulté le 24/11/2020).
- WHO (2015), Health in 2015: from MDGs, Millennium Development Goals to SDGs, Sustainable Development Goals, https://www.who.int/docs/default-source/gho-documents/health-in-2015-mdgs-to-sdgs/health-in-2015-from-mdgs-to-sdgs.pdf?sfvrsn=8ba61059 2 (consulté le 4/12/2020).
- WHO (2018), *Mental health: strengthening our response*, https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-strengthening-our-response (consulté le 20/11/2020).

6.3. Liste des abréviations

μg microgramme μm micromètre

AN Actifs non financiers

APD Aide publique au développement
BE_{IM} Bien-être ici et maintenant

BFP Bureau fédéral du Plan

BMI Body mass index (Indice de masse corporelle)

BNB Banque nationale de Belgique

CAD Comité d'aide au développement

CCP Centrale des crédits aux particuliers

CE Commission européenne
CEC Capital économique

CEE-ONU Commission économique pour l'Europe des Nations unies

CEN Capital environnemental

CH Capital humain

CIBE Consommation intérieure brute d'énergie
CIM Consommation intérieure de matières

CITE Classification internationale type de l'éducation

 CO_2 Dioxyde de carbone CO_2 éq. CO_2 équivalent

Covid-19 coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)

CPAS Centre public d'action sociale

CS Capital social
DG Direction générale

EFT Enquête sur les forces de travail

EJ exajoule

ESS Enquête sociale européenne

ETS Emission Trading Scheme (système communautaire d'échange de quotas d'émission)
EU-SILC European Union - Statistics on Income and Living Conditions (Statistiques de l'Union

européenne sur le revenu et les conditions de vie)

GDP Gross Domestic Product (PIB)

GES Gaz à effet de serre

GRAPA Garantie de revenus aux personnes âgées

ha hectare

IC Intervalle de confiance

ICN Institut des comptes nationaux
IIS Institut interfédéral de statistique

INAMI Institut national d'assurance maladie-invalidité

kg kilogramme kt kilotonne

mg NO₃-N/l poids d'azote de nitrates par litre d'eau

Mt Mégatonne

 NO_2 Dioxyde d'azote NO_x Oxydes d'azote

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

ONSS Office national de sécurité sociale
ONU Organisation des nations unies

PIB Produit intérieur brut

PM Particulate matter (Particules fines)

PNEC Plan national en matière d'énergie et de climat

PNR Programme national de réforme R&D Recherche et développement

RNB Revenu national brut

SDG Sustainable development goals (Objectifs de développement durable)

SILC Statistics on Income and Living Conditions
SNCB Société nationale des chemins de fer belges

SPF Services publics fédéraux

t tonne

UE Union européenne

UTCATF Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie